

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 388 | 32 PAGES | — SAMEDI 24 JUIN 1978

Le premier ministre estime que la peine de mort vaut un large débat

LIRE PAGE 11

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,70 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; 22 dr.; Iran, 59 rls.; Italie, 400 L.; Liban, 200 p.; Espagne, 48 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 22 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 20

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les États-Unis renouent le dialogue avec l'Angola

Un souci d'ouverture

Deux initiatives diplomatiques simultanées illustrent de manière éclatante la délicate politique d'« ouverture » vers l'Occident poursuivie depuis des mois par le régime marxiste d'Angola : à Bissau, le président Neto et le général Eanes, chef de l'Etat portugais, scellent avec solennité la réconciliation entre leurs deux pays ; à Luanda, une mission américaine de haut rang mène des entretiens approfondis avec les responsables du gouvernement et du parti angolais.

Fruit de difficiles négociations, le rendez-vous de Bissau est qualifié d'« historique » à Lisbonne. Il est vrai que le tête-à-tête Eanes - Neto met fin à la longue brouille née de la rupture, en 1975, des accords d'Alvor, qui prévoyaient la mise sur pied d'un régime de coalition regroupant les trois mouvements de libération angolais. On affirme aujourd'hui, de part et d'autre, avoir « dissipé tous les malentendus ». Les retrouvailles de Bissau vont permettre d'amorcer une coopération technique privilégiée, dont le régime angolais, aux prises avec une grave crise économique, a le plus grand besoin. L'événement pourrait marquer le début d'une association plus étroite entre l'Angola et l'Europe. L'entrée, qui finira bien par se produire, du Portugal dans le Marché commun accroîtra, en effet, la portée du rapprochement en cours.

Le dialogue renoué entre Washington et Luanda a lui aussi une double signification. Le soutien actif apporté par le département d'Etat — « Kissinger regnante » — et par les services secrets américains à la cause du F.N.L.A. et à l'UNITA au moment de l'indépendance de l'ancienne colonie n'avait pas empêché la reprise rapide des relations économiques entre les deux pays. Dès février 1976, une compagnie américaine, la Gulf Oil, exploitait à nouveau dans l'enclave de Cabinda les gisements pétroliers « off shore », principale source de devises du gouvernement de M. Neto. La réconciliation en cours ne fait qu'officialiser cette coopération économique.

Pour la Maison Blanche, le voyage de l'émissaire de M. Vance revêt aussi une portée plus large. Il témoigne, assure-t-on à Washington, du désir de M. Carter de mettre en œuvre une « stratégie positive » face à l'ensemble des conflits qui secouent le continent noir. Pour les Etats-Unis, il est primordial par exemple que Luanda décourage les rêves de reconquête du Shaba nourris par les anciens « gendarmes katangais » et adopte une attitude de neutralité envers Kinshasa.

En reconnaissant implicitement dans un discours récent que le Zaïre avait aussi sa part de responsabilité dans les démêlés avec l'Angola, le secrétaire d'Etat américain a fait un geste sans doute apprécié à Luanda. S'agissant de l'avenir de la Namibie, les responsables américains comptent également sur l'Angola pour amener le mouvement nationaliste (SWAPO) à plus de souplesse.

Pourtant, des deux côtés des ambiguïtés demeurent. Certes, M. Neto souhaite se dégager autant que possible d'une tutelle soviétique d'autant plus pesante qu'elle serait exclusive. Mais sa marge de manœuvre est étroite. C'est à l'appui militaire de l'U.R.S.S. et à la présence de vingt mille combattants cubains qu'il doit l'installation et la survie de son régime. Jusqu'où, dans ces conditions, peut-il prétendre à un rééquilibrage de sa diplomatie ?

Quant aux Etats-Unis, sont-ils prêts, en gage de bonne volonté, à cesser tout soutien, fût-il occulte, aux maquis de MM. Savimbi et Holden ? L'appréciation américaine des réalités africaines paraît d'ores et déjà plus nuancée que celle de la France, qui, engagée sans réserve aux côtés des « modérés », a ignoré jusqu'à ce jour les avances de Luanda.

La rencontre Eanes-Neto scelle la réconciliation entre Lisbonne et Luanda

L'amélioration des relations entre le gouvernement angolais et l'Occident, que M. Cyrus Vance avait souhaitée le 20 juin, dans l'espoir de parvenir à « réconcilier » l'Angola et le Zaïre, est l'effet des conversations menées à Luanda, ce vendredi 23 juin, par un diplomate américain, M. Donald Mc Henry, principal adjoint de M. Andrew Young à la représentation des Etats-Unis auprès de l'ONU. Ces entretiens s'engagent à la veille de la rencontre en Guinée-Bissau entre le chef de l'Etat portugais, le général Eanes, et le président Neto, et qui doit mettre fin à une longue brouille entre le Portugal et son ancienne colonie.

Le gouvernement soviétique, que cette ébauche de rapprochement préoccupe visiblement, a repris ce vendredi, dans une déclaration officielle, les arguments contre la politique occidentale développés depuis plusieurs semaines par les journaux de Moscou. Ce texte critique notamment, sans toutefois mentionner le nom du président de la République française, les suggestions avancées par le président Giscard d'Estaing dans sa dernière conférence de presse pour assurer la stabilité du continent.

Par ailleurs, les missions chinoises se succèdent à Kinshasa où une importante délégation militaire, conduite par le chef d'état-major adjoint de l'armée, commence ce samedi une visite d'une semaine. Le directeur de l'Ecole navale chinoise fait partie de cette délégation qui pourrait préluder à la réorganisation, avec l'aide de Pékin, de la marine zaïroise.

Moscou condamne l'« hypocrisie » occidentale

De notre correspondant

Moscou. — Moins d'une semaine après avoir longuement expliqué dans un texte officieux leur politique vis-à-vis des Etats-Unis (*le Monde* des 18-19 juin), les dirigeants soviétiques ont exposé, dans une déclaration officielle publiée le vendredi 23 juin, leur analyse de la situation en Afrique.

On peut s'interroger sur la nécessité d'une telle publication : la grande majorité des arguments développés dans ce texte occupant plus d'une demi-page de la *Pravda* avaient été déjà abondamment utilisés depuis plus de deux mois dans les commentaires de la presse soviétique.

Il n'est pas exclu que l'U.R.S.S. ait craint que certains pays africains soient sensibles à la thèse développée en Occident sur la « *menace soviéto-cubaine* ».

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 3.)

Critiqué par le R.P.R., M. Barre va devoir désormais compter aussi avec la mauvaise humeur de l'U.D.F.

La première « *journée d'étude et de réflexion* » de l'U.D.F. a été *dominée, jeudi 22 juin, par les réserves et les critiques que les participants ont formulées à l'encontre de la politique économique et sociale du gouvernement (lire page 7) qui suscite déjà l'irritation du R.P.R.*

Tout au long de la journée qu'il a passée jeudi dans le département des Pyrénées-Atlantiques, M. Barre a commenté avec un optimisme et une autosatisfaction imperturbables sa propre politique, déconseillé à ses concitoyens de pratiquer « *la morosité que certains entretiennent pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'intérêt national* » et brocardé « *le chœur des pleureurs et les cortèges des revendicateurs* ».

Un tel comportement, qui peut apparaître bien léger, compte tenu de l'actuelle conjoncture économique et sociale, permettra-t-il au premier ministre de s'affirmer comme le « patron » de la majorité, rôle qu'il n'est jamais parvenu à assumer pendant les vingt-deux mois qui se sont écoulés depuis son installation à l'hôtel Matignon ?

On peut en douter. Si M. Barre est indéniablement servi par les errements de la gauche, au sein de laquelle la polémique entre socialistes et communistes se poursuit à un train d'enfer, on veut espérer pour lui qu'il ne tardera pas à prendre conscience que ses propres ouailles sont en train de lui échapper. Les élus gaullistes et giscardiens continuent, certes, de voter les textes législatifs qui leur sont soumis, mais le malaise que crée dans leurs rangs la politique économique et sociale du gouvernement va grandissant.

Les giscardiens, les *radicaux* valoisiens, les centristes du C.D.S. et les membres des clubs Perspectives et Réalités ne portent pas l'impertinence et la grogne au même niveau que le R.P.R., qui réclame depuis l'été 1977 une relance sectorielle par des investissements productifs *générateurs d'emplois,* mais la journée d'étude et de réflexion que l'U.D.F. a tenue jeudi n'en a pas moins été dominée par un concert de lamentations.

Lorsque Mme Giroud, membre du bureau du parti *radical, commente* l'opération de redressement économique en faisant observer que « *le choc ne sera supporté que si l'opération est également rude pour tout le monde* », elle tient un langage qui *ressemble fort à celui du P.S., voire* du P.C.F. ; lorsqu'une militante C.D.S. du Nord déclare sans ambages que « *les Français ne comprennent pas la politique économique du gouvernement* » ; lorsque M. Servan-Schreiber observe qu'il manque tout simplement à la politique de ce gouvernement « *des racines et un horizon* », il est difficile de ne pas les considérer comme des « pleureurs » plutôt que comme des féaux.

Si le premier ministre s'obstine à ne pas changer de cap et à refuser de tempérer sa politique d'austérité par un peu plus ou beaucoup plus de « social », il n'y aura bientôt plus dans la majorité qu M. Barre pour être « barriste ».

RAYMOND BARRILLON.

Le P.S. repousse le projet de programme des socialistes de la C.E.E.

Le bureau exécutif du parti socialiste a repoussé mercredi 21 juin un document élaboré dans le cadre de l'union des partis socialistes de la Communauté européenne, qui se présentait comme un « projet de programme électoral » en vue des élections à l'assemblée de Strasbourg.

Ce document avait été présenté par M. Robert Pontillon, sénateur des Hauts-de-Seine et président de l'union des P.S. de la C.E.E.

M. Pontillon, accompagné notamment de MM. Mitterrand et Mauroy, participe, ce vendredi 23 juin, à Bruxelles, à une rencontre des dirigeants socialistes européens en vue d'arrêter les *modalités de la campagne* commune que ces formations mèneront. Il semble qu'elles se limiteront à un bref texte commun, chaque parti développant son propre programme (lire page 32).

La décision prise par le bureau exécutif du P.S. s'inscrit dans le contexte du débat qui tend à se développer au sein de la formation socialiste. L'article de M. Jacques Lhomet, militant soqui a travaillé avec M. Pierre Mauroy à la préparation des Assises du socialisme, qui permirent, en octobre 1974, à M. Rocard de rejoindre le P.S.

Architecture, année zéro

par ANDRÉ FERMIGIER

Placé sous le signe de la continuité, le troisième gouvernement Barre ne provoquera pas de surprise majeure, sinon par la nouvelle répartition des pouvoirs qu'il établissait entre le ministère de la culture et un ministère qui, traditionnellement dit de l'équipement, devenait pour la circonstance ministère de l'environnement et du cadre de vie. Répartition n'est d'ailleurs pas le terme exact, puisque le titulaire de la rue de Valois, s'il se voyait attribuer la communication, notion bien vague, perdait l'essentiel de ses prérogatives en matière de gestion du patrimoine, de protection des sites et des monuments, de tutelle de l'architecture dans son ensemble.

En effet, la direction de l'architecture, rattachée depuis 1959 à la culture, dépend désormais de l'environnement et il n'est pas même certain qu'elle continue à exister en tant que telle. Certains souhaitaient (ils semblent avoir reculé depuis) faire éclater ses diverses sous-directions, dont l'une (celle de la création architecturale et des constructions publiques) serait englobée dans l'actuelle direction de la construction qui a toujours été à l'équipement, dont l'autre (les monuments historiques) resterait rue de Valois, dont la troisième (les sites et les espaces protégés) relèverait de la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, la quatrième, celle du personnel, naviguant comme elle peut entre ces écueils divers.

On dira : même dans cette hypothèse, les monuments historiques, c'est-à-dire le patrimoine, demeurent entre les mains des culturels. Ce n'est pas exact, puisque c'est désormais l'environnement qui classe, inscrit, veille à l'application de la loi des abords.

C'est le ministre de l'environnement qui a récemment demandé l'inscription des entrées de métro de Guinard, et c'est lui qui a pris la décision fâcheuse, équivoque, de reconstruire, « à peu près à l'identique » le pont des Arts : il faut adapter Paris à la péniche comme on l'a adapté à la voiture.

Et c'est la loi des abords qui a permis à M. Michel Guy d'interdire la construction d'un très agressif palais de justice au pied de la cathédrale de Reims, à Jacques Duhamel de conserver la gare d'Orsay et de bloquer la consternante opération immobilière qui faillit bien se réaliser à son emplacement. Si le ministre de la culture ne dispose plus de cette loi, de quel pouvoir sera-t-il encore armé dans un pays où l'on ne dira jamais trop que la culture est sous-administrée, que l'essentiel de ce qui se construit, se détruit, détermine « le cadre de vie », échappe au regard culturel ?

(Lire la suite page 25.)

AU JOUR LE JOUR

Question capitale

M. Giscard d'Estaing est contre la peine de mort, mais... M. Peyrefitte est contre la peine de mort, mais... M. Raymond Barre est contre la peine de mort, mais... Mais quoi ? Comme dit M. Raymond Barre : « C'est un sujet qui mérite un large débat, mais pas dans n'importe quelle circonstance : il faut un climat de sérénité. »

Or, il se trouve que onze députés ont récemment déposé une proposition de loi en faveur de l'abolition ; que cette abolition figure au programme commun de la gauche ; qu'en ce qui concerne la sérénité il n'y aura pas d'élection nationale avant trois ans...

Alors, puisque les autorités politiques et morales de ce pays semblent pour une fois en accord, peut-être serait-il bon que MM. Giscard d'Estaing, Peyrefitte et Barre expliquent au président de la République, au garde des sceaux et au premier ministre qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le troisième millénaire pour poser la question : « Sérénité, es-tu là ? »

BERNARD CHAPUIS.

Questions à un proche du premier secrétaire du P.S.

par JACQUES LHOMET (*)

Les contestataires du P.C., privés du droit de s'exprimer dans leur presse, ont confié au *Monde* leurs doutes sur la ligne, ou les lignes, de la direction de leur parti. Les militants du parti socialiste croyaient, quant à eux, *avoir une presse démocratique* où pouvaient s'exprimer librement toutes les nuances des courants de pensée, des « sous-courants », des sensibilités... qui en animent la vie. Un secrétaire national du P.S. a toutefois préféré, exprimant de surcroît la pensée collective de quelques dirigeants nationaux, « généralement considérés comme proches du premier secrétaire », exposer dans *le Monde* (1), à sa manière, partisane, et avec droit de réponse conditionnel ne dépendant pas du parti mais de la réaction d'un organe de presse indépendant de lui, les éléments du débat qui s'est engagé au sein du P.S.

Nous n'avons pas au P.S. un goût immodéré du secret. Il nous plairait de croire pourtant que les tribunes du parti : *le Poing et la Rose, Combat socialiste, l'Unité, la Revue socialiste...* se prêtent mieux à un débat en profondeur que les feux de la *rampe* d'un *exposé public* de divergences internes quand celles-ci n'ont même pas encore eu l'occasion d'être connues des militants du parti.

Puisque le terrain choisi par cette réflexion collective est public, acceptons-le. Car l'article de Gérard Delfau appelle plus d'une question. Nous les poserons en nous efforçant d'ignorer les privilèges que confère la proximité du premier secrétaire quant aux possibilités de s'exprimer et d'agir dans le parti.

Sept ans après Epinay, sept ans après avoir adhéré au parti qui en est sorti, après avoir tu des doutes sur bien des insuffisances *tout en les subissant* amèrement, il me semble avoir atteint l'âge de raison pour interroger la direction du parti sur quelques sujets tabous heureusement effleurés par l'article de Gérard Delfau.

Je ne cacherai pas d'abord ma stupéfaction devant deux questions qui seraient encore d'actualité : quel parti voulons-nous, quel projet avons-nous à proposer à notre pays ?

Je croyais que nous nous efforcions de bâtir depuis Epinay un parti enraciné dans la masse des travailleurs, un parti qui défende leurs intérêts : ce que Gérard Delfau appelle un parti de masse et un parti de classe. Or, à bien regarder mon parti, je me demande où est le parti de masse, où est le parti de classe ?

Est-ce que 130 000, 150 000 adhérents y suffisent? Sinon, comment se fait-il que nous ne sachions pas rassembler dans un grand parti socialiste, *comme en* Allemagne, en Angleterre, en Autriche, aux Pays-Bas, en Suède... des millions de travailleurs ? Pourquoi le taux de croissance du P.S. est-il aussi faible depuis deux ans ?

(Lire la suite page 2.)

(*) Membre du parti socialiste.

(1) Il s'agit de l'article de M. Gérard Delfau, « En ce printemps mouillé de la gauche... », paru dans *le Monde* daté 18-19 juin.

UN TÉMOIN DE LA « GÉNÉRATION PERDUE »

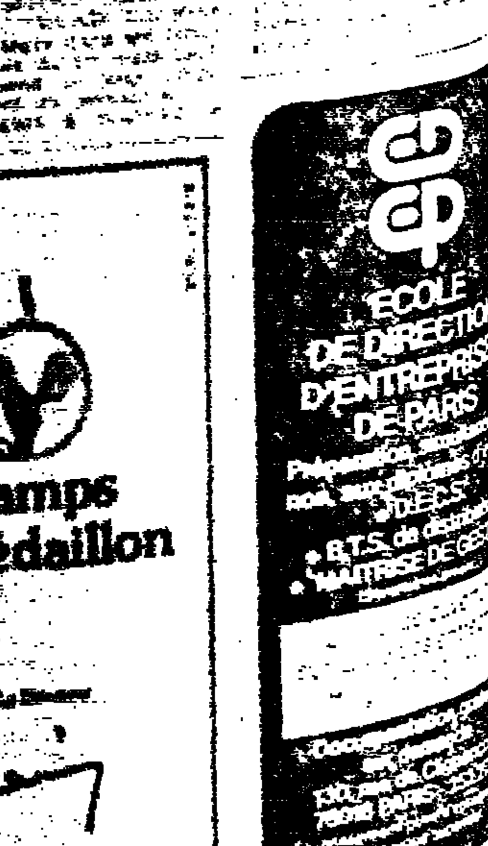
Le style Courchay

Claude Courchay, les lecteurs du « Monde des livres » ont pris l'habitude de le rencontrer dans ces colonnes depuis l'automne dernier. Vacant comme il sait l'être, cet ancien professeur de français, qui a volontairement rompu avec l'Education *nationale,* avait faim de lire. Il a beaucoup lu, beaucoup rejeté, beaucoup retenu dans ses chroniques brèves et percutantes *qui font passer, avec humour,* l'humeur bonne ou mauvaise qu'un texte lui communiique.

Mais bien avant de faire ses *preuves comme critique, il s'était* révélé écrivain dans une sorte de journal qu'il débite en tranches depuis 1972 sous des titres bizarres : « La vie finira bien par commencer », « la Soupe chinoise », « Chroniques d'un cochon *malade* », « N'oubliez pas la lutte des classes », et la dernière qu'il vient de publier : « les Matins célibataires ».

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 20.)



Le Monde

idées

LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

Questions à un proche du premier secrétaire

(Suite de la première page.)

Comment se fait-il que des adhérents viennent au parti, puis le quittent, déçus, au bout de quelques semaines ? Quelles sont les causes de ce phénomène ? Faut-il en conclure qu'il y a dans la nature actuelle du P.S. des obstacles qui empêchent qu'il soit un véritable parti de masse ? Si oui, lesquels ? Les dirigeants nationaux proches du premier secrétaire peuvent-ils les expliquer et expliquer pourquoi ils n'ont pas su les surmonter ?

Car l'heure n'est plus aux projets, aux rêves, aux slogans. Elle est au constat et aux responsabilités.

Or le constat montre que si l'électorat du P.S. est un « électorat de masse », le P.S. en tant que tel n'est pas devenu un parti de masse.

Le P.S. « parti de classe » ? Je n'aurait pas la cruauté de demander de quelle classe, et de juger d'après le spectacle de l'entourage rassemblé à la tour Montparnasse lors de l'élection présidentielle de 1974. Je crois, au contraire, profondément qu'à travers le P.S. s'exprime la continuité d'une tradition ouvrière et socialiste aussi légitime qu'au P.C., sinon plus vraie, car vierge des crimes du stalinisme.

Mais quand j'examine les structures de ce parti, l'origine sociale de ses dirigeants, les liens qu'ils ont avec le monde du travail, je m'interroge sur les relations entre la direction du parti et sa base sociale.

Il faudra donc que l'on m'indique quels mécanismes de sélection expliquent ce hiatus entre la vocation de classe du P.S., son électorat largement représentatif des couches productives salariées de la population, sa base militante déjà plus tentée par les « couches nouvelles » et sa direction ou son corps parlementaire à large dominante universitaire, « bourgeoise » au sens le plus libéral et non marxiste du terme.

J'aimerais savoir aussi pourquoi cette direction est incapable de traduire dans la réalité des faits la volonté réaffirmée dans chaque motion de congrès d'implanter réellement le parti dans le monde ouvrier. Que le membre le plus éminent de cette direction (2) ait dû se charger lui-même de cette tâche il y a quelques jours en dit long sur le succès de ceux qui en étaient responsables.

Une dynamique amortie

Ces distorsions entre la direction du parti et ce qu'il représente dans le pays expliquent pour une bonne part son incroyable absence d'écoute aux aspirations nouvelles qui s'y expriment. Alors que le parti vivait les questions posées par les écologistes, par les femmes, par les mouvements associatifs..., la direction n'a intégré ces formes nouvelles de volonté de libération qu'avec méfiance et réticence. L'esprit de 1968 imprègne le parti, il a contaminé son message politique, mais il est encore largement étranger à sa direction. Et ce n'est pas un hasard si la campagne électorale que nous avons menée pour les législatives a été aussi terne, si son contenu politique a été aussi faible, aussi flou, aussi peu convaincant, aussi peu mobilisateur.

Nous avons bradé ce qui faisait une crédibilité péniblement acquise (voir les virevoltes autour du SMIC) ; nous avons laissé s'éteindre l'élan de notre projet initial auquel avait largement contribué le CERES (avant sa fossilisation) et qu'avaient enrichi les « nouveaux socialistes », adhérents individuels ou adhérents du courant des Assises.

Il n'est pas permis de dire qu'écologie, féminisme, mouvements associatifs, quête d'une nouvelle croissance... ne sont que de nouvelles faces de la lutte des classes. Sauf à ne rien y comprendre, à vouloir enfermer la vie dans le carcan d'une pensée définitivement figée, et, par là, à priver le parti de sa capacité d'écoute, de sa fonction de transformation politique des multiples aspirations à plus de liberté et d'épanouissement qui se manifestent dans notre pays.

La preuve en est désespérante en ce qui concerne la place des femmes dans le parti. Gérard Delfau constate qu'il n'y a au Parlement (3) qu'une femme socialiste. A qui la responsabilité ? Comment est-il possible que toute la richesse du mouvement féminin dans le parti ait pu être gaspillée à ce point ? Depuis plus de cinq ans, des femmes de valeur et de conviction essaient de faire évoluer le parti dans le cadre de sa commission féminine. Leur voix n'y a pas trouvé une tribune, mais un étouffoir. A bon compte, on a instauré un quota de représentation féminine minimum dans les instances du parti sans rien faire pour qu'il soit respecté, pour que cette règle soit autre chose qu'un artifice juridique destiné à calmer une contestation inassimilable par la direction du parti. Une convention nationale dérisoire sur les femmes a été réunie *in extremis*, dans des conditions scandaleuses et à des fins électorales, pour s'entendre dire par un homme ce que seraient la place et le rôle des femmes au P.S. Quel gâchis et quelle tristesse ! Comment ne pas comprendre le ras-le-bol des militantes qui veulent enfin s'exprimer et qui, pour cela, ont dû mettre le doigt dans la dangereuse mécanique des courants ?

Le parti n'est pas assez démocratique, crient des voix de toutes parts. Régionalisons, dites-vous. Décentralisons. Oui, mille fois oui ! Ayons des sections d'une taille vivable. Oui, mille fois oui ! Mais qui êtes-vous pour dire cela ?

Des hommes qui ont concentré tous les pouvoirs autour d'un seul homme et qui semblent n'avoir plus pour vocation que de le protéger contre d'éventuels successeurs trop talentueux.

Le nouveau parti socialiste ne s'est pas créé à Epinay, il s'est créé à partir d'Epinay. Les sections se sont recréées. Les fédérations ont repris vie. Toute une nouvelle génération de cadres a forgé le parti et s'est forgée avec lui. Elle n'a pas atteint le niveau national. Celui-ci fonctionne encore sur le modèle d'avant Epinay, un modèle féodal. Les artisans du compromis d'alors se partagent le pouvoir selon des rapports de forces qui n'ont plus de signification aujourd'hui dans le parti.

Avant de parler de régionalisation ou de décentralisation dans des motions de congrès, laissez-nous d'abord élire nous-mêmes nos dirigeants. L'heure est passée où la composition du comité directeur pouvait se décider par cooptation au sein de féodalités et négociations au sommet entre quelques barons. Les militants du P.S. sont assez mûrs pour désigner eux-mêmes directement leurs responsables.

Qu'est-ce que cela signifie ? L'application du scrutin proportionnel ne permet-elle pas aux militants de se faire entendre aussi bien dans les grosses fédérations que dans les petites ? Allez comprendre une telle proposition, sauf à voir derrière d'étranges ambitions d'appareils sans troupes.

Les intentions candides sont le privilège des minorités ; les majorités qui exercent le pouvoir ne peuvent se réfugier derrière à moins d'irresponsabilité. Or vous exercez ce pouvoir dans le parti depuis sept ans, et vous n'avez rien fait pour améliorer le fonctionnement démocratique du parti.

Vous avez figé les débats sur des considérations tactiques, en faisant plus souvent de la fidélité au premier secrétaire et non de l'adhésion à un corps d'idées le critère d'appartenance à la majorité du parti, au « courant 1 », ou encore à la « majorité de la majorité », ce clan qui a parfois tendance à considérer le parti comme sa propriété exclusive.

Il en est résulté que la presse du parti n'a pas su jouer le rôle de confrontation des idées qui devrait être le sien en vue de la mise au jour des vrais clivages. Tel organe est rattaché à tel baron, tel autre à tel autre...

Vous n'avez pas permis au parti de vivre l'autogestion, car vous aviez peur des risques qu'elle impliquait pour vous. Vous n'avez donc pas permis au parti d'être lui-même, et c'est peut-être pourquoi il piétine, pourquoi son message passe mal à l'extérieur. Il est, en effet, si mal vécu à l'intérieur !

Ah, s'il y avait un minimum de travail d'équipe dans votre direction, de solidarité, de confiance mutuelle, de partage des rôles et des responsabilités.

De tout cela vous n'avez pas voulu. Si bien que le centralisme n'est plus aujourd'hui en question seulement au P.C... Parallèlement à un débat sur le centralisme démocratique, il y aurait lieu à un débat sur le césarisme démocratique ; étrange adaptation du parti au caractère présidentiel des institutions du pays.

Voilà quelques-unes des questions que j'aurais à vous poser sur le fonctionnement du parti. Vous aurez à y répondre au prochain congrès, devant tous les militants, car là est son véritable enjeu. Vous voudriez faire croire que le débat portera sur l'union de la gauche. Car sans être « unitaires pour deux », vous souhaiteriez avoir le monopole de l'unité. Nous ne vous la laisserons pas, pas plus que nous ne vous laisserons le monopole du parti.

La question n'est pas celle de l'unité. A votre grand regret, elle est acceptée par tout le parti, et il vous faut aller scruter de vaines arrière-pensées pour faire croire qu'elle est refusée par ceux qui vous gênent. La vraie question porte sur la manière d'être unitaire.

Si la personnalité du P.S. avait été plus affirmée depuis longtemps, ses résultats auraient sans doute été encore meilleurs. Il n'est pas inutile de vouloir souligner cette personnalité dans un « projet socialiste ». Mais ce projet existe depuis 1971 et s'est enrichi constamment sauf, peut-être, paradoxalement, depuis 1974. Trop de talent effraie et vous préférez le conformisme de la discipline majoritaire à la recherche d'une formulation de notre message mieux adaptée aux besoins du temps et du pays.

Marxiste ou non marxiste ?

Etre unitaire aujourd'hui, c'est peut-être enfin donner au P.S. le moyen d'exister pleinement en tant que parti et qu'organisation, de manière qu'en se renforçant, il ouvre à la gauche tout entière la voie du pouvoir. Vous n'avez pas su le faire. Les Français l'ont sanctionné. La défaite de 1978 est certes le fruit de la volonté d'échec du P.C. ; elle est aussi celui du manque de confiance des Français dans la capacité du P.S. d'être l'élément moteur et fort de l'union de la gauche.

Etre unitaire c'est aussi savoir ce qui nous rapproche et ce qui nous sépare du P.C.

Ce n'est pas un mince paradoxe que le débat sur le marxisme agite les P.C. occidentaux mais qu'il passe complètement à côté du P.S.

Or vous nous dites marxistes. Vous affirmez même que Marx s'accomplit aujourd'hui sous nos yeux ! Voici qui surprendra plus d'un membre du P.S., car, sans être « nouveau philosophe », le bilan de la pensée et de la pratique marxiste appelle pour le moins des appréciations plus nuancées sur Marx.

Mais peut-être faudrait-il pour en débattre fructueusement savoir d'abord si le P.S. est ou n'est pas marxiste. Les textes fondamentaux du parti sont discrets sur ce point. Le parti se garde bien de se présenter comme tel à l'opinion publique. Le premier secrétaire lui-même a affirmé à plusieurs reprises ne pas être marxiste. Est-il permis à d'autres de l'affirmer également et d'être cependant membres à part entière du P.S. ?

La question mérite examen, mais elle ne vous intéresse pas. Or, dans le débat sur les « deux cultures » au sein du mouvement socialiste, elle est centrale. Voilà peut-être pourquoi vous refusez ce débat. Il n'est pas concevable pour vous que l'on puisse être au P.S. sans être marxiste ou subir votre marxisme. La tradition socialiste est toutefois assez riche pour amener au P.S. des militants sur des bases différentes.

Cette richesse et cette diversité d'inspiration devraient être un facteur distinctif élémentaire par rapport au P.C. Or s'impose parfois au P.S. une forme de dogmatisme qui nous rapproche du P.C., mais sur quelles bases et en vue de quelle unité !

Tant de questions à poser à un secrétaire national proche du premier secrétaire devraient pouvoir s'exprimer normalement et largement dans le parti.

Or, depuis trop longtemps, une seule voix s'exprime au sein et au nom du P.S., fût-ce par mousquetaires interposés.

Pour moi, l'enjeu du débat actuel est que cesse ce type de situation. Il ne s'agit pas de succession. Il s'agit de bâtir un parti à l'image de ses militants et de son projet politique.

Cela suppose peut-être que disparaisse le premier cercle...

JACQUES LHOMET.

(2) N.D.L.R. : Il s'agit de M. François Mitterrand.

(3) N.D.L.R. : M. Delfau a commis une erreur. Le parti socialiste a une élue à l'Assemblée nationale, Mme Jacq (Finistère) et une au Sénat, Mlle Rapuzzi (Bouches-du-Rhône).

Portrait-souvenir

par GABRIEL MATZNEFF

JE n'ai que du dédain pour la social-démocratie, cette éternelle cocue des révolutions qui réussissent, comme on l'a vu en Russie il y a soixante et un ans, et aussi des révolutions qui ne réussissent pas, comme on l'a vu en France il y a dix ans. En revanche, je n'ai jamais dissimulé le goût très vif que j'ai de François Mitterrand, analogue à celui que j'ai de Catilina.

Aujourd'hui, Mitterrand est tenu pour « fini » par ceux-là mêmes qui, voilà quelques mois, lui tressaient des couronnes, et il se retrouve seul, *« nu comme un petit saint Jean »* (Chateaubriand), dans le vaste désert que la disgrâce forme autour de lui. C'est une raison suffisante pour lui demeurer fidèle, et je viens de refuser d'écrire un pamphlet contre lui. *« Je ne veux pas prendre part au Pharsale des illusions de la gauche »*, ai-je expliqué à l'éditeur qui m'a demandé ce livre. Je ne crois plus guère à la politique, mais je continue de croire à l'amitié.

L'ambiguïté chez Mitterrand vient de ce qu'il a, comme beaucoup d'entre nous, des idées de gauche et un tempérament de droite. Sous les dehors de démocrate qu'il excelle à se donner, il a l'âme despotique. Il méprise les hommes, ne supporte le *consensus omnium* qu'à proportion qu'il y voit un guignol propre à le pousser dans ses ambitions — qui ne sont pas, il faut le marquer, des ambitions vulgaires — et ne respecte que les individus, au sens que les Renaissants italiens donnent à ce mot.

Il les respecte, mais il ne les souffre pas. Il y a de l'évêque en lui, car il aime voir les hommes à genoux. Aussi, du temps de ses splendeurs, ne s'entourait-il que d'agenouillés et tenait-il à l'écart ceux qui refusaient d'agiter l'encensoir devant ses autels. Je possède un excellent encens, qui vient en droite ligne du mont Athos, mais il n'a jamais été pour la narine du beau François : je le réserve à des icônes moins douteuses. Je ne portais donc pas à Mitterrand la révérence dont il est friand et à quoi son entourage courtisan l'avait accoutumé, et ce fut ce qui explique l'affection de fâcherie dont, à l'époque où il était puissant et flatté, il fit montre à mon endroit.

Cependant, mon amitié pour lui était, quoique teintée d'impertinence, plus vraie que celle de certains compagnons de route qui ne le léchaient si fort que parce que c'était présentement lui qui brandissait la carotte et distribuait les sucres, mais qui s'apprêtaient à le trahir dès que le vent tournerait.

François Mitterrand, qui sait que le talent littéraire est le premier de tous, et qu'un beau livre est un titre à l'immortalité plus sûr qu'une victoire électorale, nous promet depuis des années un biographie des Médicis. Aussi la rumeur publique, qui aime les idées simples, le donne-t-elle pour un machiavélien. Plût au ciel qu'il le fût ! Il se serait assis dans le fauteuil du général de Gaulle. Mais il l'est fort peu. Cicéron dit de César qu'il n'a jamais eu le sens de la beauté morale. C'est ce qui faisait la force du dictateur romain. François Mitterrand, lui, est d'une argile plus molle. Il est de la race de Pompée. Il n'a pas vendu son âme au diable.

Mitterrand est un homme d'Etat. Il n'est pas un homme de coup d'Etat. En 1958, après avoir « engagé le processus », de Gaulle a continué d'agir, ainsi que ses amis, en Algérie et ailleurs. En 1968, Mitterrand, lors de sa conférence de l'hôtel Continental, a, lui aussi, « engagé le processus » ; puis il est rentré chez lui, attendant sagement que l'alouette présidentielle tombe toute rôtie. Dans un mémorable article de *Combat*, Marc Valle, qui fut un des rares partisans de Mitterrand à garder son franc-parler, avait comparé l'auteur du *Coup d'Etat permanent* à Mussolini. Soit, mais c'est un Mussolini qui ne fera jamais sa marche sur Rome.

Ne pas changer de stratégie

par LUC SOUDRÉ et PHILIPPE GENTHON (*)

LES socialistes s'interrogent : comment poursuivre la lutte contre la droite afin d'instaurer le socialisme ? A l'extérieur du parti, adversaires et rivaux attendent une réponse qui les conforterait : l'abandon de notre ligne politique définie au congrès d'Epinay. Cette attitude n'est pas nouvelle et ne saurait nous surprendre. Mais que des voix s'élèvent à l'intérieur du parti, pour aller dans le même sens, voilà qui devient inquiétant.

Faut-il renoncer à notre déclaration de principes et à son énoncé clair et précis de la stratégie de rupture : *« Il ne s'agit pas d'aménager un système, mais de lui en substituer un autre. »* Nos « quinze thèses » sur l'autogestion sont-elles périmées ? Ne faut-il plus *« à la fois occuper le gouvernement et le changer »* ? (thèse 10). N'est-il plus vrai que... *« les implications stratégiques du projet autogestionnaire s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'union de la gauche »* ? (thèse 11).

Répondre à ces questions n'est pas superflu si l'on veut poursuivre la route tracée depuis 1971 et conserver l'identité de notre parti.

Déjà certains camarades regrettent qu'au congrès d'Epinay nous ayons préféré bâtir un programme de gouvernement avec le parti communiste, plutôt que de poursuivre le dialogue idéologique. Fallait-il prolonger cette confrontation purement formelle qui repoussait indéfiniment la construction de l'union et, se déroulant dans l'indifférence générale, perpétuait le déséquilibre entre un parti socialiste affaibli et un parti communiste fort, doté d'un appareil puissant et monolithique ? En 1978, les socialistes doivent-ils reprendre cette discussion ? Nous ne pensons pas que beaucoup de camarades seront saisis par la nostalgie de l' « avant-Epinay ».

Plus précises, mais plus inquiétantes, sont les analyses de Michel Rocard, explicitées à la convention nationale du 29 avril : décrire la rupture comme *« un processus long conduit selon une stratégie précise et non pas l'enjeu rêvé des trois premiers mois »* contredit fondamentalement notre conception de la transition, telle qu'elle était encore exprimée par la motion du congrès de Nantes (juin 1977), qui affirmait la nécessité d'opérer les nationalisations de 1972 *« dès la première session de la prochaine législature »*.

Si l'on suit la théorie du « processus long », en cas de victoire électorale, devra-t-on différer les nationalisations afin que la droite puisse tout benoîtement saboter l'économie ?

D'autres questions viennent à l'esprit :

— Comment luttera-t-on contre l' *« opposition croissante des classes dirigeantes »* ? (thèse 15) ;

— Comment le gouvernement de la gauche pourra-t-il *« s'appuyer sur une mobilisation forte et consciente de ceux qui l'auront porté au pouvoir »* (thèse 15) et *« élargir le soutien dont il dispose »*, selon l'expression même de Michel Rocard, si son premier souci est de conforter le *« besoin de sécurité des Français »*, autre formule de notre camarade.

De quelle sécurité et de quels Français s'agit-il ? Est-ce avec de la psychologie que l'on dominera l'économie pour la mettre au service du pays ou par le moyen des nationalisations ? Rompre avec le capitalisme, ce n'est pas le supprimer par un coup de baguette magique. Il est bien installé dans le monde et la lutte sera longue. Mais « rompre », c'est décider immédiatement que ce n'est plus le capitalisme qui dirige la politique de la nation, c'est prendre tout de suite le contrôle du crédit et des entreprises-clés, c'est revaloriser aussitôt et nettement la condition des plus exploités. Si la gauche au pouvoir n'adopte pas des décisions rapides et irréversibles, elle ne le fera jamais. Et avant cette étape, pense-t-on sérieusement que la pression des travailleurs pour faire changer le P.C. s'exercerait en faveur de socialistes qui, sous prétexte d'opérer une « rupture progressive », renonceraient pratiquement à abattre le système social et économique en place ?

Voilà bien le vrai débat qui doit s'instaurer entre nous et sur lequel notre prochain congrès devra se prononcer. Les camarades qui théorisent sur le « processus long » ne doivent pas ruser en parlant de forme, alors que c'est le fond qu'ils remettent en cause. Nous souhaitons qu'ils aillent tout de suite jusqu'au bout de leur pensée et n'adoptent pas le procédé des « petits coups de pouce » successifs — soi-disant destinés à affiner notre identité.

A qui profiterait l'abandon ?

A l'extérieur du parti, personne ne se trompe sur l'importance de l'enjeu. Curieusement certains éditorialistes du *Matin* et du *Nouvel Observateur* nous pressent, nous conjurent même, de choisir la voie *« d'une audace historique dans le réalisme »* (Jean Daniel dans *le Nouvel Observateur*).

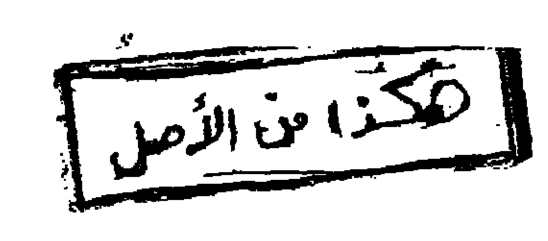
Faut-il rappeler que le parti socialiste allemand a déjà manifesté une telle « audace » : à Badgodesberg, lors du congrès où, précisément, il a renoncé à changer de société.

De son côté, le P.C. — principalement sa partie la plus rétrograde — verrait d'un bon œil s'élaborer au P.S. une ligne social-démocrate. Ainsi ferait-il oublier sa responsabilité majeure dans l'échec de la gauche, et nous donnerions raison, *a posteriori*, à ses accusations de « virage à droite ». Le P.C. se trompe de pays et d'époque, sa ligne actuelle se révélera intenable si le P.S. sait demeurer fidèle à l'acquis des six dernières années. Délaisser la ligne d'Epinay n'offrirait à tous les partisans d'un réel changement que le choix entre l'obédience communiste et la désespérance.

Quant à la droite, elle accueillerait comme une « divine surprise » notre renonciation. En mars 1978, le capitalisme français et international a eu peur : un maillon important de son système de domination risquait de sauter. A l'heure où la restructuration du capitalisme mondial bénéficie de la politique d'équilibre des blocs — renouvelée récemment à Vladivostock, où les Russes et les Américains se sont confirmé leur aire d'influence, Proche-Orient pour ces derniers, Europe centrale y compris la Yougoslavie pour les autres, — quelle aubaine qu'un P.S. « réaliste », gage d'une France « réconciliée », au prix de quelques aménagements.

Sommes-nous prêts à satisfaire tous les adversaires du socialisme ? Faut-il nous perdre dans des débats secondaires, nous opposer en vaines querelles de personnes ? Nous pensons que le vrai débat de fond se situe entre deux conceptions de la transition vers le socialisme. Dans cette optique, le clivage du congrès de Nantes est désormais périmé. La nouvelle majorité du parti sera constituée par le rassemblement de tous les militants voulant opérer une rupture immédiate et résolue avec le capitalisme, approfondir l'union de la gauche, bref, poursuivre et développer la ligne d'Epinay, en un mot, construire le socialisme.

(*) Respectivement membre du comité directeur du P.S. (courant majoritaire) ; secrétaire général de la Haute-Garonne (membre du CERES).



Le Monde

étranger

RIVALITÉS ET MANŒUVRES DIPLOMATIQUES EN AFRIQUE

ANGOLA

MM. Eanes et Neto vont sceller à Bissau la réconciliation entre Luanda et Lisbonne

De notre correspondant

Lisbonne. — « *Un événement historique* » : telle est l'expression utilisée à Lisbonne à propos de la rencontre entre les présidents *de la République du Portugal*, le général Eanes, et de l'Angola, *M. Agostinho Neto*, qui a lieu à Bissau les samedi 24 et dimanche 25 juin. On attribue ici une importance particulière au fait que les deux chefs d'État aient choisi la Guinée-Bissau pour y tenir leur réunion. En effet, cette ancienne colonie entretient depuis son indépendance, en 1974, les meilleurs rapports avec le Portugal. Son président, M. Luis Cabral, a visité Lisbonne en janvier dernier.

La préparation de la rencontre a été entourée de la plus grande discrétion aussi bien à Lisbonne qu'à Luanda. Elle n'a été officiellement annoncée qu'au début de la semaine, par un bref communiqué lu à la radio de Bissau. Vingt-quatre heures avant son départ, le général Eanes n'avait pas encore annoncé la constitution de sa suite. On sait uniquement que les ministres des affaires étrangères et des finances, MM. Sa Machado et Victor Constancio, *discuteront* avec leurs *collègues* angolais le texte d'un accord de coopération qui ouvrira, croit-on ici, de vastes perspectives dans les domaines de l'agriculture, des travaux publics et de l'éducation.

Dissiper des malentendus

« *Les entretiens seront surtout politiques* », souligne M. Granadeiro, chef de la maison civile du général Eanes et l'un de ses conseillers les plus écoutés. La rencontre, dit-il, « *se propose tout simplement de dissiper quelques malentendus qui ont souvent entravé nos relations avec l'Angola* ».

Ces « malentendus » ont pour origine la déclaration unilatérale d'indépendance faite par le M.P.L.A. en novembre 1975. Le Portugal n'avait pas voulu alors reconnaître le *gouvernement* angolais sous prétexte que le M.P.L.A. n'avait pas respecté les accords d'Alvor. Ceux-ci prévoyaient un gouvernement de transition constitué par des représentants des trois mouvements nationalistes, le M.P.L.A., le F.N.L.A. et l'UNITA, qui aurait fonctionné jusqu'à l'organisation d'*élections*. *La* présence à Lisbonne de plusieurs centaines de milliers de rapatriés, pour la plupart hostiles à M. Neto, constituait une raison supplémentaire de la prudence manifestée par les autorités portugaises. La situation ne s'est normalisée que le 22 février 1976 : le Portugal était le quatre-vingt-huitième pays à reconnaître officiellement la République populaire d'Angola.

La tentative de coup d'État du 27 mai de la même année, dirigée par deux anciens membres du comité central du M.P.L.A., MM. Nito Alves et Van Dunen, avait alourdi le contentieux. Selon des rumeurs non confirmées, *le parti communiste* portugais aurait participé aux événements. Certains Portugais avaient été arrêtés à Luanda à cette époque. Dès que l'échec de la tentative révolutionnaire fut connu à Lisbonne, le général Eanes adressa au président Neto un message de félicitations. Quelques jours plus tard, un émissaire personnel du chef de l'État portugais rencontrait à Luanda des personnalités très influentes du M.P.L.A. Par la suite, les « missions » se sont multipliées. A deux reprises, M. Marcedo, président du P.S. et ami de M. Neto, s'est rendu en Angola, accompagné d'autres dirigeants socialistes, comme MM. Alegre et Morais.

Le 30 septembre 1976, les ministres des affaires étrangères des deux pays, MM. Ferreira et Santos, décidaient, au cours d'une réunion au Cap-Vert d'accélérer la procédure de rétablissement des relations diplomatiques. L'ambassadeur du Portugal à Luanda devait être finalement désigné le 23 mars 1977. Entre-temps, les pourparlers s'étaient poursuivis. M. Neto a envisagé de venir lui-même au Portugal au début de l'année 1978, mais ce projet a été écarté, les circonstances politiques n'étant pas « *propices au déplacement* ».

Le voyage du commandant Melo Antunes en Angola à la fin de l'année dernière et les contacts à New-York entre les ministres des affaires étrangères, M. Sa Machado, et M. Paulo Jorge, auraient levé les derniers obstacles à la rencontre des deux chefs d'État.

Plusieurs organes de décision sont donc intervenus dans cette affaire : la présidence de la République, le gouvernement, le conseil de la révolution et même certains partis politiques, ce qui a provoqué des conflits de compétences. Le ministre des affaires étrangères, M. Ferreira, en octobre 1977, donna sa démission puis accusa le premier ministre d'encourager des « *diplomaties parallèles* ».

La présidence de la République nie mener en la matière une politique « *différente* » de celle du gouvernement tout en reconnaissant que les rapports avec l'Afrique deviennent « *plus faciles* » au niveau le plus élevé.

Trois semaines avant de se rendre en Guinée-Bissau, le général Eanes a eu, à New-York, des conversations en tête à tête avec le président Carter. Du 18 au 21 juillet, il recevra, à Lisbonne, M. Giscard d'Estaing. La proximité des dates ne suscite aucun commentaire spécial de la part des autorités portugaises, « *une simple coïncidence* », dit-on, à Lisbonne.

Mais, officieusement, on rapproche le voyage du chef de l'État portugais des propos tenus récemment par M. Vance, admettant que le renforcement des liens entre les États-Unis et l'Angola serait la *manière* la *plus efficace* de répondre à l'influence grandissante de l'Union soviétique et de Cuba en Afrique.

JOSÉ REBELO.

● *Pour le troisième anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la République populaire du Mozambique* (25 juin 1975), le centre d'information sur le Mozambique (14, rue de Nanteuil, Paris-14e) organise au siège de l'association, le 25 juin, une projection du film 25, réalisé par José Celso et Celso Luccas sur les fêtes de l'indépendance du Mozambique et d'un montage de diapositives réalisé par une délégation du centre (participation aux frais : 5 F).

LES CONSULTATIONS AMÉRICANO-ANGOLAISES ONT COMMENCÉ

La débat, engagé depuis deux mois, entre les partisans de la manière forte en Angola, notamment M. Zbigniew Brzezinski, conseiller de M. Carter pour les affaires de sécurité, et ceux qui souhaitent une approche plus diplomatique du problème de l'engagement soviéto-cubain, parmi lesquels le secrétaire d'État M. Cyrus Vance, s'est terminé à l'avantage de ce dernier. Le gouvernement américain a en effet envoyé, mercredi 21 juin, à Luanda, un haut fonctionnaire, M. Donald McHenry, membre de la délégation américaine à l'ONU, pour qu'il entame des discussions avec le président Agostinho Neto (*le Monde* du 23 juin).

Le *Washington Post* a indiqué jeudi que M. Stansfield Turner, directeur de la C.I.A., avait, il y a quelques semaines, soumis à un « influent sénateur » un plan de déstabilisation du régime de M. Neto, comportant une aide américaine secrète aux guérilleros de l'UNITA, qui luttent contre ce dernier. M. Brzezinski aurait été à l'origine de ce plan, selon le quotidien américain. Le but de *l'opération était d'immobiliser* les troupes cubaines en Angola par des actions de guérilla, de façon qu'elles ne puissent pas intervenir éventuellement ailleurs en Afrique.

M. Carter a, pour l'instant du moins, accordé plus de crédit aux thèses défendues depuis longtemps par les responsables de la politique africaine au département d'État. Ceux-ci sont surtout sensibles aux inconvénients liés à l'absence de consultations avec Luanda.

ÉTHIOPIE

Vers une reprise de la guerre dans l'Ogaden

L'aviation d'Addis Abeba a bombardé plusieurs localités somaliennes

Après plusieurs semaines d'actions sporadiques de guérillas, la guerre paraît reprendre une certaine ampleur dans la province de l'Ogaden, d'où les maquisards somalis et les forces somaliennes avaient été chassés voici trois mois par l'armée d'Addis-Abeba soutenue par les troupes cubaines. Le ministère somalien de l'information a annoncé, le 22 juin, que l'aviation éthiopienne avait bombardé, jeudi matin, à 6 heures, plusieurs localités à l'intérieur du pays, tuant dix civils et en blessant quarante-trois autres. Les raids ont visé les *villes* de Boama et Gebile et les villages de Kalabaid, Goluled et Goroyoald, situés entre Halgeisa et la frontière éthiopienne.

La chute de Gode

Cette action de représailles en *territoire* somalien paraît liée à la prise de la ville de Gode revendiquée jeudi par le Front de libération de la Somalie occidentale (F.L.S.O.). Située dans l'Ogaden, Gode, qui dispose d'un aéroport, constituait le principal point d'appui militaire éthiopien dans cette province. *Danab*, l'organe du F.L.S.O., affirme que Gode a été reprise par les maquisards somalis après une bataille acharnée ayant fait plus de trois cents morts dans les rangs éthiopiens et cubains. Les Somalis se seraient empressés d'y faire sauter toutes les installations militaires. Addis-Abeba n'avait encore fait, ce vendredi, aucun commentaire sur cette affaire.

A plusieurs reprises ces derniers mois, le régime éthiopien avait menacé la Somalie de représailles sur son propre territoire si les opérations de harcèlement se poursuivaient dans l'Ogaden. Cette reprise de la guerre sur le « front sud » intervient alors qu'Addis-Abeba multiplie ses efforts militaires en Érythrée, malgré le désir désormais affiché des *Cubains de ne pas participer* directement à l'offensive contre les maquis érythréens. Les pressions exercées de toute part et, notamment des pays non-alignés sur l'Éthiopie et ses alliés, pour les convaincre de renoncer à l'usage de la force en Érythrée, se concrétisent par de nombreuses consultations diplomatiques. Un dirigeant érythréen, M. Ahmed Nasser, leader du Front de libération de l'Érythrée — conseil révolutionnaires (FLE-C.R.), — s'est ainsi rendu dans la deuxième quinzaine de juin à Moscou, a-t-on appris à Beyrouth de source dilpomatique africaine. On ignore les résultats d'une telle visite qui témoigne néanmoins, selon les mêmes sources, d'une évolution significative de l'attitude soviétique. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

Moscou condamne l'« hypocrisie » occidentale

(Suite de la première page.)

M. Giscard d'Estaing n'est pas nommément cité dans le texte soviétique. Celui-ci ne mentionne même pas la France; il fait jouer aux États-Unis le rôle principal dans l'intervention en Afrique des pays de l'OTAN. Pourtant, des allusions sont transparentes. Le gouvernement de Moscou critique ainsi « *les discours hypocrites de certaines personnalités occidentales haut placées concernant leur désir de voir l'Afrique libre de toute domination étrangère et de respecter les aspirations de ses peuples* ». Ces discours cachent en fait, estime-t-il, la volonté « *d'orienter le réveloppement de l'Afrique vers une nouvelle association de type néo-colonialiste* ».

Même façon d'évoquer les propos de M. Giscard d'Estaing sur la détente et même dénonciation : « *Proclamant avec hypocrisie « l'indivisibilité de la détente », la nécessité de sa propagation à toutes les régions du globe terrestre, les pays de l'OTAN, et en tout premier lieu les États-Unis, agissent en Afrique dans un sens directement opposé* », déclare le gouvernement soviétique. Et Moscou propose un « *code de la détente* » : « *La détente ne signifie aucunement qu'il faille contenir artificiellement les processus objectifs de l'évolution historique. Elle ne constitue pas un sauf-conduit pour les régimes antipopulaires pourris et corrompus pour de quelconques droits et privilèges hérités du passé colonial ou obtenus au moyen de marchés ou d'accords léonins.* » Au contraire, ajoutent les Soviétiques, « *si les derniers foyers de racisme et de colonialisme, le lourd et détestable héritage de la domination coloniale, qui continue à freiner le progrès des peuples africains et qui provoque une tension internationale, étaient plus rapidement éliminés, cela ne pourrait qu'être profitable à la détente.* »

Pour le reste l'U.R.S.S. reprend sa thèse traditionnelle. A son avis le conflit dans la corne de l'Afrique, les provocation militaires incessantes contre l'Angola, les interventions au Zaïre, la mise en place des forces armées dites « interafricaines » mais qui, en réalité, sont antiafricanes, le coup d'État aux Comores, tout cela montre que « *une offensive se prépare contre les forces de libération nationale en Afrique* ». Moscou accuse Pretoria de se faire complice de cette offensive colonialiste. Il s'en prend également à Pékin : « *La direction chinoise a pactisé avec l'impérialisme, avec les forces de l'agression et de la réaction, du néo-colonialisme et du racisme et s'est ainsi placée non seulement dans les rangs des adversaires des pays socialistes, mais de l'ensemble des mouvements de libération nationale, de l'unité des peuples africains.* »

Mais il existe une « *différence de principe* » entre l'assistance fournie par les pays socialistes aux peuples africains et « *l'intervention armée réellement pratiquée par des puissances occidentales* » pour la défense de leurs « *intérêts cupides* » dans les affaires de l'Afrique. Le peuple soviétique est fier de l'aide qu'il apporte aux « *forces qui combattent pour l'indépendance nationale, le progrès social et la démocratie* ».

DANIEL VERNET.

● *Le Front Polisario* a affirmé, jeudi 22 juin dans un communiqué publié à Alger, que cent trente soldats marocains avaient été tués les 17 et 18 juin lors de deux embuscades tendues dans la région de Tifariti, au Sahara occidental. Une station du tapis convoyeur des mines de phosphate de Bou-Craa aurait d'autre part été « *investie et détruite* » le 18 juin, ce qui aurait entraîné la mort de vingt-six autres militaires marocains. — *(A.F.P.)*

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

La Jeunesse ouvrière chrétienne dénonce le « harcèlement » policier dont elle est l'objet

De notre correspondant

Johannesburg. — La Jeunesse ouvrière chrétienne d'Afrique du Sud accuse le gouvernement de la « *persécuter* », après l'arrestation de dix-neuf de ses membres et leur détention sans procès.

Un dossier préparé par l'exécutif national du mouvement catholique dresse la liste des mesures de « *harcèlement* » de la police contre ses membres. A plusieurs reprises au cours du mois d'avril, des membres de la Jeunesse ouvrière chrétienne ont été contactés par la police, qui leur a proposé des sommes d'argent pour servir d'informateurs. Un prêtre blanc a été menacé de torture s'il continuait de se rendre dans une cité noire de Port-Elizabeth, alors que les prêtres n'ont, en principe, besoin d'aucun permis pour s'y rendre.

Le 3 mai, huit policiers blancs ont arrêté le président des jeunes ouvriers chrétiens, M. Simon Phelelo Magane, au siège de ce mouvement, dans un presbytère de Springs, près de Johannesburg. M. Magane a été ramené dans les locaux deux jours après, menottes aux poignets, pour assister à une perquisition. Ses parents n'ont pas été autorisés à le rencontrer depuis lors, car il est détenu au secret.

Une semaine après, un trésorier régional du mouvement, M. Shadi Mathobela, et deux autres membres ont été arrêtés dans la région d'East-Rand.

Des arrestations ont également eu lieu au Cap, à Port-Elizabeth, à Welkom, à Kroonstad. Le dossier précise que deux responsables du mouvement, MM. Joseph Mohlabane et Ben Mthethwa sont recherchés activement par la police, mais « *ont trouvé un fragile refuge dans les locaux de l'Eglise* ».

Dans un communiqué accompagnant le dossier, l'aumonier national de la Jeunesse ouvrière chrétienne, le père Gérard de Fleuriot, affirme : « *C'est la première fois dans ce pays que la police d'un « Etat chrétien » frappe une Eglise chrétienne avec une telle détermination : un véritable petit massacre de la Saint-Barthélémy à rebours* ».

Il demande que tous les détenus soient inculpés et traduits en justice, ou libérés immédiatement.

La hiérarchie catholique a vivement réagi à ces arrestations. Une rencontre avec le ministre de la justice, de la police et des prisons, M. Jimmy Kruger, n'a donné aucun résultat.

L'évêque Hubert Bucher, a déclaré : « *En l'absence d'enquêtes judiciaires normales, nous devons conclure que le seul crime de Simon Magane et des autres jeunes ouvriers chrétiens est celui de rendre les travailleurs conscients des droits minimaux auxquels ils peuvent prétendre aux termes de la législation sud-africaine actuelle* ».

(Interim.)

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● LES ASSASSINS DU PEINTRE ET MINIATURISTE *MOHAMED RACIM ET DE* SON EPOUSE, ont été arrêtés et inculpés. Il s'agit de quatre repris de justice. Ils avaient sauvagement torturé leurs victimes pour leur faire dire où elles cachaient leurs économies (*le Monde* du 2 avril 1975). — *(Reuter.)*

Bolivie

● LE TRIBUNAL ELECTORAL va exiger des explications du haut commandement militaire à la suite de la publication d'un plan militaire secret de soutien au général Juan Pereda, *actuel ministre* de l'intérieur et candidat à l'élection présidentielle du 9 juillet. Selon ce document, les forces armées veulent élaborer une campagne « *psychologique nationale pour neutraliser les groupes d'opposition* ». Le plan militaire préconise également une « *stimulation de la candidature du général Pereda par l'appui unanime du gouvernement et de l'armée* ». Le 9 juillet, deux millions de Boliviens se rendront aux urnes, pour la première fois depuis 1966, pour élire, outre le président de la République, le vice-président, vingt-sept sénateurs et cent onze députés, pour une période de quatre ans. — *(A.F.P.)*

Chili

● PLUSIEURS PERSONNES impliquées dans l'assassinat de l'ancien commandant en chef des forces armées chiliennes, le général Schneider, ont fait l'objet, jeudi 22 juin, d'une mesure d'amnistie. Le général Schneider avait été assassiné par un commando d'extrême droite, en 1970, deux jours avant la *prise de pouvoir* de M. Allende. — *(A.F.P.)*

Danemark

● M. ANKER JOERGENSEN, qui dirige le gouvernement social-démocrate minoritaire, a proposé samedi 17 juin aux libéraux de droite et aux radicaux de former une coalition qui serait *majoritaire* avec 93 des 179 sièges du Parlement. Si les radicaux (6 sièges) sont favorables à une *telle formule*, en revanche les libéraux souhaitent un élargissement aux conservateurs, ce que M. Joergensen refuse. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● UN INDUSTRIEL SALVADORIEN, M. Adolfo McEntee a été enlevé jeudi 22 juin par des membres *de l'armée révolutionnaire* du peuple, a-t-on annoncé à San-Salvador.

C'est le quatrième homme d'affaires enlevé au Salvador en moins d'un mois et demi. — *(A.F.P.)*

Espagne

● M. ADOLFO SUAREZ, premier ministre espagnol, se rendra la semaine prochaine à Rabat pour s'entretenir avec le roi Hassan II de la situation au Sahara Occidental, a-t-on indiqué jeudi 22 juin à Madrid, de source autorisée. Il *pourrait* aborder également avec le souverain le problème des « présides » de Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles sur la côte méditerranéenne du royaume. M. Suarez envisagerait de se rendre ensuite à Alger afin de discuter avec les dirigeants de ce pays du sort des îles Canaries dont l'Algérie soutient le droit à l'indépendance. — *(Reuter)*

● M. MARCELINO CAMACHO, secrétaire général des commissions ouvrières (de tendance communiste), a proposé mercredi 21 juin, à l'occasion de l'ouverture du premier congrès légal de son organisation, à Madrid, la fusion de celle-ci avec l'Union générale des travailleurs (U.G.T., socialiste). M. Georges Séguy, qui conduisait une délégation de la C.G.T. française, a déclaré que les commissions ouvrières étaient « *de loin la première centrale syndicale d'Espagne comme la C.G.T. en France, et la C.G.T.P. : intersyndicale au Portugal* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

Guinée

● LE PRESIDENT DE LA GUINEE et Mme Sekou Touré sont arrivés mercredi 21 juin à Alexandrie pour une visite officielle de deux jours en Egypte. — *(A.F.P.)*

Mexique

● QUATRE-VINGTS RESPONSABLES SYNDICAUX « dissidents » ont été arrêtés jeudi 22 juin alors qu'ils s'opposaient à l'ordre de reprise du travail donné aux ouvriers de la mine de cuivre de La Caridad, par la Centrale mexicaine des travailleurs. — *(A.F.P.)*

Portugal

● QUELQUES MILLIERS DE PERSONNES ont manifesté jeudi 22 juin, à Lisbonne, contre l'éventuel retour au Portugal de l'ex-amiral Americo Tomas, dernier président de la République du régime salazariste renversé le 25 avril 1974. L'ex-amiral a été autorisé à rentrer en toute liberté, le mois dernier, par le président Antonio Ramalho Eanes, qui a justifié cette mesure par l'absence de tout procès contre l'ancien président. La manifestation avait été organisée par un comité composé de personnalités proches du parti socialiste, du parti communiste, et de l'extrême gauche. — *(A.F.P.)*







AFRIQUE

DE LA RHODÉSIE AU ZIMBABWE

II. — L'année la plus sanglante

De notre envoyé spécial J.-C. POMONTI

Le règlement interne signé le 3 mars entre M. Ian Smith et trois dirigeants noirs modérés a entraîné la mise sur pied de structures gouvernementales intérimaires à Salisbury. Organe suprême du pouvoir, un conseil exécutif comprend dix-huit coministres, blancs et noirs (« le Monde » du 23 juin). En attendant la proclamation — prévue pour le début de 1979 — de l'indépendance du Zimbabwe et la tenue d'élections au suffrage universel, la guerre s'intensifie.

Salisbury. — *« L'an dernier encore, quand une patrouille apprenait qu'un meeting politique de la guérilla avait lieu dans un village du voisinage, elle recevait l'ordre de ne pas se manifester avant l'arrivée de renforts. Une fois que les renforts étaient sur place, de l'autre côté du village, la patrouille faisait du bruit pour chasser les terroristes. Neuf fois sur dix, ces derniers tombaient dans l'embuscade tendue de l'autre côté. Ainsi, on limitait les victimes civiles. Aujourd'hui, les forces rhodésiennes n'ont plus les moyens de monter une telle opération combinée. Elles tirent dans le tas. »*

Voilà le commentaire d'un ancien membre des forces de sécurité rhodésiennes en apprenant le massacre, le 10 juin, de vingt-deux civils africains à 32 kilomètres de Salisbury. L'aviation a bombardé le village, ont affirmé des survivants. L'évêque Muzorewa et le révérend Sithole, tous deux membres du conseil exécutif de Salisbury, ont condamné la « *tuerie* ». En mai déjà, un « *incident* » identique avait coûté la vie à plus d'une cinquantaine de civils africains dans un village proche de la frontière du Mozambique. La plupart des victimes étaient des enfants âgés de douze à quinze ans, dont trois neveux de M. Léonard Nyemba, principal lieutenant du pasteur Sithole. « *Je suis dégoûté. Comment peuvent-ils parler d'un cessez-le-feu et commettre ce genre de massacre ?* », devait-il dire à l'adresse de M. Smith et des Européens du régime intérimaire.

A plusieurs reprises, les présidents Nyerere, de Tanzanie, et Kaunda, de Zambie, ont averti que le règlement interne du 3 mars entre le premier ministre rhodésien, l'évêque Muzorewa, le pasteur Sithole et le chef Chirau déboucherait sur un bain de sang. Les événements ne leur ont pas donné tort. Prenons un communiqué du commandement rhodésien, qui relate quarante-huit heures de combats. Celui, par exemple, du 21 avril. Trente personnes tuées. Quatre soldats — un Blanc et trois Noirs — tués et trois autres blessés au cours d'un accrochage, par erreur, entre deux unités de l'armée rhodésienne. Une enquête sera annoncée. Elle sera sans suite. Mort au combat de deux autres membres des « *forces de sécurité* ». Assassinat par des « *terroristes* » d'un fermier blanc. Quatorze « *terroristes* » et l'un de leurs « *collaborateurs* » abattus. Trois civils noirs tués entre deux feux. Cinq Noirs « *assassinés par des terroristes* ». Et, pour conclure, « *nombre d'actes de banditisme* », notamment des vols de véhicules.

Les « villages protégés »

Le 18 mai, les corps de deux représentants et d'un employé du C.I.C.R. de Genève ont été retrouvés troués de balles. Dans la première semaine de juin, trois missionnaires européens ont été abattus. La semaine précédente, huit fermiers européens avaient été assassinés. On pourrait ainsi allonger la liste : loin de calmer les combats, l'accord du 3 mars a déjà entraîné une aggravation de la guerre. D'une guerre que les Rhodésiens ont, de moins en moins, les moyens de poursuivre...

L'Association automobile (A.A.) recommande de circuler le matin sur les principaux axes routiers de Rhodésie et de se joindre aux convois protégés par l'armée, là où ils existent. Un couvre-feu a été établi à la périphérie nord de Salisbury. Dans les six semaines qui ont suivi l'accord du 3 mars, une douzaine de civils européens ont été tués. Une vingtaine de nouveaux « *villages protégés* » se construisent dans la région frontalière de la République Sud-Africaine, où la guérilla s'est renforcée depuis le début de l'année.

Dans au moins deux *Tribal Trust Lands* (réserves africaines), proches du Mozambique, les « *forces de sécurité* » ont perdu pied et ne peuvent plus monter que des opérations héliportées. En 1974, les terres blanches — agriculture, plantations, élevage — étaient divisées en six mille neuf cents concessions. Elles ne sont plus que six mille aujourd'hui. Tout en tenant compte des nombreux regroupements intervenus, quelques centaines de femmes européennes ont été abandonnées soit à des squatters venus des « *réserves africaines* », soit à la guérilla. Dans le secteur de Mayo, à mi-chemin entre Salisbury et la frontière du Mozambique, il ne resterait que deux fermiers européens sur vingt. A Cash-Valley, célèbre pour ses légumes, sur la frontière du Mozambique, deux fermiers blancs sur quatorze se trouvent encore sur place. A Chipinga, toujours sur la frontière mozambicaine, les planteurs de café ont accepté de prendre des risques en raison de la hausse exceptionnelle des cours sur le marché international.

Cinq mille guérilleros

L'ensemble des « *villages protégés* » — un peu plus de deux cents — regroupe plus de huit cent mille Africains. Mais quelques dizaines de ces villages ont déjà brûlé, dont l'un à quatre reprises. Dans quelques cas, la population a évacué les lieux sur ordre de la guérilla. A Harari, « *township* » africaine de Salisbury, on voit camper pour la première fois quelques centaines de Noirs chassés des campagnes par l'insécurité.

L'insécurité est devenue générale hors des villes. Les effectifs engagés par le Front patriotique sur le terrain sont évalués à cinq mille hommes : quatre mille pour la ZANU et un millier pour la ZAPU. La ZANU opère généralement dans le nord, le centre et l'est de la Rhodésie. Ses bases arrière se trouvent au Mozambique. La guérilla de la ZAPU se manifeste dans l'ouest et le sud-ouest. Elle disposerait de vingt mille recrues en Zambie et en Angola, dont trois mille ou quatre mille prêtes à combattre. Un millier de jeunes Africains continuent de fuir le pays chaque mois pour rejoindre les camps d'entraînement de la guérilla. Bilan rhodésien de la guerre : environ quatre mille tués du côté de la guérilla, cinq cents dans les rangs des « forces de sécurité », plus de deux mille pour les civils noirs et cent trente pour les civils blancs.

La guérilla, il est vrai, a ses problèmes. Les jeunes recrues ne sont pas toutes volontaires : on l'a vu notamment le 31 mars quand trois cent quatre-vingt-quinze écoliers sur les quatre cent vingt-trois emmenés de force au Botswana ont regagné leurs foyers. Au sein du Front patriotique, la fusion ZANU-ZAPU ne s'est jamais opérée. La direction de la ZANU, dont M. Mugabe est le secrétaire général, demeure plus divisée que celle de la ZAPU, présidée par M. Nkomo. Sur le terrain, des frictions ont eu lieu à la limite des zones opérationnelles des deux alliés. Au printemps, de nouveaux groupes de partisans de la ZANU se sont infiltrés en Rhodésie en traversant la frontière du Mozambique. Ceux qui se trouvaient déjà sur place — et qui s'étaient bien implantés tout en établissant des relations avec la population africaine — ont dû s'enfoncer à l'intérieur du pays. Des mois de travail ont ainsi été remis en cause.

Dans le camp des « forces de sécurité », les difficultés sont également nombreuses. Tous les Européens âgés de vingt-quatre à trente-huit ans passent au moins six mois en brousse chaque année. « *Mettez-vous à la place d'un jeune père de famille qui laisse sa femme et son enfant à Salisbury pendant sept ou huit mois chaque année... Ce n'est pas bon pour le moral. Il boit, même sur le terrain. Je connais un cas de mutilation volontaire. En brousse, ils ne montent plus leurs opérations proprement* », nous explique un directeur d'entreprise. Pendant le premier trimestre de 1978, les « forces de sécurité » ont perdu cent dix-sept hommes. Le décompte est révélateur : soixante-seize morts au combat, dix-sept « *assassinés dans l'accomplissement de leur devoir* » et vingt-quatre, soit un sur cinq, victimes d'« *accidents* »...

Un univers de barbelés

Pour combler les vides laissés par les départs d'Européens, les jeunes recrues noires reçoivent aujourd'hui trois mois d'entraînement au lieu de six auparavant. Ce qui ne produit pas une troupe de bonne qualité. Parmi la population africaine, le découragement est sensible. Le 10 avril, onze Africains, dont trois enfants, ont été tués lorsque le camion qui les transportait a sauté sur une mine. Ce genre d'incident est fréquent. Dans les « villages protégés », l'état sanitaire se dégrade : maladies vénériennes, malnutrition.

Depuis le début de la guerre, vingt et une écoles secondaires africaines et sept cent soixante et onze écoles primaires de brousse ont dû fermer leurs portes. En l'espace de six ans, deux cent cinquante mille Africains diplômés du primaire ont abandonné leurs études faute de places. Depuis deux ans, les effectifs du secteur salariés (un peu plus de neuf cent mille personnes) n'ont pas changé, alors que cent dix mille jeunes Africains arrivent chaque année sur le marché.

La Rhodésie rurale est devenue un univers de barbelés, de véhicules blindés et de dispositifs d'alerte. Invité à déjeuner à une vingtaine de kilomètres de Salisbury par un fermier, on s'entend, sur le coup de trois heures de l'après-midi, proposer soit de regagner la capitale, soit de passer la nuit sur place. Plusieurs firmes se sont spécialisées dans la production de dispositifs de défense. La Capri Corporation a mis au point le *razor rip'*, une « barrière de sécurité anti-personnelle » agrémentée de lames aussi tranchantes que celles d'un rasoir. Philips produit des projecteurs capables d'éclairer instantanément sur une distance de 700 mètres et a mis au point un système acoustique permettant à une seule personne de surveiller plusieurs bâtiments d'une ferme. Une autre firme vend de la peinture indélébile pour permettre à un fermier européen de retrouver son bétail volé ou, du moins, le reconnaître s'il aboutit sur un marché.

L'économie se dégrade

La contrepartie de cet effort de guerre, c'est la dégradation rapide de la situation économique. Le 21 avril, par l'intermédiaire de la *Rhodesian Financial Gazette*, le gouvernement a de nouveau démenti que l'économie soit au bord de l'effondrement. En termes réels, le produit national brut aurait baissé de 3 % en 1976 et de 8 % l'an dernier. En trois ans, le pouvoir d'achat des Africains a fait une chute verticale. En six mois, le dollar rhodésien a été dévalué à deux reprises (de 6 % en octobre, puis de 8 % en avril, par rapport aux monnaies fortes). Les milieux officiels affirment, cependant, que « *les rumeurs selon lesquelles le pays ne peut plus survivre que quelques mois sont sans fondement* ». Ils font valoir que les performances de l'agriculture, l'industrie et le secteur minier sont remarquables compte tenu des circonstances.

M. D.C. Krogh, gouverneur de la Reserve Bank of Rhodesia, évalue à 60 % l'expansion de l'économie depuis la proclamation unilatérale de l'indépendance en 1956 et à 20 % l'augmentation des revenus individuels. Mais, sans parler des répercussions de la guerre, la Rhodésie, est sérieusement touchée par l'abrogation de l'amendement Byrd, qui permettait aux Etats-Unis d'acheter le chrome rhodésien à haute teneur — en violation des sanctions internationales — et par la baisse du prix des matières premières sur le marché international. « *La Rhodésie fait face aux conditions de commerce extérieur les plus difficiles depuis 1965* », estime M. David Smith, principal collaborateur de M. Ian Smith et membre du gouvernement biracial.

Les Rhodésiens maintiennent secret l'état exact de leur économie et, surtout, de leur commerce extérieur. On sait toutefois que leurs réserves de devises sont faibles, que les investissements ont considérablement baissé et que la production industrielle a chuté de 10 à 15 % en trois ans. Les salaires sont gelés depuis juillet 1977 et l'inflation rampante affecte davantage les bas revenus, donc ceux des Africains (12 % en moyenne par an), que les hauts revenus des Européens (9,6 %). Les ressources diminuent. La chute des bénéfices des sociétés (17 % du produit intérieur brut en 1977 contre 29 % en 1974) signifie une baisse parallèle des rentrées en taxes. L'endettement croissant de l'Etat est compensé par des émissions de bons du Trésor. « *Tout cela veut également dire que tous les programmes de développement, si importants en ce moment en milieu rural africain, sont au point mort* », nous a expliqué un économiste rhodésien. Les écarts de revenus entre Européens et Africains continuent donc de croître...

Une guerre qui ne se gagne pas, une économie menacée de dislocation... M. Smith n'avait pas le choix. Le pari a-t-il la moindre chance d'être tenu ?

Prochain article :

A CHACUN SON NOIR

La couleur de la baronne

De notre envoyé spécial

Salisbury. — En dépit du maintien de la ségrégation raciale dans les quartiers résidentiels de la capitale rhodésienne, la municipalité y tolère la présence de quelques « *couples mixtes* », ou même de familles de métis assez fortunés pour s'installer. « *Dans mon cas,* rapporte Mme Victoria van Raders, *les voisins s'intéressent davantage au fait que je suis une baronne. Quelques personnes frappent à la porte pour voir ce à quoi ressemble une baronne ; cela les attire plus que mon mariage avec un Européen.* »

Victoria est une Sud-Africaine d'origine zouloue. Elle a dû quitter le pays de l'apartheid après y avoir épousé un baron hollandais. Ils ont fini par s'installer avec leur fils, Sikhunbuzo, à Parktown, une banlieue de Salisbury. Une âme charitable a rapporté sa présence au conseil municipal. « *Le conseil,* raconte-t-elle, *nous a demandé de lui passer un coup de téléphone, et, quand mon époux l'a fait, on lui a répondu : « Nous croyons » comprendre qu'une femme africaine habite chez vous.» Il a dit : « C'est exact ; on l'appelle » la baronne van Raders, et il » semble qu'il s'agisse de mon » épouse. » Depuis, le conseil a envoyé quelqu'un pour nous poser des questions. Ils nous ont bien traités et nous n'avons pas eu à déménager.* »

Linguiste de son état, la baronne suit également des cours de secrétariat. Elle continue de recevoir des appels téléphoniques : « *Les gens me demandent si « Madame » est à la maison. Je leur réponds que je suis « Madame ». Cela ne me froisse pas tellement. Cependant, les Africains paraissent mieux accepter notre situation que les Blancs.* » — J.-C. P.





هكذا من الأصل

AFRIQUE

L'O.U.A. et le statut de la Réunion

Protestations et réactions à Paris et dans l'île

M. Jean Fontaine, député non inscrit de la Réunion, a demandé, le jeudi 22 juin, à l'Assemblée nationale, une suspension de séance afin de permettre au gouvernement de se prononcer sur *« la proposition scandaleuse par l'O.U.A. de décoloniser la Réunion »*. Observant que parmi les Etats qui composent cette organisation se trouvent des pays avec lesquels elle accorde des subsides et des aides de toutes sortes, il a estimé *« intolérable qu'en guise de récompense ces Etats crachent à la figure de la France en s'ingérant dans ses affaires intérieures »*.

M. Chinaud, président du groupe U.D.F., a déclaré partager l'émotion exprimée par M. Fontaine ainsi que par M. Lagourgue, député U.D.F. de la Réunion. Opinion partagée par M. Voisin (apparenté R.P.R., Indre-et-Loire), qui s'est déclaré favorable à une suspension symbolique de la séance. Consultée, l'Assemblée a décidé de suspendre ses travaux pendant dix minutes.

Déjà, au mois de février dernier, le conseil des ministres de l'O.U.A., siégeant à Tripoli, avait adopté une résolution sur l'indépendance de la Réunion, et à deux reprises, le colonel Kadhafi avait appelé ses *« frères de la Réunion »* à se soulever contre le *« joug colonialiste »* français.

Lundi 19 juin encore, le secrétaire libyen à l'information, M. Mohamed El Zwai, avait fait allusion au *« régime raciste »* qui sévirait dans ce département français d'outre-mer, provoquant la réaction du ministèrre français des affaires étrangères, qui qualifia ces propos d' *« inadmissibles »*.

Au cours de la suspension de séance à l'Assemblée nationale, jendi, M. Michel Debré, député de la Réunion, a réagi à son tour et a déclaré : *« Le Comité de libération de l'O.U.A., constitué des représentants d'Etats dont certains dirigeants ont beaucoup de sang sur les mains, et d'Etats qui sont aidés par la France, a perdu une belle occasion de se taire. »*

Quant à M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères et ancien secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, qui participe actuellement à Dakar à une réunion des ambassadeurs de France en Afrique, au sud du Sahara, il a affirmé : *« La Réunion était, il y a trois siècles, une île déserte avant que la France y vienne. »*

Mercredi, le porte-parole du comité de libération de l'O.U.A., M. Laban Oaka (Ouganda), ayant affirmé que la Réunion fait partie du continent noir *« au même titre que l'île Maurice et les Seychelles »*, devait cependant préciser que la difficulté devant laquelle se trouve le comité est de déterminer s'il y existe un *« mouvement de libération effectif auquel l'O.U.A. puisse octroyers sa reconnaissance »*.

A la Réunion, comme nous le signale notre correspondant, deux organisations seulement pourraient éventuellement être considérées comme mouvements de libération : l'Organisation communiste marxiste-léniniste de la Réunion (O.C.M.L.R.), de tendance maoïste, qui prône ouvertement l'indépendance de l'île, n'existe cependant qu'à l'état embryonnaire et ne dispose d'aucun soutien international ; le parti communiste réunionnais (P.C.R.), principal parti d'opposition dans l'île, solidement implanté, dont les élus sont à la tête de deux municipalités, mais qui ne revendique pas l'indépendance. Il fait campagne pour l'*« autonomie dans le cadre de la République française »*.

Dans une déclaration au *Monde*, M. Paul Vergès, secrétaire général du P.C.R., a affirmé vendredi matin 23 juin, à propos de la *« situation coloniale de l'île »* : *« Il est naturel que les pays africains se préoccupent de cette situation, d'autant plus que la militarisation de l'île, le récent coup de force aux Comores, le détachement de Mayotte de l'archipel des Comores, la menace contre les Seychelles et les manœuvres contre Madagascar sont là pour renforcer ces préoccupations, sans parler des incursions militaires sur le continent africain lui-même. Pour notre part, nous considérons que le problème de la décolonisation de la Réunion se pose avec urgence et gravité et que sa solution reste encore celle que nous préconisons, de l'autonomie démocratique et populaire »*

M. de Guiringaud dément toute participation de la France au coup d'État des Comores

M. Louis de Guiringaud a indiqué, jeudi 22 juin, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, que le retrait israélien, au *Sud-Liban*, a entraîné un redéploiement de la force des Nations unies dans la région. Le contingent français, qui partage avec les Irlandais, la partie sud du dispositif, se trouve dans une position bien meilleure qu'auparavant.

Le ministre a précisé que le problème principal qui se pose à la FINUL est celui de ses rapports avec les éléments chrétiens. *« C'est en fonction,* a-t-il dit, *des efforts du gouvernement libanais pour rétablir son autorité dans le sud que la France se prononcera, en septembre prochain, c'est-à-dire à l'échéance du mandat actuel de la force, sur le maintien de son contingent. »*

Interrogé par M. Odru (P.C.) sur le rôle joué par des mercenaires français dans le coup d'Etat du 12 mai aux Comores, M. de Guiringaud a déclaré que le gouvernement français n'a rien à faire, ni de près, ni de loin, avec ces événements. Il a ajouté qu'il n'est pas en mesure de donner des informations précises et directes sur le rôle que certains mercenaires auraient joué à cette occasion. Il a confirmé la *présence* à Paris, à titre privé, de MM. Abdallah et Mohemed Ahmed, co-présidents du directoire politico-militaire *des Comores, qui, a-t-il dit,* ont été reçus, le 14 juin, par M. Stirn.

A propos de la situation au Zaïre, M. de Guiringaud a indiqué que le Maroc, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Gabon et le Togo ont commencé à envoyer des contingents au Shaba. En réponse à une question de M. Couve de Murville (R.P.R.), président de la commission, il a précisé que ces contingents sont transportés par les Etats-Unis, et que leur financement est assuré par des *« moyens non français »*, une partie des opérations étant financée par *« des moyens autres qu'africains »*. M. Couve de Murville a observé que la France est pratiquement le seul pays à soutenir le gouvernement du général Mobutu.

M. de Guiringaud a déclaré, d'autre part, que l'appui apporté par la France aux autorités légitimes du Tchad a contribué à stabiliser la situation dans ce pays. Il a confirmé *la volonté de la France de rechercher* un règlement politique du problème, qui a été l'un des objets des conversations qui ont eu lieu récemment, à Paris, avec le commandant Abdel Salam Jalloud, « numéro deux » libyen (*le Monde* du 10 juin).

M. de Guiringaud a enfin confirmé que M. Jonas Savimbi, chef de l'UNITA, mouvement en lutte contre le gouvernement angolais, avait séjourné récemment à Paris, sans utiliser sa véritable identité. Le ministre a précisé que M. Savimbi n'avait eu aucun contact avec des personnalités gouvernementales françaises.

M. GISCARD D'ESTAING SOULIGNE LA « SOLIDARITÉ DE DESTIN » ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE

Le président de la République et Mme Giscard d'Estaing ont été, jeudi 22 juin, les hôtes à dîner des ambassadeurs des Etats africains membres de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) accrédités en France. Ce dîner, le premier du genre, commémorait la création, en 1963, à Addis-Abeba, de l'organisation panafricaine. S'adressant aux diplomates, M. Giscard d'Estaing a exprimé les deux convictions qui animent la politique de la France vis-à-vis de l'Afrique : *« Pour tous ceux qui souhaitent que la paix règne en Afrique,* a-t-il dit, *et que chaque pays puisse y organiser son progrès en toute indépendance, la priorité doit être donnée à l'aide au développement de l'Afrique. Il existe, depuis l'origine de l'homme, une solidarité de destin entre l'Europe et l'Afrique. Cette solidarité est appelée à se renforcer, dans les années à venir, sur la base du respect des intérêts réciproques. »*

Le président a souligné que la France *« s'est faite l'avocate d'une association privilégiée entre les Etats africains et la Communauté économique européenne. »*

Enfin, M. Giscard d'Estaing a *« invité tous nos partenaires du continent voisin à faire part librement de leurs réflexions, de leurs propositions et de leurs observations, sur la manière de rendre plus concrète et plus stable, avec l'aide du temps, cette entente pacifique entre l'Europe et l'Afrique »*.

● **ERRATUM.** — Plusieurs coquilles se sont glissées dans l'article de notre correspondant à Alger sur l'inauguration de la transsaharienne (*le Monde* du 22 juin). C'est de 300 kilomètres à la ronde (et non 60) qu'étaient venus les Touaregs. En outre, la route goudronnée entre Aïn Salah et Tamanrasset a permis de gagner 50 kilomètres (et non 150) sur 700 ; enfin, le nom du nouvel hôtel de Tamanrasset est Tahat et non Touat.

PROCHE-ORIENT

PORTE-PAROLE DU « LOBBY » PRO-ISRAÉLIEN AUX ÉTATS-UNIS

Le sénateur Javits critique sévèrement l'attitude de Jérusalem

De notre envoyé spécial

Washington. — Un des plus ardents défenseurs d'Israël au Congrès américain, le sénateur républicain Jacob Javits, de New-York, a, pour la première fois le jeudi 22 juin, sévèrement critiqué l'attitude israélienne. M. Javits, qui demeure, avec le sénateur démocrate Abraham Ribicoff, du Connecticut, le porte-parole du lobby juif au Sénat, a été vivement déçu par les conclusions du conseil des ministres israéliens du week-end dernier.

« C'est le mauvais signal au mauvais moment, a-t-il dit, *dans la mesure où les Etats-Unis agissent comme médiateur en faveur d'une reprise des négociations, je crois qu'ils avaient raison d'attendre une réponse plus positive de la part d'Israël. »* Le sénateur de New-York est allé plus loin en reprochant à Israël de ne pas accepter la résolution 242 du Conseil de sécurité comme *« point de départ solide des négociations »*. Il a expliqué ainsi son intervention : *« J'ai eu l'impression que je devais me montrer plus dur que je ne le suis d'ordinaire pour les* [les Israéliens] *secouer. »* Le sénateur a également critiqué le *président Sadate pour* s'être montré *« parfois menaçant depuis sa démarche historique pour la paix »*, et la Jordanie et l'Arabie Saoudite pour n'avoir pas soutenu publiquement l'initiative du Raïs.

Dans ce qui était sa première déclaration sur le Proche-Orient depuis la réplique israélienne aux questions de Washington, le président Carter, en recevant une délégation parlementaire égyptienne, s'est félicité de l'attitude du président Sadate : *« Nous apprécions,* a-t-il dit, *sa volonté de poursuivre le processus de paix. »* Mais il n'a pas commenté directement la position israélienne.

Au Département d'Etat, on estime, *semble-t-il*, que le *temps* joue contre l'initiative de paix du président Sadate et que celui-ci est dans une situation qui devient de plus en plus critique.

Aussi est-ce le moment pour les Etats-Unis de jouer à nouveau un rôle actif. Il n'est pas question, pour le moment, et cela a été démenti à nouveau jeudi, d'un quelconque « plan de paix » américain. Selon des informations obtenues par le *Wall Street Journal*, Washington estime que ses propositions seraient mieux accueillies et pourraient être plus utilisables si elles pouvaient être avancées au cours de négociations entre les deux parties plutôt que dans le « vide » actuel.

L'idée serait, pour le moment, de donner la parole aux Egyptiens, afin qu'ils précisent leurs positions concernant la bande de Gaza et la rive orientale du Jourdain. *Le sénateur Javits s'est fait* l'écho de rumeurs selon lesquelles Washington aurait demandé — et peut-être déjà reçu — du Caire des *contre-propositions* concernant les problèmes soulevés par la décision du conseil des ministres israélien. A partir de là, selon le même journal, les Etats-Unis tenteraient d'arranger une rencontre à Londres le mois prochain entre le secrétaire d'Etat Cyrus Vance et les ministres des affaires étrangères d'Israël et d'Egypte. Ce serait la première conférence de cet ordre depuis que les négociations ont été rompues en janvier.

ALAIN-MARIE CARRON.

Liban

Le président Sarkis répond aux détracteurs de sa politique

De notre correspondant

Beyrouth. — Dans un message à la nation diffusé jeudi soir 22 juin, le président de la République, M. Elias Sarkis, a annoncé que la situation *« pourrait imposer à l'Etat (...) de prendre des décisions (...) qui ne plairaient pas à toutes les parties »*.

Peu après la diffusion du message, *le gouvernement a annoncé* la préparation d'un *« plan de sécurité »* à l'exécution duquel, et pour la première fois depuis la guerre de 1975-1976, l'armée libanaise participerait dans certaines régions, aux côtés de la Force arabe de dissuasion et des forces de sécurité intérieure. Depuis plusieurs jours, des postes de contrôle routiers de l'armée ont été installés dans le secteur conservateur chrétien, loin cependant des zones troubles de Zghorta et de la frontière sud, et en des points, à Beyrouth-Est et sur la route de Jounieh notamment, où ne se posent pas pour l'instant de problèmes graves.

Le président Sarkis a longuement répondu, sans les nommer, aux détracteurs de l'Etat — les Phalanges et M. Chamoun d'un côté, qui lui reprochent sa passivité, le Mouvement national (progressiste) de l'autre, qui l'accuse de mollesse à l'égard des chrétiens. *« Les incidents graves se sont succédé à la cadence d'un par mois sinon plus,* a-t-il remarqué (...), *accompagnés de déclarations tendancieuses et de campagnes visant à semer le doute à l'égard de tout ce que nous entreprenions ou tentions d'entreprendre. »* Il a expressément fait mention des *« divergences interarabes et des interactions internationales qui n'ont pas tardé à se manifester à nouveau et avec acuité sur la scène libanaise, retardant (...) l'exécution d'accords* (1) *qui ne furent pas mis en application, de ramassages d'armes qui ne furent pas menés à bien, d'un rétablissement de l'autorité de l'Etat qui ne fut pas achevé. »*

Ce message a été accueilli positivement par le chef des Phalanges, M. Pierre Gemayel, qui s'est mis à la disposition du président Sarkis, mais avec scepticisme par M. Chamoun, qui l'a qualifié d'*« évangélique »*. Le Mouvement national a souligné, de son côté, *« Sarkis dit aux Libanais la moitié de la vérité (...), il ne prend pas de décision »*.

LUCIEN GEORGE.

(1) Libano - syro - palestiniens, conclus à Chtaura en juillet 1977.

VISITE OFFICIELLE EN IRAK DE M. YVON BOURGES

Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, séjourne en Irak depuis le jeudi 22 juin jusqu'au dimanche 25, sur l'invitation de son homologue irakien, M. Kheirallah. Les deux ministres discuteront des aspects économiques de la coopération militaire entre les deux pays, mais, a précisé M. Bourges, *« il n'est pas question pour l'instant de la conclusion éventuelle de nouveaux contrats de fourniture d'armes »*.

M. Bourges doit rencontrer aussi le vice-président du Conseil d'Irak, M. Saddam Hussein, et visiter différents sites militaires dans la région de Bagdad et de Babylone.

En 1977, l'Irak a commandé à la France des intercepteurs de défense aérienne Mirage F-1, pour un premier contrat de trente-six avions (un deuxième contrat portant sur un nombre identique d'exemplaires est en négociation). Elle souhaite acquérir des missiles sol-air Crotale.

L'armée irakienne possède déjà des automitrailleuses légères Pannard, sur lesquelles sont montés des missiles anti-char SS-11 ; des hélicoptères Alouette-III équipés de canons; des chars AMX-30; des mortiers et des hélicoptères Super-Frelon.

Ordonnée par un « tribunal révolutionnaire »

LA RÉCENTE EXÉCUTION DE DEUX « CRIMINELS » PALESTINIENS SUSCITE DES REMOUS AU SEIN DU FATH.

Abou Daoud, membre du conseil révolutionnaire du Fath, a condamné, mercredi 21 juin, l'exécution, lundi matin, de deux *« criminels »* Palestiniens passés par les armes en vertu du premier verdict rendu par le *« tribunal révolutionnaire »* palestinien, récemment constitué (1).

Selon Wafa, l'agence d'information de l'O.L.P., ces *« criminels avaient été convaincus d'atteinte à la sécurité publique, de chantage, d'utilisation d'armes »*, et ils étaient également accusés d'avoir *« porté tort, par leur comportemen, à la révolution palestinienne »*.

Abou Daoud affirme pour sa part que ces deux *« criminels »* étaient en fait de *« courageux combattants du Fath »* et qu'*« ils sont restés fidèles aux principes du mouvement palestinien jusqu'à la dernière minute »*. Il ressort également des déclarations d'Abou Daoud que les deux suppliciés avaient été arrêtés le 17 avril dernier au cours de l'affrontement qui avait opposé les partisans d'Abou Daoud à ceux d'Abou Jihad, responsable militaire du Fath. — *(A.F.P., Reuter.)*

(1) L'O.L.P. s'est dotée d'une juridiction pénale révolutionnaire aux termes d'une ordonnance portant le numéro « un » de référence, datée du 5 mai 1978 et signée de M. Yasser Arafat en sa qualité de président du comité exécutif de l'O. L. P. (C.E.O.L.P.). Cette ordonnance crée un parquet général militaire et des tribunaux militaires, notamment un tribunal militaire permanent et un *« conseil de sécurité de la révolution »*. Elle définit leurs attributions et prévoit que leurs jugements sont susceptibles d'appel ou de cassation et que les officiers supérieurs ne pourront être déférés devant les juridictions pénales qu'après l'autorisation expresse du C.E.O.L.P.

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

APRÈS L'EXTRADITION DE TILL MEYER

Bonn se félicite de la coopération des autorités bulgares

De notre correspondant

Bonn. — Est-ce vraiment un pur hasard qui a permis d'arrêter quatre terroristes ouest-allemands (*le Monde* du 23 juin) sur une plage bulgare de la mer Noire, ou bien faut-il croire que le bras du Service fédéral du crime s'étend parfois au-delà des frontières de la R.F.A. ? Telle est la question que se pose le public ouest-allemand en apprenant que quatre membres du « Mouvement du 2 juin » sont de nouveau sous les verrous. Parmi eux se trouve Till Meyer, libéré de façon spectaculaire le 27 mai dernier par un commando de quatre femmes qui avait réussi à pénétrer dans la prison ouest-berlinoise de Moabit. Surnommé l'Oiseau de paradis, à cause de son goût pour les vêtements colorés, Meyer comparaissait alors devant le tribunal de Berlin-Ouest, où il était accusé d'avoir pris part à l'assassinat d'un juge, M. von Drenkmann et à l'enlèvement du président des chrétiens-démocrates, M. Peter Lorenz.

Avec Till Meyer se trouvait aussi Gabriele Rollnick, accusée des mêmes crimes, et qui s'était évadée de prison à l'automne de 1976. On pense qu'elle a fait partie du commando qui a opéré à Moabit le 27 mai. Une autre femme arrêtée, Gudrun Stürmer, n'était pas recherchée jusqu'ici. Il semblerait toutefois que l'on ait trouvé en sa possession des billets de banque provenant de la rançon payée lors de l'enlèvement d'un industriel viennois, M. Walter Palmers (*le Monde* du 15 novembre). Le quatrième membre du groupe est une femme qui, selon les autorités policières, ne serait pas encore identifiée. Un journal ouest-allemand affirme toutefois qu'il s'agirait d'Ingrid Barabas, recherchée pour son rôle dans deux attaques de banque à Kassel.

L'élément nouveau est que les autorités bulgares ont pleinement coopéré avec la police ouest-allemande. Till Meyer aurait été reconnu sur une plage bulgare par un employé de la prison ouest-berlinoise qui passait là ses vacances. Cet incroyable hasard était-il spontané ou provoqué ? En tout cas, Sofia ne s'est pas opposé à l'envoi sur place d'un groupe de policiers ouest-allemands, qui recherchèrent les quatre terroristes et qui participèrent à leur arrestation. Non moins remarquable est le fait que le gouvernement bulgare a immédiatement livré les quatre personnes appréhendées aux représentants de la R.F.A. En moins de vingt-quatre heures, Meyer s'est donc trouvé de nouveau dans la prison de Doablt, d'où il avait pu s'échapper il y a vingt-cinq jours.

Le ministre de l'intérieur, M. Baum, a, bien entendu, adressé des remerciements chaleureux aux autorités de Sofia. L'impression ici est que les Etats du camp socialiste qui, jusqu'à présent, offraient un refuge précieux aux terroristes, ont changé d'attitude peut-être parce qu'elles redoutent un développement possible du terrorisme sur leur propre territoire. Certaines questions restent posées. Il paraît établi que Meyer et ses associés ont rejoint la Bulgarie à partir de Berlin-Est. M. Baum, en tout cas, ne s'est pas montré très précis à cet égard.

D'autre part, la Yougoslavie continue de détenir quatre autres terroristes, en attendant que la République fédérale lui livre huit militants nationalistes croates, dont le sort dépendra d'abord de la justice ouest-allemande.

En deux mois, la police allemande a pu mettre la main sur dix des personnes le plus recherchées, dont huit membres du groupe qui aurait procédé à l'enlèvement et au meurtre de Hanns-Martin Schleyer.

JEAN WETZ.

Danemark

La mort de Jens Otto Krag

Un premier ministre plus brillant que populaire

De notre correspondante

Copenhague. — M. Jens Otto Krag, ancien premier ministre, est mort jeudi 22 juin, à l'âge de soixante-trois ans, à la suite d'une crise cardiaque.

Né en 1914 à Randers, ce fils d'un buraliste de province, après des études d'économie politique à Copenhague, entame une brève carrière de fonctionnaire pendant la guerre à l'office de l'approvisionnement, tout en militant dans les rangs des jeunesses social-démocrates. Il se retrouve en 1947, à quarante-trois ans, benjamin du premier gouvernement Hedtoft où il détient le portefeuille du commerce et de l'industrie. Précis, brillant, dynamique, Jens Otto Krag se fait rapidement apprécier dans les conférences internationales. Après un séjour de deux ans à l'ambassade du Danemark à Washington, comme conseiller économique (1950-1952), il rentre à Copenhague, où il prend des responsabilités de plus en plus importantes. Ministre du travail, puis de l'économie extérieure entre 1955 et 1957, il devient ministre des affaires étrangères en 1958, et premier ministre en 1962, quand M. Viggo Kampmann est contraint de quitter Christiansborg pour raisons de santé. Cette même année, il est élu président du parti social-démocrate.

De 1962 à 1972, Jens Otto Krag dirige un cabinet de coalition avec les radicaux et trois cabinets minoritaires homogènes. Au milieu de cette période, il fait une cure d'opposition de trois ans et demi. Le 3 octobre 1972, au lendemain du référendum qui approuve à une forte majorité l'adhésion du Danemark au traité de Rome, il annonce au Parlement, à la surprise générale, qu'il abandonne ses fonctions. Il prend sa retraite, après avoir désigné comme successeur un syndicaliste, M. Anker Joergensen.

Une retraite inexplicable

Les motifs qui ont inspiré ce brusque départ seront sans doute longtemps discutés. Pour les uns, Jens Otto Krag a choisi de s'effacer en beauté après avoir « rempli la noble mission qu'il s'était fixée » : faire entrer le Danemark dans la Communauté européenne. Pour les autres, cet habile calculateur, dont l'aspect distant et renfermé — certains disaient même arrogant — décourageait les élans des masses, quittait brutalement le navire menacé par des avaries et des tempêtes inquiétantes. Il avait pris en charge, au début des « joyeuses années 60 », un pays en pleine expansion, et laissait, en 1972, un royaume dont la dette extérieure s'enflait, un parti social-démocrate divisé, dont les effectifs ne cessaient de diminuer.

Jens Otto Krag aimait lire, écrire, peindre, fréquenter les artistes. Mais il semble avoir manqué sa reconversion. Titulaire du prix Charlemagne et du prix Robert-Schuman, il ne réussit pas à faire, dans une grande organisation internationale, la seconde carrière qu'il avait semblé espérer.

CAMILLE OLSEN.

Italie

Les élections partielles peuvent avoir une influence sur le scrutin présidentiel

De notre correspondant

Rome. — L'élection présidentielle du 29 juin explique le regain de violence qui se manifeste depuis quelques jours en Italie. Après l'assassinat d'un commissaire de police dans un autobus de Gênes, c'est un cadre d'Alfa Romeo qui a été blessé aux jambes, jeudi 22 juin, près de Naples, par deux membres des « Brigades armées ouvrières ». Les terroristes se manifestent toujours pendant les périodes pré-électorales, sachant que les citoyens sont alors plus sensibles aux événements politiques.

Or, ces jours-ci, plusieurs scrutins se préparent en même temps. Dimanche 25 juin, un million d'électeurs vont renouveler des conseils régionaux (Val-d'Aoste et Frioul-Vénétie (Julienne), un conseil provincial (Gorizia), et une trentaine de conseils municipaux, dont celui de Trieste. Les partis politiques attachent une grande importance aux résultats. Confirmeront-ils la tendance des élections partielles du 14 mai dernier, qui avaient marqué une progression de la démocratie chrétienne, un net recul du parti communiste italien et un retour des socialistes sur la scène ? Le climat n'est plus tout à fait le même : le facteur émotif — Aldo Moro venait d'être assassiné — joue moins, et il y a eu, dans l'intervalle, la démission du chef de l'Etat, provoquée par les communistes. Si ces derniers en tirent bénéfice, ils seront encouragés à « durcir » leur ligne. Dans le cas contraire, ils ne sauraient plus sur quel pied danser.

Ces résultats ne seront faciles à interpréter ni à Trieste (ville de frontière où les tendances anti-romaines sont fortes) ni dans le Val-d'Aoste (région autonome où s'affrontent dix-sept listes). L'attention des observateurs est concentrée plutôt sur le Frioul. C'est une région catholique, où avait eu lieu en 1976 un grave tremblement de terre. La démocratie chrétienne y est accusée de lenteur dans la reconstruction, et l'un de ses membres — le secrétaire de l'ex-commissaire extraordinaire du gouvernement — a été surpris en flagrant délit de corruption.

Jusqu'à ces derniers mois, le P.C. « couvrait » la démocratie chrétienne. Il s'en est démarqué surtout après son échec électoral. La campagne qui s'achève a d'ailleurs été assez tendue, alors qu'à Rome tout le monde prône un « candidat d'unité » pour le Quirinal. Il est clair que les résultats de dimanche influenceront la tactique des partis pour le choix du successeur de M. Giovanni Leone. Les groupes attendent le verdict des électeurs pour désigner officiellement leur candidat.

ROBERT SOLÉ.

M. HUA KUO-FENG VA SE RENDRE EN ROUMANIE ET EN YOUGOSLAVIE

Pékin (A.F.P.). — Le numéro un chinois, le président Hua Kuo-feng, effectuera une première tournée européenne en Roumanie et en Yougoslavie, vraisemblablement fin août ou début septembre, a-t-on appris, jeudi 22 juin, de source diplomatique à Pékin.

Il fera à cette occasion une escale en Iran à l'aller ou au retour de ce voyage. Aucune confirmation, toutefois, n'a encore été fournie officiellement à Pékin.

ATTENTATS A ROME ET A TURIN

Rome (A.F.P.). — Un attentat au cocktail Molotov, revendiqué par les Brigades rouges, a été commis dans la nuit du 21 au 22 juin contre un commissariat de police de Turin.

C'est dans cette ville que délibère depuis trois jours la cour d'assises pour émettre la sentence du procès contre les Brigades rouges.

Un autre attentat, à la bombe cette fois, a été commis dans la même nuit contre une centrale électrique de l'entreprise municipale d'électricité de Rome (ACEA) à Tivoli, à 30 kilomètres de la capitale, plongeant plusieurs quartiers dans l'obscurité.

ASIE

Chine

Le ton semble baisser dans la campagne contre le Vietnam

Les discussions techniques sino-vietnamiennes sur le rapatriement des Chinois résidant au Vietnam achoppent toujours, chacune des deux parties voulant contrôler la sélection des partants. Radio-Hanoï a, jeudi 22 juin, accusé le Cambodge de se livrer à un « génocide » et d'être aux ordres « d'un pays étranger » (la Chine). Cependant, à Pékin, le ton semble baisser dans la campagne contre le Vietnam.

Au Laos, plus d'un millier de résidents chinois vivant en province sont arrivés à Ventiane d'où ils espèrent pouvoir être rapatriés sur la Chine, a annoncé l'agence japonaise Kyodo. Il s'agit de commerçants touchés par les récentes mesures interdisant aux Laotiens de s'approvisionner ailleurs que dans les magasins d'Etat. — (A.F.P., Reuter.)

De notre correspondant

Pékin. — Malgré l'affaire de la fermeture des consulats vietnamiens en Chine et les difficultés que rencontrent les discussions techniques avec Hanoï sur les modalités d'évacuation des Chinois du Vietnam, une partie des observateurs étrangers à Pékin inclinent à penser que le différend sino-vietnamien vient d'entrer dans une phase de « désescalade ». Si l'on ne peut parler d'amélioration dans les relations entre les deux parties, celles-ci donneraient au moins l'impression de ne pas vouloir envenimer plus gravement leurs rapports et de chercher à « stabiliser » leur conflit.

A l'appui de cette thèse les faits suivants sont cités :

— Après avoir reproché à la Chine d'agir unilatéralement en la matière et de pratiquer « *une politique de la canonnière* », le Vietnam a finalement accepté que les bateaux chinois se rendent dans les zones, sinon exactement dans les ports, choisies par Pékin, et cela, sur simple préavis, pendant une période de trois mois. Beaucoup dépend encore de la manière dont les choses vont se passer sur place ; mais au moins s'est-on mis d'accord sur les principes.

— Tout en protestant vigoureusement contre la fermeture de ses propres consulats en Chine, le Vietnam a enfin fixé une date approximative pour l'ouverture d'un consulat de la République populaire à Ho-Chi-Minh-Ville, après un délai de près de deux ans. Cette affaire des consulats est d'ailleurs assez confuse, car Hanoï reproche maintenant à Pékin de ne pas avoir utilisé les facilités qui lui étaient offertes à Haïphong depuis dix-huit mois. Chacun comprend toutefois que l'intérêt majeur des Chinois était d'ouvrir une représentation à Ho-Chi-Minh-Ville, c'est-à-dire dans la partie du pays où leurs ressortissants sont le plus nombreux. En annonçant que ce consulat pourra être ouvert dans quelques mois, les Vietnamiens tendent à débloquer le contentieux. La mesure qui vient de frapper leurs propres consulats en Chine devrait logiquement être rapportée lorsque cette promesse aura été effectivement tenue.

— Du côté chinois, enfin, l'agence Chine nouvelle accueillait le 19 juin avec des sarcasmes une suggestion vietnamienne de mettre un terme à la « *propagande démagogique* » qui se développait autour du différend entre les deux pays. Or à peu près depuis cette date le ton de la presse chinoise a beaucoup baissé — alors qu'il n'avait cessé de croître depuis le début du mois de mai — et certains jours le sujet est simplement absent des colonnes du *Quotidien du peuple*.

Des questions sur le rôle de Moscou

S'agit-il là de signes superficiels, de détours tactiques dans une crise qui n'a pas atteint son paroxysme ? D'autres points sont relevés qui suggèrent au moins que de part et d'autre on veut se donner le temps de réfléchir avant d'aller plus loin. La semaine dernière, par exemple, M. Teng Hsiao-ping dénonçait devant des visiteurs thaïlandais l'utilisation que l'Union soviétique faisait du différend sino-vietnamien, mais réservait son jugement sur un point majeur : interrogé sur le nouvel usage qui pourrait être fait de l'ancienne base navale américaine de Cam-Ranh, il se bornait à dire que « *le problème était de savoir ce que l'on allait en faire* ». Les Chinois, en d'autres termes, se refusent jusqu'à présent à prendre à leur compte les rumeurs circulant un peu partout en Asie selon lesquelles Hanoï aurait déjà donné le feu vert à des installations soviétiques d'importance majeure sur son territoire.

D'autre part, des sources est-européennes dans la capitale chinoise manifestent une surprise assez inattendue devant le comportement vietnamien. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la rupture d'équilibre dans la diplomatie vietnamienne en faveur de l'U.R.S.S. et au détriment des relations avec la Chine a étonné les Soviétiques eux-mêmes, qui s'en expliqueraient mal les raisons. Selon les mêmes sources, qui citent des témoignages en provenance de Hanoï, Pékin surestimerait à l'heure actuelle le rôle de l'U.R.S.S. et son influence au Vietnam.

Si ces indications sont exactes, elles donnent un sens particulier aux propos que tenait M. Ten Hsiao-ping devant la délégation thaïlandaise : « *Si le Vietnam veut aller plus loin, qu'il le fasse. Ce qui nous préoccupe, c'est la stratégie mondiale des Soviétiques.* » Est-ce à dire qu'à partir du moment où les problèmes en suspens n'auraient plus qu'un caractère bilatéral, ils seraient moins difficiles à résoudre ? Personne n'en doute sérieusement à Pékin, où l'on admet au moins qu'il serait plus aisé de s'asseoir autour d'une table de négociations entre Chinois et Vietnamiens, si, de part et d'autre, on avait la conviction que le différend entre les deux pays n'est pas seulement un aspect de la confrontation sino-soviétique en Asie.

Il va de soi que, même dans cette hypothèse, le contentieux à régler resterait d'autant plus complexe qu'il comprendrait inévitablement le conflit vietnamo-cambodgien, dans lequel la Chine continue à se présenter sans ambiguïté comme le principal et le plus fidèle allié de Phnom-Penh. Les priorités fondamentales de la diplomatie chinoise sont cependant telles que même dans ces conditions un dialogue serait beaucoup plus concevable à partir du moment où Pékin n'aurait pas le sentiment de ne s'adresser, par Vietnamiens interposés, qu'aux Soviétiques.

ALAIN JACOB.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

La Chambre des représentants suspend pour un an l'aide alimentaire à la Corée du Sud

De notre envoyé spécial

Washington. — La Chambre des représentants a décidé, le jeudi 22 juin, de suspendre pour un an l'aide alimentaire de 56 millions de dollars accordée à la Corée du Sud.

En amendant ainsi la loi sur l'aide à l'étranger (par 273 voix contre 125), la majorité démocrate s'est acheté une bonne conscience, certains de ses membres ayant accepté dans le passé des pots-de-vin de Séoul.

Ce que l'on appelle ici le « Koreagate » (par un jeu de mots avec Watergate) est une affaire de corruption à laquelle se trouvent mêlés quatorze représentants (dont treize démocrates). Après avoir découvert qu'un agent sud-coréen, M. Tongsun Park, avait fait accepter à plusieurs parlementaires des cadeaux et des voyages, on s'est aperçu qu'un ancien ambassadeur sud-coréen à Washington, M. Kim Dong Jo, avait eu recours à la vieille méthode de l'enveloppe pleine de billets de banque.

L'enquête a été confiée au procureur Leon Jaworsky, qui, à l'époque du Watergate, avait mis un acharnement particulier à débusquer les malversations de l'administration Nixon. M. Jaworsky semble enclin au compromis et le ministère de la justice est à peu près décidé à clore le dossier. Une déposition de l'ancien ambassadeur risquait de relancer l'affaire.

La Chambre des représentants avait indiqué, le 31 mai, qu'elle « *serait disposée à refuser ou à réduire l'aide* » à la Corée du Sud, si ce pays ne coopérait pas à l'enquête en incitant M. Kim Dong Jo à venir témoigner aux Etats-Unis.

La Corée du Sud fait la sourde oreille. M. Jaworsky a fait une démarche qui montre à quel point il a perdu ses griffes. « *Nous avons même offert*, écrit-il au speaker de la Chambre des représentants, dans une lettre en date du 19 juin, *de permettre qu'il soit répondu à nos questions écrites, sans confrontation personnelle avec aucun membre de notre commission* ». En termes juridiques, cela signifie qu'il n'y aurait ni déposition sous serment, ni contre-interrogatoire du témoin, ni recherche de preuves pouvant conduire à des poursuites judiciaires contre des représentants.

Le speaker de la Chambre, M. Thomas O'Neill, a dû soupirer d'aise en lisant cette lettre : il a bénéficié des largesses de M. Tongsun Park pour un montant global évalué à 6 500 dollars. On ne pourra sans doute plus savoir maintenant s'il a rencontré ou non l'ambassadeur. Il était possible, dans ces conditions, aux représentants de se retourner contre les Sud-Coréens, non, toutefois, sans laisser intacte une autre disposition de la loi, qui prévoit pour la Corée du Sud une aide militaire directe de 277 millions de dollars.

ALAIN-MARIE CARRON.

Argentine

TROIS ATTENTATS A BUENOS-AIRES

Buenos-Aires. — Un attentat à la bombe a été commis, dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 juin, à Buenos-Aires, contre le domicile du secrétaire argentin aux finances, M. Juan Alemann, dont l'épouse a été blessée. L'explosion a détruit une partie de la demeure, située dans l'élégant quartier de Belgrano.

Il s'agit du deuxième attentat contre un membre du ministère argentin de l'économie. Le 11 avril dernier, en effet, M. Miguel Padilla, collaborateur du ministre M. Martinez de Hoz, a été tué par balles. Ce meurtre a été revendiqué par les Montoneros.

En outre, deux explosions se sont produites dans la capitale argentine mercredi soir 21 juin alors que se jouait le match opposant l'équipe d'Argentine à celle du Pérou, rapporte jeudi 22 juin le quotidien en langue anglaise *Buenos Aires Herald*.

Une bombe contenant des tracts, vraisemblablement de l'organisation guérillero des Montoneros, a explosé dans la banlieue de Buenos-Aires. Selon le journal, les tracts portaient ce slogan : « *Argentine championne, Videla au poteau* ».

D'autre part, quelques minutes avant 21 heures (h. loc.), une violente explosion s'est produite aux environs du commandement en chef de l'armée argentine. Le journal ajoute que des policiers et des militaires ont mis en place un barrage routier dans cette zone, sans donner d'autres précisions.

CONTRE-MANIFESTATION NATIONALISTE PLACE DE MAI

(De notre envoyé spécial.)

Buenos-Aires. — Comme tous les jeudis après-midi, environ deux cents femmes se sont retrouvées le 22 juin place de Mai pour réclamer des nouvelles de parents disparus (*le Monde* du 17 juin). Quelques minutes après le début de leur procession autour du monument célébrant la libération de l'Argentine du joug espagnol, elles ont été apostrophées par des centaines de jeunes gens munis de drapeaux nationaux et scandant « Argentina ». Ces derniers se sont interposés pour interrompre la procession. Devant cette provocation, les « *folles de la place de Mai* » ont préféré se disperser.

L'EXPULSION DE M. ALAIN GRESCH

M. Alain Gresch, membre du bureau national du Mouvement de la jeunesse communiste de France, vient d'être expulsé d'Argentine. Il était arrivé à Buenos-Aires le 14 juin en provenance du Chili, après un séjour de dix-huit mois à Cuba, nous rapporte notre envoyé spécial en Argentine. Il venait préparer avec un ami finlandais (social-démocrate) le dixième Festival mondial des jeunes et des étudiants qui doit avoir lieu à Cuba.

Le 15 juin, son ami finlandais, qui circulait en voiture avec deux Argentins, a été intercepté par les occupants d'un véhicule banalisé (sans plaques) et emmené dans un local. Il a été relâché deux heures plus tard par ces « *civils non indentifiés* » qui gardèrent ses titres de séjour. Il aurait fait l'objet de menaces au cas où il resterait plus longtemps.

L'ami de M. Gresch a alors demandé protection au consulat de Finlande. M. Gresch a demandé à son tour protection à l'ambassade de France et a séjourné deux jours au consulat. Deux jours plus tard, il a été raccompagné par une voiture du consulat à l'aéroport, où il a pris un avion pour Cuba via Mexico.

M. Barre se propose de consulter en septembre les dirigeants de la majorité et de l'opposition

Dans une interview accordée à Antenne 2, au terme de sa visite dans les Pyrénées-Atlantiques, M. Raymond Barre a réaffirmé, jeudi soir 22 juin, à Bayonne, qu'il était toujours « *disponible* » pour s'entretenir avec les dirigeants de l'opposition, si ceux-ci le souhaitent et pour leur fournir « *toutes les informations qu'ils jugeraient souhaitables* ».

Le premier ministre estime « *normal que, pour un certain nombre de grands sujets, l'opposition soit consultée et puisse être informée* ». Le chef du gouvernement a confirmé qu'il s'entretiendra avec les responsables de la majorité et ceux de l'opposition des projets du chef de l'Etat relatifs à la limitation *du cumul des mandats, au financement* des partis politiques et à l'instauration d'un scrutin de type proportionnel pour les élections municipales dans les villes de plus de trente mille habitants, « *après que le gouvernement aura réfléchi aux orientations possibles* ». M. Barre nous a précisé qu'il se propose d'entamer ces consultations en septembre. N'ignorant pas les divergences qui se manifestent déjà sur chacun de ces trois sujets, tant dans les rangs de la majorité qu'au sein de l'opposition, le premier ministre ne veut pas « *se presser* ».

A propos de ses relations avec M. Giscard d'Estaing, le chef du gouvernement a déclaré qu'il ne lui est « *pas difficile* » de se comporter « *avec loyauté* » à l'égard du président de la République, car il n'a « *aucune objection à faire aux orientations qu'il donne à la politique du pays* ».

Interrogé sur le débat au sein du parti communiste, M. Barre croit que « *si l'évolution de la France continue sur la ligne pratiquée depuis vingt-cinq ans, c'est-à-dire la modernisation, l'industrialisation, une plus grande justice sociale, ce qu'il peut y avoir de revendicatif dans l'inspiration de la clientèle du parti communiste va disparaître* » et que l'influence du parti communiste « *pourra décroître* ».

En conclusion, après avoir longuement expliqué ses orientations économiques, le premier ministre a affirmé que l'idée d'un « *barrisme à visage inhumain* » est « *une calembredaine* » et invité les jeunes Français à faire preuve, comme lui, d'optimisme, la France possédant d'« *importants atouts* » et étant « *en mesure de surmonter les difficultés actuelles* » et de contribuer à « *faire régner dans le monde la paix et une plus grande prospérité* ».

La visite du premier ministre dans les Pyrénées-Atlantiques

L'art du rebrousse-poil en douceur

Pau. — Les dix-sept conseillers généraux de l'opposition, invités, en même temps que leurs trente et un collègues de la majorité, à la réunion de travail organisée jeudi matin 22 juin à Pau, à l'occasion de la visite de M. Raymond Barre dans les Pyrénées-Atlantiques (*le Monde* du 23 juin), ne se faisaient aucune illusion sur les résultats à en attendre. M. André Labarrère (P.S.), député, maire de Pau, déclarait, avant l'ouverture de la séance : « *Le chef du gouvernement repartira certainement en laissant la population avec ses difficultés entières, à moins qu'il n'y ait une « divine surprise* ». Deux heures et demie plus tard, la réunion étant terminée, le maire de Pau concluait : « *Pas de miracle, il n'y a pas eu de divine surprise.* » Plus abrupt, un autre conseiller socialiste estimait que les déclarations du premier ministre constituaient un « *tissu de banalités* ».

Les représentants de la majorité se montraient plus discrets dans leurs appréciations, mais ils ne cachaient pas, toutefois, qu'ils eussent préféré que le premier ministre se montrât un peu plus précis et plus complet dans ses réponses aux différents exposés qui lui avaient été présentés par les représentants des organisations professionnelles sur les problèmes de ce département « *décentré, éloigné, enclavé* », qui se sent parfois, comme l'a dit M. Franz Dubosq (R.P.R.), président du conseil général, « *humilié, pénalisé, voire colonisé* ».

De notre envoyé spécial

Certes, le chef du gouvernement a assuré ses interlocuteurs que les programmes d'aménagement routier et autoroutier de la région seront réalisés aux dates prévues, du moins ne subiront « *aucun retard pour des raisons financières* ». De même, le gouvernement entend mettre tout en œuvre pour favoriser dans les meilleures conditions la reconversion de la zone industrielle de Lacq, dont l'avenir est menacé par l'appauvrissement du gisement de gaz, et pour préparer le département à développer ses activités en fonction de l'inéluctable participation de l'Espagne au Marché commun. Mais, en se bornant rituellement à prendre note des questions précises « *qui seront étudiées par les ministres compétents* », M. Barre n'a pas répondu à l'attente de ses hôtes, dont certains établirent ensuite une comparaison avec les crédits accordés et les décisions annoncées en faveur de la Corse lors du voyage du chef de l'Etat dans l'île.



(Dessin de KONK.)

Fidèle à sa manière, le premier ministre s'est essentiellement employé à convaincre son auditoire que le « saupoudrage » de crédits et les promesses ne sauraient prévaloir sur l'intérêt général, insistant notamment à propos *des difficultés de l'aéronautique,* sur le fait que « *l'Etat ne peut plus se permettre de soutenir artificiellement des productions déficitaires. Si nous écoutons le chœur des pleureurs et le cortège des revendicateurs, nous n'en sortirons pas* », dit-il.

Fermeté et suavité

Devenu expert dans l'art du rebrousse-poil en douceur, le chef du gouvernement a repris inlassablement, en combinant la fermeté du ton avec la suavité de la voix, les thèmes de son discours-programme sur la nécessité de l'« *effort* » et de la « *lucidité* », mais en soulignant les raisons qui inclinent à l'optimisme pour peu qu'on ne se laisse pas « *intoxiquer par tout ce qui se dit* ».

A Pau, comme ailleurs, ce langage n'a pas été sans effet.

La déception engendrée chez les élus de l'opposition par les propos de M. Barre n'a pas altéré les échanges de vues. M. André Labarrère, lui-même, s'est entretenu fort cordialement avec le premier ministre, au cours d'un entretien privé puis du banquet officiel offert au parlement de Navarre. A la fin du déjeuner, M. Barre s'est plu ainsi à estimer en souriant, à propos des déclarations faites par le maire de Pau sur l'« *inutilité* » de cette visite : « *Je n'ai pas le sentiment qu'il* [M. Labarrère] *considère que ce qu'il écrit soit toujours fondé.* »

L'audience accordée aux organisations syndicales a donné lieu, elle aussi, à une échange de vues « *agréable et courtois* », bien que délégués de la C.G.T., notamment, n'aient pas mâché leurs mots pour dire à M. Barre le mal qu'ils pensent de sa politique et dénoncer ensuite ses « *dérobades* » devant leur « *pressing* ».

« *La conversation était trop gentille,* déclarait un délégué de la C.F.D.T., à l'issue de l'entretien. *M. Barre nou a fait beaucoup de promesses, mais nous restons un peu sceptiques.* »

Chez M. Barre, pourtant, la carapace de bonhomie présente quelques failles. Ainsi, à Orthez, où il a été reçu, jeudi après-midi, par le conseil municipal, qui lui a fait part de ses projets, le premier ministre a répondu avec humeur au porte-parole de la minorité socialiste qui lui avait posé assez sèchement plusieurs questions directes : « *Je n'ai pas besoin que l'opposition me dise d'une façon péremptoire comment il faut régler les problèmes. Je suis aussi conscient que n'importe qui des difficultés qui existent et qu'on ne résout pas par des affirmations sommaires.* » Il a conclu en dénonçant les « *slogans imbéciles* ».

A Hasparren, où il a inauguré l'usine « à la campagne » de la SOMEPA (groupe Leroy-Somer), dont il a vanté le caractère « *exemplaire* », le chef du gouvernement s'est déclaré « *très satisfait* » de cette visite en Béarn et au Pays basque et souligné qu'il aime aller en province car il y puise « *de l'encouragement et de l'espoir* » en y rencontrant « *des gens qui se battent, qui travaillent, qui pensent à la France de demain et qui veulent avec lucidité résoudre leurs problèmes* ».

Des « *gens qui se battent, qui travaillent, qui pensent* », etc., M. Barre en a croisé aussi un bon millier, *jeudi soir, près de la sous-préfecture* de Bayonne où s'est achevé son voyage. Ils s'étaient rassemblés pour protester contre sa politique à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la FEN soutenues par les partis *de gauche.*

La pédagogie du rebrousse-poil en douceur a ses limites.

ALAIN ROLLAT.

L'inquiétude suscitée par la politique du gouvernement aide l'U.D.F. à trouver son unité

La première « Journée d'étude et de réflexion » *de l'Union pour la démocratie française a eu lieu jeudi 22 juin à Paris dans les locaux de l'Assemblée nationale. Environ quatre cents cadres départementaux, élus locaux et parlementaires, étaient réunis pour discuter sur le thème* « faire reculer l'injustice dans la société française ».

Les rapports introductifs sur le « préalable économique », *les inégalités sociales, la fiscalité, la législation familiale et l'emploi ont été respectivement présentés par MM. Philippe Pontet (clubs Perspectives et Réalités), Jean-Pierre Abelin (C.D.S.), Didier Bariani (rad.), Henri Colombier (C.D.S.) et François Léotard (P.R.). Ils ont donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part de nombreux intervenants. Mme Françoise Giroud (rad.) avait prononcé le discours d'ouverture, et les conclusions du débat ont été tirées par MM. Jean-Jacques Servan-Schreiber (rad.), Jean-Pierre Fourcade (président des clubs Perspectives et Réalités), et Jean Lecanuet (C.D.S.), président du conseil de l'U.D.F.*

A l'heure même où s'ouvrait cette journée d'étude, M. Bernard Stasi, porte-parole du C.D.S., mettait en cause en d'autres lieux, au cours d'une conférence de presse, les « tentations dominatrices » *du P.R. dans certains départements et s'attirait une réplique irritée de M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain.*

La première journée d'étude organisée par l'U.D.F. pourrait bien avoir été une journée de vérité. Cette vérité étant double : d'un côté, l'apparition d'une réelle propension unitaire chez les militants, les cadres et les « permanents » fédéraux ; de l'autre, l'évidente rivalité des appareils des partis constitutifs — ou du moins de deux d'entre eux — et la concrétisation des difficultés que soulève, ici et là dans les départements, la mise en place des organismes communs.

Les « patrons » de l'U.D.F. et ceux des partis politiques qui la composent ne sont pas les mêmes hommes. Et, si les seconds sont confrontés à quelques problèmes de prééminence sur le terrain, les premiers avaient, en revanche, jeudi soir, quelques raisons d'être satisfaits.

Les débats qui ont eu lieu dans les nouveaux locaux de l'Assemblée nationale ont en effet mis en évidence plusieurs facteurs encourageants pour ceux qui tentent de mettre l'U.D.F. en mesure de prolonger son succès électoral inespéré du mois de mars.

L'assistance d'abord : nombreuse, mêlée, intéressée, riche en figures vues déjà au fil des congrès centristes, radicaux ou giscardiens, mais aussi en visages nouveaux. La tournure prise par le débat, ensuite : il était parfois — et curieusement — difficile de classer les intervenants dans tel ou tel parti, s'ils ne se situaient pas eux-mêmes. A aucun moment, on entendit prêcher pour l'une ou l'autre des « églises » en présence. Il ne fut pas question de se distinguer ou de marquer des différences. On s'observait et on s'écoutait, on paraissait soucieux de prendre contact dans les meilleures conditions, et de faire bonne figure.

Autre aspect, plus concret celui-là : la convergence des interventions. Mais c'est là que les choses se compliquent, du moins pour le gouvernement : le point de convergence de tous ces giscardiens était... l'inquiétude. Peu, ou pas, de discours qui ne traduise quelque angoisse du lendemain, quelque incertitude sur le bien-fondé de la politique économique du gouvernement, quelque aveu d'incapacité à faire comprendre cette politique aux citoyens. Rares furent ceux qui ne se dirent pas préoccupés, sceptiques, pressés de voir les pouvoirs publics leur donner des « *munitions* » sociales. Il est significatif d'ailleurs que la vedette de la première séance fut une militante du C.D.S. du Nord, membre de la C.F.D.T., Mme Marie-Thérèse Calcoen, qui traduisit avec une ardeur impressionnante les sentiments de bon nombre des présents et remporta un vif succès en soulignant que « *les Français ne comprennent pas la politique économique du gouvernement* », que « *la liberté des prix équivaut pour eux à une hausse des prix illimitée* », que « *l'on a l'impression qu'il n'existe pas de vue d'ensemble de la politique sociale* » et qui milita pour une augmentation du SMIC et une *hausse* modulée des bas salaires.

Le trouble unificateur

Ainsi, s'il apparut que l'U.D.F. *était en train de se trouver,* de commencer à prendre une réalité distincte de la simple addition des formations qui la composent, il apparut non moins clairement que le thème unificateur était, non pas tellement l'adhésion et le soutien au gouvernement, non pas une doctrine, ni même une quelconque agressivité à l'égard des partenaires gaullistes — on ne parla pratiquement pas d'eux — mais une insatisfaction et un *doute* certains. Un trouble unificateur, en quelque sorte.

Il est vrai qu'une collectivité trouve plus facilement sa cohésion en s'opposant qu'en adhérant. Il est vrai aussi que l'ordre du jour ne comportait pas de sujets sur lesquels les différences auraient pu se marquer plus nettement : la préparation des élections européennes par exemple ou... l'organisation de l'U.D.F. dans les départements. Il n'empêche que la teneur des propos entendus justifiait tout à fait les conclusions qu'en tirèrent tour à tour M. Jean-Jacques Servan-Schreiber et M. Jean Lecanuet.

Le président du parti radical se plut à souligner — même s'il n'en rendit *pas* le gouvernement responsable, mais cela ne trompa personne — que « *rien n'avait été ébauché depuis trois mois* » et que l'on avait « *laissé passer l'occasion du printemps 1978 tout comme on avait laissé passer celle du printemps 1974* ». « *Il manque à la politique du gouvernement,* déclara-t-il, *des racines et un horizon.* »

Les racines : l'organisation de la solidarité des Français face à la dureté de la crise et des remèdes qu'elle appelle.

L'horizon : un projet à long terme et une définition claire de l'avenir auquel on conduit les citoyens. Quant au président du conseil de l'U.D.F., il pouvait se dire « *chargé d'espoir* » au terme d'une journée où tant de « *spontanéités s'étaient révélées convergentes* » et dont s'était dégagée une « *tonalité de démocratie sociale* ». M. Lecanuet se montra même plus unitaire que prévu dans la mesure où il affirma, après avoir, il est vrai, souligné la nécessité de préserver « *pour une longue période tout au moins* » la diversité originelle : « *Je crois que des milliers de Français veulent la simplification politique, la naissance d'un courant qui dépasse les différences (par ailleurs respectables) de nos formations d'origine ; ils cherchent la structure d'accueil nécessaire à leur enthousiasme* ». Le leader centriste souhaite même que soit lancée bientôt une campagne d'adhésion « *à l'U.D.F. en tant que telle* » (le C.D.S., dont M. Lecanuet est le président, a longtemps été très réticent à l'égard des adhésions directes).

Dans ces conditions, les propos tenus le matin même par M. Bernard Stasi sur les « *tentations dominatrices* » du P.R. dans les fédérations et la réponse de M. Jacques Blanc regrettant les « *états d'âme* » et les « *arrière-pensées* » du porte-parole centriste prenaient un singulier relief. Certes, il s'agit là d'un contentieux somme toute normal : chaque formation sur le terrain, s'emploie à ne pas trop souffrir ou à tirer le meilleur parti des « compressions de personnel » qu'entraîne la constitution des organes fédéraux de l'U.D.F. Il n'en *demeure* pas moins que les appareils du P.R. et du C.D.S. se regardent depuis quelques temps en chiens de faïence, et il est significatif qu'aucun de ceux qui sont intervenus au cours de la journée d'étude n'appartienne aux échelons élevés desdits appareils : on ne vit guère M. Stasi, jeudi, à l'Assemblée nationale, et l'on n'entendit pas M. Blanc.

Si, comme l'a dit M. Fourcade (il faut noter au passage l'importante participation des clubs Perspectives et Réalités à cette journée d'étude), « *l'U.D.F. existe* », il lui reste encore à apporter la preuve de cette existence sur le terrain en trouvant le moyen d'y faire resurgir les dispositions unitaires apparues à Paris ce jeudi. En cela, la première convention nationale, convoquée pour le 8 juillet, dans la capitale, sera déterminante. On n'y parlera pas seulement de situation sociale et économique. Il faudra bien, alors, aborder la question de l'organisation pratique, de la répartition locale des responsabilités (d'où découlent obligatoirement les prémices d'un partage des circonscriptions électorales) et du devenir — fédéral ou « fusionniste » — de l'alliance. Dans la perspective de l'élection présidentielle de 1981.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

Le P.F.N. s'indigne de la « campagne » menée contre un projet de meeting de l'Eurodroite

Le bureau politique du Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite) a dénoncé, jeudi 22 juin, « *la campagne de presse organisée par certains journaux de gauche* » contre le « *meeting électoral de l'Eurodroite* », qui doit avoir lieu mardi 27 juin à Paris. Le bureau politique du P.F.N. a ajouté : « *Ceux qui menacent de s'opposer à ce meeting par la violence ne prouvent que leur mépris de la démocratie. Le Parti des forces nouvelles, dès sa création, a indiqué qu'il repoussait toute velléité nostalgique. De la même façon, l'Eurodroite, dès sa création, a établi très fermement qu'elle n'aurait de contacts avec aucun groupe néonazi. Vouloir établir des rapports fantaisistes, qui n'existent pas et ne peuvent exister, entre une organisation politique et des groupuscules folkloriques relève donc de la pure diffamation.* »

De son côté, le Groupe autonome de Paris a fait connaître, vendredi 23 juin, son intention de s'opposer au déroulement de ce meeting, en précisant notamment : « *Les autonomes entendent faire savoir qu'aucun fasciste ne peut se sentir en sécurité dans tous les points où l'autonomie existe.* »

Vendredi soir, une réunion unitaire est prévue, à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme, pour mettre sur pied les formes de la riposte. Cette réunion s'adresse aux nombreux partis de gauche et d'extrême gauche qui ont pris position contre le meeting de l'Eurodroite. Jeudi, M. Paul Laurent (P.C.), député de Paris, avait demandé au ministre de l'intérieur de « *faire droit à l'exigence démocratique fermement décidée à faire barrage à l'idéologie et à la violence fascistes* ».

Enfin, l'U.C.F.M.L. (Union des communistes de France marxistes-léninistes, maoïstes) organise une réunion lundi 26 juin afin d'organiser des « *équipes de propagande et d'agitation* ».



POLITIQUE

LA POLÉMIQUE ENTRE LE P.S. ET LE P.C.F.

M. Mitterrand : le P.C. offre le spectacle attristant d'analyses à courte vue

De notre correspondant

Rennes. — Dans le discours prononcé à Rennes le jeudi 22 juin à l'occasion de la journée des maires socialistes des villes de plus de vingt mille habitants, M. François Mitterrand, qui s'adressait à une centaine de maires et de conseillers municipaux socialistes, a déclaré : *« Ce serait une grave erreur historique, face à la guerre que nous livre la direction du parti communiste, qui a cassé l'espérance de la France par tactique ou par peur du manque de moyens, de considérer que depuis 1920 la tactique du parti communiste français se résume entre l'union de la gauche et le repli sur soi. »* Le premier secrétaire du parti socialiste a en effet envisagé une troisième hypothèse *« qui pourrait bien être la première »*, à la lumière des enseignements des derniers mois : *« L'union avec la droite, application en France de de la notion de compromis historique »*. Pour M. Mitterrand, on ne peut en effet à la fois demander un élargissement des bases de l'alliance pour exiger dans le même temps que les alliés s'alignent sur les positions du parti. En voulant empêcher l'avènement d'un grand parti socialiste, les dirigeants du P.C.F. *« offrent le spectacle attristant d'analyses à courte vue »*. Faisant référence à l'armure qui protège l'appareil du parti communiste français, M. Mitterrand a souligné dans un sourire, à l'adresse de M. Georges Marchais, que c'était en raison du poids de leur armure que les Français avaient perdu la bataille d'Azincourt.

Pour ce qui est des mouvements divers observés au sein du parti socialistes, et qualifiés de *« turbulences »* par son premier secrétaire, M. Mitterrand a affirmé que *« dans ses profondeurs et à sa tête il y a une volonté de traverser et de dominer ces turbulences »*. Pour M. Mitterrand, en effet, *« les turbulences nationales, économiques et sociales sont d'une autre nature et d'une autre ampleur, et le parti socialiste ferait bien de s'en occuper davantage »*.

Les applaudissements qui ont salué la présence à la tribune de M. Louis Chopier (1), qui, selon M. Mitterrand, *« a si bien mené le combat socialiste à Saint-Malo »*, les félicitations adressées par MM. Hubert Dubedout et Pierre Mauroy à ce maire socialiste *« brillamment élu »* et la précision de M. Edmond Hervé, maire de Rennes (*« Lorsque la commission fédérale d'Ille-et-Vilaine s'est prononcée à l'unanimité moins trois abstentions en faveur du soutien à Louis Chopier. »*) ont apporté un éclairage particulier aux questions posées par les participants à propos dse relations entre communistes et socialistes au sein des municipalités d'union de la gauche. M. Louis Chopier, qui, en mai 1978 considérait que la reconduction pure et simple de la liste d'union de la gauche élue en mars 1977 n'était pas la meilleure solution, était assis à côté de Mlle Françoise Gaspard, maire de Dreux, qui la veille avait envisagé la possibilité d'une rencontre avec les femmes communistes (*le Monde* du 22 juin).

YANN ENJEU.

(1) Elu maire de Saint-Malo en mars 1977 à la tête d'une liste d'union de la gauche (17 P.S., 13 P.C., 2 M.R.G. et 1 U.D.B.), M. Louis Chopier, dont l'élection avait été annulée le 5 avril 1978 par le Conseil d'Etat en raison de l'inégibilité d'un candidat radical de gauche, avait brillamment été réélu au second tour, le 28 mai 1978, à la tête d'une liste d'union pour la démocratie malouine (17 P.S., 3 M.R.G. et 13 personnalités de gauche).

● *« La Lettre de l'unité »*, publiée par le parti socialiste, note dans son numéro du 22 juin : *« Georges Marchais a beau faire maintenant la distinction entre les meneurs et les autres, il doit savoir que s'il y a des meneurs qui mènent les menés c'est parce qu'il existe de nombreux militants communistes contestataires, critiques ou simplement perplexes. (...) C'est d'ailleurs à cause de ce « paysage » que l'état-major communiste essaye de prouver après coup qu'il valait mieux ne pas gagner plutôt que de vaincre avec un tel allié. Mais cela non plus ne marche pas très bien. »* *question malouine s'est posée, la*

M. Leroy (P.C.) : on recommence le coup d'Épinay

M. Roland Leroy, membre du secrétariat du P.C.F., écrit dans l'éditorial de *l'Humanité* du 23 juin, à propos de la « contribution » signée par trente dirigeants socialistes proches de M. François Mitterrand (*le Monde* du 23 juin) :

« A entendre ses laudateurs, il s'agirait d'une grande déclaration de principe, d'un texte avancé, d'une plate-forme de gauche et j'en oublie.

» Mais il faut y regarder de plus près. Ce texte vise en réalité à couvrir le virage à droite, à dissimuler le glissement social-démocrate du parti socialiste. Il est une tentative d'habiller de mots de gauche une politique de droite. Il faut d'abord chercher pourquoi. La raison principale en est que les dirigeants socialistes sentent le sol se dérober sous leurs pieds. (...)

» Alors, en bons chefs sociaux-démocrates, ils n'ont pas peur des mots. Ils l'avaient déjà montré au congrès d'Epinay en 1971. La leçon de l'échec de Gaston Defferre à l'élection présidentielle était proche, cuisante encore. Mais, comme maintenant, il n'y avait pas d'échéance électorale prochaine. Les mots ne coûtaient rien. Quand les mots deviennent engagement précis, c'était le cas à l'approche des dernières élections législatives, on fait demi-tour.

» Il en est ainsi à propos de l'union de la gauche. Comment déclarer cette union indispensable et saluer la rupture de l'union à Saint-Malo comme exemplaire ?

» Il en est ainsi à propos des partis sociaux-démocrates. On ne recule devant rien dans le texte des trente fidèles. On y voue aux gémonies l'« impérialisme américain » et « ses principaux alliés », explicitement « les capitalismes de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon ». Excusez du peu. Au même moment, certains signataires de la « contribution » bouclaient leurs valises pour la rencontre, qui commence aujourd'hui à Bruxelles, des représentants des partis sociaux-démocrates européens afin d'y négocier un programme commun européen, ils ont signé le texte et vont s'accorder avec les gérants du capitalisme d'Allemagne de l'Ouest (...).

» Cherchons la raison de ce texte. On dit qu'il s'agirait de luttes de tendances, de rivalités personnelles, de règlements de comptes. C'est possible (...).

» Nous pouvons ajouter que les journalistes qui notent que « Pierre Mauroy et ses amis ne sont pas signataires » pourraient aussi se rappeler qu'on recommence, là encore, le coup d'Epinay. Il y avait une motion des « conventionnels » et une motion « Defferre-Mauroy », qui se sont finalement confondues avec celle du CERES dans un soutien à Mitterrand. »

Mme Roudy (P.S.) : s'il pleut sur la fête de <l'Humanité>, ce sera la faute du P.S...

Mme Yvette Roudy, membre du secrétariat du parti socialiste, chargée de l'action féminine, a dressé, jeudi 22 juin, au cours d'une conférence de presse, le bilan de son secrétariat, un an après sa création. Elle a estimé que la reconduction de la majorité lors des élections législatives a conduit le gouvernement à mettre un terme à son *« opération charme »* en direction des femmes. Elle a, en particulier, regretté que Mme Nonon, déléguée nationale à la condition féminine, — *« une femme très compétente »*, a-t-elle précisé — ait été amenée à abandonner ses fonctions, *« découragée par l'absence de moyens »*. Mme Roudy a ajouté : *« Le masque tombe. Les femmes n'ont plus rien à attendre d'un régime de droite, qui se durcit de plus en plus. Elles doivent compter sur elles-mêmes principalement, sur leurs luttes au sein des organisations du mouvement ouvrier (partis de gauche et syndicats), mais aussi dans les groupes de femmes. »*

En ce qui concerne les groupes de femmes, la responsable socialiste a été interrogée sur les appréciations portées sur ces organisations par Mme Madeleine Vincent, membre du bureau politique du P.C.F. Mme Vincent a en effet estimé que les groupes femmes sont infiltrés par le P.S. et par la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste) (*le Monde* du 14 juin). Mme Roudy a répliqué : *« S'il y a un orage le jour de la fête de* l'Humanité *ce sera la faute du parti socialiste. A ce niveau il n'y a plus de discussion possible. Il n'est pas très sérieux de tenir des propos pareils sur le plan politique. »* Elle a ajouté, évoquant le projet de Mlle Gaspard, membre du bureau exécutif du P.S., de rencontrer des femmes communistes : *« Cette proposition est peu sérieuse. Les relations entre socialistes et communistes sont trop importantes pour être traitées ainsi. »*

Mme Roudy a été interrogée sur le « courant 3 », animé par des femmes, lancé au sein du P.S. notamment par Mlle Gaspard. Elle a répondu :

« Les luttes des femmes et les luttes de classe sont un seul et même combat. Le féminisme est dans le socialisme. Cette reconnaissance de la dimension politique du féminisme représente un nouveau départ dans l'histoire du mouvement ouvrier et du féminisme. C'est quelque chose comme un rapprochement (...).

» C'est aussi un combat qui représente une véritable révolution culturelle dans les comportements et les mots, une rupture avec l'esprit patriarcal. Cela se fait dans la discussion en liaison étroite avec l'ensemble des actions du parti sur tous les terrains de luttes.

» Marginaliser ce travail dans une structure séparée, comme le proposent certaines camarades aujourd'hui, serait aberrant et risquerait de faire dériver dangereusement le combat des femmes en le coupant de ses racines socialistes.

» Cette révolution culturelle repose sur les quelques hommes convaincus de l'importance politique de l'enjeu et sur les femmes militantes les plus disponibles. Malheureusement, elles sont trop peu nombreuses et donc pèsent trop peu dans le parti. »

La responsable du secrétariat national à l'action féminine a souligné la déception des femmes du P.S. devant leur faible représentation au Parlement. Elle a annoncé qu'elle a demandé que, pour les élections européennes, la représentation féminine sur la liste socialiste soit de 30 %, notamment sur la liste des dix-huit premiers noms (1). Elle a précisé : *« C'est une proposition qui nous semble toute à fait sérieuse. Elle tient compte du pourcentage des femmes dans le parti (20 %), du quota officiel de 15 % et surtout de son non respect aux élections législatives. »* (Le P.S. s'est donné pour règle d'avoir au moins 15 % de femmes dans ses organismes de direction et parmi ses candidats aux scrutins).

En conclusion, Mme Yvette Roudy a annoncé une prochaine rencontre des femmes socialistes des neuf partis de la C.E.E. et des P.S. de Grèce, du Portugal et d'Espagne. A la rentrée, le P.S. lancera une enquête en direction des femmes en vue de préparer un Livre blanc sur leur pratique militante.

(1) *N.D.L.R.* — Le « courant 3 » du P.S. a lancé au sein du P.S. une pétition réclamant qu'un candidat socialiste sur deux à l'élection européenne soit une femme (*le Monde* du 15 juin).

● *M. Paul Dijoud*, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, affirme dans un communiqué *« qu'aucune consigne n'a été donnée à la société FR 3 à Tahiti au sujet de la couverture du voyage que M. Jacques Chirac, président du R.P.R. et maire de Paris, doit effectuer en Polynésie au mois de juillet »*. M. Dijoud ajoute : *« Le seul conseil que je donne à l'occasion de mes voyages est de s'unir autour du président de la République et du premier ministre au moment où notre pays traverse une période d'épreuves. »*

CORRESPONDANCE

M. Krasucki dément

M. Henri Krasucki, membre du bureau politique du P.C.F., nous écrit au sujet des articles intitulés « Le débat au sein du P.C.F. Ce qui se dit dans les cellules », parus dans *le Monde* des 21 et 22 juin :

« Un texte publié par le Monde *du 21 juin, et qui prétend faire une synthèse pour le compte de votre journal des discussions en cours dans le P.C.F., m'attribue des propos que j'aurais tenus lors d'une journée d'études dans le onzième arrondissement de Paris, le 6 mai.*

» Il se trouve que je n'ai participé à aucune réunion dans le onzième arrondissement depuis les élections législatives. D'autre part, il est difficile à quiconque me connaît un peu de m'imaginer parlant de « relations de contenant à contenu » pour me faire comprendre dans une assemblée, tout simplement parce que je ne m'exprime jamais de cette façon. Chacune de ces raisons suffit à ôter tout crédit de sérieux au texte que vous avez publié... »

[C'est à la suite d'une erreur typographique que la présence de M. Krasucki a été mentionnée dans une réunion dans le 11e arrondissement : elle s'est tenue dans le 20e arrondissement, et a été essentiellement consacrée à l'autogestion.

Quant à la formulation contestée par M. Krasucki .. « une relation de contenant à contenu », — Il ne faisait aucun doute qu'elle était celle des auteurs pour caractériser l'intervention du dirigeant de la C.G.T., membre du bureau politique du parti communiste : elle n'était pas présentée comme une citation de ses déclaration.]

● *Les présidents des groupes communistes* des municipalités « d'union démocratique » dont le maire n'est pas communiste se sont réunis jeudi 22 juin à Vitry avec les responsables départementaux de l'Association nationale des élus communistes et républicains. Les participants indiquent que *« les municipalités d'union démocratique sont un acquis de la politique unitaire du parti communiste qu'il faut préserver et consolider »*. Les élus communistes se sont montrés *« préoccupés »* par *« le comportement de la direction nationale du parti socialiste qui a fait rompre en diverses villes l'accord réalisé aux élections municipales »* et se sont inquiétés de l'attitude de certains maires socialistes qui sont allés jusqu'à retirer leurs délégations aux conseillers communistes.

● *Le bureau politique du parti communiste* s'est penché sur les questions soulevées par l'éducation théorique et politique des adhérents du parti. Il a souhaité notamment que le travail d'éducation intègre *« les aspects théoriques des questions auxquelles l'évolution de la société et des luttes confère une ampleur beaucoup plus grande qu'en d'autres temps — telles, entre autres, les questions de la libération de la femme, de l'alliance entre la classe ouvrière et les intellectuels, du cadre et de la qualité de la vie »*.

PRECISION. — M. Paul Quilès, mentionné parmi les signataires de « la contribution pour le renforcement du parti socialiste et la victoire du socialisme en France » (*le Monde* du 23 juin), aurait dû figurer, parmi les députés socialistes qui ont signé ce texte, comme élu de Paris.

VENDREDI ET SAMEDI A PARIS

Les assises du CIEL sont consacrées aux droits de l'homme et à l'esprit totalitaire

Le CIEL (Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés), créé en janvier dernier avec l'appui de cent cinquante intellectuels européens, tient ses assises les 23 et 24 juin à l'hôtel Sheraton, à Paris. Au programme : 1° L'après-Belgrade, défense des droits de l'homme *(intervention de F. Fejto, P. Tigrid, du professeur Faucher, de P. Goma et A. Siniarski).* 2° Les intellectuels français face à l'esprit totalitaire *(J.-F. Revel, E. Le Roy Ladurie, J.-M. Benoist, J. Henrich).* 3° Terrorisme et projet totalitaire en Italie *(Ph. Sollers, A. Moravia, L. Sciascia, M.-A. Macciocchi, A. Ronchey). K. Pomyan, A. Lopez Campillo, E. Ionesco, Arrabal, J.M. Domenach et R. Aron participeront également aux assises.*

Le CIEL a reçu actuellement plus de huit cents adhésions. Parmi celles qui se sont ajoutées aux cent cinquante initiales (liste dans le Monde *du 16 janvier), on note les noms de MM. H. Barraud, P. Belfond, G. de Courcel, G. Vitaly, J.-L. Curtis, I. Fleischmann, E. Humeau, L. Arbessier, G. Depardieu, des professeurs L. Israël, J. et R. Judet, J.-C. Maire, de Mmes J. Gauthier, C. Génia, M.-H. Bergeret, etc., ainsi que de nombreux intellectuels grecs.*

Libres opinions

Les intellectuels et la politique

par ALAIN RAVENNES (*)

ON a souri ici, on s'est plaint là, que la dénomination « intellectuel » figure dans l'énoncé de l'action du Ciel. A l'heure de ses assises (23 et 24 juin), je voudrais m'en expliquer brièvement. Il est vrai que le mot « intellectuel » a été galvaudé et, depuis longtemps, brocardé. Mais, il est vrai aussi que la réaction anti-intellectuelle est toujours révélatrice d'un état d'esprit et d'une tentation totalitaires. Et les intellectuels ont toujours été les premiers emprisonnés systématiques des dictatures de tous lieux et de toutes idéologies. En tout cas, *l'ironie anti-intellectuelle* prépare au pire des totalitarismes : celui de la médiocrité.

Naturellement, l'intellectuel est aussi un citoyen. Il vote ou s'abstient, il peut militer dans un parti, devenir député ou ministre s'il lui chante — et s'il y est convié. Partout, cependant, il restera suspect d'irréalisme et d'instabilité, comme en témoigne la nouvelle campagne « anti-intellectuelle » lancée par la direction du P.C.F. Plus un parti se veut monolithique ou l'est par essence, et plus l'intellectuel y connaîtra un grave dilemme, aux confins perpétuels du renoncement à lui-même et de l'exclusion.

N'y aurait-il pas, en revanche, et au-delà d'éventuels engagements partisans, une vocation, un rôle particulier de l'intellectuel en politique ? C'est ce que suggérait notre manifeste constitutif : *« L'intellectuel, celui pour qui une idée, une forme, si simples soient-elles, ordonne, décompose ou déplace la vie, pense pour être libre ; mais il doit être libre pour pouvoir penser. Le rappel de ce truisme n'est pas inopportun. Ses deux branches apparaissent singulièrement obérées, aujourd'hui, par les concepts d'utilité et par l'idée d'un développement linéaire de l'humanité. Alors, répétons que l'esprit ne doit admettre d'autres contraintes que celles par lui-même reconnues nécessaires à son action et à sa portée. Sa définition et son honneur sont de récuser toutes les autres et de s'en affranchir si elles lui sont imposées ou opposées. »*

Un forgeron fasciste est forgeron et fasciste. Un bureaucrate marxiste est bureaucrate et marxiste ou marxiste parce que bureaucrate. Un intellectuel totalitaire est son propre ennemi et son propre Judas. Ayant la liberté comme condition et matériau, exigence et accomplissement de son existence, l'intellectuel, que son domaine soit la pensée ou l'art, ne peut se sauvegarder sans soutenir par là même la liberté de tous. S'il se fait complice actif ou passif du goulag psychiatrique, de l'emprisonnement des analystes argentins, de la castration des « déviants » chiliens, de l'incarcération pendant cinq ans de Paradjanov pour double délit d'esthétisme bourgeois et d'homosexualité, l'intellectuel perd légitimité et identité. Même s'il est au faîte de sa propre carrière et des honneurs, il a déserté l'esprit. Il n'a plus de patrie.

Défendre sa liberté et, par là, toutes les libertés, même s'il est « décevant » qu'elles s'appellent d'abord tout bêtement, suffrage universel et droits de l'homme, est donc la première marque spécifique de l'intellectuel en politique. La seconde me paraît aussi évidente : faire refluer la politique, le pouvoir, dans le seul domaine qui les concerne, l'organisation de la part sociale des vies, et leur interdire tout autre prétention ou ambition. L'intellectuel est celui qui doit s'écrier : *« Halte-là. Pas plus loin »*, dès que la politique se propose de « changer la vie », de « faire le bonheur », de définir la beauté, d'investir les âmes ou de leur substituer une conscience collective.

En une société de plus en plus technicienne et de masse, l'intellectuel qui voit s'épouser ou s'affronter en lui cent vies, cent regards, cent consciences, et ne se lasse pas de donner forme définitive à cet insaisissable et fugitif entrelacs, peut témoigner le plus sincèrement pour l'individualité de toute vie et pour la primauté de la culture, entendue précisément comme ce qui relie au plus profond et le plus librement toutes les singularités entre elles, et, chacune, avec le mystère de la vie et de la mort. Il est l'infatigable vigile qui rappelle la durée au temps, le singulier au multiple, l'absolu au relatif.

Dès lors, sans s'offusquer des campagnes en faveur de la revalorisation du travail manuel ou à la gloire des représentants de commerce, l'intellectuel a le droit, et même le devoir, de défendre sa dignité, son rôle, ses moyens d'existence, de respiration et de création. Les « privilèges » de l'intellectuel ne seraient qu'une reconnaissance de l'immortelle humanité de la vie ; au risque même de retrouver au-delà l'éternité.

(*) Secrétaire général du Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés (CIEL).

L'Assemblée vote le projet relatif à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises

M. Monory : j'espère que les mesures de détaxation en faveur des P. M. E. coûteront le plus cher possible à l'État car nous aurons ainsi atteint notre objectif

Jeudi 22 juin, sous la présidence de M. LE COMBE (R.P.R.) l'Assemblée nationale entreprend l'examen des articles du projet de loi relatif à l'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises.

Répondant au préalable aux orateurs intervenus la veille, M. MONORY, ministre de l'économie, précise notamment qu'il y a des limites aux concessions susceptibles d'être faites par le gouvernement, regrette que les socialistes n'aient rien proposé et reproche aux communistes *« de ne pas se renouveler beaucoup »*. M. DUCOLONE (P.C.) relève alors *« le silence de la majorité sur les profits des sociétés capitalistes »*. M. Monory annonce ensuite que le taux de base des banques diminuera la semaine prochaine.

Avant l'article premier, l'Assemblée examine un amendement communiste instituant un impôt annuel et progressif sur le capital (actifs bruts) des sociétés privées ou nationalisées, ainsi qu'un amendement socialiste instituant un impôt annuel et progressif sur l'actif net des sociétés. MM. ICART (U.D.F.), rapporteur général, et MONORY soulignent l'antinomie entre ces propositions et l'objet du texte en discussion. M. MARETTE (R.P.R.) y voit pour sa part des *« jeux d'esprit »*. Jugement qui, pour M. PIERRET (P.S.), vise à obscurcir le débat afin de masquer le caractère conservateur de l'actuelle majorité. Pour M. COMBRISSON (P.C.) l'amendement socialiste *« n'est pas en correspondance avec le programme commun dont il confirme l'abandon »*. Les deux amendements sont finalement repoussés, le second au scrutin public par 274 voix contre 120, les communistes s'abstenant.

L'article premier pose le principe d'une incitation à l'épargne sous forme d'une déduction de l'assiette de l'impôt sur le revenu du capital investi dans les achats de valeurs françaises avant le 31 décembre 1981. M. Combrisson dénonce à cette occasion *« la spoliation dont sont victimes les petits épargnants »*. L'article est adopté après que les socialistes ont proposé, sans succès, que les personnes physiques puissent déduire de la cotisation due au titre de l'impôt sur le revenu une fraction égale à 30 % des achats de valeurs françaises effectuées entre le 1er juin 1978 et le 31 décembre 1981.

A l'article 2 (définition du montant de la détaxation du revenu investi en actions), l'Assemblée nationale adopte un amendement du gouvernement qui énumère les circonstances exceptionnelles (licenciement du contribuable, invalidité ou décès du contribuable ou de son conjoint) dans lesquelles un contribuable peut être admis, malgré un désinvestissement, à continuer à bénéficier des dispositions de la loi.

L'Assemblée adopte ensuite l'article 3, qui détermine les valeurs ouvrant droit au bénéfice de la détaxation. L'article 4 concerne les possibilités de déduction attachées aux actions non cotées. Un amendement du gouvernement étend aux investissements en parts de S.A.R.L. émises à l'occasion d'augmentation de capital en numéraires réalisés après le 1er juin 1978 le bénéfice de la détaxation. Il supprime également la disposition qui ne permettait pas aux titulaires de comptes courants dans une société de bénéficier de cette détaxation pour les sommes investies en fonds propres dans cette société.

Interrogé par l'opposition sur le coût global des mesures de détaxation, le ministre répond : *« Je souhaite que cela coûte le plus cher possible, car cela signifierait que notre objectif a été atteint. »*

L'article 5 précise les documents que doit produire le contribuable pour bénéficier de la déduction. Estimant ces formalités trop compliquées, la commission finances avait supprimé l'article. Le gouvernement propose une simplification : les contribuables indiqueront dans leur déclaration de revenu la liste des intermédiaires auprès desquels ils ont déposé leurs valeurs et ils y joindront l'état annuel que chacun de ces intermédiaires leur fera pavenir.

L'Assemblée adopte ensuite un autre amendement du gouvernement fixant au 1er juin 1978 au lieu du 1er janvier le début de la période pendant laquelle un désinvestissement oblige le contribuable à un achat de valeurs d'un égal montant pour être admis au bénéfice de la déduction. L'Assemblée adopte l'article 7, qui fixe le montant de la détaxation applicable aux contribuables atteignant cinquante ans au plus tard le 31 décembre 1981.

Des concessions, mais de la fermeté

Face à la levée de boucliers qui avait marqué l'une des dispositions du projet de loi sur l'orientation de l'épargne, à savoir le relèvement de 33,33 % à 40 % du prélèvement libératoire sur les revenus de l'épargne liquide et semi-liquide, on attendait avec curiosité la réaction de M. Monory.

Avec une habileté certaine et une rondeur manœuvrière indiscutable, ce dernier a désarmé ses opposants au prix de concessions accordées « de grand cœur » au bénéfice des P.M.E., dont « le sort l'émeut ». Le ministre a, en effet, accepté d'étendre aux S.A.R.L., très nombreuses en France, les avantages fiscaux dont devraient bénéficier la plupart des sociétés : détaxe des achats d'actions (et maintenant de parts), extension de cette détaxe aux dirigeants de S.A.R.L. titulaires de comptes courants d'associés, extension de la déductibilité des dividendes en cas d'augmentation de capital. Il a ensuite *honoré la promesse faite par* M. Papon au moment du vote de la loi sur la taxation des plus-values mobilières, à savoir la prolongation du délai d'ouverture des contrats d'épargne à long terme, mais en réduisant leur durée à cinq ans.

En revanche, M. Monory est demeuré ferme comme un roc sur le non-cumul de l'abattement de 3 000 francs sur le revenu des actions et de la détaxe de 5 000 francs sur les achats de titres. Invoquant le coût de la mesure et l'insuffisance de la compensation offerte (relèvement de 25 % à 27 % du prélèvement libératoire sur les revenus des obligations), il a rapidement triomphé. Enfin, dernier affrontement, mais non le moindre, il a obtenu cette majoration du prélèvement libératoire sur l'épargne liquide et semi-liquide (33,33 % à 40 %), qui doit fournir le milliard et demi de francs de recettes perdues avec la détaxation. Les parlementaires de la majorité proposaient, on le sait, de remplacer ce prélèvement par une taxe de 0,50 % sur les dépôts des banques. Le ministre a fait valoir que cette mesure entraînerait, pour les P.M.E. notamment, une hausse du coût du crédit qui annulerait, et au-delà, le bénéfice du maintien à *33,33 % de l'imposition des comptes courant détenus par les dirigeants desdites P.M.E.* En échange, les banques sont « vivement » engagées à réduire de 0,30 % leur taux de base « la semaine prochaine ». Un marché, en quelque sorte... — F. R.

qu' *« garde-fous »* mais souhaite que soit laissée à l'Etat une certaine souplesse d'utilisation. M. SAVARY (P.S.) exprime *« son inquiétude »* ; il craint que les prêts du F.D.E.S. ne soient finalement défavorisés par ce processus.

En séance de nuit, sous la présidence de M. STASI (U.D.F.), l'Assemblée décide, à l'initiative des socialistes, que les sociétés et mutuelles d'assurances pourront également accorder des prêts participatifs. Un amendement socialiste subordonne l'octroi d'un prêt participatif à la présentation par l'entreprise qui en bénéficie d'un plan de maintien et de création d'emploi. Le rapporteur et le ministre s'y opposent ; l'Assemblée également.

Sur proposition de la commission des finances, il est créé une section spéciale consacrée aux prêts participatifs accordés par l'Etat. Plusieurs amendements précisent les dispositions spécifiques auxquelles sera soumis l'octroi de ces prêts. Ces derniers seront inscrits en recettes et en dépenses au compte de prêts du F.D.E.S. pour un montant annuel déterminé par la loi de finances. *Leur octroi sera subordonné* à des engagements précis et datés, de la part de l'emprunteur, en matière industrielle, commerciale et financière. Si le contenu ou l'échéancier des engagements ne sont pas respectés, le remboursement du prêt sera exigible.

La commission des finances souhaitait que les prêts participatifs soient assortis d'un intérêt dont le taux ne puisse être inférieur aux deux tiers du taux d'intérêt normal des prêts consentis par le F.D.E.S. Le gouvernement s'y oppose. Il accepte, toutefois, que cet intérêt soit majoré par le jeu d'une clause de participation au bénéfice net de l'emprunteur dans des conditions fixées par le contrat. Cette participation fera l'objet d'un prélèvement prioritaire sur le bénéfice de l'entreprise avant toute distribution de dividendes. La rémunération totale versée par l'emprunteur à l'Etat ne pourra être inférieure, en pourcentage du prêt consenti, à l'intérêt moyen rémunérant les comptes courants d'associés. Le montant de chaque prêt sera rendu public dans le rapport annuel du F.D.E.S. Les commissions des finances du Parlement seront tenues informées de leur exécution.

Pour terminer, l'Assemblée examine le titre 5 concernant l'adaptation de certaines dispositions fiscales afin de favoriser les investissements productifs. L'Assemblée adopte un amendement du gouvernement qui précise que *les engagements d'épargne à long* terme pourront être contractés ou prorogés jusqu'au 31 décembre 1981. En contrepartie, leur durée maximum sera de cinq ans. Elle repousse, en revanche, un amendement communiste qui instituait un impôt de 2,5 % sur l'actif net des banques et des établissements financiers.

L'article 29 prévoit qu'à compter du 1er juillet 1978 le taux du prélèvement libératoire sur les produits de placements à revenus fixes sera porté de 33,33 % à 40 %. Ne pouvant accepter ce relèvement sur les prêts consentis par des particuliers aux P.M.E., ce procédé étant souvent le seul permettant aux petites entreprises de trouver les moyens de trésorerie nécessaires, M. VOISIN (app. R.P.R.) présente un amendement tendant à substituer à l'augmentation du prélèvement libératoire une taxe de 0,50 % sur les exigibilités des établissements de crédit, taxe qui serait perçue entre le 1er juillet 1978 et le 31 décembre 1981. Actuellement, constate-t-il, les banques gagnent de l'argent.

Le ministre se déclare *« ému »* par ce plaidoyer et convaincu que les P.M.E. étaient pénalisées. D'où l'extension aux S.A.R.L. des mesures de détaxation. Le système proposé par M. VOISIN, affirme-t-il cependant, pénaliserait les P.M.E., car la taxe serait répercutée à leurs dépens. *« De grâce,* demande-t-il, *soyons cohérents et ne démolissons pas la philosophie du texte. »* M. Voisin comprend les arguments du ministre. Au scrutin public, son amendement est rejeté par 275 voix contre 200 sur 477 votants.

L'assemblée adopte un amendement de M. GUERMEUR (R.P.R.) qui étend aux bons des caisses de crédit mutuel le maintien du taux de 33,33 pour les bons émis avant le 30 juin 1978. Il en va de même d'un amendement du gouvernement qui précise que les intérêts effectivement acquis au 30 juin au titre de placements antérieurs, seront taxés à 33,33 % dans toutes les hypothèses possibles.

A l'issue du débat, M. TADDEI (P.S.) regrette que rien n'ait été prévu en faveur de l'indexation de l'épargne populaire. Un amendement socialiste en ce sens avait été déclaré irrecevable par le président de la commission des finances, car créant une charge publique nouvelle.

Dans les explications de vote, M. JOUVE (P.C.) dénonce la réorientation de l'épargne vers les grandes entreprises. M. LIGOT (U.D.F.) insiste sur ce qui, à ses yeux, constitue l'objectif de ce texte : favoriser l'emploi. M. GUERMEUR (R.P.R.) relève le redémarrage de l'économie française auquel ce texte amélioré devrait contribuer. Pour M. TADDEI (P.S.), le gouvernement a montré que l'emploi n'était pas la priorité.

Au terme de ce débat, M. Monory insiste sur la concertation qui s'est instaurée entre le gouvernement et la majorité, et grâce à laquelle le texte a été perfectionné. Ce dernier est adopté par 275 voix contre 200, sur 481 votants.

La séance est levée vendredi à 1 heure.

PATRICK FRANCES.

Les cumuls

L'article 8 interdit le cumul de la détaxation du revenu investi en actions et d'avantages fiscaux existants : abattement sur les dividendes et régime particulier des engagements d'épargne à long terme. Un large débat avait eu lieu en commission sur l'opportunité d'autoriser le cumul éventuel de l'abattement de 5 000 F prévu par le texte et de celui de 3 000 F sur les dividendes. Finalement, un amendement de M. GANTIER (U.D.F.) avait été adopté. Il permettait ce cumul tout en compensant cette mesure par un relèvement de 25 % à 27 % du prélèvement forfaitaire sur les produits d'obligations. M. MONORY s'y oppose et l'Assemblée se rallie à ses arguments.

Est ensuite adopté l'article 9, qui renvoie à un décret en Conseil d'Etat le soin de fixer les modalités d'application du titre premier relatif à la détaxation.

L'Assemblée examine ensuite le titre II, qui concerne *la fiscalité* des fonds propres des entreprises. Interviennent sur ce point plusieurs députés communistes qui dénoncent les avantages accordés selon eux aux grandes entreprises. Sont ensuite successivement adoptés :

— Un article qui prolonge d'un an le *délai fixé pour* les augmentations de capital ouvrant droit au bénéfice de la déduction des dividendes ;

— Un article prolongeant le délai dans lequel peut être exercée la faculté de déduction des dividendes ;

— Un article qui étend le régime des déductions aux sociétés françaises non cotées en Bourse et aux S.A.R.L. Les articles 13 et 14 sont votés sans modification.

Nouvelles catégories de prêts

L'Assemblée aborde ensuite l'examen du titre III, qui introduit un nouveau type d'actions : les actions à dividende prioritaire, caractérisées par l'absence de droit de vote de leurs détenteurs dans les assemblées générales et par l'institution à leur profit d'un dividende prioritaire ainsi que d'un droit de priorité dans le remboursement de leurs titres. Les députés adoptent de nombreux amendements présentés par la commission des lois et acceptés par la commission des finances et par le gouvernement et qui fixent notamment le régime juridique de ces actions.

Puis l'Assemblée passe à l'examen du titre IV qui crée une nouvelle catégorie de prêts, les prêts participatifs qui constitueraient des créances passant, en cas de liquidation d'une entreprise, après les créances chirographaires. Estimant nécessaire de préciser les conditions dans lesquelles seraient octroyés des prêts participatifs de l'Etat, la commission des finances propose de traiter différemment les prêts consentis par le secteur bancaire et les sociétés commerciales, et ceux consentis par l'Etat par l'intermédiaire du F.D.E.S. Elle tient notamment à éviter que les prêts *accordés par l'Etat ne puissent* être ou devenir des subventions déguisées.

M. Monory observe que certaines conversions économiques devront être accompagnées par l'Etat. Aussi souhaite-t-il que l'on n'enferme pas le gouvernement dans *un carcan trop sévère*, par exemple en ce qui concerne les taux d'intérêt. Plusieurs députés s'étonnent du côté *« nébuleux »* des dispositions du gouvernement dont d'autres comprennent en revanche les motivations. Le ministre accepte finalement quelques *« garde-fous »* mais souhaite que soit laissée à l'Etat une certaine souplesse d'utilisation.

Imposition des gains en capital

Les sénateurs aménagent le projet voté par les députés

Le Sénat a adopté le jeudi 22 juin le projet de loi relatif à l'imposition des gains nets en capital. Ce texte, dont l'intitulé initial corrigé par l'Assemblée nationale visait les « plus-values mobilières », a été modifié au Palais Luxembourg et renvoyé après le vote sénatorial devant une commission mixte paritaire.

On peut trouver surprenant, a souligné le rapporteur général, M. BLIN (Un. centr., Ardennes), que le gouvernement veuille taxer les gains boursiers, alors que les propriétaires de valeurs mobilières ont connu ces dernières années les pertes que l'on sait. D'autre part, il paraît difficile de vouloir à la fois encourager l'épargne et la freiner. D'autant que la recette fiscale attendue ne dépassera pas 150 millions. Ce projet, poursuit-il, répond néanmoins à une préoccupation d'équité : empêcher qu'échappent plus longtemps à l'impôt les spéculateurs en bourse, grâce à un dispositif analogue à celui qui existe dans les autres pays de la Communauté européenne.

Le groupe socialiste, annonce son porte-parole, M. DUFFAUT (Vaucluse), s'opposera à ce projet dont le rendement fiscal est dérisoire devant une fraude évaluée à près de 80 milliards et qui avantage, estime l'orateur, les gros contribuables ; lesquels ne supporteront qu'une taxation forfaitaire de 30 %.

M. JARGOT (P.C., Isère) préconise un impôt sur le capital et parle de *« poudre aux yeux »* à propos de ce projet.

M. PAPON, ministre du budget, souligne la distinction qui est faite entre ceux qui font de la bourse leur activité principale et les autres. Le critère retenu (vitesse de rotation du portefeuille) épargnera les opérateurs exceptionnels. Ainsi ne sera pas pénalisé celui qui se trouve par exemple amené à liquider son portefeuille pour acheter une résidence secondaire. Compromis acceptable entre la simplicité et la justice, ce projet assujettira, estime le ministre, entre cent mille et cent cinquante mille personnes, qui, jusqu'à présent, échappaient à l'impôt sur le revenu.

Les modifications

A l'article premier, qui introduit dans le droit fiscal une définition relativement précise de la notion d'*« opération habituelle »* effectuée sur le marché financier, le Sénat a voté un amendement de M. DESCOURS-DESACRES (P.R., Calvados), tendant à ne faire prendre en compte, pour évaluer la valeur d'un portefeuille, que les valeurs mobilières cotées en bourse ou négociées sur le marché hors cote et les droits portant sur ces valeurs.

Le Sénat a supprimé l'article *7 bis résultant d'un amendement* de M. MARETTE, adopté par l'Assemblée nationale, contre l'avis de sa commission des finances et du gouvernement. Cet article tendait à soumettre à une taxation forfaitaire de 2 % le montant des droits sociaux cédés par les associés, et les sénateurs, suivant l'avis de leur rapporteur général, ont pensé que cette taxation pourrait constituer un frein à la vitalité des entreprises petites et moyennes.

A l'article 11 *bis* sur les fonds communs de placements souscrits en vertu de la législation sur la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion, le Sénat, sur initiative de M. YVES DURAND (non-inscrit, Vendée), de M. BLIN et du ministre, a corrigé une anomalie qui jusqu'ici avait échappé à l'attention de l'Assemblée nationale et des auteurs du projet, et qui risquait d'aboutir à la double taxation de certaines transactions sur les barres de fonds communs de placement.

Un amendement de M. DAILLY (gauche démocratique, Seine-et-Marne), repris par le gouvernement, unifie le régime d'imposition des Sicomi cotés et des Sicomi non cotés.

Pour les placements en report : un article additionnel 13*bis* (initiative gouvernementale) exonère de l'application de la loi les « employeurs de fonds » qui apportent *les capitaux ou* les *titres* nécessaires à la réalisation d'opérations de report.

Le texte est adopté par 157 voix contre 106, sur 288 votants. En plus des 81 sénateurs socialistes, des 23 communistes et des 14 radicaux de gauche, ont voté contre 1 C.N.I.P. (M. Bourgine), 3 gauche démocratique (MM. Caillavet, Constant et Robini) et 4 non-inscrits (MM. Gerin, du Luart, Marcilhacy et Perrin). Se sont abstenus, 7 C.N.I.P. (MM. Bastit Saint-Martin, Bouneau, Brun, Desmarets, Devèze, de Hauteclocque et Lemaire), 7 Union centristes (MM. Ballayer, Dubanchet, Le Montagner, Palmero, Pillet, Salvi et Virapoullé), 8 R.P.R. (MM. Amelin, d'Andigné, Braconnier, Caldaguès, Chaumont, Chauty, Fortier et Moreau), 1 gauche démocratique (M. Pans), 1 non-inscrit (M. Lise) et 1 rép. ind. (M. Travers). — A.G.

LES DIX ANS DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

La grande mutation

par CASAMAYOR

Le Syndicat de la magistrature a dix ans. Le commémorer serait le trahir, car, dans son esprit, il y a le moins de place possible pour le rituel. Mais cette date signifie quelque chose : elle prouve la résistance au temps d'une institution entièrement nouvelle. Le dixième anniversaire est l'occasion d'indiquer, avec le recul nécessaire, l'importance considérable d'un événement qui a matérialisé une véritable mutation au niveau de la philosophie politique, des rapports sociaux et des procédés intellectuels.

On ne mesure pas la difficulté de toucher à un tabou millénaire et réputé inaccessible, celui d'une fonction à part, drapée dans sa vertu, religieuse, inspirée, répandant sur un peuple soumis, confiant et dévot, une souveraine appréciation du bien et du mal. L'action judiciaire (titre donné il y a de nombreuses années à une association éphémère) cessa d'être considérée comme un sacrement. Les jugements devinrent des actes professionnels. Sous cet angle, la fonction ne fut plus respectée (ou critiquée) en bloc, elle fut appréciée à la mesure de ses motifs, de ses effets, de son utilité. Pour les uns, c'est une déchéance, pour les autres, c'est une promotion. Voilà la ligne de partage la plus profonde qui sépare les partisans du passé et les ouvriers de l'avenir.

Dix ou quinze ans plus tôt, le mot « syndicat » faisait frémir. Ce frémissement mérite considération. Il pouvait être émotif ou rationnel. Il était aussi aveugle et égoïste. La quasi-unanimité des magistrats s'exprimaient en une seule voix : « Un syndicat, mais alors comme des dockers ou des balayeurs de rue ! » Ces hommes se croyaient d'essence supérieure. Ils étaient si accoutumés à leurs privilèges qu'il n'en avaient plus conscience, et ils manifestaient leur mécontentement de n'être pas suffisamment reconnus par un misérabilisme qui n'était guère à l'avantage de leur profession. Se plaindre de la misère de leurs traitements était pour eux la manière d'indiquer la supériorité de leur condition. Il faut désormais d'autres arguments pour s'imposer.

La justice ou, mieux, l'administration judiciaire, comme toutes les institutions, est profondément enracinée dans les structures politiques des sociétés. Si elle l'a caché en faisant croire qu'elle les dominait, le décapage impitoyable des plus récentes années de notre histoire a remis les faits et le réel à la place qui leur revient : la première.

Mutation sociale...

Le Syndicat de la magistrature prend place dans cet assainissement. Ses créateurs ne se sont pas avancés, galvanisés par la révélation fulgurante d'une vérité nouvelle. Le spectacle donné par la justice a toujours appelé de nombreuses observations, mais elles ont évolué avec l'état d'esprit des observateurs. Ceux qui la croyaient sacrée et dont les yeux s'ouvraient soudain s'indignaient souvent. Ceux qui ne la croyaient pas sacrée étaient moins sévères et plus positifs. Tels étaient les élèves de l'école de la magistrature. Parce qu'ils étaient réunis, ils réfléchissaient ensemble et par eux-mêmes. Ils publiaient un bulletin *l'Auditeur* (de justice), où dès avant 1968 des articles remarquables, lucides, modérés ne dépassaient pas la petite audience des abonnés. En 1968, le temps est passé de se contenter de réfléchir et d'écrire. Des jeunes magistrats ont décidé de s'organiser pour agir. Travailleurs comme les autres, ils agiraient comme les autres travailleurs.

Ce fut la grande mutation sociale. Elle exigeait du sérieux. Ils furent sérieux. Il ne s'agissait ni de se complaire dans une provocation ni de se payer le luxe d'un mot à la mode. Il ne s'agissait pas tant de s'appeler « syndicat » que d'apprendre le syndicalisme, mode d'action efficace mais spécialité bien définie et qui ne s'improvise pas. Ils sont donc allés modestement à l'école des syndicats. Ils ont pris contact avec les grandes organisations, et, loin d'avoir la science infuse, de se croire plus forts que les autres, ils ont entrepris l'étude de cette discipline nouvelle pour eux, aussi appliqués que lorsqu'ils avaient appris le droit. Ils ne ressentaient nullement le besoin d'un piédestal. Ils étaient prêts à être jugés sur ce qu'ils étaient et non sur ce qu'ils représentaient. Ils n'avaient pas peur non plus d'être mal jugés. Phénomène tout à fait nouveau et qui serait fécond dans une société qui se rendrait compte de tout ce qu'elle perd par la crainte hiérarchique et de tout ce qu'elle gagnerait par la liberté d'action. L'« avancement », carcan jusqu'à présent inévitable, avait perdu une partie de son pouvoir. La preuve en fut administrée magistralement par un jeune juge classé dans le premier rang du concours et qui refusa un poste à la chancellerie. Le fait ne paraît pas significatif au profane, c'est pourquoi il faut l'expliquer. Dans notre société centralisée, la France c'est Paris, et le reste n'est qu'un jardin voué au profit et à l'agrément de la capitale.

...et mutation intellectuelle

Il s'ensuit que les postes des candidats reçus au concours s'échelonnaient d'une façon immuable : les meilleurs au ministère place Vendôme, les suivants à la Cour de Paris, boulevard du Palais, les autres, le plus près possible de cette ville-univers. Ceux qui restent essaiment en province. Et voilà qu'un candidat en tête de classement remercie gentiment les offres avantageuses de poste tout près du soleil et demande à être nommé à 500 kilomètres, non pour retrouver douillettement sa famille mais pour y faire pleinement son métier de juge. Préférer se consacrer à une tâche passionnante plutôt que de faire passer avant toute autre considération ses perspectives de carrière est un événement sensationnel.

C'est là que la mutation sociale touche à la mutation intellectuelle. Non seulement une telle conception désarme le pouvoir des supérieurs, mais elle modifie complètement les modes de réflexion et d'action dans les différents postes. Le comportement des jeunes syndiqués qui travaillaient plus que les autres avait de quoi surprendre. Chose inouïe, ils s'occupaient davantage, par exemple, d'assurer la continuité du service que de prolonger leurs vacances : « *Ils sont fous ces petits* », me disait un très brave chef de tribunal. Pire. Quand, outre son travail professionnel, on s'impose un travail syndical qui non seulement ne donne aucun avantage de carrière, mais peut créer bien des difficultés : il faut reconnaître que quelque chose a changé sinon dans le royaume au moins dans les mentalités. Les syndicalistes, sur l'élan qui était parti de l'école, commencèrent à faire un nouvel usage de leur cerveau, à examiner les situations non seulement par référence à des « précédents », mais objectivement et d'un œil neuf.

Le résultat ne se fit pas attendre. A étudier ainsi les lois, ils s'aperçurent qu'un certain nombre d'entre elles n'étaient pas appliquées soit dans certaines espèces, soit à l'égard de certaines personnes. Aussi donnèrent-ils la consigne — c'est la seule qui fut jamais donnée par le syndicat — : « *Appliquez la loi, appliquez la loi* » Ce fut un petit scandale, et les intéressés ne manquèrent pas d'attirer les foudres des autorités sur ces petits prétentieux qui se permettaient de changer des habitudes. Ce n'est pourtant qu'un aspect mineur des progrès qu'on leur doit. Ils firent porter leurs études — et les thèmes de leurs congrès en font foi — non seulement au cœur des lois, mais au-delà des lois et de la jurisprudence. L'impartialité ne doit pas s'arrêter aux justiciables, encore qu'elle soit plus difficile à préserver que la tradition ne le fait croire — tant d'impartiaux n'étant que des partiaux qui s'ignorent, — elle doit s'étendre à la décision elle-même, envisagée par rapport à la société où elle est rendue.

L'apport de la jeunesse

Enfin, le progrès le plus considérable fut l'apport de la jeunesse. Ils avaient trente ans ! Il faut se représenter ce que c'est que d'avoir trente ans dans une profession que tant de faiblesse avaient rendue bien poussiéreuse. Avoir trente ans, c'est n'être rien. Il en fallait vingt de plus pour avoir, comme on dit, des responsabilités, terme d'autant plus exact que celui qui a des responsabilités en est le maître, et, en en étant le maître, se garde bien de les exercer ou plutôt ne les exerce que dans un seul sens, celui du conformisme qui conduit l'ordre public endormi vers les réveils explosifs. Tout était différent pour les syndicalistes qui se sont trouvés, par les nécessités de l'action syndicale, obligés de faire face aux plus grands, aux pouvoirs politiques, aux pouvoirs syndicaux, aux chefs d'importantes concentrations humaines et de départements ministériels. On ne leur demandait pas combien de galons ils avaient sur la manche, mais seulement s'ils étaient habilités par leurs adhérents. Ils connurent dans l'opinion un succès qui prouvait un besoin et qui profita largement à l'institution qu'ils servaient. Leur désintéressement ne se démentit jamais. Personne ne peut reprocher à aucun d'entre eux d'avoir tiré un bénéfice de carrière de son action. Personne ne peut nier qu'à travers les problèmes les plus importants du monde moderne, le travail, le pouvoir, la propriété, l'information, la police, ils aient été les premiers à faire, collectivement, un effort pour rapprocher les justiciables de leur justice. La circulation s'est beaucoup développée sur la route qu'ils ont ouverte. Qu'ils aient été imités ou simplement que d'autres aient compris avec un peu de retard, peu importe. C'est le mouvement qui compte, et il va dans le sens du progrès, c'est-à-dire du développement de la conscience du citoyen.

Mais le Syndicat de la magistrature garde une singularité. Il n'a jamais été le syndicat d'un homme, il n'a jamais cédé à la personnalisation. Ses statuts interdisent non seulement l'accès aux postes de direction de fonctionnaires de grade trop élevé, mais aussi les réélections successives et sans limite des titulaires de ces postes. Quelques bons apôtres versent des larmes de crocodile en disant : « *Ah ! les premiers dirigeants étaient des hommes tout à fait remarquables* (dix ans plus tôt les mêmes les traitaient de petits voyous) *mais maintenant, ce n'est plus pareil !* » Le Syndicat de la magistrature ne veut pas reposer seulement sur le mérite de quelques-uns. Il tient à trouver, dans son expérience et parmi ses membres, les connaissances et les capacités renouvelées nécessaires à son action. C'est la seule et unique institution de cette sorte à ma connaissance. C'est une telle curiosité que les autres institutions peuvent s'étonner, et que les citoyens, un peu déçus par d'autres systèmes plus orgueilleux, devraient s'y intéresser. C'est pourquoi cet anniversaire méritait d'être signalé.

DEUX POINTS DE VUE

Avenir long et fécond au S.M.

par MARCEL CAILLE (*)

La C.G.T. est présente pour s'associer au dixième anniversaire du Syndicat de la magistrature. A cette occasion, elle présente au S.M., à ses militants et adhérents son salut chaleureux et ses vœux pour un avenir long et fécond.

Evoquer ces dix ans, c'est souligner combien l'existence du Syndicat de la magistrature a été et reste un événement nouveau, important et positif de la vie démocratique de ce pays.

Le Syndicat de la magistrature a eu le mérite, au long de ces années, d'analyser, de mettre en évidence, les mécanismes complexes, subtils, d'une institution largement utilisée comme instrument de défense des intérêts des privilégiés et des privilèges, dure et sévère pour les pauvres et les exploités.

Rompant avec la tradition du corps judiciaire, il manifeste, dès sa création, le souci d'une réelle ouverture sur les réalités économiques et sociales. Il s'interroge sur la fonction du juge, son rôle dans la société sur la finalité et l'application de la loi, sur l'existence de rapports et de droits inégalitaires (droit du travail, de la consommation, du logement, etc.), sur l'égalité des citoyens devant la justice, sur le besoin social de justice des plus défavorisés, sur la délinquance et la répression, sur la délinquance des possédants et des employeurs, etc.

Mais le Syndicat de la magistrature n'a pas choisi de réfléchir et d'agir en vase clos. Très vite, il éprouve le besoin de confronter expériences et analyses avec les représentants des travailleurs, ce qui, tout naturellement, conduit à des initiatives et positions communes sur des problèmes importants du droit du travail, de l'action syndicale, de la défense des libertés, du fonctionnement de la justice, des rapports entre la justice et le pouvoir (1).

Le Syndicat de la magistrature et ses militants ont posé devant l'opinion publique des problèmes importants, qui révèlent les contradictions, les limites, les injustices, les violences d'une société dite « de progrès, libérale et décrispée ». De ce fait, de nombreuses fois, la répression et les foudres ministérielles se sont abattues sur ses militants.

Peut-être ont-ils ainsi contribué à modifier l'image classique du magistrat devenu un homme susceptible de mieux percevoir certaines évolutions et besoins modernes des citoyens et des travailleurs.

Il faut se garder de toute vision idyllique. Une justice démocratique ne dépend ni du bon vouloir des juges, ni de l'existence de « bons » ou de « mauvais » juges. Elle est profondément liée à la nature du régime politique et aux règles qui le régissent. Les travailleurs n'entretiennent aucune illusion sur ce plan. La démocratisation de la justice sera l'œuvre de tous les citoyens épris de progrès social et de liberté. C'est cette tâche qu'il faut poursuivre, dans l'unité la plus large et sans exclusive.

(*) Secrétaire confédéral à la C.G.T.

(1) Notamment avec la C.G.T. et la C.F.D.T.

La stratégie judiciaire de la C.F.D.T.

par J. MOREAU (*)

Pour la C.F.D.T., l'action judiciaire est un élément de l'action syndicale, c'est-à-dire de l'action collective menée par les travailleurs pour la satisfaction de leurs revendications. Le procès peut être imposé par le patronat ou par le pouvoir comme moyen de briser l'action des travailleurs. Il peut être voulu et conçu par le syndicat pour obliger les patrons à respecter les droits des travailleurs et des travailleuses et de leurs représentants. Mais ce procès fait toujours partie intégrante de l'action syndicale.

Le procès est l'occasion d'un débat. Il fait éclater sur la place publique, le secret des décisions patronales dans l'entreprise. Il met en lumière l'arbitraire patronal, les moyens de répression, les causes des accidents du travail. Le débat public porte également sur le contenu de la loi au-delà de son aspect technique. Pour la C.F.D.T., la législation sociale n'est pas un ensemble de règles neutres qui permettraient un bon fonctionnement du système productif. La législation sociale a, en fait, un caractère ambivalent, à la fois marquée par le système économique, social et politique dans lequel elle se situe et empreinte des résultats que l'action [illegible]ective des travailleurs a permis d'engranger. Le caractère contradictoire de la législation sociale transparaît par exemple, lorsqu'elle protège la liberté patronale sur l'embauchage ou le licenciement ou lorsqu'elle garantit l'exercice des libertés syndicales dans l'entreprise.

Depuis sa création, le Syndicat de la magistrature a expliqué que la loi n'était pas neutre. Son action positive dans ce domaine rejoint l'expérience qu'ont les travailleurs de l'application de la législation sociale. La mise en discussion par le Syndicat de la magistrature, lors de différents congrès du sens et de la portée du droit du travail a permis de mettre en évidence l'importance décisive de toute réglementation pour le développement des luttes sociales. L'idée selon laquelle, en cas de grève ou d'occupation d'entreprise, les droits de propriété devaient s'incliner devant les droits des travailleurs est un exemple de l'avancée dans la réflexion de l'ensemble des magistrats qu'a permis le travail du Syndicat de la magistrature.

De même en revendiquant le droit pour les citoyens de contrôler la façon dont la justice était rendue, comme l'implique la formule « au nom du peuple français », le Syndicat de la magistrature a contribué de façon utile à la réflexion sur les progrès du droit.

Mais il ne faut pas se méprendre. Il ne s'agit pas pour la C.F.D.T. de chercher à développer des contacts avec des « bons » juges qui par connivence feraient de « bons » jugements. La décision de justice appartient au juge. C'est d'organisation à organisation que la C.F.D.T. entretient des rapports avec des associations de juristes, d'avocats, de magistrats et, parmi eux, le Syndicat de la magistrature. Des débats, des rencontres, des prises de position commune sur des sujets d'intérêts commun — et en premier lieu la défense des libertés — sont le mode de relation entre organisations qui du fait de leur spécificité, leur mode d'action, gardent toute leur indépendance. L'autonomie de réflexion, d'analyse et de décision des différentes organisations doit être sauvegardée. Chacune d'entre elles, dans sa perspective propre, participe à l'application du droit. Si la loi est la même pour tous, les pratiques professionnelles sont légitimement différentes.

Loin d'être un handicap, la confrontation, dans le respect de l'indépendance et de la spécificité des situations, est le moyen le plus efficace pour que les organisations de magistrats, d'avocats, d'universitaires, de praticiens du droit et de travailleurs prennent leur part à l'avancée du droit et de la législation sociale.

(*) Secrétaire national, responsable du secteur politique de la C.F.D.T.

M. ALAIN DE ROTHSCHILD RÉÉLU POUR DEUX ANS A LA PRÉSIDENCE DU CRIF

M. Alain de Rothschild, président du Consistoire central de France, a été réélu à l'unanimité pour une période de deux ans à la présidence du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

Au cours de sa réunion du 19 juin, l'assemblée plénière du CRIF a décidé que les autres responsables de ses instances seront élus en septembre prochain. Elle a consacré ses travaux à l'examen et à l'approbation des propositions d'amendements de statut présentées par la commission des réformes et des programmes.

C'est ainsi que le président du Consistoire demeure le président de droit du CRIF. La commission a proposé une plus grande participation de la province et une plus large démocratisation. Elle a fixé de nouvelles conditoins d'affiliation des sociétés et organisations et créé un comité directeur qui remplace la commission permanente ainsi qu'un secrétariat général. La mission du CRIF a été confirmée comme étant celle d'un « organe fédérateur des actions politiques des associations ».

CORRESPONDANCES

M.R.A.P., GRECE et GARAH

La publication dans *le Monde* du 13 juin du compte rendu du colloque du Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix (MRAP) nous a valu des lettres de M. Lemoine, président du groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE) et de M. Pauwels, rédacteur en chef du *Figaro-Dimanche*, répliquant à M. de Guibert, président du groupe d'action et de recherche pour l'avenir de l'homme (GARAH), qui les avait mis en cause au cours de cette réunion. Ces lettres ont été reproduites dans *le Monde* du 14 juin). Invoquant à son tour le droit de réponse, M. de Guibert nous écrit :

1) Je n'ai jamais été l'animateur, le porte-parole ni même le simple adhérent de « cercles d'extrême droite catholique ». Je suis chrétien et n'en rougis pas, malgré l'opprobre que le GRECE attache aux religions « proche-orientales » incompatibles, selon lui, avec notre substrat « indo-européen » parce que d'origine « chamo-sémitique ».

2) Le GARAH (B.P. 202 92205 Neuilly-sur-Seine Cedex), dont je suis le président, n'est pas un « groupe de pression » mais un cercle de réflexion ouvert à tous ceux qui partagent une même inquiétude face au détournement de la science à des fins totalitaires.

3) Nos études n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque condamnation judiciaire, contrairement à ce que dit M. Pauwels. Et c'est parce qu'elles sont parfaitement documentées que les milieux les plus divers, et récemment le MRAP, ont fait appel à nous pour combattre la renaissance de certaines idéologies racistes.

Ni M. Lemoine ni M. Pauwels n'ont jamais contesté notre dossier « Moriturí · l'humanisme biologique et le racisme scientifique », qui analyse longuement l'idéologie véhiculée par GRECE et par la revue Nouvelle Ecole.

4) Si M. Lemoine avait entendu ma communication au colloque du MRAP, il ne prétendrait pas que je n'ai apporté « aucun argument sérieux », que je ne tiens aucun compte des textes et documents authentiques émanant du GRECE et que je prête à celui-ci « des sentiments et des opinions qui lui sont totalement étrangers ».

J'ai au contraire longuement cité de nombreux textes de Nouvelle Ecole *et des diverses publications du GRECE (y compris son bulletin confidentiel) montrant son caractère raciste.*

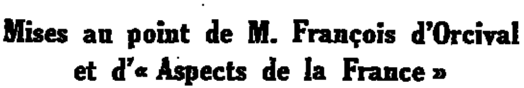
5) Le GRECE prétend n'avoir cessé depuis dix ans de condamner tous les racismes. Ce n'est qu'en 1975 que paraît dans son bulletin Eléments *une interview d'Alain de Benoist « contre tous les racismes », texte unique et régulièrement invoqué depuis.*

6) Quant à M. Pauwels, nous ne lui avons prêté aucune « arrière-pensée idéologiquement criminelle ». Nous avons fait observer qu'il avait ouvert le Figaro-Dimanche *à Alain de Benoist et à ses amis du GRECE, qui y ont trouvé la tribune dont ils rêvaient, à l'époque de la Fédération des étudiants nationalistes :* « Attendez que nous soyons le double : *le Figaro* nous ouvrira ses colonnes ». *(Reportage sur la FEN : « Demain, ils seront au pouvoir », dans* Europe-Action, *n° 27, de mars 1965.)*

Pour clore un débat qu'il n'est pas question de laisser s'éterniser dans nos colonnes, nous avons porté le texte de M. de Guibert à la connaissance de M. Pauwels et de M. Lemoine. Le premier nommé a renoncé à exercer le droit de réponse, estimant que l'attribution du Grand Prix de l'essai de l'Académie française à M. Alain de Benoist constituait une réplique suffisante. Quant à M. Lemoine, il nous écrit :

M. de Guibert prétend n'avoir « jamais été l'animateur, le porte-parole, ni même le simple adhérent de cercles d'extrême droite catholique ». Son nom figure pourtant, dans les registres des associations de la préfecture de police de Paris, comme responsable du CELU, branche étudiante de l'ex-« Cité catholique », organisme ultra-intégriste largement cité par M. Frédéric Laurent dans son livre l'Orchestre noir *(éd. Stock). M. de Guibert a d'ailleurs collaboré à la revue du CELU,* l'Université libre, *comme en témoignent les sommaires de l'année 1975. En rougirait-il aujourd'hui ou voudrait-il le cacher à ses nouveaux amis ?*

Informé de cette mise au point, M. de Guibert nous assure n'avoir jamais fait partie de l'association en question, même s'il est vrai qu'il a donné trois articles sur des sujets médicaux en 1973, 1974 et 1975, lorsqu'il était étudiant en médecine à l'Université libre.



Mises au point de M. François d'Orcival et d'« Aspects de la France »

De son côté, M. François d'Orcival, rédacteur en chef de *Valeurs actuelles*, nous demande de préciser qu'il n'appartient pas au GRECE. S'il est vrai qu'il a été membre du comité de rédaction de *Nouvelle Ecole*, revue qui a longtemps fait figurer sur sa couverture le nom du GRECE, son nom en a disparu depuis plusieurs années.

Enfin, M. Pierre Pujo, directeur d'*Aspects de la France*, hebdomadaire qui avait été mis en cause, lors du colloque du MRAP par M. Pierre Krausz, nous a écrit pour protester contre le fait que le nom de cette publication ait été accolé à celui de l'*Anti-youtre*, journal dont il assure avoir jusqu'alors ignoré l'existence. *Aspects de la France*, écrit-il, *a toujours dénoncé le nazisme et ses théories barbares* », et de citer l'enseignement de *l'Action française*, et notamment de Charles Maurras qui, dès 1900, « *mettait en garde le jeune Jacques Bainville contre les rêveries de race pure* » de Vacher de Lapouge, et jugeait « *d'une rare stupidité* », dans un article de 1936 les thèses racistes hitlériennes, les « *conflits des races humaines* » n'étant pas « *le nerf et la clef de l'histoire* ». Toujours selon Maurras, le nationaliste français excluait « *la canonisation et l'apothéose d'une entité nationale (ou « raciale »), et surtout celle, l'allemande, que son histoire ne qualifie nullement pour cela* ».

« *Rien*, conclut M. Pujo, *n'est plus opposé aux idées professées par* l'Action française *que le racisme.* »

Nous ne demandons pas mieux que de donner acte à M. Pujo de ses affirmations. Mais il nous permettra de compléter ses citations par deux autres. De Maurras : « Si l'on n'était antisémite par volonté patriotique, on le deviendrait par simple sentiment de l'opportunité. » (« Action française » du 28 mars 1911.) De Léon Daudet : « Etant lui-même une peste chronique et une infection en permanence, il [le juif] est de plain-pied avec le choléra, il traite avec lui de puissance à puissance, il oppose sa vermine à ses microbes. Son Talmud le rassure et le protège. Quant à la guerre, c'est toujours à sa suite et dans son sillage qu'il a fait ses plus beaux butins. » (« Action française » du 26 juillet 1911.)

Faut-il enfin rappeler que l'« Action française » a approuvé le statut des juifs édicté par Vichy et dénoncé nommément, sans se soucier de l'effet de ses campagnes, bon nombre de ceux qui cherchaient à s'y soustraire ? Nous ne doutons pas que pour M. Pujo il n'y ait entre cet antisémitisme-là et le racisme, nazi ou pas, aucun point commun. Mais il devrait comprendre que les victimes des dénonciations de l'occupation, et d'autres avec eux, aient pu et puissent encore, s'y tromper.

★ 4, Villa de Ségur, 75007 Paris.

M. Barre estime q

L'arrêt condamnant
à la peine capitale

Proposition de loi
pour l'application de la pei
aux coupables d'enlèvement

M. Barre estime que la peine de mort mérite un large débat

Le dernier condamné à mort français sera rejugé. La chambre criminelle de la Cour de Cassation a annulé, jeudi 22 juin, l'arrêt de la cour d'assises de la Gironde condamnat à mort Jean Portrais, soixante-huit ans, reconnu coupable de deux meurtres. C'est la troisième fois depuis deux mois qu'une condamnation à mort est cassée.

Le 27 avril dernier la Cour de casation a annulé l'arrêt de la cour d'asises du Nord qui avait condamné à mort, le 8 novembre 1977, Michel Rousseau, trente-neuf ans, pour le meurtre d'une fillette (*le Monde* des 10 novembre 1977 et 29 avril 1978). Le 11 mai, la même juridiction a cassé l'arrêt de la cour d'assises de l'Essonne du 25 novembre 1977 condamnant à mort M. Mohamed Yahiaoui, vingt-sept ans, pour le meurtre d'un boulanger de Vigneux (Essonne) et de son épouse (*le Monde* du 27 novembre 1977).

Au moment où toutes ces condamnations à mort sont remises en cause et après le dépôt par quelques députés de la majorité et de l'opposition d'une proposition de loi visant à obtenir l'abolition de la peine de mort (*le Monde* des 17 et 18-19 juin), le *Figaro* publie ce vendredi matin 23 juin un sondage effectué par la SOFRES, révélant que le *nombre des Français favorables* à la peine de mort a diminué de 14 % en deux ans.

Selon ce sondage réalisé les 20 et 21 juin dernier sur un échantillon national de huit cent quatre personnes, 58 % des Français restent favorables à la peine de mort alors que 31 % lui sont hostiles. Dans un sondage identique effectué au mois d'août 1976, le nombre de partisans de la peine capitale était de 72 %. Pour la tranche d'âge de dix-huit à trente-quatre ans, il ne reste que 43 % de partisans du châtiment suprême. Toutefois, ce nombre s'accroît avec l'âge, passant à 80 % chez les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus.

Socialement, il est plus élevé chez les agriculteurs et petits commerçants que chez les cadres moyens et employés (49 %). Politiquement, les partisans de la peine de mort se trouvent essentiellement dans les rangs de la majorité (72 %). A gauche, 27 % des électeurs du parti communiste, 52 % de ceux du parti socialiste, sont encore favorable à la peine de mort.

Pour ce qui concerne une éventuelle augmentation de la criminalité dans le pays où la peine de mort a été supprimée, 19 % des personnes interrogées pensent qu'elle avérée, 5 % estiment au contraire que la criminalité a diminué et 46 % qu'elle est restée sans changement.

Enfin, les trois quarts des Français (74 %) souhaitent « *un grand débat au Parlement sur la peine de mort* ». Interrogé à ce sujet jeudi soir 22 juin sur Antenne 2 à l'émission « Cartes sur table », le premier ministre, M. Raymond Barre a estimé que le sujet méritait « *un large débat* le sujet méritait « *un large débat* ». « *Mais,* a-t-il ajouté, *il faut faire attention aux circonstances dans lesquelles le débat se déroue. Il doit se dérouler dans un climat de sérénité. Il convient donc que les plus grands efforts soient faits pour que la sécurité des Français soit assurée et pour que la violence ait un degré d'intensité moindre.* »

A la question d'Alain Duhamel, demandant si « *le gouvernement ne voyait pas d'obstacle à ce débat* », le premier ministre s'est contenté de répondre « *nous verrons en temps opportun* ». « *Personnelement* » M. Barre se dit « *contre la peine de mort* ». « *Mais,* précise-t-il, *nous vivons en société et il peut y avoir des situations dans lesquelles la peine de mort est nécessaire pour sanctionner des actes qui sont profondément répréhensibles et qui suscitent une réprobation générale.* » — Jo. S.

L'arrêt condamnant Jean Portais à la peine capitale a été cassé

Condamné à mort le 16 décembre 1977 par la cour d'assises de la Gironde pour le meurtre d'une bijoutière commis à Mâcon le 3 août 1968 et celui d'un brigadier de police commis à Libourne dans la nuit du 23 au 24 mars 1969 (« le Monde » du 17 décembre 1977), Jean Portais, âgé de soixante-huit ans, devra être rejugé par la cour d'assises de la Côte-d'Or. La chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Pierre Mongin, statuant sur le rapport du conseiller Faivre, a cassé en effet, jeudi 22 juin, l'arrêt de la cour d'assises de la Gironde en adoptant l'un des moyens soutenus par Me Philippe Waquet à l'appui du pourvoi du condamné.

L'article 266 du code de procédure pénale attribue au premier président de la cour d'appel la tâche de procéder au tirage au sort des jurés qui forment la liste de chaque session d'assises. *Mais, selon l'article 40 du décret* du 6 décembre 1810, modifié par le décret du 13 décembre 1965, le premier président de la première quinzaine du mois qui fixe l'ouverture de l'année judiciaire doit désigner par ordonnance l'un des présidents de chambre pour le suppléer, s'il y a lieu, dans ces fonctions qui lui sont spécialement attribuées. En cas d'empêchement de ce magistrat, le premier président est alors suppléé par le plus ancien des présidents de chambre.

En l'espèce, il résulte du procès-verbal du 7 novembre 1977 qu'il a été procédé au tirage au sort du nom des jurés de la session extraordinaire s'ouvrant à Bordeaux le 12 décembre suivant par M. Lorans, président de la première chambre de la cour de Bordeaux « *en l'empêchement légitime du premier président* ». Les énonciations de ce procès-verbal, déclare la chambre criminelle, « *n'établissent pas que M. Lorans agissait soit en qualité de président de chambre désigné par ordonnance du premier président, soit en qualité de président de chambre le plus ancien en l'empêchement de ce magistrat désigné par le premier président. Il s'ensuit que la Cour de cassation n'est pas en mesure de contrôler la régularité du tirage au sort des noms des jurés figurant sur la liste de session et, par voie de conséquence, celle du jury de jugement* ».

Cette décision de la cour de cassation est contraire aux conclusions de M. Elissalde, avocat général. Celui-ci, au terme d'un long exposé, au cours duquel il avait conseillé à ses collègues du siège de ne pas se livrer à « *des jeux de l'esprit* », avait sollicité le rejet du pourvoi car, selon lui, « *(...) quelle portée peut avoir une irrégularité de pure forme pour laquelle le législateur n'a prévu aucune sanction et n'a pas réellement préjudicié les intérêts de la défense ?* ».

Proposition de loi U.D.F. pour l'application de la peine de mort aux coupables d'enlèvement de mineur

Soixante-deux députés inscrits ou apparentés au groupe U.D.F. ont déposé une proposition de loi tendant à modifier l'article 355 du code pénal, de telle sorte que la peine de mort soit appliquée aux coupables d'enlèvement de mineur « *en vue de répondre du versement d'une rançon ou de l'exécution d'un ordre ou d'une condition* ».

Toutefois, la peine prévue serait la réclusion criminelle à perpétuité « *si le mineur est libéré volontairement avant le troisième jour accompli depuis celui de l'enlèvement ou du détournement, sans que la rançon ait été versée ou que l'ordre ou la condition ait été exécutée* ».

[Les signataires de cette proposition de loi sont : MM. Gilbert Gantier, Nicolas About, Maurice Arreckx, Didier Bariani, René Barnérias, Henri Baudouin, René Benoît, Pierre Bernard-Reymond, Claude Birraux, Pierre Bourson, Albert Brochart, Guy Cabanel, Paul Caillaud, Paul Chapel, Roger Chinaud, Pierre Cornet, Claude Coulais, Georges Delfosse, Charles Deprez, Jean Desanlis, Jacques Douffiagues, Maurice Dousset, Frédéric Dugoujon, Maurice Drouet, Charles Ehrmann, Robert-Félix Fabre, Roger Fenech, Jean Fonteneau, Emmanuel Hamel, François d'Harcourt, Roger Héraud, Aimé Kerguéris, Georges Klein, Emile Koehl, Pierre Lagourgue, Yves Le Cabellec, François Léotard, Antoine Lepeltier, Maurice Ligot, Gérard Longuet, Gilbert Mathieu, Joseph-Henri Maujoüan du Gasset, Alain Mayoud, Jacques Médecin, Pierre Micaux, Pierre Monfrais, Rémy Montagne, Mme Louise Moreau, MM. Jean Morellon, Arthur Paecht, Marcel Papet, André Petit, Gabriel Péronnet, Francisque Perrut, Georges Pianta, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Jean Proriol, Jacques Richomme, Victor Sablé, Jean Seitlinger, Maurice Tissandier et Hubert Voilquin.

CINQ DIRIGEANTS DE « CŒUR-ASSISTANCE » SONT INCULPÉS

Chargé le 1er juin 1977 de l'information ouverte après la mise en liquidation des sociétés *Cœur-assistance* et *Cœur-assistance-distribution* (*le Monde* daté 8 et 12-13 juin 1977), M. Bernard Peyrat, juge d'instruction à Paris, a pu réunir au bout d'un an suffisamment de présomptions de responsabilité pour inculper cinq des dirigeants de cette organisation, qu'il a laissés en liberté. Il a retenu les délits de publicité mensongère et d'infractions à la législation sur les sociétés anonymes à l'encontre de M. Jacques Bessières, ingénieur, qui fut président-directeur général jusqu'au 23 août 1976, du docteur Jean-François Lemaire, qui a occupé ce poste ensuite, de M. Bernard Tapie, ingénieur, qui fut dirigeant de fait, et de M. Bertrand Hoffmann, agent général d'assurances, qui fut secrétaire général. En outre il a inculpé d'infractions aux lois sur les sociétés anonymes M. Jacques Béraud, assistant réalisateur à Radio-France, qui fut administrateur.

Alors qu'il était promis aux clients pour un abonnement annuel de 800 F un « check-up » dans un établissement hautement spécialisé, où une place devait être assurée en cas d'accident vasculaire, nul contrat n'avait été souscrit avec aucune clinique.

● *Un notaire de la Roche-sur-Yon* (Vendée), M. Michel Cacaud, a été inculpé, mardi 20 juin, d'abus de confiance, d'émission de chèques sans provision, d'infraction à l'interdiction d'utiliser des chéquiers, de faux et d'usages de faux. Il a été placé sous mandat de dépôt. — *(Corresp.)*

AU TRIBUNAL DE TOULOUSE

Trois ans d'emprisonnement pour un faux médecin de Purpan

De notre correspondant

Toulouse. — Ancien « médecin » de l'hôpital Purpan de Toulouse et « médecin fédéral adjoint » de la Fédération française de tennis de table, Henri-Michel Poirier, trente-sept ans, a été condamné, jeudi 22 juin, à trois ans d'emprisonnement par le tribunal de Toulouse pour exercice illégal de la médecine, vols, abus de confiance et escroqueries.

Intelligent, brillant causeur, portant beau, ne doutant de rien et, en particulier, de lui-même, Henri-Michel Poirier, originaire de Lyon, s'était fait admettre en 1973 comme médecin au service d'assistance médicale d'urgence de Toulouse. Sa réelle passion pour la médecine, son dévouement, sa capacité de travail, le firent estimer des médecins du SAMU qui ne se doutèrent pas une seconde qu'ils avaient affaire à un imposteur.

Il faut dire que Henri-Michel Poirier n'hésita pas à rédiger un mémoire en parapsychologie sur le rêve et un autre sur *les Réflexes du joueur de tennis de table* qui lui valurent une certaine notoriété, tant en France qu'à l'étranger. Il soutint même une thèse à l'Institut national des sports, à Paris, sur le joueur de tennis de table et accompagna très souvent l'équipe nationale à l'étranger en tant que médecin fédéral adjoint.

Il se consacra également avec acharnement aux enfants handicapés, multipliant les visites, les déplacements, signant souvent avec un nom d'emprunt — celui d'un véritable médecin — des ordonnances, des feuilles de maladie et reçut des honoraires de parents ravis des services d'un docteur aussi compétent que dévoué.

La supercherie dura quatre ans. Tout avorta pour des raisons sentimentales, à la fin de 1977. Henri-Michel Poirier avait un défaut. Il aimait courtiser les jeunes et jolies femmes. Une de ses conquêtes, ne recevant plus de ses nouvelles, écrivit à l'hôpital de Purpan et, tout à fait par hasard, on s'aperçut alors que ce médecin ne figurait sur aucune liste officielle de l'établissement.

Une enquête de police d'abord très discrète dévoila que Henri-Michel Poirier, s'il n'était pas médecin, était un véritable repris de justice. Après avoir suivi à Lyon pendant quatre ans des études de médecine, il cambriola plusieurs appartements et villas et fut condamné dans cette ville en 1969 à six ans de prison pour vol. Sa bonne conduite lui valut, en 1973, une remise de peine de deux ans. Quelques mois plus tard, il était faux médecin à Toulouse et le resta jusqu'en décembre 1977.

G. C.

INFIRMANT LE NON-LIEU DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE PARIS

La Cour de cassation renvoie le dossier sur l'affaire des écoutes au « Canard enchaîné » devant la cour d'appel d'Amiens

L'affaire des écoutes du « Canard enchaîné » n'est pas terminée, malgré l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui avait cru y mettre un point final en confirmant, le 12 juillet 1977, l'ordonnance de non-lieu rendue le 29 décembre 1976 par M. Hubert Pinsseau, juge d'instruction à Paris, dans l'information ouverte sur la plainte contre X..., en violation de domicile et tentative d'atteinte à l'intimité de la vie privée déposée le 4 décembre 1973 par Me Roland Dumas au nom de M. Roger Fressoz, directeur de l'hebdomadaire satirique (« le Monde » du 4 janvier et du 14 juillet 1977).

Car l'arrêt de la chambre d'accusation a été cassé jeudi 22 juin par la chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Pierre Mongin, statuant sur le rapport de M. Pierre Faivre, conseiller, les observations de Me Arnaud Lyon-Caen et les conclusions de M. Julien Aymond, avocat général. Ce dossier épineux, qui a déjà donné lieu à tant d'incidents depuis la découverte par M. Escarro, dans la soirée du 3 décembre 1973, des mystérieux « plombiers » affairés à mettre en place un non moins mystérieux système d'écoute 173, rue Saint-Honoré, au siège du « Canard enchaîné », va être transmis à la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Amiens, qui devra statuer à la rentrée judiciaire.

Le premier problème qui se posait aux magistrats de la Cour suprême était celui de la recevabilité du pourvoi du directeur du *Canard enchaîné.* L'article 575 du code de procédure pénale prévoit qu'une partie civile ne peut pas former un pourvoi contre une ordonnance de non-lieu, en l'absence d'un pourvoi du ministère public (ce qui était le cas en l'espèce), sauf « *en matière d'atteintes aux droits individuels* ».

Me Lyon-Caen a soutenu que la violation nocturne de domicile dont a été victime la partie civile est non seulement « *un acte attentatoire à la liberté individuelle* », mais encore « *un acte attentatoire à la Constitution* ». La chambre criminelle a finalement retenu un motif d'incompétence (de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris) pour déclarer recevable le pourvoi du directeur du *Canard enchaîné.* L'arrêt précise : « *Les limitations apportées par l'article 575 du code de procédure pénale au droit de la partie civile de se pourvoir en cassation contre un arrêt de la chambre d'accusation ne s'appliquent qu'autant que la décision attaquée émane d'une chambre d'accusation compétente.* »

Or, la chambre criminelle a estimé, comme Me Lyon-Caen, que la chambre d'accusation de la cour de Paris n'était pas compétente, puisque les dispositions d'ordre public prescrites par l'article 687 du code de procédure pénale n'avaient pas été respectées à partir du moment où les fonctionnaires de la D.S.T. furent mis en cause par le directeur du *Canard enchaîné* et son conseil, M. Roland Dumas. Ce dernier demandait, dans une lettre adressée le 12 décembre 1973, au juge d'instruction, M. Alain Bernard (alors chargé de l'affaire) de consacrer ses premières investigations au commissaire Neveu qu'il présentait comme le personnage ayant dirigé les opérations incriminées dans les locaux du *Canard enchaîné.*

Les magistrats suprêmes déclarent que « *le juge d'instruction, informé dès le 12 décembre 1973, de la mise en cause d'un officier de police judiciaire ne pouvait continuer l'information sans se conformer aux prescriptions de l'article 687 du code de procédure pénale...* » qui impose au procureur de la République de présenter sans délai requête à la chambre criminelle de la Cour de cassation « *lorsqu'un officier de police judiciaire est susceptible d'être inculpé d'un crime ou d'un délit commis dans la circonscription où il est territorialement compétent, afin qu'elle désigne la juridiction chargée de l'instruction ou du jugement de l'affaire* ».

L'avocat général avait conclu à la cassation de l'arrêt de la chambre d'accusation pour non-respect des dispositions d'ordre public de l'article 687 du code de procédure pénale dès le début de l'information, ce non-respect entachant toute la procédure de nullité. Mais il avait conseillé à la chambre criminelle de casser sans renvoi du dossier devant une autre chambre d'accusation en constatant que les faits datant de plus de trois ans se trouvaient prescrits. C'était solliciter une cassation qui n'aurait aucun effet. La chambre criminelle n'a pas suivi sur ce point la thèse du représentant du ministère public.

Un trafic de viande découvert à Rungis.

Les inspecteurs du commissariat de Rungis ont arrêté, jeudi 22 juin, le responsable d'un important trafic de viande qui durait depuis plusieurs années au marché d'intérêt national. M. Marcel Dargent, cinquante-cinq ans, sans profession, se fournissait auprès de neuf coupeurs de viande travaillant pour trois grossistes différents. La viande était achetée à la moitié des cours moyens pratiqués à Rungis et revendue sans facture.

Une restauratrice de Bagnolet, Mme Irène Laurent, cinquante-sept ans, qui mettait sa chambre froide à la disposition de Marcel Dargent en attendant la revente, a été arrêtée pour recel. Les enquêteurs estiment que plusieurs centaines de kilogrammes de viande disparaissent ainsi chaque semaine du marché légal. Plusieurs dizaines de restaurateurs de Paris et de la région se sont rendus coupables de complicité de vol en achetant cette viande sans facture.



ÉDUCATION

Le ministère ayant accepté le report des discussions

Les nouveaux programmes de quatrième ne seront pas fixés avant septembre

Les nouveaux programmes et horaires des classes de quatrième qui doivent s'appliquer, en vertu de la réforme Haby, à la rentrée de 1979 ne seront pas fixés avant l'automne prochain. Telle est la conséquence de la réunion du Conseil de l'enseignement général et technique (C.E.G.T.), jeudi 22 juin, au ministère de l'éducation. Cet organisme consultatif a adopté un vœu présenté par les syndicats d'enseignants demandant notamment le report de la discussion des textes qui lui étaient soumis. L'administration a accepté ce report et de nouvelles consultations auront lieu, dès la semaine prochaine, au niveau de la direction des collèges sous l'autorité du nouveau directeur, M. Marc Rancurel.

C'est par 30 voix contre 22 et 3 abstentions que le Conseil a refusé de discuter du document de près de 2 kilos qui lui était soumis et qui portait sur l'ensemble des disciplines. Les représentants de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) suivis par tous les autres syndicats ont déposé un texte comportant trois « préalables » à toute discussion sur les programmes. Dans ce « vœu » la majorité du C.E.G.T. a réclamé :

1) L'établissement d'un « *bilan* » de la manière dont la réforme de l'enseignement a commencé de s'appliquer, depuis cette année, dans les classes de sixième ;

2) Une « *concertation* » avec les organisations représentées au C.E.G.T. sous forme de groupes de travail ou de commissions ;

3) L'examen des horaires et des effectifs des futures classes de quatrième avant celui des contenus.

Sur ce dernier point, les organisations ont protesté contre le fait que les projets de programmes mis au point par l'inspection générale de l'instruction publique aient été soumis au C.E.G.T. sans que celui-ci ait obtenu, dans le même temps, les propositions de nouveaux horaires. Les participants avaient seulement reçu, quelques jours avant la réunion, une « note » du ministère indiquant ce que « *pourraient être* » ces horaires (1). Lors de l'examen des programmes de sixième et de cinquième les contenus et les horaires avaient été discutés en même temps.

Après une suspension de séance, le rapporteur, M. Marc Rancurel, a fait savoir que l'administration acceptait le report de la discussion et la poursuite de la « *concertation* ». Il n'a toutefois pas retenu l'idée d'un « *bilan* » de l'application de la réforme.

(1) Voici les horaires envisagés par le ministère pour la future classe de quatrième :

— Tronc commun (24 heures) : français (5 h.), mathématiques (4 h.), première langue vivante (3 h.), histoire et géographie (3 h.), sciences expérimentales (3 h.), éducation artistique (1 h. 30), éducation manuelle et technique (1 h. 30), éducation physique et sportive (3 h.).

— Options : langues anciennes (3 h.), deuxième langue vivante (3 h.), renforcement première langue (2 h.), technologie (3 h.). Il n'est pas précisé combien d'options les élèves devraient choisir ni si ces horaires s'appliqueraient aussi à la troisième.

La réforme patine

M. Haby parti, sa réforme patine. C'est l'impression que laisse la réunion du Conseil de l'enseignement général et technique (C.E.G.T.). Certains participants ont eu le sentiment que, s'il n'y avait pas eu de changement de titulaire au ministère de l'éducation, le report de l'examen des programmes n'aurait pas été accepté par l'administration.

Nécessairement progressive, l'application de la réforme de juillet 1975 a débuté à la rentrée de 1977 en sixième. Elle continuera, en septembre, en cinquième. Pour ces deux classes, horaires et programmes sont connus. Pour la suite, c'est-à-dire l'étape de septembre 1979 en quatrième et celle de septembre 1980 en troisième (stade ultime du « collège unique »), on en est, pour l'instant, aux simples projets.

Pour les programmes, établis du temps de M. René Haby, les orientations sont connues et les projets de l'inspection générale n'ont guère varié depuis janvier. En revanche, pour les horaires et les effectifs — décisions plus politiques et plus techniques à la fois, — la campagne des législatives et le changement de ministre ont retardé les choix.

L'attitude des syndicats d'enseignants, qui cherchent par tous les moyens à remettre en cause une réforme qu'ils jugent néfaste — souvent pour des raisons opposées, — est facilitée par le départ de M. Haby. Il ne semble toutefois pas que la « concertation » acceptée par le ministère puisse durer très longtemps ni se faire sous la forme de vastes « commissions ». Il est, en effet, bien tard pour tout remettre sur le métier et, au ministère, on espère que tout sera réglé pour la prochaine réunion du C.E.G.T., en septembre. Ce délai supplémentaire n'est évidemment pas du goût des éditeurs de manuels scolaires, qui voient se réduire la période pendant laquelle ils pourront mettre au point leurs nouveaux ouvrages. Toutefois, aussi bien l'administration que les syndicats font valoir que l'intérêt des enfants passe avant les impératifs des éditeurs. Le ministère ajoute, pour sa part, qu'il est peu probable que les futurs programmes diffèrent beaucoup des projets actuels et que les auteurs de manuels peuvent se mettre au travail... — Br. F

● *Une délégation de l'UNEF* (Union nationale des étudiants de France, dont la direction est proche des communistes), conduite par son président, M. Jean-Luc Mano, a été reçue, pour la première fois depuis vingt-six mois, le 20 juin, au ministère des universités par M. Daniel Laurent, directeur du cabinet de Mme Saunier-Seïté, et M. Raymond Prost, chargé de mission. Les représentants de l'UNEF ont réclamé une revalorisation des bourses et le blocage du prix du ticket de restaurant universitaire, ainsi que le rétablissement des instituts de préparation secondaire (IPES). Ils ont proposé la création d'une « commission quadripartite » (étudiants, enseignants, présidents et administration) pour régler la question des inscriptions à Paris. L'UNEF estime n'avoir obtenu « *aucune réponse positive* » à ses revendications.

CINQ ANS OU SIX ANS ?

La course au C.P.

Au moment où se prennent les inscriptions des enfants à l'école maternelle et élémentaire, une circulaire parue au « Bulletin officiel » de l'éducation du 22 juin définit les conditions d'admission des enfants au cycle préparatoire (C.P.). Ce texte rappelle les modalités d'obtention d'une dérogation lorsque l'enfant n'a pas six ans dans l'année civile en cours. « Chaque demande de dérogation, présentée par les parents ou avec leur accord écrit doit être accompagnée d'un dossier individuel de l'enfant constitué par la directrice de l'école maternelle s'il est déjà scolarisé, par les parents dans le cas contraire. » Les demandes sont examinées par l'inspecteur départemental de l'éducation nationale ou, en cas de refus suivi d'un recours des parents par l'inspecteur d'académie. Les familles doivent être informées du résultat de leur demande ou de leu rrecours avant la fin de l'année scolaire.

Pour arriver tôt, il vaut mieux partir tôt. Cette évidence ne s'applique pas forcément au parcours scolaire.

L'âge normal d'entrée au cycle préparatoire, début de la scolarité obligatoire, était fixé, jusqu'à l'an dernier, à six ans révolus à la rentrée scolaire, et, par dérogation, à cinq ans et neuf mois au 1er octobre suivant la rentrée. A la faveur de la réforme de l'enseignement, la barre, pour une dérogation, a été abaissée à cinq ans révolus au 1er septembre. Soit, à la limite, cinq ans quatre mois au 31 décembre, contre six ans auparavant. La circulaire du 22 juin rappelle le caractère exceptionnel de telles dérogations.

La prudence du ministère est justifiée. Ce ne sont pas les éducateurs et les psychologues qui la lui reprocheront. Ils sont nombreux à penser qu'on a placé la limite trop bas. Car les chiffres parlent. Une étude statistique établie en 1976 par le ministère révèle que 15,7 % des enfants admis au C.P. à cinq ans y séjournent deux années, contre 11,4 % de ceux qui sont entrés à six ans. Pour ceux-là, le démarrage « foudroyant » est donc réduit à néant au bout d'un an. Au cours de la scolarité primaire, 11,2 % des élèves entrés au C.P. à cinq ans connaissent deux doublements ou un triplement d'une classe, contre 3,2 % pour ceux qui sont entrés à six ans.

Tous les « prématurés » au C.P. n'échouent pas ; 55,4 % d'entre eux accomplissent une scolarité sans redoublement ni saut de classe contre 54 % des élèves « normaux ».

La demande de dérogation formulée par les parents n'est pas toujours illégitime. A l'envie fébrile de placer tôt l'enfant qu'on croit génial dans la course aux classes préparatoires et aux grandes écoles se substitue parfois le désir serein de voir son enfant — en possession des mécanismes de la lecture, curieux de savoir, en bonne voie de maturation affective — ne pas s'éterniser dans la « maternelle supérieure », si bonne soit-elle. D'ailleurs, il arrive que l'initiative de la demande de dérogation vienne des institutrices de maternelle et non des parents.

En ce domaine, comme en beaucoup d'autres, la réponse au problème posé par chaque enfant ne se lit pas dans les circulaires ou dans les directives syndicales. Elle nécessite un regard attentif, désintéressé et concerté des enseignants, des éducateurs et des parents.

CHARLES VIAL.

A L'ENA

L'affectation des élèves de la promotion « Pierre Mendès France »

Le *Journal officiel* du 21 juin publie l'affectation des élèves de l'Ecole nationale d'administration ayant terminé leur scolarité en mai 1978 :

● **VOIE D'ADMINISTRATION GENERALE.**

Conseil d'Etat. — M. Giully (Eric), M. Lasserre (Bruno) et M. Toutee (Henri).

Cour des comptes. — Mlle Barthet (Christine), M. Freches (José), Mme Froment-Meurice (Anne-Marie), M. Lefoulon (Alain) et M. Rameix (Gérard).

Inspection générale des affaires sociales. — M. Soutou (Pierre).

Inspection générale des finances. — M. Blayau (Pierre-Noël), M. Espalioux (Jean-Marc) et Mme Maillet (Véronique).

Tribunaux administratifs. — M. Abraham (Ronny), M. Arrighi de Casanova (Jacques), M. Farago (Bela), Mme Hausser-Duclos (Isabelle), M. Bouvière (Jacques) et M. Schwarz (Thierry).

Ministère des affaires étrangères. — M. Barry-Martin-Delongchamps (François), M. Cuny (Henri), M. Delbourg (Denis), M. Dumond (Jean-Michel), M. Duverney-Guichard (Pierre), M. Joubert (Bruno), M. Marlaud (Jean-Michel) et M. Roe d'Albert (Yvon).

Ministère de l'économie et des finances. — Corps de l'expansion économique à l'étranger, M. Boittin (Jean-François), M. Kreiss (Louis) et M. Letoquart (Pierre).

Corps des administrateurs civils, M. Adam (Jérôme), M. Aison (Jack), M. Babin (Dominique), M. Bache (Bertrand), M. Balthazar (Jean-François), M. Barrault (Eric), M. Battistelli (Benoît), M. Beriet (Edouard), M. Berthu (Georges), Mlle Bertrand (Geneviève), M. Bisch (Pierre-Etienne), M. Blanc (Henri), M. Blandin (Xavier), M. Bonnet (Claude), M. Borowski (Alain), M. Bousquet (Antoine), M. Brebier (Hervé), M. Burdeyron (François).

M. Cadoux (Daniel), M. Calavia (Philippe), M. Canepa (Daniel), M. Coffin (Etienne), M. Coppolani (Charles), M. Cordeau (Jean-Paul), M. Cordet (Jean-François), M. Cousin (François), Mme Cuvier (Yvonne), M. Degrelle (Henri-Gérôme), Mlle Demortier (Marie-Christine), M. Desportes (François), M. Domenget (Robert), M. Doublet (Francis), M. Duclos (Michel), M. Dupuis (Jean-Yves).

M. Faton (Pascal), M. Faubert (Gilbert), M. Faure (Claude), M. de Ferry (Guillaume), M. Forget (Patrice), M. Formagne (Christian), M. Gérard (Jacques), M. Gies (Michel), M. Giuliani (Jean-Noël), M. Gregoire (Philippe), M. Gross (Serge), M. Hemmery (Jean-Pierre), M. Kraft (Jean-François).

M. Labbe (Antoine), M. Lavenseau (Michel), Mlle Laville (Bettina), M. Le Court (Jean-Pierre), M. Leberissel (Hervé), M. Le Jolis de Villiers de Saintignon (Philippe), M. Lemaire (Bernard), M. Le Puloc'h (François), M. Loudenot (Denis), M. Marie (Etienne), M. Marmion (Yves), Mlle Mousseau (Monique), M. Odart de Rilly d'Oysonville (Henri), M. Olivier (Patrick), M. Ollivier (Marc), M. Perreault (Jacques), M. Picon-Dupre (René), M. Pinault (Michel), M. Pinguet (Marc), M. Poplu (Bertrand).

M. Rey (Philippe), M. de Ribes (Jean), Mlle Rosenwald (Marianne), M. Ruset (Alexis), M. Sanson (Gilles), Mlle Serre (Marie-Paule), M. Soulie (Hervé), Mme Szilber de Szilbereky (Muriel), Mlle Targa (Annie), M. Terrasse (Yves), M. Teulières (Jean-Marc), M. Thonnard du Temple (Bernard), M. Touverey (Michel), M. Vergnolle (Jean-Louis) et Mme Villain (Dominique).

● **VOIE D'ADMINISTRATION ECONOMIQUE.**

Conseil d'Etat. — M. de Gournay (Christian).

Cour des comptes. — M. Delabriere (Yann) et M. Roussely (Jean-François).

Inspection générale des finances. — M. Chavanne (Paul-Marie) et M. Jaclot (François).

Tribunaux administratifs. — M. Reynoird (Claude).

Ministère des affaires étrangères. — M. Forceville (René), Mme Quincy (Bérengère) et M. Zeller (Philippe).

Ministère de l'économie et des finances. — Corps de l'expansion économique à l'étranger : M. Riegert (François) et M. Verbois (Jean-Maurice).

Corps des administrateurs civils : M. Arcangeli (François), M. Auby (Jean-François), M. Autheman (Marc-Antoine), M. Auvinet (Jean-Marie), M. Bachelin (Jacques), M. Ballade (Claude), M. Bourdelat (Alain), Mlle du Cheyron de Beaumont d'Abzac de Ladouze (Bénédicte), M. Cocheme (Bernard), M. Coste (Jean-Paul), M. Delaunay (Dominique), M. Deslandes (Philippe), M. Didier (Christian), M. Doyelle (Alain), M. Durand (Patrice), Mme Gallot (Michèle), M. Georges-Picot (Antoine), M. Hermelin (Paul), Mlle Le Gall (Annick), M. Leroy (Bertrand), M. Magne (Yves), M. Matty (Arsène), M. Mestralet (Gérard), M. Moulin (Gérard), M. Paya (Bernard), M. Pelissier (Michel), M. Raifaud (Bruno), M. Roussel (Patrick), M. Stoll (Jean-François), M. Thouroude (Hervé), M. Veverka (François) et M. Warnet (Claude).

● *Nouvelles réductions de crédits pour les IREM.* — L'assemblée des directeurs d'instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) « *pousse un cri d'alarme devant la situation faite aux IREM* ». Au cours d'une audience au ministère de l'éducation, le bureau de l'assemblée a été informé d'une nouvelle réduction du contingent des heures de stages et d'animation, ce qui portent, affirment les directeurs d'IREM, à 36 % la réduction pour 1978-1979 de la dotation initiale 1977-1978.

RELIGION

L'ÉVÊQUE D'ANGERS DÉCLARE « MIRACULEUSE » LA GUÉRISON D'UN DE SES DIOCÉSAINS

Mgr Orchampt, évêque d'Angers, a reconnu officiellement, le 22 juin, le caractère « *miraculeux* » de la guérison de M. Serge Perrin, un Angevin, âgé de quarante-huit ans, atteint depuis 1964 d'une paralysie consécutive à l'obstruction de la carotide, et qui était, de plus, menacé de cécité.

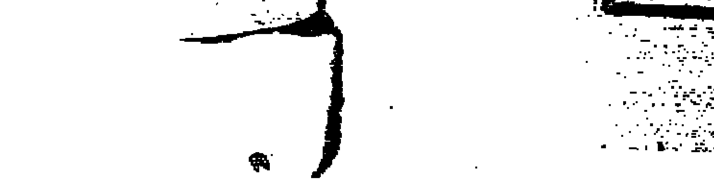
Le 1er mai 1970, il participait à un pèlerinage à Lourdes, organisé par le diocèse d'Angers. Il devait en revenir totalement guéri : il pouvait se déplacer et voir. M. Perrin retrouvait par la suite une activité normale, et cela sans rechute.

Les médecins appelés à examiner M. Perrin déclarèrent sa guérison inexplicable. Le 28 novembre 1977, l'évêque d'Angers constitua une commission canonique pour étudier le dossier, et elle vient de conclure que cette guérison est de nature miraculeuse.

RECTIFICATIF. — Dans la confession de foi de France Quéré (*le Monde* du 20 juin), à la place de « *Dieu s'est enfoncé au vif de l'intolérance* », il fallait lire « ...au vif de l'*intolérable* ».

● *Le cinquième congrès chrétien pour la paix s'est ouvert le 22 juin à Prague.* — Plus de cinq cents délégués, venus des différentes Eglises à travers le monde, débattront jusqu'au 29 juin du rôle de chrétiens dans la lutte pour le désarmement et la paix. Présidé par Mgr Nikodime, métropolite de Leningrad et Novgorod, le congrès a reçu des messages des chefs d'Etat de nombreux pays socialistes, tels l'U.R.S.S., la Hongrie, la Roumanie, l'Allemagne de l'Est, Cuba, l'Inde et la Tanzanie.





هكذا من الأصل



Le Monde des loisirs et du tourisme

PETITS BUDGETS, DANGER !

Monaco, un « royaume » où le bon marché est hors de prix

CETTE cathédrale un peu trop blanche, dont les deux clochers jumeaux regardent la mer, n'est pas une église, mais un temple. Le temple du jeu, perpétuellement en proie à la fièvre verte, couleur des tapis où tourne et tourne la boule, où roulent les dés, où le dos glacé des cartes dissimule, le temps d'un instant qui ressemble à l'éternité, de terribles verdicts, où les râteaux agiles des croupiers glanent en passant des moissons d'espérances sous des lustres étincelants et des plafonds dorés.

Monaco, Monte-Carlo. En bas, le port. Avec ses yachts qui semblent toujours vernis de la veille, et dont certains, parfois, portent négligemment, comme un dandy une fleur à sa boutonnière, un hélicoptère sur le deck d'en haut. En face, le rocher, qu'un frêle bras de terre relie au « continent », presqu'île toute en hauteur que couronnent le palais princier, le musée, de vieilles façades et une cathédrale — la vraie, cette fois...

Devant l'Hôtel de Paris, cinq, six, dix Rolls à la queue leu leu, que des chauffeurs stylés bichonnent d'une chamoisine attentive. Fourrures, parfums, jolies femmes, gentlemen à la tempe grisonnante, petits chiens de poche, hirsutes et insolents qui montrent les dents au bagagiste et jappent au bar... N'en déplaise aux Monégasques, comment diable le nouveau venu pourrait-il se faire de la principauté une autre image, une autre idée que celles — vermeil, or et argent — d'un luxe sans retenue ?

Bien sûr, on va en rencontrer — et beaucoup — de ces touristes à caméras dont le short sent souvent son pantalon jadis long et coupé maison. Mais ils ne passeront ici que le temps d'aller faire de l'œil aux poissons du musée océanographique, de donner une pincée de cacahuètes aux gibbons du zoo et quelques poignées de piécettes à des centaines d'insatiables machines à sous, dont les fruits, ignorants des saisons, font rarement les compotiers qu'on souhaite...

Le rêve à bon marché sous les lambris du casino, un petit rien de nostalgie furtive face à tant de « merveilles » leur suffit : tout à l'heure, leur car les ramènera vers l'Italie, la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest ou, plus simplement, l'autre Riviéra, la « française », dont les prétentions sont nettement moins affirmées, et, en tout cas, moins concentrées qu'ici, où tout tient en quelques hectares qui valent le prix de l'or.

Sortir de la léthargie

Etrange vocation, celle de ce « royaume » miniature que son « monarque » peut embrasser d'un seul regard, et qui, de tout temps, s'est voué au seul tourisme hors-catégorie. « A dire vrai, *avouait avec un sourire poliment gêné l'un des responsables de l'office,* les hôtels à trois étoiles (ne parlons pas des « deux étoiles ») n'ont jamais été au centre de nos préoccupations... Mais de là à dire que tout est hors de prix, il y a un monde ! Nous avons, notamment sur le Rocher, des restaurants qui affichent en pleine saison des menus à moins de 30 F... » *C'est exact. Mais où pourraient aller dormir en sortant de table ces convives dont le budget-sommeil est aussi serré que le budget-repas ?*

Pourtant, on ne cache pas, ici, avec quelle attention on garde un œil sur le tourisme. Et même en très haut lieu : « Le tourisme, *nous dira ainsi M. Pierre Notari, conseiller du gouvernement pour les finances et l'économie,* est l'élément numéro un de l'économie monégasque... » *Le tourisme, mais quel tourisme ? Mettre un point d'honneur à ne bâtir (à ne laisser se bâtir) que des frontons chargés d'étoiles à en crouler est-ce, ou était-ce, la solution ? Probablement pas, puisqu'on en est aujourd'hui à chercher de nouvelles recettes.*

« Il fallait, impérativement, *explique M. Notari,* faire sortir Monaco de la léthargie qui s'emparait d'elle depuis plusieurs années maintenant. Tout bien pesé, c'est sur le tourisme d'affaires que nous avons misé. Qui dit congrès, dit tourisme de toutes saisons — à l'exception de la « grande » saison d'été qui n'était pas en cause — et, partant, animation, emplois, commerce, relances tous azimuths. » *La panacée, donc...*

On a fait princièrement — noblesse oblige — le nécessaire : le centre de congrès, conçu par les architectes Jean Ginsberg, Herbert Weisskamp, Jean et José Notari, aura coûté la bagatelle de 65 millions de francs lorsqu'on l'inaugurera officiellement dès octobre prochain. Mais à ce prix, il se placera d'emblée au tout premier rang des installations européennes existantes. Bâti sur le « terrain » de béton jeté sur la mer qui supporte déjà l'hôtel Loew's — six cent soixante chambres en catégorie quatre étoiles luxe — l'ensemble ne déparera pas son très élégant voisinage, où le Sporting d'été, qui fait semblant de jouer les modestes dans son parc d'où pointent des palmes, tient haut la main la vedette dès que sonne l'heure des festivités estivales.

En revanche, côté plages, et quoi qu'on veuille faire croire au chaland qui passe, Monaco ne brille guère par son sable. Et le peu qu'elle en possède (exception faite pour les quatre cents mètres d'accès libre du « brunissoir » du Larvotto, au pied de Monte-Carlo-Bord de mer, ensemble chic) est du genre « privé », ce qui signifie que, outre son porte-monnaie le mieux garni, celui qui aurait la prétention de s'y prélasser doit pouvoir aussi montrer patte blanche. Restent les piscines, mais, là encore, le stade nautique excepté, une stricte « privatisation » a tôt fait de décourager les innocents mal argentés.

Maintenant qu'on a su gagner sur la mer, au prix de travaux titanesques, de nouveaux territoires que l'arrière-pays eût été bien en peine de proposer, saturé qu'il est au centimètre près, on mise donc sur un avenir nouveau. Si le tourisme de congrès a fait ses preuves ailleurs, nul doute qu'il fera merveille ici. Car, outre les belles salles de travail aux équipements techniques les plus sophistiqués, les vastes foyers, la vue sur le large et d'irréprochables chambres d'hôtel, les séminaristes qui viendront plancher ici pourront, sitôt levée la séance, courir vers d'autres passe-temps.

Contre mauvaise fortune

Le craps, le black-jack, le trente-et-quarante, les roulettes — l'américaine et la française — les attendent, comme ces machines diaboliques qui s'offrent le luxe de réaliser à elles seules quelque 20 % de la recette totale des jeux de l'hôtel Loew's.

De quoi faire se frotter les mains d'impatience — et de satisfaction — à ceux sur qui reposent les destinées de « l'univers prestigieux de la Société des bains de mer », *pour reprendre les termes mêmes qu'elle a choisi de faire figurer sur sa plaquette de prestige. Un univers en forme d'empire. Qu'on en juge : créée en 1867 par François Blanc, déjà fondateur du casino, la S.B.M. peut aligner aujourd'hui sur une même carte de visite l'impressionnante nomenclature de ses biens. Trois palaces (l'Hôtel de Paris, l'Hermitage, l'Old Beach) ; le casino, pièce maîtresse de l'ensemble ; le Sporting-Club, le Café de Paris qui ne désemplit jamais ; le Golf Club, et ses dix-huit trous ; le Country-Club et ses vingt courts de tennis, où un grand champion nommé Borg se fait chaque matin les muscles ; le Monte-Carlo Beach (restaurants, plage, piscines, snack) ; le Sea-Club ; la piscine des Terrasses ; l'Opéra ; un cinéma d'été ; le Jimmy'z (et ses « folles nuits » signées — évidemment ! — Régine) ; une discothèque, le Parady'z ; le Maona, restaurant aussi chic qu'exotique ; la Salle des Etoiles, où l'on dîne en dansant. Qui dirait mieux ?*

Les congressistes n'auront que l'embarras du choix. Quant aux autres, ils feront contre mauvaise fortune bon cœur. Chacun chez soi, pas vrai ?

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

★ Office de tourisme de Monaco : 6, place de la Madeleine, 75001 Paris, tél. 260-32-4.6

COMMENT PROTÈGER LA « MONTAGNE MAGIQUE » ?

Saint-Antonin, duègne de la Sainte-Victoire

ETRE *maire d'une commune* qui a le privilège de se trouver sur un site universellement renommé, qui attire par milliers les amoureux de la nature et fait — en quelque sorte — partie du patrimoine naturel commun, loin de représenter un avantage, crée bien des obligations... et bien des soucis.

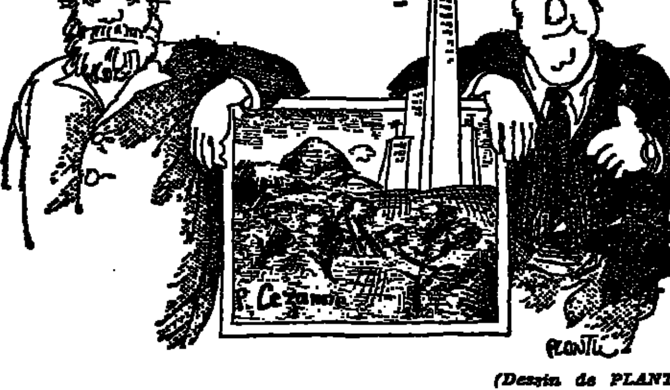
M. Pierre Merlin, soixante-six ans, officier mécanicien de 1re classe en retraite, en fait aujourd'hui l'expérience. Il est, depuis trois ans, maire de Saint-Antonin-sur-Bayon (Bouches-du-Rhône) après en avoir été conseiller municipal dès 1969. Il habite depuis quatorze ans cette commune de cent habitants éparpillés sur les 1 950 hectares qui entourent un petit village sans commerces. C'est dire qu'on ne s'y bouscule pas. Sauf le dimanche, car Saint-Antonin est moins célèbre que le site où il se cache, ce (trop) beau cadeau que lui a fait le ciel: le flanc sud de la montagne Sainte-Victoire, chère à Cézanne, aux géologues et à tous ceux qui escaladent, herborisent, grimpent, pérégrinent et randonnent par falaises et sentiers, des crêtes minérales au Nord, jusqu'aux barres du plateau du Cengle, au Sud de la « montagne magique », en passant par les collines boisées du Devançon et les champs que zèbre le Bayon.

Depuis 1972, M. Merlin a fignolé un plan d'occupation des sols pour sa *commune*. Il a défriché le maquis des sigles du classement, et, en compagnie de spécialistes de l'équipement et de l'environnement, a tenté de mettre sur pied un document qui tienne compte des réalités. C'est-à-dire de l'impérieuse nécessité de protéger un site prestigieux en le mettant à l'abri, définitivement, de toute convoitise immobilière, mais d'autre part, de l'existence des habitants, des propriétaires et des trois domaines agricoles. Mais, dans pareille « zone sensible », élaborer un POS qui tienne compte de tous les impératifs relève du casse-tête chinois. M. Merlin vient de s'en rendre compte.

« *Aussi étrange que cela puisse paraître*, explique le maire de Saint-Antonin, *la quasi-totalité du territoire est propriété privée. Sainte-Victoire, du moins le flanc sud, appartient à des personnes privées. Presque toutes sont là depuis longtemps. Même le monument aux morts est chez un particulier. Fallait-il les chasser ? Je ne le pense pas ! Il fallait s'accommoder de leur présence, tout en ouvrant le territoire aux milliers de touristes attirés par le renom du site.* » C'est pourquoi on a élaboré un POS — qu'il qualifie de « draconien » — qui laisse 80 % du territoire de la commune en zone naturelle inconstructible (N.D.), empêche toute tentative de spéculation immobilière, d'érection de lotissements et interdit toute implantation de commerces, d'industries.

Pas le droit d'interdire...

Jouant de son droit de préemption, la commune, malgré la faiblesse de ses ressources (son budget annuel évolue entre 80 000 F et 100 000 F), a obtenu, grâce à l'aide du conseil *régional et du conseil général* des Bouches-du-Rhône, un prêt de 1 020 000 F qui lui a permis d'acquérir (et de mettre définitivement « à l'abri ») 235 hectares mis à la vente par la famille Maurin de Carnac, l'un des six grands propriétaires de Saint-Antonin. Par le même coup, malgré cette aide, la commune s'endette de 230 000 F. « *Un million pour moi, qui ne peux me payer ni garde champêtre ni secrétaire de mairie, c'est 1 milliard pour Marseille* », commente le maire, qui projette pourtant d'acquérir 70 hectares supplémentaires dès que possible. « *160 hectares vont être ouverts au public dès cette année*, explique-t-il. *Et si nos projets se réalisent, toute la partie de la face sud de Sainte-Victoire qui est sur Saint-Antonin, de Roque-Haute à Puyloubier, sera sauvée, puisque les 30 hectares du domaine de Suberoque sont loués pour trente ans à la Fédération de chasse des Bouches-du-Rhône.* »



(Dessin de PLANTU.)

La bonne volonté du maire et ses soucis, en qualité de président de l'Association de protection des sites de Saint-Antonin, de la défendre sont évidents. Cependant, par un froid dimanche de décembre, M. Merlin — à peine son POS venait-il d'être soumis à enquête publique — s'est trouvé face à plusieurs centaines de défenseurs de la nature, en anorak et brodequins aux pieds, représentant vingt-deux associations d'excursionnistes, qui, à l'appel de la section aixoise du Club alpin français (C A F), étaient venus — inquiets — lui demander des explications.

L'objet de cette action de masse ? La présence, sur le plan soumis à l'autorité, de sigles mystérieux au profane, mais qui signifient que, en dépit de la rigueur de la réglementation, le POS de Saint-Antonin veut faire droit aux exigences des propriétaires et « *au nom de la protection*, dit le maire, *ne pas rimer avec stérilisation* ». C'est dire que, sous conditions très précises, un certain nombre (vingt-trois) d'« autorisations de construire » sont possibles, réparties sur les grandes propriétés, dans des endroits choisis conjointement avec les administrations concernées. « *Si j'avais écouté tout le monde*, explique M. Merlin, *on ne pouvait plus construire un poulailler ! Je ne me sens pas le droit d'interdire à quelqu'un qui possède 400 hectares de céder une parcelle à son fils pour qu'il y bâtisse sa maison. L'essentiel, c'est de délimiter l'endroit et de fixer clairement (ce que nous avons fait) le nombre à ne pas dépasser, la surface au sol (250 mètres carrés maximum) et le COS qui est de 0,01 presque partout, sauf aux abords du village où il est de 0,05* (1). »

JEAN CONTRUCCI.

(Lire la suite page 14.)

(1) Un COS de 0,01 prévoit une superficie parcellaire de 10 000 mètres carrés minimum. Un COS de 0,05 la fixe à 4 000 mètres carrés minimum pour autoriser construction.

NOUVEAU SPECTACLE

Chenonceau, par sons et lumière

CHENONCEAU, le château sur l'eau, vient d'inaugurer un nouveau « son et lumière », qui rompt avec la tradition ; le précédent spectacle avait duré vingt-cinq ans. Hier parqué derrière des chaînes dans un lieu fixe, le public est aujourd'hui invité à une promenade en liberté. Il n'assiste plus au déroulement d'une fresque historique. Yves Delaborde, l'auteur du « livret », a conçu le « son et lumière 1978 » sur le thème d'une évocation de la Renaissance, un rêve qui écarte délibérément toute anecdote ; cette évocation a été traitée comme une promenade-spectacle, qui a lieu simultanément dans plusieurs points du parc. Le visiteur a ainsi la possibilité de choisir et de diriger ses pas où il veut.

Ce réalisateur de trente ans, qui a monté plusieurs festivals et expositions à travers la France, a aussi voulu faire bénéficier la nouvelle production de l'évolution des techniques audiovisuelles. Programmer et synchroniser une animation dans un espace aussi vaste a, malgré tout, relevé de l'exploit. Et il faut rendre hommage ici au travail de Jean-Louis Delaunay, l'ingénieur du son. On a dû mettre au point de nouvelles méthodes pour obtenir la souplesse nécessaire à ce style d'expression. Le spectacle a été « mis en boîte » et entièrement automatisé. Il suffit, maintenant, d'appuyer sur un bouton pour que la fête commence. Elle a nécessité la mise en place de sept cents projecteurs, de vingt sources sonores, de 25 kilomètres de câbles et de 15 kilomètres de bande-son ! Huit personnes sont préposées au spectacle. L'opération, qui était menée et financée par le département d'Indre-et-Loire, a été reprise en charge pour cinq ans par les propriétaires de Chenonceau. De source officielle, elle aurait coûté 2 millions de francs, mais certains avancent la somme de 3 millions et demi.

La nuit est à peine tombée que la fête commence. Le long de la grande allée, les douves s'éclairent ; les cygnes blancs et les canards, si lissés qu'ils ont l'air peints, se reposent sur les berges. Un murmure d'oiseaux se lève et s'impose. A l'insu du promeneur, le spectacle a débuté. Les faux oiseaux entraînent des oiseaux vrais. Ici et là, dans les taillis, de nouveaux concerts — enregistrés — éclatent.

Diane au levant, Catherine au couchant

Arrivé sur l'esplanade, le visiteur hésite. Aucun chemin n'est indiqué. Rien, ni une musique ni un « coup de lumière » ne montrent la marche à suivre. A lui donc de choisir entre le jardin de Diane au levant, et celui, dessiné par Bernard Palissy, de Catherine, sa rivale, au couchant.

Musiques, poèmes, lumières douces et changeantes vont alterner au cours de la promenade. La partie musicale a été confiée à Vladimir Kojoukahrov. Les madrigaux, les chansons et les danseries, les œuvres de Monteverdi, de Byrd, de Roland de Lassus, de Gesualdo, auxquelles se mêlent des notes contemporaines, accompagnent fort bien le site.

Mais les poèmes ont du mal, eux, à s'imposer : le promeneur n'en saisit que des bribes. Ils sont dits, comme ça, tout de go, sans présentation. Qui plus est, leur interprétation impose des changements de ton que le micro, bien qu'efficace, retransmet parfois mal. Quant au style de l'époque, il est superbe, mais difficile à écouter debout et en marche. De quoi s'agit-il quand on s'arrête et quand on tend l'oreille ? De la Touraine, « ce tableau dont la bordure est une rivière », de la cour, « ces beaux mignons portent leurs cheveux longuets », de l'amour, du joli mois de mai, de la guerre, et du roi Henri III, brillamment décrit par Agrippa d'Aubigné et dit par Natalie Nervalle, roi, « cet homme-femme », « cet homme-reine ».

Le renouvellement du son et lumière valait d'être tenté et malgré son ambition, l'initiative ne tombe pas dans la prétention. Mais, au cours de cette promenade sans fil et elle aussi un peu longuette (elle dure une heure trente), le visiteur est un peu perdu. N'aurait-il pas été préférable de limiter le spectacle à un concert ? Entendre autour de la terrasse de Diane la voix d'Alfred Deller s'élever du fond des bois est un moment d'émotion. Le timbre voilé du chanteur fait, avec le lointain et l'écran du feuillage, un trio admirable.

FLORENCE BRETON.

★ Chenonceau (Indre-et-Loire) est situé à 214 kilomètres de Paris et à 34 kilomètres de Tours. Le spectacle a lieu tous les soirs ; séance unique à 22 heures. Un dépliant commentant la visite est remis aux visiteurs. Prix d'entrée : 12 francs. Enfants et groupes : 6 francs.

SAINT-ANTONIN, DUÈGNE DE LA SAINTE-VICTOIRE

(Suite de la page 13.)

Documents en main, le maire a discuté point par point pour rassurer les défenseurs de la nature. Les a-t-il convaincus ? De sa bonne foi, certainement. Mais l'inquiétude persiste. Des maisons au flanc de Sainte-Victoire ? Le mollet randonneur en frémit d'indignation ! Se profilent dans les cauchemars écologistes la silhouette hideuse du lotissement et, aussi grave, le « mitage » d'un paysage dont l'atout principal est la cohérence.

« *Nous avons tous à l'esprit ce qui s'est fait au Plan-d'Aups, avec le « mitage » de la forêt de Sainte-Baume,* explique M. Jean-Paul Bouquier, président de la section aixoise du CAF. *Aujourd'hui, à l'est du hameau de Saint-Antonin, la cuvette du Bayon ne comporte que l'ancienne ferme de Coquille. Si le plan se réalise, il y en aura une dizaine. Quoi qu'on dise, elles se verront depuis les flancs de Sainte-Victoire. Et puis, la construction de résidences amène inévitablement la réalisation de clôtures pour repousser les promeneurs et le détournement des sentiers de randonnée.* » « *Nous avons acheté des terrains pour qu'ils appartiennent à tous,* réplique le maire. *Et, dans certaines parcelles, le seul fait de construire entraînera le classement du reste de la surface en zone constructible.* »

« *C'est vrai,* reconnaît le président du CAF, *mais Sainte-Victoire est une entité. Elle ne se débite pas en tranches. C'est pour cela que nous déplorons que la procédure de classement engagée depuis deux ans n'ait pas abouti. Loin de stériliser, elle aurait harmonisé, empêchant que se fasse ici ce qu'on autorise là. Les possibilités de construire auraient été limitées aux seuls abords immédiats (et en contiguïté) des bâtiments existant dans le hameau, le reste gardant vocation de parc naturel. On ne nous empêchera pas de regretter que, malgré les précautions, on puisse, grâce aux dispositions du POS, lire maintenant dans la presse des annonces immobilières ainsi rédigées : « Magnifique terrain à Saint-Antonin, sur 17 000 m2, avec possibilité villa de 250 m2 pour 300 000 F.* »

Depuis six mois, les associations de défense ont multiplié les démarches pour obtenir les modifications qu'elles souhaitent. Le rapport du commissaire-enquêteur, remis début mai aux autorités compétentes, ne leur semblant pas contenir le minimum d'assurances, l'Union pour la sauvegarde de la vie, de la nature, de l'environnement (U.D.V.N. 13), les Amis de Sainte-Victoire, le Comité de défense des sites naturels (COSINA), la Ligue de défense des sites de Sainte-Victoire, les Amis de la nature, l'Association de sauvegarde de Vauvenargues, celle de Saint-Marc-Jaumegarde et l'association Les droits du piéton ont décidé de porter l'affaire sur la place publique et d'en appeler directement au ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Depuis le stand installé dans la rue piétonne d'Aix, une pétition, lourde de 2 000 signatures, soutenue par M. Louis Leprince-Ringuet, a été adressée au préfet des Bouches-du-Rhône et au ministère. On y lit notamment : « *Il nous paraît difficile d'admettre que la préservation d'un site aussi prestigieux dépende de quelques propriétaires qui ont intérêt à voir abandonner la procédure de classement engagée en 1976, couvrant l'ensemble du massif, pour la remplacer par un document partiel.* » Les signataires demandent au ministre de se saisir personnellement du dossier.

JEAN CONTRUCCI.

● **Vacances actives en Limousin.** — L'Association touristique de Haute-Marche et Combrailles propose pour l'été des randonnées pédestres en Limousin qui passent par des chemins presque oubliés, dont certains furent des voies gallo-romaines.

D'autre part, le château des Portes, à *Mainsat* (Creuse), propose pour cet été divers stages d'artisanat d'art, céramique, peinture sur bois, photo, tissage, teintures végétales.

Le stage comprend la cueillette des plantes, le lavage des laines brutes ou filées, le mordançage, la teinture elle-même, le rinçage, le séchage. Seule obligation, apporter son grand tablier de jardinier, un sécateur, des bottes hautes, des gants à l'épreuve des acides, des chiffons, un carnet de notes, des ciseaux et des grands paniers pour les cueillettes

★ Mairie de Mainsat, 23700 Auzances, tél. (55) 67-07-21.

78 : LES YVELINES TIRENT LE BON NUMÉRO

Parce que le millésime de l'année correspond au numéro du département, le comité du tourisme des Yvelines a décidé de faire de 1978 l'année des Yvelines. Il s'agit, pour le département, de saisir la balle au bond et de mieux faire connaître l'ouest de l'Ile-de-France, à qui Versailles fait beaucoup d'ombre.

Pour marquer l'année des Yvelines, le comité du tourisme, présidé par M. Paul-Louis Tenaillon, d'autre part président du conseil général, a organisé un cycle de concerts, baptisé Musique et architecture, donnés dans les plus belles églises du département. De même, la Biennale de peinture et de sculptures Art 78 se tiendra du 23 juin au 9 juillet sous la voûte de l'orangerie du château de Versailles et réunira les œuvres de plus de cent vingt artistes de renom.

La décision la plus originale a été de fêter toutes les habitantes prénommées Yveline ; soixante-quatre d'entre elles se sont déjà fait connaître. La plupart ont dit devoir leur prénom à... une erreur de la secrétaire de mairie de leur lieu de naissance, qui avait porté « Yveline » au lieu d'Evelyne sur les registres de l'état civil.

هكذا من الأصل

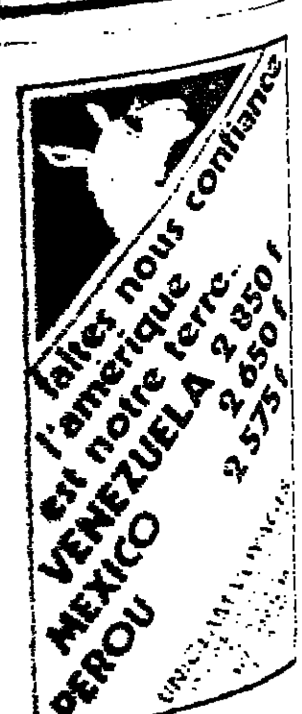
مكبرة من الأصل

lumière

FLORENCE BRETON.

78 : LES YVELINES TIRENT LE BON NUMÉRO

AMÉRIQUE LATINE



MÉFIANCE DANS L'OCÉAN INDIEN

La Réunion : des touristes nouveaux, pas de nouveaux colons...

LES vulcanologues l'affirment : le « volcan » de l'île de la Réunion est un volcan pour touristes. Volcan pour touristes ? Peut-être, mais volcan quand même. Du Pas de Bellecombe, le randonneur commence par descendre le « rempart » d'un volcan endormi. Le sentier tracé par l'office national des forêts cascade le long de cent cinquante mètres de falaises luxuriantes. Soigneusement repéré à l'aide de peinture blanche *en raison* des brouillards fréquents à deux mille mètres d'altitude, le *chemin* serpente ensuite dans un paysage lunaire, « l'enclos », qui *s'élève jusqu'au* piton *La Fournaise* (3 631 mètres). La végétation ne s'aventure pas loin sur la jeune lave et les arbustes cèdent la place au lichen.

Voici un petit cratère, le Formica Léo, puis la Grotte Rosemond. Tout est minéral, même le silence. Noire, grenat, *grise, violette ou marbrée* de jaune, la lave ne se contente pas de figer des teintes mortes. Elle a tressé des cordes, entassé des gratons et suspendu des masses immobiles de guimauve nègre. En retournant des plaques *de* lave *qui résonnent* comme du verre creux, on aperçoit des cheveux blonds, filaments de gaz piégés et solidifiés avec le magma.

Au bord du cratère central une brèche exhale des vapeurs odorantes : la Soufrière. Au fond, cent mètres sous l'arête, de petits cônes noirs contrastent avec le givre de la nuit, encore hors de portée du soleil. En direction de la côte « au vent », sur le flanc est, deux panaches de vapeur rappellent que cette superbe froide et terne recèle une masse en fusion qui a libéré, en 1977, des torrents de feu au milieu des vaniliers et des cannes à sucre. L'église du village de Piton-Sainte-Rose en a brûlé. Et la mer en a bouilli...

Ce cadre naturel exceptionnel devrait attirer les touristes de la métropole et d'ailleurs ; pourtant, 20 000 entrées seulement ont été comptabilisées dans l'île en 1977, au moment où Maurice en recevait 92 000 et les Seychelles 56 000. Le voyageur ne s'arrête que 2,9 jours en moyenne à la Réunion (dix jours à Maurice) et le taux d'occupation des hôtels se situe en dessous de 50 %.

207 kilomètres de côtes et 30 de plages

A partir de ce constat, les Réunionnais ont développé un complexe d'infériorité par rapport aux autres îles de l'océan Indien. En effet, comment concurrenceraient-ils les eaux vertes et les sables de Maurice ? La Réunion compte 30 kilomètres de plages *sur 207 kilomètres* de côtes. Encore faut-il en déduire celles où les coraux et les oursins rebutent le baigneur ; soustrayons encore les plages de sable noir et celles faites de galets, peu fréquentées. Restent Boucan-Canot et les environs de Saint-Gilles-les-Bains : *autrement dit*, pas grand-chose pour les amateurs de bronzage et de baignade.

Parce que ce tourisme ne correspond pas à la vocation de la Réunion, des réactions de méfiance ou d'hostilité se sont exprimées. M. Paul Bénard, député suppléant (R.P.R.), conseiller général et maire de Saint-Paul, qui se situe à la droite de l'échiquier politique du département, attaque tous azimuts : « *Jusqu'à présent, le tourisme était une sorte de gargarisme*, affirme-t-il. *Il n'y avait ni programme ni politique. La zone d'aménagement concerté (ZAC) de Saint-Gilles, qui dépend de ma commune, était le seul grand projet. Compte tenu des 10 000 kilomètres qui nous séparent de la métropole, la Réunion ne peut espérer faire venir des vacanciers qui se satisferont de ce que nous leur proposons. On est donc en train d'attirer chez nous un touriste riche qui exigera beaucoup plus. Un préfet n'a-t-il pas dit à nos filles d'être un peu plus aimables ? N'a-t-on pas envisagé d'interdire le futur casino aux Réunionnais pour mieux séduire les Africains du Sud ? On nous demande de nous grimer, alors que notre tourisme aurait dû d'abord être destiné aux Réunionnais, afin de leur faire connaître leur île.* »

Tout à sa critique du régime, « de type colonialiste » selon lui, mis en place avec la départementalisation de la Réunion, Mᵉ Paul Vergès, secrétaire général du parti communiste réunionnais, va plus loin dans l'analyse : « *Nous nous trouvons en présence d'une économie désarticulée et en voie de sous-développement. Ici, la retraite des vieux dépasse le salaire moyen et le salaire du secteur tertiaire, celui de l'industrie. Dans ce contexte aberrant, il serait dangereux de fonder un équilibre économique sur le tourisme ! Bien sûr, je pense que mon île est la plus belle, mais un vrai tourisme supposerait des contacts, par exemple avec la population du bidonville du Cœur Saignant, au Port. Mais on ne parcourt pas 10 000 kilomètres pour visiter un bidonville ! Aussi ai-je l'impression qu'on va investir beaucoup d'argent pour rien. Seul le tourisme social, et d'abord celui des Réunionnais, aurait une chance de réussir.* »

Les attaques des deux adversaires politiques semblent avoir été entendues, au moins en partie. La zone d'aménagement concerté de Saint-Gilles, étudiée en 1971 par la Société d'équipement du département (SEDRE), a été conçue comme le « camp de base du tourisme à La Réunion ». Ce sera *l'endroit où cocotiers*, tamarins, filaos et plages sécuriseront la clientèle internationale. Toutefois, les installations nautiques, le camping, les lotissements de luxe, le casino, le Club Méditerranée et, bientôt, un Novotel ont pour voisin, depuis le début de cette année, un village de quatre-vingts gîtes (deux cent cinquante-deux lits) de l'association Villages Vacances Familles (V.V.F.).

Comme en Martinique et en Guadeloupe, une association départementale V.V.F. gère ce village *à vocation sociale*, d'abord destiné aux familles réunionnaises. Les prix pratiqués sont bas et un studio coûte 380 francs par semaine. La caisse d'allocations familiales peut prendre en charge jusqu'à 80 % du prix du séjour. L'architecture s'est, elle aussi, adaptée aux besoins. Une claie *pivotante peut enfermer chaque* famille dans l'intimité de sa salle de séjour ou transformer celle-ci en « varangue », véranda de plein air située en façade des *cases créoles*. Les touristes métropolitains sont accueillis hors des périodes de congés réunionnais et toujours selon le système du gîte.

L'aménagement de la ZAC de Saint-Gilles est en bonne voie, mais tout le monde s'accorde à dire que, à la Réunion, la mer ne compte pas, mais plutôt cette zone allant « du battant des lames au sommet des montagnes », selon les termes des édits royaux. M. Thien Ah Koon conseiller général de la plaine des Cafres (sans étiquette) qui *veut faire ouvrir vingt gîtes* ruraux ; M. Patrick Goyet, délégué régional au tourisme, qui souhaite attirer en 1981 trente-cinq mille touristes ; M. Christian Redon, directeur de Havas-Réunion, qui fut l'un des premiers à proposer aux voyageurs, après le farniente de Maurice, de mériter une île de caractère, proclament tous trois que l'atout maître de la Réunion reste ses « hauts ».

En chaise à porteurs...

Celui qui s'engage sur la route montant à Cilaos commence par croire qu'il emprunte une banale route de montagne. Jusqu'à ce qu'au détour d'un virage il reçoive un coup au cœur face à l'amoncellement des pitons et des parois que le volcan a laissés en s'effondrant. Tout a pris la verticale, et les *chokas* (aloès) s'agrippent à des à-pics de 1 000 mètres. Les hommes ont accroché cases et champs de canne à sucre sur des pentes impressionnantes. La route qui se tord au milieu des eucalyptus circule à une telle altitude qu'on ne sait le vertige le plus éprouvant de celui que donne, au zénith, le spectacle du Piton des Neiges (3 069 mètres) et de celui qui attire ver sle vide où scintille *le torrent*.

Des trois cirques qui forment le centre de l'île, celui de Cilaos est le plus peuplé. Avant la construction de la route, les créoles y montaient prendre les eaux thermales en chaise à porteurs ; jusqu'en 1927, deux porteurs étaient requis par fraction de 25 *kilos*.

C'est le pays des « petits blancs des hauts » qui ont conservé le type breton ou normand de leurs ancêtres. Ils vivent dans les « îlets », ces hameaux-archipels des montagnes : îlet à Cordes, îlet du Palmiste rouge, îlet à Calebasse. Pour se rendre dans certains d'entre eux, les personnes âgées et les malades ont toujours recours à la chaise à porteurs. A Cilaos, mais aussi à Mafate, à Salazie et dans la plaine *des* Cafres, le *visiteur sera reçu* avec réserve parce qu'on n'aime pas exhiber sa pauvreté. Mais passé le premier moment de timidité, les « petits blancs » retrouveront l'usage du savoureux parler créole pour raconter la « cuite » du géranium dans les distilleries de fortune, la coupe de la canne ou la récolte des lentilles, avant d'offrir à leur hôte « carry poulet » et « rougail pistache » arrosés de rhum « arrangé ».

Certaines îles de l'océan *Indien donnent d'elles-mêmes* de superbes images où le sable et les coquillages règnent sans partage sur les mers du Sud. Pourquoi la Réunion ne communiquerait-elle pas — et d'abord aux métropolitains, les « zoreilles » — le désir de connaître ses hommes ni noirs, ni jaunes, ni blancs, mais un peu tout ça, et puis ses volcans pacifiques ? La civilisation créole et les forges de la Terre seraient-elles incapables de supporter la comparaison avec le « bronze-cul » ?

ALAIN FAUJAS.

Motocyclisme

LES PASSE-FRONTIÈRES

PARTIR à moto, c'est une chose. Bien se préparer en est une autre, car le motard doit tout prévoir : aucune carapace ne le protégera de la pluie, du soleil — ni des individus. C'est ce qui fait d'ailleurs le charme et l'authenticité des voyages à moto. Mais la moindre erreur dans l'appréciation, le choix du matériel ou son comportement vis-à-vis des « autres » peut transformer ce voyage en corvée sinon en punition ! Dans ce domaine, il existe des règles nées de l'expérience qui sont utiles à tous et dédramatisent quelque peu le voyage à moto. En premier lieu, nous éviterons de parler de « raid », mot trop frelaté à quoi nous préférons le terme de « grande randonnée », plus approprié. Il faut savoir que les régions du globe où le moteur à explosion reste encore inconnu se comptent sur les doigts d'une main.

Nous vous proposons un bref *check-up* ainsi que quelques lois importantes pour les voyageurs-motards. 90 % des motos actuelles sont fiables et peuvent donc prétendre au grand tourisme ; toutefois, il faut savoir qu'un moteur à quatre cylindres à arbre à cames en tête, c'est compliqué pour un charron turc ou africain. Si le choix peut être fait avant le départ, on préférera des moteurs de conception plus simple.

Les mauvaises conditions que traverse toute grande randonnée mettent vite en péril les organes fatigués d'une machine, et 1 kilomètre sur les pistes d'Asie ou d'Afrique correspond à de nombreux kilomètres sur « les belles routes de France ». Embrayage, transmission secondaire, freins, suspensions devront être remis à l'état neuf avant le départ. Toutefois, l'équipement d'une moto pour les grands trajets est plus simple que le prétendent certains. Nul besoin de trente-six phares, puisque un vrai routard ne voyage jamais la nuit — c'est l'une des lois du voyage ; pas besoin non plus de ces grilles « protège-machin » qui ne protègent rien du tout. L'équipement indispensable consiste principalement à doubler certains organes de la moto et d'en renforcer d'autres.

Doublez les câbles de commande en parallèle et scotchez ; doublez les ampoules et scotchez ; de même pour les fusibles ; scotchez aussi les optiques du phare, des clignotants et du feu arrière ; raccourcissez les bras des clignotants, posez un pare-cylindre, renforcez le porte-bagages à l'aide d'une jambe de force prenant appui sur le cadre ; renforcez les suspensions de fourche par des cales (ou des ressorts plus durs) ; réglez l'allumage avec un peu de retard si vous devez utiliser des carburants à faible indice d'octane. C'est tout et c'est suffisant pour partir « au bout du monde », si toutefois votre machine est saine.

Chargez plus le sac de réservoir que le porte-bagages, le contraire risquant de déséquilibrer la moto et de mettre le porte-bagages en danger. Les plus solides d'entre eux ne résistent pas longtemps à certaines pistes.

Le motard routard

Quant à l'équipement du motard, une loi domine toutes les autres : voyager léger ! A ce propos, il ne faut jamais oublier que 100 grammes de lessive remplacent 3 kilos de vêtements superflus et qu'il est inutile de « prendre en double ». D'autant qu'aujourd'hui, à de rares exceptions près, on vend des jean's partout dans le monde.

Rien n'est moins pratique, par exemple, que des bottes moto pour les grandes randonnées : lourdes, encombrantes, chaudes, elles obligent à prévoir d'autres souliers, qui prendront dans vos fontes une place précieuse. Pourquoi ne pas prendre plutôt une paire de bottes « normales » (ou de solides bottines) qui feront office de chaussures « sortables » le moment venu ? Le pantalon entré dans les bottes pour la route, laissé par-dessus une fois en ville, du cirage et une brosse suffisant à les rendre toujours présentables. Bottes cavalier, au Vieux Campeur, ou chez Go West, modèles Montana, Kansas ou Kentucky ; existent aussi les bottes de sécurité étanches Jallatte, en cuir, à moins de 200 F. Des gants de travail américains, en pleine peau, se vendent 40 F à la Centrale du voyageur, chez Bensimon-Surplus, voire dans les grandes quincailleries.

C'est souvent à ses vêtements et à ses bagages que l'on reconnaît le « vrai » routard. S'il a, de surcroît, un casque sur la tête, ou sous le bras, c'est à coup sûr un motard routard ! Mais la mode est aujourd'hui aux vêtements militaires. C'est l'une des grandes contradictions de notre société, où l'on affiche volontiers des opinions radicalement antimilitaristes, que de porter l'uniforme ! Pour notre part, nous déconseillons fortement de se déguiser en commando d'intervention, sous peine de risquer de faire les frais d'une riposte inattendue : rien ne ressemble plus à un vrai militaire qu'un faux.

Donc, un genre de vêtement à proscrire. En revanche, les bagages ne reflètent pas la même image, et les sacs « fourre-tout » de toutes les armées du monde valent les meilleures sacoches de réservoir. De même, deux sacs à dos deviennent, une fois accouplés, de parfaites fontes de selle, pour une dépense réduite. (Bensimon-Surplus et, surtout, la Centrale du voyageur, où les grands randonneurs à moto se retrouvent et dispensent gentiment un savoir basé sur une réelle expérience, tous les jeudis soir, de 17 à 19 heures.)

Si le motard est accepté par tous les peuples du monde, c'est probablement parce qu'il voyage humblement, et sait prendre, tout au long de sa randonnée, la température, la couleur et l'odeur des pays qu'il traverse, en vrai voyageur...

PHILIPPE JAMBERT.

★ Bensimon-Surplus, place de la Porte-d'Italie, 93 Le Kremlin-Bicêtre.

Le Vieux Campeur, 48, rue des Ecoles, 75005 Paris.

La Centrale du voyageur, 28, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004 Paris.

Jallatte I.D.F., 13, rue du Docteur-Charcot, 91420 Morangis (et dans tous les magasins de vêtements de chantier.

Manufrance, 42, rue du Louvre, 75001 Paris (et sur catalogue).

Equinox, spécialiste des vêtements de bateau et de pluie, 173, rue de Vaugirard, 75015 Paris, et dans toute la France.

Go West, dans toute la France, dans les magasins de surplus.

PAS D'ACCORD

Querelle chez les randonneurs

Après le point de vue de J.-P. Lemonier, « Les randonneurs restent sans voix » (« le Monde » du 27 mai), M. Henri Viaux, président du Comité national des sentiers de grande randonnée, nous a adressé la lettre suivante :

Cet article appelle les observations suivantes : la transformation du Comité national des sentiers de grande randonnée en Fédération française de la randonnée pédestre n'a pas été faite « à la sauvette » comme le « suggère » M. Lemonier. Elle avait fait l'objet d'un exposé détaillé à l'assemblée générale tenue en avril 1977 qui en avait approuvé le principe. Les raisons en ont été exposées dans *Informations sentiers*, organe du C.N.S.G.R., en février 1978. La randonnée pédestre était, de toutes les activités sportives de plein air, la seule à ne pas être représentée par une fédération : en fait, c'est le C.N.S.G.R. qui remplissait cette fonction, indispensable pour rassembler les plusieurs centaines de milliers de pratiquants, s'ils ne veulent pas être « oubliés ».

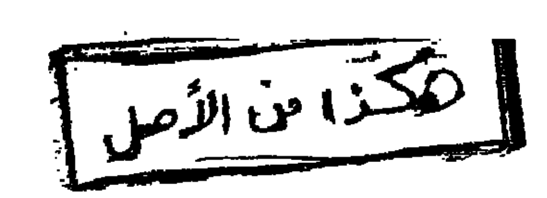
Il est inexact de prétendre que les statuts nouveaux présentent « *des structures centralisées* » : c'est exactement le contraire. La décentralisation est nettement accentuée par rapport à l'ancienne rédaction. Les délégations régionales et départementales disposaient déjà d'une large autonomie, elle sera accrue par la création de comités départementaux et régionaux là où les associations fédérées le jugeront nécessaire. Il est vrai que, comme dans toutes les fédérations sportives, les associations adhérentes devront payer une cotisation au siège central, afin de permettre à celui-ci, d'une part, de poursuivre la tâche technique du C.N.S.G.R., d'autre part, d'assurer la représentation des randonneurs dans toutes les instances où c'est nécessaire, assurer la publication de la revue, fournir aux associations les services (assurance entre autres) que toute fédération assure à ses adhérents.

Sur ce point, M. Lemonier fait deux erreurs que j'espère involontaires : jusqu'à maintenant, les Amis de la nature ne payaient pas 800 F mais 80 F, c'est-à-dire une cotisation symbolique. Seuls le T.C.F., le C.A.F., le C.C.F. et la F.U.A.J. payaient une somme supérieure (800, 1 500 ou 10 000 F).

Précisons enfin que le C.N.S.G.R. groupait déjà quarante et une associations, et parmi elles les plus importantes, déjà citées plus haut, ainsi que Tourisme et Travail, les Amis de la nature, le Scoutisme français, etc., et que les *adhérents* « *personnes physiques* », au nombre de quatre-vingt-deux, sont pour la plupart soit des représentants qualifiés et accrédités d'associations, soit des délégués régionaux ou départementaux, pour la plupart collaborateurs de longue date du C.N.S.G.R., et qui paient de leur personne plus que bien des dirigeants d'associations. Il est donc naturel qu'ils puissent s'exprimer aux assemblées générales.

PRÉCISION

Nous avions omis de préciser, dans l'article « Le porte-monnaie du touriste » (*le Monde* du 17 juin), que l'étude du Crédit industriel et commercial que nous y avons reproduite était extraite de *la Lettre mensuelle du C.I.C.*, datée de juin 1978.





LE MONDE DES LOISIRS

...TIÈRES

...CCORD

...s randonneurs

Angleterre



Jardinage

Guéguerre dans les plates-bandes

LE jardin, lieu privilég... reste pas domaine ... uniquement réservé ... plantes. De plus en pl... marie dans cet endroit ... des plantes, production ... et légumière pour la m... respect de la nature ... mélange souvent difficil... librer car on doit y ... des éléments parfois ... lables comme les he... « mauvaises », insec... seaux, charmants ... mais souvent dévore... tents de nos futur... Mais le plaisir de v... papillons butinant ... chant des oiseaux, ... apportent au jardin... sur quelques inco... est possible de les ... votre enclos fleur... venant que le jo... passé d'abord pa... la chenille... bien... geuse.

Votre calme, ... doublé sang-froid hors... giques de des connaissan... ser cette base, vous fer... la main épreuve sans ... icide ven- sur une bomb... traire vous geresse. Bien ... e et amé- aurez prévu ... tations qui nagé quelqu... Inutile de leur sont d... e jardin est préciser que ... n sera plus grand la p... un peu aban- facile dans ... ce non atte- donné, de ... Le bonheur nant au ... n se résume à d'un futur ... d'orties et de quelques ... les vanesses), pariétaire ... uvages (satyre des gram... primevères des et myrti... une rangée de bois (lu... enir les piérides choux p... ouble tranchant (une ar... testez les choux). sauf si ... ters, en fin d'été, Les tach... nent visitées par sont ré... (paon du jour, les va... vulcain) et l'arbre petite ... qui fait l'unani- vedett... t qu'on le baptise mité

parfois « arbre aux papillons », demeure le buddleia. Cet arbuste vigoureux fleurit de juillet aux gelées dans tout type de sol à condition de recevoir assez de soleil et d'avoir un bon drainage.

N'hésitez pas à le planter en haie libre, en bord de mer, en *fond de massif, il se palisse en* forme de touffes. Ses coloris varient du bleu au pur violet foncé en passant par le blanc, le rose et le rouge mauve. Les plantes mellifères ne laissent pas les papillons insensibles : thym, sarriette, bruyère, romarin, lavande, tilleul, sauge, chèvrefeuille (petit Sylvain), trèfle, astragale (petit argus). Parmi les arbres qui abritent le mieux *les chenilles* : le saule (petite tortue, grand mars femelle) : l'orme (petite tortue, grande tortue, Robert le Diable) ; le cerisier (grande tortue) ; le chêne (grand mars) ; l'aulne, le peuplier.

Ils sont aussi fort attirés par l'ibéris, le sedum spectabile, les valérianes, l'œillet de poète, la corbeille d'or, marquant le plus vif dédain pour la rose, reine des fleurs, mais qui ne produit pas le nectar qu'ils recherchent. Mais leur grand régal semble être les fruits fermentés. N'oubliez pas que les papillons, comme de très nombreux insectes, participent largement à la fécondation indispensable à de nombreuses espèces d'arbres fruitiers.

Les oiseaux savent mieux profiter *de ce qui passe à portée* de bec. Les fruits rouges en font les frais en ce moment (les filets protecteurs sont assez efficaces). Mais, si vous voulez les retenir, sachez leur fournir un point d'eau, hors d'atteinte des chats, et laissez vos fleurs monter à graines : ancolie, coreopsis, cosmos, gaillarde, eschscholzie, heuchera, monarde, souci, scabieuse, soleil, verge d'or, chardon, zinnia, fenouil, angélique.

Un semis de graines pour oiseaux, où dominera le chènevis, *le millet*, fera bien des heureux. A l'automne, ils ne délaissent pas les baies colorées ou les fruits des arbres, if, pommes sauvages, cornus, frêne, bouleaux, berberis, aubépine, buisson ardent, cotoneaster, sureau, fusain, raisins, houx, baies rouges ou noires des chèvrefeuilles, genièvre, mûres, pignons, sorbier, phytolaque, myrtilles, fruits de rosier (cynorhodons) viburnum, parthenocissus, thuya et autres conifères.

Dans la zone méditerranéenne, où les oiseaux se rencontrent moins souvent qu'ailleurs, il faudra planter des palmiers (phoenix), des oliviers, des agrumes (orangers, citronniers, pamplemoussiers), des grenadiers. Dans les coins les plus secs ou difficiles à arroser, installer des cactées (opuntia, echinocactus), les oiseaux sont friands des graines du fruit.

En contrepartie, les oiseaux vous débarrassent de bien des œufs, d'insectes, de larves, de vers en tous genres.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

Mort aux chenilles !

Le plaisir de contempler les papillons n'exclut pas la lutte contre les chenilles, qui deviennent rapidement un fléau sur certaines cultures du jardin.

Pour ceux qui refusent l'utilisation des produits chimiques, la bactospéine (Bacillus thuringiensis) est un moyen efficace, sans aucun danger pour l'homme, les animaux domestiques, le gibier, les oiseaux, les abeilles... ou les insectes utiles comme les coccinelles. Ce produit, mis au point par l'Institut Pasteur, est depuis peu en vente pour le jardinier amateur.

La société Sovilo, qui le diffuse dans sa gamme jardin, a eu l'excellente idée de lui associer la pyrèthre, autre insecticide naturel agissant, lui, sur les pucerons. Cette association concilie le souci de bien des jardiniers de protéger efficacement leurs récoltes tout en respectant l'environnement.

★ Bactospéine Jardin-Sovilo. Flacon de 50 cm3 pour 10 litres d'eau : prix : 16 à 17 F.

QUELQUES GUIDES

— « Papillons de jour Colorama » (Ed. Bias-Floraisse), décrivant avec photos couleur les quarante espèces *ou variétés plus communes.*

— « Guide des papillons d'Europe », de Higgins et Riley (Delachaux et Niestlé).

Plaisirs de la table

Repérages

ENTRE deux avions et avant les vacances, un coup d'œil sur les variations du Paris gourmand.

Un nouveau cuisinier, donc une nouvelle carte, chez *Jamin* (32, rue de Longchamp (16e), tél. 727.12.27) avec notamment une mitonnée de lapereau aux carottes en gelée ; la marmite du pêcheur aux concombres ; les escalopines de canard au vinaigre de cidre, avant les desserts toujours somptueux ici. Je me contente et me régale, pour terminer la bouteille d'un des beaux bordeaux de la carte, des mignardises. En somme, avec le départ de Gérard Besson (installé à son compte 5, rue du Coq-Héron (1er), tél. 233.14.74, j'en reparlerai à la rentrée après rodage) le cher Jamin n'a rien perdu et il fait toujours bon dîner ici, sans tapage ni modernisme outrancier, dans un cadre de bon aloi.

Encore qu'il sera fermé au mois d'août, je ne veux point attendre pour vous faire découvrir un restaurant dont on parlera, c'est celui du jeune cuisinier Henri Séguin, à l'enseigne du *Pressoir* (257, avenue Daumesnil (12e), tél. 344.38.21). Cadre banal, courte carte, mais des tentations sérieuses (salade de melon, pamplemousse et avocat, cœur d'artichaut aux foies de volaille confits, *salade tiède de navets* nouveaux aux gratons de canard... rien que ces entrées laissent présager du reste). On en reparlera à la rentrée.

Des folies inutiles

Chez Guyvonne (14, rue de Thann (17e), tél. 227.25.43), qui sera fermé en juillet mais ouvert en août, on a refait la salle (celle du sous-sol décorée de charmantes lithos de Willette) et, quelque peu, la carte. J'ai retrouvé les plaisirs du pain grillé avec le beurre salé et les bigorneaux, la raie à l'ancienne, l'andouillette ardéchoise accompagnée d'une purée de haricots blancs au boudin. Il m'a semblé pourtant que Guy Cros se laisse aller aux folies inutiles de la nouvelles cuisine (qu'ils disent !) avec une salade Aïda sans intérêt et un « grand dessert » peut-être inutile. Mais quels bons vins de l'Ardèche ! Et quel bel ouvrier ! Et quel honnête rapport qualité-prix !

Au chapitre des jardins d'été, il faut signaler le patio du George V (*Les Princes*, 31, avenue George-V (8e), tél. 723.54.00) tout planté d'arbres bien verts dont on voudrait brouter les feuilles, excellente initiative d'André Sonier. Si vous êtes au moins quatre, n'hésitez pas à commander le gigot à la ficelle avec les légumes du pot et l'aïlloli. Plat de fête et plat d'été, lorsque la nuit descend sur la ville. Et plat de sereine digestion, croyez-m'en !

Et la terrasse « en sous-sol » de la *Petite Cour ?* Au 8, de la rue Mabillon (6e) (tél. 326.52.26), Nicole Robert m'a ravi en présentant une terrine de poissons au coulis d'écrevisses et une terrine de fruits à la gelée d'orange. Avec un peu de fourme d'Ambert entre les deux, cela fait un repas (très) léger de *midi* ensoleillé.

LA REYNIÈRE.

Superluxe supercalme

On se répète, mais comment aller sur la Côte sans passer par le Mas des Serres ! Cela reste le coin préservé, le superluxe à la campagne (car le luxe suprême, aujourd'hui, est le calme et le silence), l'écologie de l'hôtellerie.

Je ne redirai donc rien des chambres (6) extraordinaires du Mas, de la salle à manger-jardin sous la vigne, devant la pelouse où canards et poules guettent vos miettes qu'ils vous paieront (le lendemain) en œufs à la coque au petit déjeuner.

Mais j'ai noté, à la carte, une terrine de brocolis au foie gras, une tourte de légumes, des ravioles au fromage, avec aussi le fameux boudin aux châtaignes, le plateau merveilleux des fromages, les yaourts « maison », les desserts.

Et sur la carte des vins, un gris de Corse, le Clos Landry (Calvi) plus gris que rosé en effet, sans acidité aucune, corsé mais léger à la fois. Il allait bien avec la terrine, escortait la brochette de gigot, supportait les fromages. (Mas des Serres à Saint-Paul-de-Vence, téléphone 32-81-10). — L. R.

Jeux

échecs N° 767

INFILTRATION

TOURNOI DE LONE-PINE (1978)
Blancs : POLUGAIEVSKY (U.R.S.S.)
Noirs : JANOSEVIC (Yougoslavie)
Début anglais

1. ç4 ç5 Cé8 (m)
2. Cf3 Cf616. Fg4!! (n) f5
3. Cç3 g6 (a) 17. F×f5 F×f5
4. é4 d6 18. é×f5 T×f5
5. d4 Fg7 19. Cd-é4! Tf7
6. Fé2 (b) 0-0 20. Db5 (o)
7. 0-0 Ca6 Ca-ç7 (p)
8. d5 Cç7 21. b4! (q) a×b4
9. Fg5 (c) b6 (d) 22. a×b4 b6
10. Ff4! (é) g5 (f) 23. b×ç5 b×ç5
10. Ff4! (e) g5 (f) 24. Dg6! Cf6
11. Fé3 é5 (g) 25. h4! g×h4
12. Cd2! a6 26. F×h6 Cç-é8
13. a3!! (h) a5 (i) 27. Cg5 (r) Tf-a7
14. Tb1! (j) 28. Cé6 Dé7
Ca6 (k) 29. C×g7
15. Té1! (l) Abandon (s).

NOTES

a) Entrant dans une structure indienne. Une autre possibilité consiste en 3..., d5 ; 4. ç×d5, C×d5 ; 5. é3 ou 5. é4 ou 5. g3, ou encore 5. d4, C×ç3 ; 6. b×ç3, g6.

b) Si 6. d×ç5, Da5.

c) Retrouvant le schéma d'Averbach (Fé2-Fg5).

d) Peut-être fallait-il tenter de se dégager par é6-, é×d5 ?

e) Sur 10. Fh4, les Noirs pouvaient éliminer le F-D par 10..., g5 ; 11. Fg3, Ch5.

f) Maintenant, il n'est plus possible de se libérer par é6, poussée qui perdrait le pion d6.

g) Après cette fermeture du centre qui aboutit au système Benoni, il apparaît que la seule contre-chance des Noirs réside dans le plan d'expansion de l'aile D via a6-b5, Fd7, Tb8.

h) Une vue stratégique profonde : la menace b2-b4 et b×ç5 donnerait aux Blancs un pion avancé dangereux en d5.

i) En abandonnant leur plan initial, les Noirs acceptent passivement leur destin.

j) Menaçant à nouveau 15. b4.

k) Les pertes de temps (a6-a5 et Ca6-Cç7, Ca6) ne peuvent être considérées comme satisfaisantes face à un grand maître de la force de Polugaievsky.

l) Préparant tranquillement l'invasion de la case f5 via Cf1-g3. Si les Noirs échangent leur F-D contre le Cf5, les Blancs gagneront non seulement la case é4 mais aussi la case b5.

m) Que faire d'autre ?

n) La précision même. La menace est 17. F×ç8 ; T×ç8 ; 18 Cf1 et 19. Cg3.

o) L'affaiblissement des cases blanches permet aux Blancs de s'infiltrer dans le camp ennemi.

p) Ou 20..., Cf6 ; 21. Dg6!.

q) Chaque recul d'un C noir est immédiatement exploité par les Blancs.

r) La pénétration est un jeu d'enfant.

s) Car après 29..., C×g7 ; 30. Fg5, les Blancs gagnent le C (si 30..., Tf8; 31. Cé4). Une réfutation impitoyable du jeu défensif des Noirs.

PROBLÈME

T.H. AMIROV

(1974)



BLANCS (10) : Rh3, Dg1, Ta6 et ç2 Fa5 et d3 Cé3, Pd5, h4 et h6.

NOIRS (10) : Rf4, Té5, Fd4 et f7, Cf5, Pb7, ç5, f3, g3, g6.

Les Blancs jouent et font mat en quatre coups.

SOLUTION DU PROBLEME N° 766

G.H. DRESE. « Ruy Lopez » (1935)

Blancs : Rb8, Df3, Ta5, Ff5 et h2, Cg6, Pç6 et h4. Noirs : Rd6, Th1, Dg1, Ff2, Pa7, a6, é6, f6, g5, g3, g2. Mat en trois coups.

1. Rb7! menace 2. Dd3+, Fd4 ; 3. Fa3 mat ; ..., Fé3 ; 2. Dé4!, é×f5 ; 3. Dd3 mat ; ..., Fd4 ; 2. F×é6! et 3. Dd5 mat ; ..., Fç5 ; 2. ç7!, R×é6 ; 3. D×f6 mat ; ..., Fb6 ; 2. F×f6!, é×f5 ; 3. D×d5 mat.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 764

HÉSITATION MORTELLE

« Un joueur, d'après le code, ne doit pas tirer profit d'une incorrection de son camp, mais il peut, à ses propres risques, tirer parti d'une hésitation de l'adversaire. »

Les hésitations sont inévitables, car l'homme n'est pas une machine. Evidemment, avec un singleton, il ne faut pas hésiter, mais, dans bien d'autres cas, il est impossible de ne pas réfléchir, et le déclarant a le droit de tirer parti de ce temps de réflexion.

En voici un exemple. Une donne des Olympiades par paires de Stockholm en 1970. Le contrat de « 3 SA » a été réussi par le Français Paul Chemla qui, associé à Lecléry, a terminé onzième de cette épreuve.

♠ V 9 6
♥ D
♦ R D V 6
♣ R 8 7 6 5

♠ 10 8 5 2
♥ V 10 8 7
♦ 7 5
♣ 4 3 2

N / O E / S

♠ 7 4 3
♥ A 9 4 2
♦ 10 8 2
♣ A D 10

♠ A R D
♥ R 6 5 3
♦ A 9 4 3
♣ V 9

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	*Nord*
Chemla	Lecléry
1 SA	3 SA

Ouest entama le valet de cœur. Est prit la dame avec l'as et rejoua le 2 de cœur pour le 5 de Sud et le 7 d'Ouest qui continua avec le 10 de cœur. Le mort défaussa un second trèfle, et Est hésita quelques instants avant de fournir le 4 de cœur.

Manifestement, Est avait envisagé de débloquer le 9 de cœur. Or, cette crainte d'être mis en main à cœur ne pouvait se justifier que s'il avait une fourchette à trèfle, et Chemla en conclut qu'Est détenait as et dame à trèfle. *Comment, après cette déduction, le déclarant joua-t-il* pour gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Après avoir pris le troisième tour à cœur avec le roi, Chemla fit un *jeu d'élimination* : quatre fois carreau et trois fois pique :

♣ R 8 7

♠ 10 ♥ 8 ♣ 4 — ♥ 9 ♣ A D

♥ 6 ♣ V 9

A la onzième levée, *Sud joua cœur* pour donner la main à Est et l'obliger à concéder un trèfle.

On notera que, si Est avait défaussé son 9 de cœur sur le quatrième carreau, Chemla aurait joué trèfle (au lieu de cœur), et Est, après avoir fait la dame et l'as de trèfle, aurait été obligé de donner au mort la neuvième levée avec le roi de trèfle.

Rien au hasard

Parmi les favoris des Olympiades figuraient en première place les deux Américains Hamman et Wolff, vainqueurs des Olympiades par paires de 1974 et du championnat du monde 77 par paires de quatre.

En plus de son palmarès exceptionnel, Bobby Wolff peut se targuer d'avoir été le « cerveau » des As de Dallas, cette fameuse équipe américaine créée pour reconquérir le titre mondial que détenait les Italiens.

Une des qualités de Wolff est de ne jamais rien laisser au hasard, comme le prouve son raisonnement dans la donne suivante où vous cacherez soigneusement les mains d'Est-Ouest.

♠ 9 8 7 5
♥ A V 8 3
♦ R D 7
♣ 8 2

♠ —
♥ 10 9 6 2
♦ A V 10 8 6 5 4
♣ 5 4

N / O E / S

♠ R V 4 2
♥ R D 7 4
♦ 2
♣ A 9 6 3

♠ A D 10 6 3
♥ 5
♦ 9 3
♣ R D V 10 7

Ann. : O. don.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	passe	1 ♣	1 ♠
2 ♦	4 ♠	passe	passe...

Aux deux tables, les annonces et le jeu de la carte ont été identiques, et cependant, un des déclarants a fondé sa façon de jouer sur un raisonnement médiocre tandis que l'autre déclarant a misé à coup sûr.

Ouest a entamé le 5 de trèfle. Est a pris avec l'as et a contre-attaqué le 2 de carreau pour l'as d'Ouest qui a rejoué carreau. Est a coupé et a rejoué trèfle pris par le roi de Sud sur lequel Ouest a fourni le 4.

La défense avait ainsi fait trois levées et il ne fallait plus perdre d'atout. Les deux déclarants montèrent au mort grâce à l'as de cœur pour jouer le 9 de pique sur lequel Est mit le 2. *Comment Sud devait-il maintenant jouer* ce contrat de QUATRE PIQUES alors qu'il n'y a plus que le valet et le roi de pique dehors ?

Note sur les enchères :

Le saut à « 4 ♠ » est courageux, mais Sud avait parlé vulnérable et l'enchère de « 2 ♦ » laissait espérer que l'as était en Ouest.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 70

A LA HUSSARDE

Championnat de Suisse, 1978
Blancs : A. MOUCHET
Noirs : J.-T. CAZEMIER
Ouverture : RAPHAËL

1. 32-28 16-2114. 33-2? (h) 15-20
2. 34-30 (a) 15. 35-30 20-25 (i)
21-26 (b) 16. 39-33 5-10
3. 30-25 17-21 ! (c) 17. 44-39 2-7
4. 40-34 11-16 18. 40-35 (j) 10-14
5. 37-32 (d) 26-37 19. 49-44
6. 42×31 23-28 ! (k)
21-26 ! (e) 20. 32×23 19×28
7. 41-37 (f) 6-11 21. 33×22 17×28
8. 45-40 12-17 22. 38-32 (l)
9. 50-45 7-12 14-20 (m)
10. 47-42 1-6 23. 32×23 20-24
11. 31-27 19-23 ! (g) 24. 30×19 13×33
12. 28×19 14×23 25. 39×28 18×47
13. 25×14 10×19 26. Abandon

NOTES

a) Après (16-21), 37-32 était meilleur en vue du développement de l'aile gauche ; si (21-26), alors 32-27 ! (26×37) 41×32.

b) L'exercice de la pression sur cette aile gauche est dès lors tout indiqué d'autant que 31-27 est interdit à cause de (19-24).

c) Accentuation de la pression rendant impossible la continuation 31-27 puis 37-31 (26×37) 41×32 et le développement de l'aile gauche aurait été assuré.

d) Il eût été meilleur de temporiser par 45-40, puis 50-45 pour tenter, après (19-23) 28×19 (14-23) 25×14 (10×19), de développer cette aile gauche par 33-28 ! (23×32) 37×28 (26×37) 41×32.

e) Maître international, le conducteur des Noirs ne laisse aucun répit à son adversaire, puisqu'il continue à le harceler sur son aile gauche.

f) Coup positionnel faible. Pour développer l'aile gauche, le coup juste était 32-27 (26×37) 41×32.

g) Les Noirs vont développer puissamment leur aile gauche et accentuer la pression sur l'aile gauche adverse.

h) La principale faiblesse des Blancs réside dans l'impossibilité de porter le pion à 46 à la case 37. Le pionnage 34-29 (23×34) 40×29 était sans doute meilleur que l'enchaînement par 33-29, qui ne permettra pas 32-28.

i) Les Noirs réduisent maintenant la liberté de mouvement de l'adversaire sur son aile droite.

j) Les Blancs ne peuvent toujours pas occuper le centre, car si 33-28 ? N+ par (26-31) 37×26 (17-21) 26×17 et rafle de six pions par (11×33 !).

k) Brusquement les Noirs placent un avant-poste au centre du camp ennemi. Ce mouvement à la hussarde se justifie par l'impossibilité pour l'adversaire de déloger cet avant-poste.

l) Alors que 44-40 s'imposait et interdisait :

l1) (12-17 ?) 27-21 (16×27) 37-31 (26×37) 42×33 B+1.

l2) (11-17 ?) coup de dame par 27-21 (16×27) 37-31 (26×37) 42×2 ! +.

l3) (14×20 ?) B+1 par 29-24, etc.

l4) (14-19 ?) ou (13-19 ?) car B+1 par 29-23, etc.

m) La mise à profit d'un temps de repos pour effectuer une rafle de cinq pions.

PROBLÈME

WOLFF

1808

Les Blancs jouent et gagnent en cinq temps.

SOLUTION DU PROBLEME N° 69

[Noirs : une dame à 26 et un pion à 32. — Blancs : une dame à 25, un pion à 27 et une dame à 38] : 38-29 !! (32×21) 29-12 !! et si :

a) (26-48) 12×26 !+ par blocage ;
b) (21-27) (25-3) (26×8) 3×32 !+.

JEAN CHAZE.

Hippisme

K. O. DEBOUT

Le grand champion satisfait l'esprit mais, souvent, vide le spectacle d'une partie de son émotion. A l'inverse, un peloton d'où n'émerge aucun crack mais où chacun fait de son mieux peut offrir une course spectaculaire.

Tel a été le cas, dimanche, dans le Grand Steeple. Il ne nous semble pas que Mon Filleul, *le gagnant, un des derniers fils de* Tanerko, *soit de la race des phénomènes d'Auteuil.* Piomarès, *le second, gagnant de l'épreuve en 1976, est bien connu, ainsi que ses limites. Le petit* Chinco, *troisième, ne dispose pas de moyens athlétiques le hissant au niveau de son courage. Au total, donc, de bons et braves chevaux, sans génie. Mais la régularité de la course (aucun concurrent n'était encore tombé après 2 000 mètres et dix obstacles, dont la rivière des tribunes), l'âpreté de la lutte finale entre* Mon Filleul *et* Piomarès, *séparés seulement par une demi-longueur, ont fait vibrer un public d'autant plus nombreux que les pluies de la veille avaient incité à bouder les routes de week-end.*

La pointe de drame, habituelle à cette course, la plus longue (6 500 mètres) et la plus pénible du calendrier hippique français, n'a pas manqué. Au retour des chevaux, il a fallu des mains amies pour aider le jockey de Piomarès, *Guy Négrel à descendre de selle et à gagner le vestiaire. Les pieds traînant au sol alors qu'on le portait sous les aisselles, le regard vide d'expression, le visage gris, il était, comme on dit au bord des rings, « K.O. debout ».*

Négrel était tombé, l'autre semaine, à Enghien, avec Ben Belzébuth. *Il s'était fracturé une phalange du médius de la main gauche et fêlé les apophyses de deux vertèbres. Mais il s'était bien gardé de déclarer ces blessures. Il savait qu'il avait une excellente chance, dix jours plus tard, avec* Piomarès, *dans le Grand Steeple, et qu'à trente-six ans ce serait probablement la dernière occasion qui lui serait offerte de gagner cette course, laquelle rapporte 40 000 francs au jockey. Il rusa avec le médecin de la société des steeple, se redressant quand la douleur lui pliait le dos, réduisant le pansement du doigt à celui d'un avatar sans conséquence. Les médecins des sociétés de course connaissent bien ces attitudes. Ils ne sont pas toujours dupes. Mais allez donc interdire à un homme d'accomplir son métier, quand il affirme qu'il ne souffre plus et que 40 000 francs — peut-être le dernier gros lot de sa carrière ? — soient à la clé !*

A coups d'analgésiques

Il y avait au moins un précédent : en 1965, Jean Daumas, mal remis d'une fracture du fémur, avait monté Hyères III *dans le Grand Steeple, en se faisant faire avant la course des infiltrations de novocaïne, et il avait gagné. Guy Négrel, de la même manière, se fit administrer des analgésiques dans les heures précédant le départ, et vogue la galère...*

« Après le saut de la dernière haie, je ne savais plus où j'en étais. Je ne voyais plus clair. Je n'avais qu'une pensée : pouvoir m'allonger. Je crois que je continuais de manier la cravache, mais par automatisme, sans réellement commander le cheval. Je me souviens que ma main gauche me faisait souffrir et que j'avais du mal à accompagner l'encolure. »

Effectivement, sur le film des 500 derniers mètres de la course, on voit Négrel, dont la main gauche n'est plus dans l'axe de l'encolure mais écartée d'elle, fuyant les secousses qu'elle lui communique à chaque foulée. La main ne « pousse » plus. De même, la cravache a perdu de son efficacité. Piomarès *aurait-il gagné, sans le malaise de son jockey ? « Peut-être », admet celui-ci.*

Attitude courageuse car elle aboutit à faire peser sur lui une partie — au moins hypothétique — du poids de la défaite. Mais l'entraîneur corrige cette conclusion : « Négrel, *dit-il,* avait monté, jusque-là, une course remarquable. S'il craint d'avoir desservi le cheval dans les 500 derniers mètres, je sais, moi, combien il l'avait servi auparavant. »

Pour le reste, Le Pont Logis *gagne la Grande Course de haies des quatre ans, et* Moshi, *le prix Chakhansoor.*

Les spectateurs, eux, gagnent quatre à cinq mille places supplémentaires. Car Auteuil vient de même à bout de sa rénovation. La tribune côté lac, qui était en travaux depuis quatre ans, et le long de laquelle les grues étaient longtemps restées immobiles, faute d'argent, est achevée en ce qui concerne le gros œuvre. Certes, les ascenseurs et escaliers roulants ne sont pas encore en place, et on n'y trouve encore qu'un décor de béton brut ; mais, du moins, on y voit merveilleusement les courses.

La Société des Steeple a sacrifié à la reprise des travaux son hôtel particulier de la rue du Faubourg-Saint-Honoré : 3 500 mètres carrés de terrain, dont 1 200 mètres carrés de parc donnant sur la rue d'Artois ; l'immeuble à perron et véranda — copiant quelque peu le tout proche palais de l'Elysée, — construit naguère par un Juigné, qui venait d'épouser une Schneider, ce qui, probablement, faisait considérer les devis avec une élégante nonchalance. La propriété a été vendue 30 millions de francs à une société immobilière qui va transformer les aîtres en locaux commerciaux de haut standing.

Pour le cinquième de l'argent qu'elle a touché, la Société des Steeple s'est réinstallée dans un hôtel particulier moins prestigieux mais davantage adapté à ses besoins. Adresse : rue de l'Amiral-d'Estaing. Les Steeple sont décidément voués aux rapprochements élyséens.

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1542

ANDORRE :
« Tribunal de Visura »

Dans la série « Commémoration », un timbre-poste évoquera le tribunal de Visura. Vente générale le 26 juin.



1,20 F, bleu, brun clair et vert. Format 36 × 22 mm. Dessin et gravure de Claude Haley. Tirage : 625 000 exemplaires. Taille-douce ; Atelier du timbre de France.

La vente anticipée aura lieu :

— Le 24 juin, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « P. J. ».

FRANCE : couleurs des « préos ».

Voici les couleurs des quatre nouveaux timbres préoblitérés du type « signe du Zodiaque » annoncés dans notre chronique de la semaine dernière :

0,61 F, bleu ; Sagittaire ;
0,78 F, rouge ; Balance ;
1,25 F, brun verdâtre ; Lion ;
2,10 F, rouge rosé ; Gémeaux.

Pour d'autres détails, voir « le Monde » du 17 juin 1978.

Nouvelles brèves

SPORTS.

● DJIBOUTI : *Coupe du monde de football, 100 et 300 frs. Maquettes de J.-B.-E. Chesnot. Offset, Edila.*

● MALI : *« Argentine 78 - Coupe du monde de football » (francs maliens), 150 F, 250 F et 300 F, et un bloc avec les trois valeurs P.A. Dessins et gravures de Georges Bétemps. Taille-douce, Périgueux.*

● NIGER : *« Championnat national du sport scolaire et universitaire », quatre valeurs, poste, 40 F lancement du poids, 50 F volley-ball, 60 F saut en longueur, et 100 F lancement du javelot. Dessins de J. Caffe. Hélio, Périgueux.*

● NIGER : *troisièmes Jeux africains à Alger, 40 et 150 frs.*

● POLYNÉSIE : *Coupe du monde de football, 28 frs. Maquette de Jacques Combet. Hélio, Périgueux.*

● TUNISIE : *« Mundial 78. La Tunisie en Argentine », 40 et 150 millimes.*

ART ET MUSIQUE.

● CAMEROUN : *tableaux, 200 frs. l'Arlésienne, de Vincent Van Gogh, et 200 frs. Déposition du Christ, d'A. Durer. Offset, Cartor, S.A.*

● COMORES : *« Grands compositeurs de musique », 30 F « J.-S. Bach », 40 F « W.-A. Mozart » ; 50 F « P.-H. Berlioz ». 100 F « G. Verdi » ; 200 F « P.-P. Tchaïkovsky » ; 400 F « G. Gershwin et bloc feuillet de 500 F, 150e anniversaire de la mort de Ludwig Van Beethoven.*

● MALI : *« Pâques 1978 », 420 F « Tête du Christ », et 430 F « Résurrection » (Dürer). Valeurs P.A. en francs maliens. Dessins et gravures d'Eugène Lacaque. Taille-douce, Périgueux.*

ANNIVERSAIRES.

● BÉNIN : *premier anniversaire de la mort d'Abdoulaye Issa, 100 frs. Offset, Edila.*

● CHYPRE : *premier anniversaire de la mort de Mgr Makarios ; 15, 25, 50, 75 et 100 mils, sujets divers. Bloc-feuillet 300 mils.*

● MALI : *100e anniversaire de la naissance d'André Citroën, 120 F « C 3 Trèfle, 1922 » ; 130 F « B 2 Croisière-Noire, 1924 » ; 180 F « B 14 G*



1927 », 200 F « 11, Traction avant, 1934 ». Dessins et gravure de Claude Haley, taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

● MALI : *XXe anniversaire du Lions Club de Bamako, deux timbre du même sujet ont été surchargés en noir de nouvelles valeurs et mentions 120/90 F et 130/100 F ainsi qu'uniformément « XXe ANNIVERSAIRE DU LIONS CLUB DE BAMAKO 1958-1978 ».*

● MALI : *trentième anniversaire de l'assassinat du mahatma Gandhi, 140 frs. Maquette et gravure de Cécile Guillame. Taille-douce, Périgueux.*

CROIX-ROUGE ET SANTÉ.

● CAMEROUN : *vingt-cinquième Journée mondiale des lépreux, 100 frs.*

● FORMOSE : *« Prévention contre le cancer », 2,00 D et 8,00 D. Offset.*

● MAROC : *dixième conférence des sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, 1,00 DH.*

● NIGER : *« Croix-Rouge nigérienne », 40 frs, et « station terrienne de Goudel », 100 frs. Maquettes de J. Caffe. Offset, Edila.*

● SÉNÉGAL : *« Eradication mondiale de la variole », 60 frs. Dessin d'Aslam. Offset. Cartor S.A.*

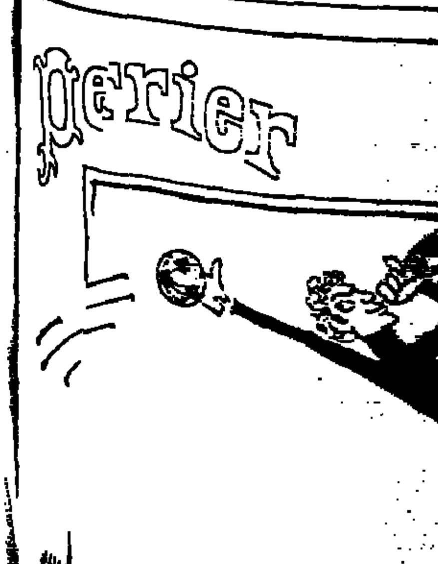
COMMUNIQUÉ.

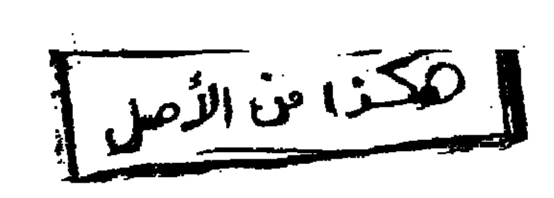
★ L'Association K.K.L. (Fonds national juif) nous prie d'annoncer qu'elle édite régulièrement, depuis 1902, des vignettes. Les érinnophiles et philatélistes intéressés peuvent obtenir une documentation en s'adressant à : K.K.L., 10, rue d'Aumale, 75009 Paris.

ADALBERT VITALYOS.

★ Adresser toute correspondance concernant cette chronique à M. A. Vitalyos, « le Monde », 5-7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.







هكذا في الأصل

SCIENCES

Le Japon, la R.F.A. et la France signent un accord de coopération sur les réacteurs surrégénérateurs

De notre correspondant

Tokyo. — Le Japon, l'Allemagne fédérale et la France ont signé, mercredi 21 juin, à Tokyo, un accord trilatéral de coopération technique dans le domaine nucléaire. Cet accord associe trois organisations de recherches : Power Reactor and Nuclear Fuel Development Corporation (P.N.C.) pour le Japon, Kernforschungszentrum - Karlsruhe G M B H (K.F.K.) pour la R.F.A., et le Commissariat à l'énergie atomique français (C.E.A.). Il concerne les recherches et les expérimentations sur les réacteurs surrégénérateurs refroidis au sodium liquide.

Le développement de ce type de réacteur est jugé nécessaire pour répondre aux besoins futurs en énergie des pays industrialisés pauvres en ressource naturelles. En juillet 1977, l'Allemagne et la France ont décidé d'approfondir leur coopération en ce domaine, non seulement au niveau de la recherche mais aussi à celui de l'exploitation industrielle, associant ainsi la plupart des membres de la Communauté européenne qui sont déjà liés à ces deux pays par des accords existants. La France est, dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides, en avance sur ses partenaires : le réacteur Phénix a démarré en 1974 (puissance : 240 mégawatts) et Super-Phénix (1 200 mégawatts) est en construction avec la participation de l'Italie, de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas.

Les Japonais ont tendance à établir un parallèle entre l'accord de coopération existant au niveau européen et celui qu'ils viennent de signer avec l'Allemagne et la France. En fait, la nature de la coopération est différente : alors que les Européens ont mis en commun leurs recherches et l'exploitation industrielle des réacteurs à neutrons rapides, l'accord avec le Japon se limite dans un premier temps à un échange d'informations et à des expérimentations en commun (en particulier dans le domaine de la physique des réacteurs, de la sûreté, du refroidissement, etc.). A terme, espèrent les Européens, ces liens permettront une coopération plus approfondie et éventuellement la vente de licence.

Les Japonais ont en retard d'une douzaine d'années dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides. Ils viennent de faire démarrer leur racteur expérimental Joyo, comarable à Rapsodie mis en servie en France en 1966. Le Japon a pour projet de développer un éacteur d'une puissance de 00 mégawatts, n o m m é Manju comparable à Phénix, mais ils n'ont pour l'instant ni le site ni le financement.

La coopération entre la France et le Japon dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides s'est développée à partir de 1968 et a donné lieu en particulier à l'expertise par des spécialistes du C.E.A. du projet Joyo. Bien que l'accord passé en 1968 n'ait pas été renouvelé en 1973, la coopération s'est poursuivie dans certains domaines (expériences d'irradiations) :

PHILIPPE PONS.

ARMÉE

SIX MOIS APÈS LA MORT DE TROIS MILITAIRES A LYON

Une commission d'enquête civile est créée avec le soutien de dix-neuf organisations

De notre correspondant régional

Lyon. — La fédération du Rhône de la Ligue des droits de l'homme et le mouvement *Information pour les droits des soldats* ont annoncé, mercredi 21 juin au cours d'une conférence de presse, la constitution d'une commission d'enquête composée de « *personnalités* » diverses (1) et chargée notamment de « *faire la lumière* » sur un accident survenu le 22 décembre 1977 dans les cuisines du quartier général Frère — ancienne caserne de la Vitrerie — à Lyon.

Ce jour-là, un engagé, le sergent Jean-Marc Catois et deux appelés, MM. Daniel Armand et André d'Hame, qui manipulaient de l'alcool à brûler en quantité importante (une cinquantaine de litres) avaient été très grièvement brûlés par l'inflammation suivie, semble-t-il, d'une explosion, d'une partie du liquide répandu accidentellement sur le sol. Les trois militaires étaient décédés les jours suivants des suites de leurs brûlures (*le Monde* des 28 et 31 décembre 1977).

L'autorité militaire avait fait connaître dans un communiqué publié le 7 janvier 1978, et en réponse à une lettre signée de « *soldats du quartier général Frères* » mettant en cause les conditions de sécurité que « *toutes les procédures légales en vue de déterminer les causes de cet accident ont été appliquées avec la plus extrême rigueur* ».

Le texte précisait, après avoir énuméré les différentes actions engagées — enquête du chef de corps, enquête de la gendarmerie, enquête d'un contrôleur général chargé de l'inspection du travail dans les armées — que « *en tout état de cause, les résultats, lorsqu'ils seront connus, seront portés à la connaissance de tous et en premier lieu des familles si cruellement éprouvées* ».

Force est de constater que six mois après l'accident, aucune information — en dehors d'un communiqué de vingt-cinq lignes sur le déroulement supposé de l'accident — n'a été apportée concernant les éventuelles responsabilités. On rappelle dans les services proches du gouverneur militaire de Lyon qu'« *un ordre de poursuites pour homicide involontaire a été donné le 6 janvier* » et que, par conséquent, en application des textes, les investigations ont été confiées à un juge d'instruction civil (détaché pour cinq ans auprès de la juridiction militaire).

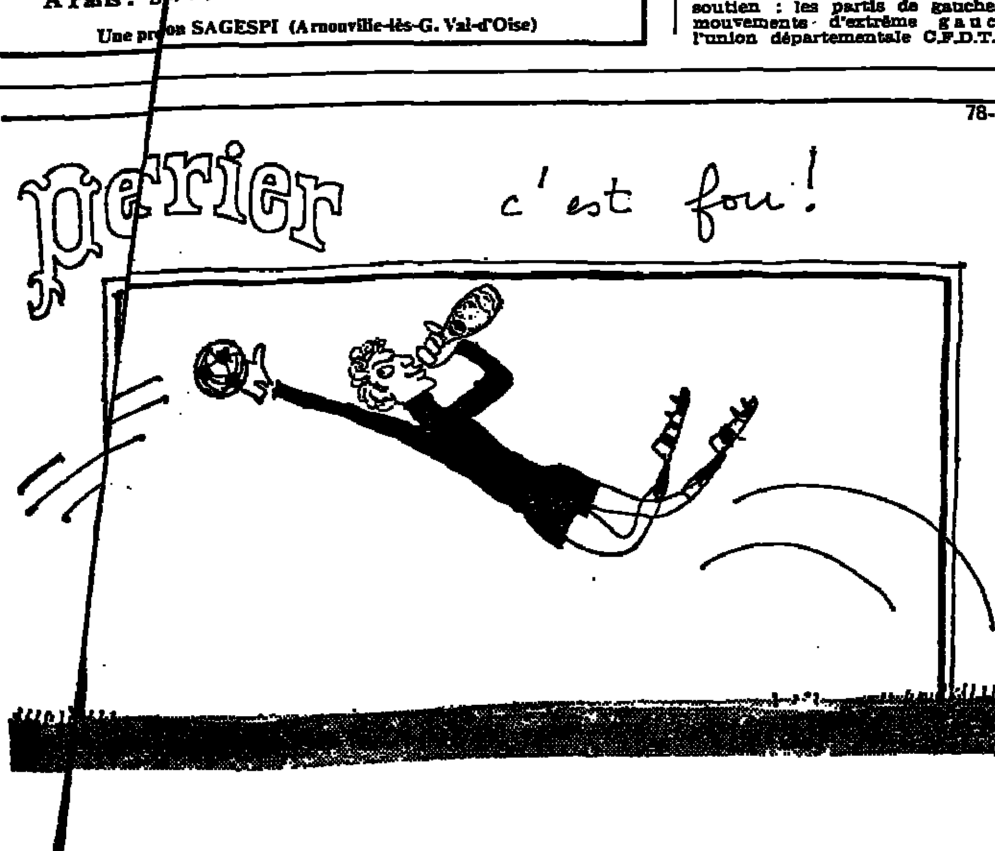
Cependant, pour le responsable de *Information pour les droits des soldats*, M. Gilles Buna, l'autorité militaire a déjà « *falsifié la vérité en ne rendant compte que d'une partie des résultats de l'enquête* » dans le court communiqué publié sur les circonstances de l'accident. Pour appuyer ses propos, M. Buna renvoie à deux rapports — parvenus anonymement à la Ligue des droits de l'homme, — émanant de responsables militaires.

L'un, adressé au général commandant la 14e *D.I.-51e D.M.T.*, met l'accent uniquement sur la responsabilité du sergent, dont la double imprudence — manipulation de l'alcool « *à son initiative sans besoin apparent* », et sa décision de « *mettre le feu volontairement à l'alcool répandu* » — serait à l'origine du drame.

L'autre est à en-tête du « *contrôle général des armées, groupe de l'inspection du travail* », qui, tout en relevant la maladresse commise — volontairement ou non, — fait état d'un certain nombre de carences, telles que « *stockage d'une quantité trop importante dans le magasin non prévu à cet effet* ». (...)

BERNARD ÉLIE.

(1) Une douzaine de personnes — avocats, syndicalistes notamment — ont déjà accepté de faire partie de la commission d'enquête à laquelle, sans qu'il y ait création d'un cartel ou d'un comité, dix-neuf organisations ont décidé d'apporter leur soutien : les partis de gauche, les mouvements d'extrême gauche, l'union départementale C.F.D.T...



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Turquie et Mme Orhan Eralp ont donné une réception jeudi pour prendre congé de leurs nombreux amis parisiens. M. Eralp, qui était arrivé en France il y a moins de deux ans, va reprendre son ancien poste de représentant permanent de son pays aux Nations unies.

Naissances

— Michel JARRY et Elizabeth, née Tardy, ont la joie d'annoncer la naissance de

Bénédicte,

Aix-en-Provence, le 18 juin 1978.

Mariages

— M. Paul MATTER et Mme,
Le docteur Georges GREINER, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, et Mme,
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Karin et Pierre.

La cérémonie a eu lieu le 16 juin 1978 dans l'intimité.
37, rue de Verdun, 67000 Strasbourg.
25, rue Goethe, 67000 Strasbourg.

— Chartres, Ver-lès-Chartres.
Me Jean LELIÈVRE et Mme,
M. et Mme Jacques PARIS,
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Brigitte et Alain,

qui sera célébré en la cathédrale de Chartres le vendredi 30 juin, à 10 h. 30.

— Chartres, Orléans.
Me Jean LELIÈVRE et Mme,
M. et Mme Claude ROUILLAC,
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants,

Christine et Philippe,

qui sera célébré en la cathédrale de Chartres le vendredi 30 juin, à 16 heures.

Décès

— Mlle Marguerite Chaunavel,
Mme et M. Louis Deschamps, ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme Félicien CHAUNAVEL,
née Lydie Noirot,

décédée le 16 juin 1978, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.
Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité.
34, rue des Perrières, 21000 Dijon.
21380 Marsannay-le-Bois.

— Mme Paul-Louis Chigot,
Le professeur agrégé et Mme Jean-Paul Chigot et leurs enfants,
M. et Mme Etienne Lahalle et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la disparition du

professeur Paul, Louis CHIGOT,
chirurgien honoraire de l'hôpital Trousseau,
membre de l'Académie de médecine,
membre de l'Académie de chirurgie,

décédé le vendredi 16 juin 1978, dans sa soixante-treizième année, à l'hôpital de la Pitié, Paris (13e).
La cérémonie religieuse en l'église Saint-Michel, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Roch (Valenciennes) a eu lieu dans l'intimité le mercredi 21 juin 1978.
Une messe commémorative sera célébrée ultérieurement à Paris.

[Né en 1906, Paul-Louis Chigot étudie la médecine à la faculté de Paris. Chirurgien des hôpitaux (1946), il se spécialise en chirurgie infantile et en orthopédie. Chef de service à l'hôpital Trousseau, puis professeur à la faculté de médecine de Paris (1967), M. Paul-Louis Chigot était membre de nombreuses sociétés scientifiques françaises et étrangères. Membre de l'Académie de chirurgie, il venait d'être élu, le 9 mai, à l'Académie de médecine.]

— Neuilly-sur-Seine, Bougival, Etienville, Eaubonne.
Mme Gaston Mauger, son épouse,
Le docteur et Mme Pierre Sarazin et leurs enfants,
M. et Mme Charles Le Vaillant de Folle-Ville, leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Daniel Baskin et leurs enfants,
Les parents et amis,
ont la *douleur* de faire part du décès de

M. Gaston MAUGER,
officier de la Légion d'honneur,
agrégé de l'université de Paris,
ancien professeur au lycée Condorcet,
directeur honoraire de l'Ecole internationale de l'Alliance française,

survenu dans sa quatre-vingtième année, muni des sacrements de l'Eglise.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 22 juin 1978, à Cherbourg (Manche).
Le présent avis tient lieu de faire-part.
« La Cour » Etienville, 50360 Picauville.

— Mme André Parlange,
Le lieutenant-colonel et Mme Guy Parlange et leurs enfants,
M. et Mme Alain Dutaret, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Paul Neveux et son fils,
Mme Alexis Malick, ses enfants et petits-enfants,
Mlle Marguerite Parlange,
Mme Roger Parlange, ses enfants et petits-enfants,
Mme Henry Parlange, ses enfants et petits-enfants,
Tous les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel André PARLANGE,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918, 1939-1945 et T.O.E.,

survenu le 18 juin 1978, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques ont été célébrées le 20 juin 1978 en la cathédrale d'Antibes.

— M. et Mme Marcel Furnon et leurs enfants,
M. Jean-Marc Pénard,
M. et Mme François-Xavier Pénard et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri PÉNARD,
née Denise Mornet,

survenu le 21 juin 1978.
Les obsèques seront célébrées le samedi 24 juin, à 10 h. 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin.
L'inhumation aura lieu à Audrieu (Calvados).
On y associera le souvenir de son époux, le

général Henri PÉNARD,
décédé le 26 juin 1968.

42, rue du Bac, 75007 Paris.

— Mme Froïm Suliny, son épouse,
M. et Mme Jean Rebaudo et Muriel,
Ses enfants et petite-fille,
Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Froïm SULINY,

survenu le 18 juin, à Paris, à l'âge de soixante-huit ans.
L'inhumation a eu lieu le 23 juin au cimetière de Fleuriel (Allier).
2, rue Nicolas-Roret, 75013 Paris.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu du

docteur Lucien THEOBALT,
assistant de la Fondation Rothschild,

survenu le 21 juin 1978, dans sa cinquante-troisième année.
De la part de :
Mme Lucien Théobalt, née Geneviève Eymard-Duvernay, son épouse,
Marc Théobalt, son fils,
Mme Eugène Théobalt,
M. et Mme Charles Eymard-Duvernay, ses beaux-parents,
M. et Mme Jean-Louis Théobald et leurs enfants,
M. et Mme René Théobalt et leurs enfants,
Mme A. Théobalt et son fils,
M. et Mme Maurice Cayron et leurs enfants,
M. et Mme Yves Eymard-Duvernay et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Olmi et leurs enfants,
Le docteur et Mme Claude Eymard-Duvernay et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Eymard-Duvernay et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Delor et leurs enfants,
ses frères, sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Decroix, Raffin.
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 26 juin 1978, à 10 h. 30, en la chapelle du Val-de-Grâce, 1, place A.-Laveran, Paris (5e), suivie de l'inhumation au cimetière de Montparnasse.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
44, rue Emile-Lepeu, 75011 Paris.

Remerciements

— Le président de la Société de géographie et les membres de la commission centrale remercient tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie à la nouvelle du décès du secrétaire général de la Société,

Mme le professeur Paule GARENC.

Avis de messe

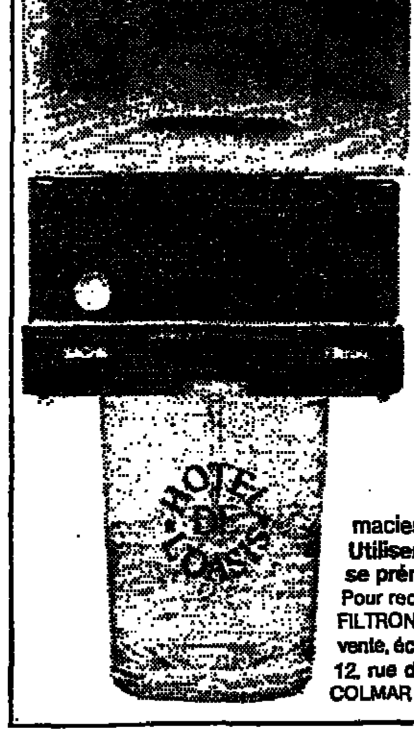
— Une messe sera célébrée le mardi 27 juin, à 18 h. 45, en l'église Saint-Sulpice pour le douzième anniversaire de la mort de

Victor FAURE,
avocat à la cour,
ancien maire du sixième arrondissement.

Cérémonies

— Une plaque commémorative en souvenir du chef de réseau François Claude, exécuté à Cologne, en service, peu avant la libération, vient d'être apposée sur sa demeure, 178, rue de Courcelles, à Paris (17e).
La cérémonie d'inauguration qui célébrera cet événement se déroulera le samedi 24 juin, à 11 heures, en présence de tous ses amis.





LETTRES

Un témoin de la « génération perdue »

(Suite de la première page.)

Ceux qui l'ont repéré ont pu le suivre dans des pérégrinations qui furent nombreuses : à commencer par ses démêlés avec « L'Sduc. Naze », bientôt suivis d'errances un peu partout sur la planète. Courchay prend le bus des indigènes, y passe des jours d'affilée, tâte du « stop » quand ça marche, dort à la belle étoile si on ne lui offre pas de gîte, accepte l'hospitalité qui se présente, noue des liens vite dénoués avec tous les gars du monde. Quels pays n'a-t-il pas ainsi arpentés !

Dans son précédent livre, il s'était arrêté le temps d'une malencontreuse histoire d'amour. Le retour aux « matins célibataires » le jette à nouveau sur les routes : Moscou, le Transsibérien, Irkoutsk, Kyoto, puis le Laos entre Vientiane et Louang-Prabang, puis le Mexique et New-York et Montréal. Entre ces randonnées, il séjourne dans les Basses-Alpes ou en Provence, à Strasbourg, à Paris. L'exotisme de ses expériences n'en est pas diminué. Il vient des marginaux qu'il fréquente ou des jobs qu'il est contraint d'accepter.

Qu'est-ce qui fait courir Claude Courchay ? Son cas n'est pas aussi simple que celui du bourlingueur ou de l'aventurier. A quarante-cinq ans, il est une espèce de héros — ou de martyr — de l'authencitité et de la fidélité à soi-même. De son enfance — une naissance à Dakar, une famille de sous-officiers coloniaux, — à l'inverse de tant d'autres, il a très peu parlé. Il a dû éclore en mai 68, avec l'ardent désir de changer l'homme et la vie...

Il a rêvé, il rêve encore, d'une société sans pouvoir, sans argent, « où l'important serait l'amour des camarades ». Elle n'est pas advenue. Dès lors, que faire ? Beaucoup de militants gauchistes ont, depuis, tourné leur veste ou chaussé leurs pantoufles. Lui, il reste l'errant, le disponible, l'inaliéné, Mais à quel prix ! « Les Matins célibataires » évaluent justement ce que cette attitude lui coûte.

« Impression que quelque part tu as été eu... que tu as manqué d'y laisser ta... »

« Ou tu prends un rôle, ou tu es détruit. Les structures se tiennent et te tiennent. Béquilles internes. »

« Etre seul, plus seul qu'un hot-dog, parce que tu ne joues pas le jeu, alors... »

Alors, c'est le vide, et « les Matins célibataires » peignent ce vide-là. Exercice périlleux, où la littérature trouve difficilement son compte. Le cœur ne se prend plus à rien, le regard ne s'enchante plus nulle part, la phrase se contracte au maximum : plus de verbes, plus de sentiments, plus d'histoires. Ce mystique de la disponibilité traverse sa « nuit des sens ».

Tous les pays se ressemblent. A l'immense fatigue qui étreint l'U.R.S.S. répond la sordide poussière où gît le Mexique et l'évasion sans joie de la drogue expérimentée au Laos. Plus de causes à défendre, partout l'homme est maté, les révolutions révolues. Courchay n'en fera pas un drame : plus la force, plus le goût, plus le temps. Jamais il n'a été plus vite dans son journal de bord : des notations télégraphiques, l'apparente objectivité d'un appareil enregistreur. Une sorte d'ascétisme.

L'ironie pourtant arrive à trouer cette chape volontairement tissée d'indifférence et d'ennui. Elle éclate dans quelques formules amères : « Comprends : c'est une société très bien. Tout s'y vend. On peut même être contre, et ça se vend extra. Mais il faut être dedans ». L'ironie sort parfois tout simplement des situations. Quand Courchay rentre d'Amérique, il désire retourner parmi les hommes. Il va être servi : le seul emploi qu'il trouve, c'est de tenir la caisse d'un cinéma porno ! Son expérience, il la raconte drôlement. Et pourtant elle met le comble au spectre parcouru de la misère humaine.

Il y a un style Courchay qui tient à un mode de vivre et à un mode d'écrire. Parce que les deux sont en étroit rapport, une rare et belle authenticité rehausse cette œuvre où se reflète, mœurs et langage, notre nouvelle « génération perdue ». Un fameux témoin de notre monde en dérive, ce vagabond au cœur pur qui, pour mieux voir l'envers de l'eau, s'oblige à perpétuer son naufrage.

JACQUELINE PIATIER.

★ *Les Matins célibataires*, de Claude Courchay. Gallimard, 255 p., 39 francs.

AUJOURD'HUI

Visites, conférences

SAMEDI 24 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., Grand Palais : « Tapisseries » (Mme Angot).

14 h. 30, devant le cinéma Rex : « L'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et son quartier » (l'Art pour tous).

15 h., parvis de l'église Saint-Julien-le-Pauvre : « Chez un grand restaurateur de meubles » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 13, rue Scipion : « Meubles et collections historiques de l'Assistance publique » (Histoire et Archéologie).

15 h., sortie gare de Rueil du R.E.R. : « Les folles années de Renoir et de Maupassant » (Paris et son histoire).

15 h., 101, rue de Charonne, M. Ch. Guasco : « La Grande Loge féminine » (Templia).

CONFERENCES. — 14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. A. Delaunay : « Un double centenaire, celui de Voltaire et de Rousseau » ; M. H. Caillavet : « La proposition de loi sur les agences matrimoniales » ; Mme D. Ribardière : « La France sauvera-t-elle l'Occident ? » (Club du Faubourg).

15 h., 147, avenue de Malakoff, M. Benoît Leroux : « Sur la trace des Mayas » (Nouvelle Acropole).

16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein développement de la conscience », entrée libre.

DIMANCHE 25 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris).

10 h., avenue du Président-Wilson : « Le musée d'art et d'essai » (L'Art pour tous).

15 h. 30, 1, place Alphonse-Laveran : « Val-de-Grâce et alentours » (Mme Camus).

15 h., entrée principale, boulevard de Ménilmontant : « Les tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., métro Saint-Georges : « Chopin, George Sand, Talma, Mlle Mars à la Nouvelle-Athènes (Mme Hager).

15 h., portail central de Notre-Dame : « Alchimie et symbolisme des tailleurs d'images » (Histoire et Archéologie).

15 h., 23, quai Conti : « L'Académie française sous la Coupole » (M. de La Roche).

15 h., rue de Vaugirard, angle de la rue de Condé : « Le palais du Luxembourg », entrées limitées (Paris et son histoire).

15 h., métro Palais-Royal : « Le Palais-Royal et ses jardins » (Templia).

14 h. 45, 2, place du Palais-Bourbon : « Le Palais-Bourbon » (Tourisme culturel).

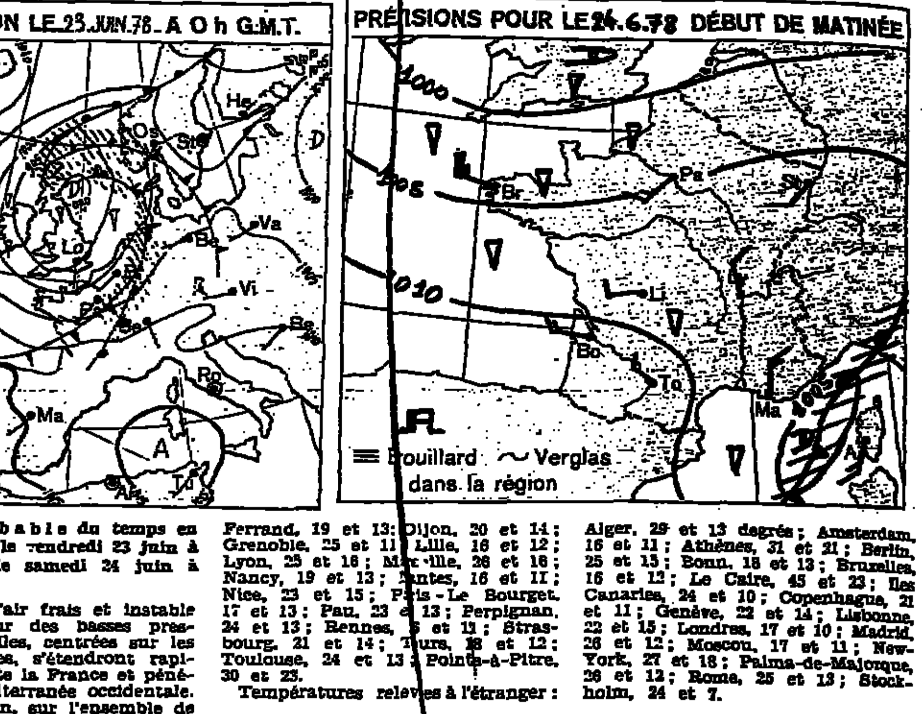
15 h. 15, façade, église Notre-Dame-des-Victoires : « Passages, traboules, galeries ignorées autour du Palais-Royal » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 15 h., 34, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : « Apocalypse du temps présent » (Ecole internationale de la Rose-Croix d'or).

15 h. et 17 h., 13, rue Etienne-Marcel : « La méditation transcendantale pour la conscience cosmique » (entrée libre).

15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation transcendantale » (entrée libre).

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 23 juin à 0 heure et le samedi 24 juin à 24 heures :

Des masses d'air frais et instable circulant autour des basses pressions, peu mobiles, centrées sur les îles Britanniques, s'étendront rapidement sur toute la France et pénétreront en Méditerranée occidentale.

Samedi 24 juin, sur l'ensemble de notre pays, le temps sera instable et frais pour la saison. Les averses seront nombreuses, parfois orageuses, et elles donneront des chutes de neige en montagne à partir de 1 500 mètres.

Les éclaircies deviendront belles sur les régions méditerranéennes, où s'établiront le mistral et la tramontane. Les vents viendront d'ouest à nord-ouest ; ils seront forts près des côtes, assez forts et irréguliers dans l'intérieur.

Vendredi 23 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 999,4 millibars, soit 749,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 juin ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 23 et 12 degrés ; Biarritz, 22 et 15 ; Bordeaux, 22 et 14 ; Brest, 15 et 9 ; Caen, 17 et 11 ; Cherbourg, 15 et 10 ; Clermont-Ferrand, 19 et 13 ; Dijon, 20 et 14 ; Grenoble, 25 et 11 ; Lille, 16 et 12 ; Lyon, 25 et 16 ; Marseille, 26 et 16 ; Nancy, 19 et 13 ; Nantes, 16 et 11 ; Nice, 23 et 15 ; Paris-Le Bourget, 17 et 13 ; Pau, 23 et 13 ; Perpignan, 24 et 13 ; Rennes, [illegible] et 11 ; Strasbourg, 21 et 14 ; Tours, 18 et 12 ; Toulouse, 24 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 13 degrés ; Amsterdam, 16 et 11 ; Athènes, 31 et 21 ; Berlin, 25 et 15 ; Bonn, 18 et 13 ; Bruxelles, 16 et 12 ; Le Caire, 45 et 23 ; Iles Canaries, 24 et 10 ; Copenhague, 21 et 11 ; Genève, 22 et 14 ; Lisbonne, 22 et 15 ; Londres, 17 et 10 ; Madrid, 26 et 12 ; Moscou, 17 et 11 ; New-York, 27 et 18 ; Palma-de-Majorque, 26 et 12 ; Rome, 25 et 13 ; Stockholm, 24 et 7.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 23 juin 1978 :

UNE LOI

● Concernant les comités professionnels de développement économique.

Vie pratique

GARDES DE MÉDECINS PENDANT L'ÉTÉ A PARIS

Divers services de gardes de médecins sont disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre tous les jours, pendant l'été :

— Le service de garde des généralistes, 542-37-00 ;

— L'Association des urgences médicales de Paris, 578-61-38 ;

— S.O.S. médecins, 337-77-77 ;

— Enfin, la Fédération des amicales de médecins de Paris a mis en place un numéro de téléphone unique, qui permet de connaître les coordonnées des médecins assurant des permanences de soins pendant l'été, 578-15-00.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

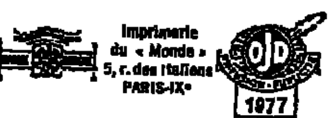
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°


205-78 V

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 107

HORIZONTALEMENT

I. Se décline au futur ; Complément d'une cure. — II. Avant Renan ; Fut littéralement sabotée par Jupiter. — III. Reste furieuse tant qu'elle est indécise ; In Angleterre. — IV. Amplement répandues ; L'objet d'éternelles convoitises. — V. Quartier de Nice ; Voyagent en P.V. ; Ce qu'elle peut être collante ! — VI. Pour presser une narration captivante ; Pronom ; Fis changer d'état. — VII. Traduisaient, à Versailles, d'amples satisfactions gastronomiques ; Possessif ; Une partie de l'Allemagne ; A la tête vide. — VIII. A régler ; Aplanissaient. — IX. Du mépris sous une forme concise ; Se trompèrent (épelé) ; Préfixe. — X. Sont naturellement amers alors qu'humainement parlant certains sont fort doux ; Traînent de modestes véhicules ; Abréviation. — XI. Massif, dans les Alpes ; S'est donc déjà produit. — XII. Participe ; Vis ; Chassai certains microbes. — XIII. Se déchire dès qu'on parle de lui ; Ordre d'apparition. — XIV. Terme musical ; N'est pas très bien vu par ceux qui s'adressent à lui. — XV. Végétal ; Fait de grands gestes avec le bras.

VERTICALEMENT

1. Avale n'importe quoi ; Abréviation commerciale ; Résonne sur la place du village. — 2. Elément du collier de la vie ; Il est bien difficile de les fixer les yeux dans les yeux. — 3. Finit souvent empalé ; Département. — 4. Aubaine des cafetiers et des taxis ; Avortement voulu par la nature. — 5. Abritait couronnes et ficelles ; Détectée par un cancérologue. — 6. Initiales d'un pionnier de l'automobile ; Sa complaisance lui fait souvent fermer les yeux ; Point répété. — 7. Prénom ; Symbole ; Accompagnent tout ce qui est plat. — 8. Font un réel effort d'imagination ; Evoque en nos esprits deux images totalement différentes ; N'a pas toujours le cœur sec. — 9. Durée arbitraire ; Possessif ; En Belgique ; Préfixe. — 10. S'emploie d'une manière cavalière ; Sa peau est mise à prix ; Roue. — 11. Privées de toute fraîcheur ; Trouvera cher ; Désigne un prélat. — 12. Va avec vous ; Possessif. — 13. Don de l'oiseau à la terre ; Inspirait la mélancolie. — 14. Mauvais conducteur ; Bossai. — 15. Endort en se répétant ; Ficelle de grosseur variable ; Transportée d'aise.

Solution du problème n° 2 106

Horizontalement

I. Aérostier (cf. « saucisse »). — II. Toupie ; Va ! — III. Mérier. — IV. E.S.E. ; Ane. — V. Sou (le sou du franc) ; Net. — VI. Ourlet ; Me. — VII. Ies ; Sape. — VIII. Rd ; Enns. — IX. Signets. — X. Evoe ! ; IU. — XI. Paillasse (cf. « couche »).

Verticalement

1. Attisoir ; EP. — 2. E.O. ; Oued ; Va. — 3. Rumeurs ; Soi. — 4. Opes ; Fiel. — 5. Sirènes. — 6. Tel ; Taenia. — 7. Tan ; Pneus. — 8. Evénement. — 9. Rareté ; SS.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE N° 25 DU 21 JUIN 1978

9 — 11 — 20 — 32 — 44 — 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 19

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	864 166,90 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	108 020,80 F
5 BONS NUMEROS	7 038,40 F
4 BONS NUMEROS	118,60 F
3 BONS NUMEROS	9,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 28 JUIN 1978

VALIDATION JUSQU'AU 27 JUIN 1978 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE





هكذا من الأصل

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

« La Nouvelle Critique » et la communication

« Libérer les images et les sons » : sous ce titre, la Nouvelle Critique, *la revue mensuelle des intellectuels communistes, propose un dossier sur l'audio-visuel, rassemblant divers témoignages de créateurs. Emile Breton, qui présente ce « dossier d'approche », souligne que ces gens de cinéma, de vidéo, de télévision, de radio, « travaillent* contre *». Contre un système qui a mille moyens d'aseptiser, de neutraliser, d'étouffer la parole vivante. »*

Jean-Patrick Lebel analyse « une fonction sociale en mutation ». René Féret propose son « journal intime d'un réalisateur-producteur », René Vautier et Armand Gatti expliquent chacun à sa manière comment ils font parler les autres, Jean-Claude Biette s'entretient du « désir de cinéma » avec Jean-Louis Libois. La télévision est présente, notamment avec Jean-Pierre Marchand et Noël Burch. Enfin, la pédagogie de l'image est traitée par Alain Bergala et les animateurs de la Maison de la culture du Havre. Les radios libres ferment le dossier.

★ *La Nouvelle Critique*, juin-juillet 1978, 20 F.

Régionalistes au Festival d'Anjou.

Le cinéma régional et régionaliste sera à l'affiche à Angers, du 28 juin au 2 juillet, dans le cadre du Festival d'Anjou. L'association Cinéma parlant et l'antenne régionale de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) participeront à l'organisation de ces cinq journées non-stop qui auront lieu au Club, l'une des deux salles d'art et d'essai de la ville.

Chaque jour, de 10 heures à 13 heures, l'INA présentera des émissions de télévision sorties de sa vidéothèque. Parmi celles-ci, le Lion, sa cage et ses ailes, *une série de six émissions d'Armand Gatti réalisées chacune par une communauté d'immigrés, et* Six fois deux, *six programmes de deux émissions réalisées par Jean-L[uc] Godard.*

A partir de 14 heures, vi[ngt] longs métrages seront prés[en]tés à raison de cinq séan[ces] par jour, dont deux (à 18 h[eu]res et 21 heures) suivies [de] débats. Parmi ces vingt fi[lms]: la Marée noire, *un film [de] l'unité de production a[...] par René Vautier, tourn[é sur] les côtes bretonnes ap[rès] le naufrage de l'*Amoco-Ca[diz]; les Bâtisseurs, *de Philippe [...] quel, sur la vie des pay[s] du Larzac, et* Quand les [fe]mmes ont pris la colère, *de [...]zic Chappedelaine, un d[ocu]mentaire sur le mouvem[ent] des femmes de grévist[es] d'une usine métallurgique [de] Loire-Atlantique.*

Les séances de mi[nuit] seront consacrées à la pr[ojecti]on de grands classiques ré[a]listes : les deux époques du [...]non des sources, *de Pagno[l];* [G]ardiens de phare, *de Jea[n G]rémillon (1929) ;* Toni, *de [J.] Renoir (1934) ;* Farrebiqu[e, de] *Georges Rouquier (1947).*

Enfin, l'INA [org]anisera les 3 et 4 juillet d[es] rétrospectives consacrée[s à] Armand Gatti et à Jean-[Luc] Godard. — (Corresp.)

Bilan des [a]mateurs

Un événem[ent] dans l'action culturelle, un[...]ement dans l'audiovisuel [: les] animateurs cinéma mesu[rent] « le chemin parcouru » [dans] le mensuel d'information [de] l'ATAC (Association te[chniq]ue pour l'action culture[lle]. Ils ont eu du mal à exist[er], se faire reconnaître, ils [pren]nent rarement la parole. [A]TAC-Informations est [...] de communications su[r leu]rs activités.

Dans so[n int]roduction, Jean-Jacques [...], qui anime la section [ciné]ma interne à l'ATAC ([S]ACEA), rappelle les dates[...] dix années d'obstacles et [ef]forts et en résume l'histoire : « Partis sur la seule diffusio[n de]s films que nous croyions [im]portants de diffuser, qu['il s'a]gisse de la reprise de gra[nds] films classiques ou de la [pré]sentation d'inédits, nous y [avon]s d'abord ajouté, à la suit[e de] la démarche exemplaire [de l']équipe du Havre, des activi[tés d]e production. »

★ [ATAC]-*Informations*, juin-juillet 1978, 19, rue du Renard, Paris.

Musique

Herbert von Karajan et la Philharmonique de Berlin

Le soixante-dixième anniversaire d'Herbert von Karajan fait beaucoup de bruit dans le Landerneau musical et même ailleurs. Tous les tintamarres de la publicité se sont mis en branle comme pour célébrer un noble vieillard. Mais, que diable, il est bien vivant, comme on le verra samedi soir au « Grand Échiquier », et il n'est nul besoin de ces débordements un peu suspects, auxquels se mêlent d'ailleurs certains déballages assez déplaisants.

Le vrai Karajan, on le retrouve à la tête de la Philharmonique de Berlin, les cheveux plus ramassés en arrière et allés que jamais, menu et fin dans son curieux smoking à la cape rigoureuse, les yeux fermés, les gestes plus vifs et nerveux encore dans la souplesse de leur enroulement perpétuel, avec cette vie extraordinaire de la main gauche qui joue un rôle expressif mystérieux, mais dominateur.

Comme dans sa récente intégrale des symphonies de Beethoven, l'Héroïque passe rapide, moirée, [i]llusive, dans une lumière élyséenne où tout est éternisé pour une vision infinie, sans que pour autant rien soit perdu de l'immense majesté qui rayonne de cette œuvre grande entre les grandes.

Dans le Troisième Concerto en ut mineur, *on retrouvait l'habituel partenaire de Karajan, Alexis Weissenberg. Avec la meilleure volonté du monde, on n'arrive pas à comprendre cette alliance : la technique impeccable, volontairement modeste, le respect du texte exact, mais comme pris avec des pincettes, des nuances la plupart du temps deux tons au-dessous de l'intensité souhaitable, sans une once de vie sonore originale, cela donne une musique aseptisée, sous cellophane, une songerie nébuleuse dans le* largo, *qui n'ont rien à voir avec l'intensité toute intérieure de Karajan.*

De l'Orchestre philharmonique de Berlin, que dire sinon que la beauté de chaque instrument, la sublime harmonie de l'ensemble sont inséparables de la vision et du génie de son chef.

JACQUES LONCHAMPT.

NOUVEL ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS

M. Jacques Chirac, maire de Paris, a présenté officiellement jeudi l'Ensemble orchestral de Paris, qui vient d'être fondé et confié à la direction de Jean-Pierre Wallez (chef de l'Ensemble instrumental de France et ancien premier violon de l'Orchestre de Paris).

Cette formation de trente-deux musiciens donnera son premier concert le 20 novembre, au Théâtre de la Ville, puis aura une saison de vingt-deux concerts d'abonnement, alternant avec des tournées en France et à l'étranger. On y retrouvera les œuvres classiques de ce répertoire (Vivaldi, Bach, Haydn, Mozart, etc.), mais aussi des partitions peu connues (Koechlin, Devienne, Hindemith) et des pages contemporaines (Murail, Jolivet, Florentz, Bon, Capdenat). Les concerts, dirigés surtout par Wallez, accueilleront aussi, entre autres, J. Mercier, P. Dervaux, P. Entremont et S. Ozawa, qui interprétera la Création *de Haydn.*

Le budget total de l'Ensemble orchestral de Paris sera de 5 millions de francs, dont 60 % à la charge de la Ville et 40 % à la charge du ministère de la culture. Le président du conseil d'administration est M. Marcel Landowski, l'administrateur général M. Roland Bourdin, qui occupait jusqu'à maintenant des fonctions similaires à l'Orchestre de Paris.

Souhaitons à cet Ensemble de se faire un nom et de montrer que sa création était « nécessaire », comme le pense M. Chirac. Elle ne semblait pourtant pas s'imposer absolument, alors que les programmes des concerts ploient sous le nombre des concerts d'orchestre de chambre. Souhaitons aussi que cela n'empêche pas l'Etat de remplir ses devoirs à l'égard des orchestres de province, qui, eux, jouent un rôle irremplaçable et dont certains sont en danger. — J. L.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

Flûte. — Premiers prix : Geneviève Blanchard, Marc Beaucoudry, Pascale Pierlot-Février ; deuxièmes prix : Roseline Passelande, Jean-Michel Moulinet.

Théâtre

« VINCI AVAIT RAISON », de Topor

Une famille qui habite un petit appartement attend un couple d'amis pour le week-end. Le tuyau d'évacuation de la cuvette hygiénique est bouché. L'ami, lorsqu'il arrive, a la colique.

Partant de là, Roland Topor écrit une pièce, *Vinci avait raison*, qui a les excréments pour sujet. Ces excrément sont partout, sur le tapis, sur les tables, dans les assiettes, dans les lits. Les comédiens ôtent leur culotte, nous exposent le bas de leur dos, font des efforts, ainsi de suite. Et, comme *chez* Sade, une fois que c'est fait, ils en mangent.

Dans *Ubu roi*, Ubu lance tout à coup un « *balai innommable* », dit Jarry, sur « *le festin* » (il a des invités). Ubu demande ensuite au capitaine Bordure : « *Avez-vous bien dîné ?* » « *Fort bien, monsieur, sauf la merdre* », répond Bordure. Ubu de fâche, et la Mère Ubu, pour calmer son monde, dit sèchement : « *Chacun son goût.* »

Il manque, à la pièce de Roland Topor, cette touche de réserve de la Mère Ubu. Si la scatologie règne, sans frein, si aucune réfraction ne vient donner une « existence de théâtre » aux excréments, ceux-ci ne sont que comme des saletés sur le trottoir : on fait un pas de côté, c'est tout ce que ça mérite.

De bons acteurs, Frédérique Ruchaud, Christian de Tillière, Jean-Luc Bagot, jouent avec un métier sûr cette pièce aussi « innommable » que le balai d'Ubu. Le metteur en scène Jean-Christian Grinevald a rendu son spectacle le plus « performant » possible. « *Chacun son goût* » : les coprophages seront comblés par *Vinci avait raison*. Les autres, qui sont quand même légion, semble-t-il, perdraient là leur temps.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30.

Exposition

Pour la diffusion de l'histoire de l'art

Par rapport à l'Angleterre et à la Suisse, pour ne citer que deux pays voisins, l'édition d'art ne connaît pas aujourd'hui en France ses *plus beaux jours*. Certes il existe de bonnes collections, de temps à autre une thèse est publiée avec le concours de la recherche scientifique, mais, à quelques exceptions près, honorables ou maladroites, les éditeurs pensent en termes de grand-public, d'ouvrages-cadeau, et demeurent fort réservés à l'égard des études originales, du travail historique proprement dit.

Ils ont sans doute leurs raisons, mais pour le chercheur, l'érudit, l'amateur éclairé, qui a passé des années de sa vie à réunir des documents, établir un catalogue, où publier ? La situation est si paradoxale que l'on voit paraître en Angleterre et en anglais des études dues à des auteurs français, sans édition indigène correspondante, et notre architecture classique paraît désormais définitivement relever du « domaine anglais », mais dirait Larbaud, puisque c'est dans la série des « Studies in architecture » dirigée par Sir Anthony Blunt qu'il faut lire, et sans espoir de traduction, les ouvrages fondamentaux consacré à *François Mansart*, Salomon de Brosse et, tout récemment, à Jacques-Ange Gabriel.

Voilà pourquoi, constatant qu'en France « *incontestablement l'édition n'a pas suivi la recherche* », un groupe d'historiens et d'amateurs, fort éclairés si l'on en juge par les garanties scientifiques dont ils se sont entourés, a décidé de créer une association « *pour la diffusion de l'histoire de l'art* » et de fonder, sans but lucratif, sa propre maison d'édition. Cette association, c'est Arthena, dont le siège est à Paris, 37, avenue de Breteuil. Arthena se propose de publier des catalogues raisonnés d'artistes des XVI[e], XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] *siècles*, dont beaucoup sont tombés dans le plus injuste oubli, de concevoir des ouvrages originaux (sources inédites, inventaires photographiques), de rééditer des textes fondamentaux *épuisés*.

La première de ces rééditions est celle de l'étude de Jean Locquin sur *la Peinture d'histoire en France de 1747 à 1785*, étude en effet capitale sur la peinture française de Boucher à David, dont l'actualité parut évidente lors de la mémorable exposition de David à Delacroix, qui fut présentée au Grand Palais en 1974. Le « Locquin 78 » comportera, ce qui n'était pas le cas de l'édition originale, une abondante illustration (deux cents tableaux, dont beau nombre d'inédits) et sera épaulé par le catalogue raisonné, dû à Nicole Wilk-Brocard, de François Ménageot qui triompha au Salon en 1781 avec un *Léonard de Vinci courant dans les bras de François I[er]* et fut de 1787 à 1792 directeur de l'Académie de France à Rome. Le prix de ces deux ouvrages est, respectivement, de 400 et 200 F, et, si l'on souscrit avant le 30 juin, de 260 et 130 F.

Ensuite ? On annonce, dans l'immédiat, des catalogues de Berthélémy, Durameau et Vien. D'autres projets portent sur Gaspard Dughet, Laurent de la Hyre, Sébastien Bourdon, Puvis de Chavannes, etc. Ultérieurement, Arthéna pourrait — devrait — ouvrir ses portes aux sculpteurs, aux *artistes étrangers* et *pourquoi pas ?* aux architectes, l'architecture étant aujourd'hui la lanterne rouge des publications françaises.

ANDRÉ FERMIGIER.

UNE SOUSCRIPTION POUR UN MILLET

La ville de Barbizon a décidé de lancer une souscription en vue de l'acquisition d'un dessin du peintre Jean-François Millet. En effet, dimanche 25 juin, à la salle des ventes de Fontainebleau, sera mis aux enchères un dessin original de Jean-François Millet : *le Berger*, fusain sur papier, annoté et signé par l'artiste et dédicacé à son filleul, Adrien Feuardent. La ville de Barbizon, dont le musée municipal vient d'être entièrement rénové, a alloué une somme pour tenter d'acquérir cette œuvre. Mais cette somme risquant d'être insuffisante la municipalité a lancé une souscription publique.

Dans un appel, le maire de Barbizon, auquel s'associent le comité du musée municipal et le syndicat d'initiative, demandent non seulement aux habitants de la commune, mais à tous ceux qui aiment l'école de Barbizon de participer à la souscription « afin que l'œuvre puisse demeurer dans le patrimoine de cette cité des peintres que chaque année visitent des milliers et des milliers de touristes et d'amateurs d'art du monde entier ». — *(Corresp.)*

Notes

Danse

Le rituel de Yano

[A] Bagneux, le Théâtre Victor-Hugo [accu]eille chaque mois une compagnie [inco]nnue du grand public : cette fois, [c'ét]ait le groupe MA, dont le choré[gra]phe Hideyuki Yano s'affirme [com]me la révélation de l'année.

Le mouvement que sécrète Yano [dé]concerte d'abord. Il ne répond pas [à] notre notion du temps quotidien, [m]ais puise à un rythme vital auquel [l]e public doit s'accorder. Faire le vide, se laisser couleur pour entre le plain-pied dans un rituel cosmique. Entre les quatre danseurs, Yano, Sidonie Rochon, Elsa Wolliaston, Lila Green, des relations se dessinent : approche lente, danse d'insectes, ponctuées de sons de cloches de Takemitsu. D'étranges tropismes animent les corps, *les agglutinent, les séparent* brutalement, les imbriquent avec tendresse. Gestes anguleux, oscillations aveugles, piétinements obstinés..., tout un jeu ondulatoire et tactile s'établit sous les courants ascendants d'une musique d'Alain Kremski.

MARCELLE MICHEL.

Expositions

Léger à la fête de « la Marseillaise »

Une exposition, aussi importante qu'éphémère, consacrée à Fernand Léger se tiendra, à l'occasion de la *fête* du quotidien « la Marseillaise », les 24 et 25 juin au Palais des congrès à Marseille. Une centaine d'œuvres seront présentées aux quelque 30 000 visiteurs attendus sur 800 mètres carrés de salles. Après les expositions organisées chaque année pour la fête du quotidien communiste (Picasso, Vasarely...), cette manifestation constitue un événement en soi, puisque les œuvres de *Léger* n'avaient pas été montrées à Marseille depuis 1966.

Le choix des œuvres gracieusement prêtées, qui proviennent du fonds d'État et des collections de M. Georges Bauquier, directeur du musée de Biot, et de Mme Nadia Léger, veuve du peintre, veut refléter les divers domaines où s'exerça l'art de Léger. On trouvera neuf bronzes (dont les célèbres « Fleur qui marche » et « Tête de cheval »), huit tapisseries monumentales (dont « *les Constructeurs* »), plusieurs mosaïques, cinq céramiques monumentales, vingt-deux panneaux illustrant le poème d'Aragon (« Léger, léger, léger ») et la très belle illustration du « Liberté » de *Paul Eluard*, ainsi qu'une soixantaine de lithographies. Sans oublier, bien sûr, les grandes compositions picturales universellement connues que sont « les Musiciens », « les Acrobates », « la Joconde aux clés », « *les Constructeurs* »...

JEAN CONTRUCCI.

Photo

« Cités de la mer cités du fleuve »

La bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou présente, jusqu'au 29 août, une série de photographies appartenant à la collection « Les grandes cités » des éditions Time-Life. Les villes sur l'eau, les villes au bord de l'eau, Venise, Amsterdam, New-York, Hongkong, ont une aura de légende : théâtres propices du louche, lieux du trafic et du miroitement. Lunes de miel et « overdose », les labyrinthes moites des canaux charrient volontiers les baisers, les drogues et les cadavres.

Comme certains ne photographient que des animaux, des plantes ou des cellules, *certains* ne photographient que des villes. La vue aérienne met à nu l'arête, le cœur de la ville, sorte de radiographie de la communication, de ses courants et de ses barrages. Ces photographes ont leurs heures de préférence, chaque heure correspond à une couleur : ils aiment les couchers de soleil, parce que la mer peut brusquement se teinter de sang, un fleuve peut ressembler à une sinueuse fusion d'or. Ils utilisent la grande machinerie naturelle. Le brouillard, les mouettes, les fumées sont moins chères qu'un filtre. Il faut être Français pour avoir envie de photographier Bombay, et au moins Américain pour pouvoir photographier le Pont-Neuf.

Bien sûr, Bruno Barbey, Art Kane, Ernest Haas et quelques autres ont rapporté des images magnifiques de leur monde entier. A Moscou, un photographe anonyme a pris des hommes assis sur un lac gelé, qui font des trous dans la glace pour pêcher. Sur une plage de Rio, quand le jour se couche, Art Kane a pris un homme en ciré jaune qui ramasse les ordures.

HERVE GUIBERT.

Rock

Steve Hillage

Steve Hillage appartient à cette scène anglaise marginale qui s'adresse essentiellement à un public ouvert aux expériences sonores singulières. Durant les années 70 il a joué avec différents groupes et musiciens tels que Caravan, Uriel, Khan, Kevin Ayers, le Royal Philharmonic Orchestra et surtout Gong, avec lequel il a enregistré quatre disques. Depuis deux ans, il poursuit une carrière solitaire, et ses disques connaissent un franc succès aux Etats-Unis et en *Grande-Bretagne*.

Steve Hillage est un guitariste fin et inventif qui, à partir de mélodies intéressantes, s'évade vers une recherche instrumentale assez libre. Musique dite « planante » au sein de laquelle la technologie répond aux résonances d'un rock traditionnel, les moog synthétiseurs aux guitare, basse et batterie. Son récent disque, « Motivation radio », a été réalisé aux Etats-Unis avec le concours du coproducteur de Stevie Wonder.

ALAIN WAIS.

★ Le 23 juin au Stadium, à 20 heures.

Discographie chez Virgin, dist. Polydor.

■ PRECISION. — Nous avions omis, dans le texte publié dans « le Monde » du 23 juin, d'indiquer que le Syndicat de la critique dramatique et musicale avait attribué le prix du meilleur livre sur le théâtre à « *Mettre en scène au présent* », de Raymonde Temkine, aux éditions l'Age d'homme-la Cité.




SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Madame Butterfly.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Femmes savantes.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : Cyrano ou les Soleils de la raison. — Salle Gémier, 20 h. 30 : les Baracos.

Les salles municipales

Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : Yiddish Story ; 22 h. 30 : les Soliloques du pauvre.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Ballet Opéra Stuttgart.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Venez nombreux.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Atelier, 21 h. : la Plus Gentille.
Athénée, 21 h. : les Fourberies de Scapin.
Biothéâtre, 21 h. : J.-J. Rousseau.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Rétro-Parade.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron, 20 h. 30 : le Golem. — Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : Dom Juan.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : l'Intervention.
Espace Cardin, 21 h. : Ceux qui font les clowns.
Essaïon, 18 h. 30 : les Lettres de la religieuse portugaise ; 21 h. : la Cigale.
Fontaine, 21 h. : Dzi Croquettes.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 20 h. 30 : Punk et punk et colegram. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec Rainer Maria Rilke ; 20 h. 30 : Labiche à l'affiche.
Michel, 21 h. 15 : Duo sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Œuvre, 20 h. 30 : Gotcha ; 22 h. : la Brise-l'âme.
Orsay, 21 h. : les Mille et Une Nuits (Magic Circus).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : le Ciel et la Merde.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. 10 : les Dames du jeudi.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Trois pour rire.
Théâtre du Marais, 20 h. : les Chaises ; 22 h. : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 21 h. : Vinci avait raison ; 22 h. 30 : Trois p'tites vieilles et puis s'en vont.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : la Tour de Nesle.
Troglodyte, 21 h. : Humour et chansons.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.
28-Rue-Dunois, 13e, 21 h. : la Vie en tranches, mime.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 19 h. 45 : L. Saint-Léger ; 20 h. 45 : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : le Cadeau.
Blancs-Manteaux, 18 h. 30 : la Matriarche ; 20 h. 30 : la Tour infernale ; 22 h. : Au niveau du chou ; 23 h. 15 : P. Triboulet.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Chris et Laure ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Autruches. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Procédé Guimard - Delaunay ; 22 h. : A. More.
Coupe-Chou, 18 h. 30 : la Maison de l'inceste ; 20 h. 30 : le Petit Prince.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : G. Pierron chante G. Coutet ; 21 h. 45 : Yvan Labejof ; 23 h. : l'Eau en poudre.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Plus con que jamais ; 22 h. 15 : P. Font et P. Val.
Le Fanal, 19 h. : Un coin dans le sens de la marche ; 21 h. : le Président.
La Mama du Marais, 19 h. 45 : Mimi et ses malabars ; 20 h. 45 : Zézette ; 22 h. : Kuillères-valise.
Le Manuscrit, 20 h. : Axel et Sarah, triade.
La Mûrisserie de bananes, 21 h. : les Etoiles ; 23 h. : M. Ripoche.
Petits-Pavés, 21 h. : le Droit à la paresse ; 22 h. 30 : M. Azoulai. 23 h. : J. Aveline.
Le Plateau, 20 h. 30 : Anticosi ; 22 h. : Hiroshima, mon amour.
Le Point-Virgule, 20 h. 30 : Ah ! les p'tites femmes ; 21 h. 30 : Un après-midi d'automne ; 22 h. 30 : Entre chiens et loups ; 23 h. 30 : B. Joyet.
Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : l'Autobus ; 21 h. 30 : la Goutte ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.
Le Sélénite, I, 20 h. : la Culture physique ; 21 h. 15 : M. Truffaut ; 22 h. 30 : Rodéo et Juliette. — II, 20 h. 30 : les Bonnes ; 22 h. 30 : Qui a tué la concierge ?
La Tanière, 20 h. 45 : C. Antonini et J.-B. Plait.
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : Carmela ; 21 h. 30 : A. Pichiarini ; 22 h. 30 : Poussez pas le mammifère. — II, 21 h. : C. Ricard ; 22 h. : Plurielle ; 23 h. : Sugar Blue.

Chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y a du va et vient dans l'ouverture.

Dans la région parisienne

Arcueil, parc E.-Satie, 20 h. 30 : Un drame musical instantané.
Champigny, Soleil-dans-la-Tête, 21 h. : le Droit à la paresse ; 23 h. : J. Pinsolle, vibraphone.
Courbevoie, Maison pour tous, 21 h. : Il était deux contes.
Meaux, cathédrale, 20 h. 45 : Musique de la garde républicaine (Tchaïkovski, Beethoven).
Montreuil, Studio-Théâtre, 20 h. : Désaccord parfait, mime.
Versailles, château, Grand Trianon, 21 h. 30 : Britannicus.

Les concerts

Galerie Nane Stern, 19 h. : Trio Borsarello, R. Fontaine, G. Genais (Hummel, Lemeland, Kodaly).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan, sol. A. Weissenberg (Dvorak, Moussorgski).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : la Porte de la vie.
La Défense (bassin Agam), 22 h. 30 : Spectacle d'eau et de musique (Tchaïkovski, Ravel, Carl Orff, Gershwin, Lambert, Bosseur, Ascione)
Hôtel Hérouet, 20 h. 15 : S. Escure, piano (Bach).

Festival du Marais

Hôtel de Beauvais, 19 h et 20 h. 30 : P. Sinlavine, chansons ; 22 h. : Comme un sens inversé.
Pavés du Marais (place du Marché-Sainte-Catherine) 19 h. 30 : R. Dyens, guitare ; P. Midy, J.-L. Ceddaba, percussions ; Y. Le Goff, flûte (variations sur le Brésil) ; 20 h. 30 : Divertissimo.
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : Quatuor Parrenin (Beethoven, Dutilleux).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 23 juin

Jazz, pop', rock et folk

Ten Gallons, 0 h. 30 et 2 h. 30 : Dandy.
Palais des arts, 1 h. 30 : Andy Irvine, folk ; 20 h. 30 : John Renbourn, folk (dernière).
Campagne-Première, 18 h. : Sapho ; 20 h. 30 : Robin Kenyatta ; 23 h. : Ariel Kalma.
La Péniche, 21 h. : Cohelmec Ensemble.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Georges Probert.
Lucernaire, 22 h. 30 : Antoine Toma, chansons jazz.
Drugshow, 20 h. 30 : Arcala.

La danse

Théâtre de la Cité internationale, 21 h. : Matt Mattox.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Genuine, de R. Wiene ; 18 h. 30 : Cannes 78... Ecrivain public ou le Rendez-Vous de l'oubli, d'A. Szalat ; Seis Clins d'œil ; 20 h. 30 : A force de courage, de P. Palardeau et J. Poulin ; C'était un Québécois de Bretagne, madame, d'A.-P. Perrault ; L'arbre sacré est mort à Wounded-Knee, d'A. Chesne ; Génocide arménien, de Chahine et D. Couedic ; 22 h. 30 : le Silence de la mer, de J.-P. Melville.
Beaubourg, 15 h. : Cannes 78... le Grand Remue-Ménage, de S. Roux et F. Allaire ; 17 h. : la Symphonie nuptiale, d'E. von Stroheim ; 19 h. 30 : Fidelio, de P. Jouran.

Les exclusivités

ADIEU, JE RESTE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46)
A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR (A., v.o.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70).
ALLO ! MADAME (It., v.f.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'AMOUR VIOLE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
ANNIE HALL (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90)
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : le Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAURIENS (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
CHAUSSETTE SURPRISE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). Jusqu'au 25 : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Ciné Ac Italiens, 2e (742-72-19) ; Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Calypso, 17e (754-10-68)
L'ETAT SAUVAGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) (*) Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) (4 parties) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).
IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Cluny-Saint-Germain, 6e (633-10-82).

SPECTACLES

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN *JARDIN DE ROSES* (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (2 parties) : Madeleine, 8e (073-56-03).
LE JEU DE LA POMME (Tch., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97).
JULIA (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
LAST WALTZ (A., v.o.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MAIS, QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
LA MORT DE SEBASTIEN ARACHE (Arg., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Quinquette, 5e (033-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
OUTRAGEOUS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34)
PAPA EN A DEUX (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA PETITE (A., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v. f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89). U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). jusqu'au 25 : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
POURQUOI PAS ? (Fr.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Tourelles, 20e (636-51-98). Mar. 21 h.
PROMENADE AU PAYS DE LA VIEILLESSE (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
QUAND LES ABEILLES ATTAQUERONT ? (A., v.o.) (*) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98). — V.F. : Omnia, 2e (233-39-36).
RENCONTRES DU TROISIEME TYPE (A., v. o.) : Galerie Point Show, 8e (225-67-29. — V.F. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96.
RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-2597) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8 (720-76-23). — V.F : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
REVE DE SINGE (It., v. angl.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42). — V F. : Impérial, 2e (742-72-52) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41
ROBERT ET ROBERT (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70). Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES ROUTES DU SUD (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) Paramount-Maillot, 17e (758-2424)
RUBY (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90)
SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; Palais des arts, 3e (272-62-98).
LES SURVIVANTS DE LA FIN DU MONDE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64), jusqu'au 25 : Murat, 16e (288-99-75).
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
UN ESPION DE TROP (A., v.o.) : *Cluny-Palace, 5e (033-07-76)* ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.F. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
UN PAPILLON SUR L'EPAULE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
VIOLETTE NOZIERE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les grandes reprises

AFFREUX, SALES ET MECHANTS *(It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90)*
APOCALYPSE 2024 (A., v.o.) : J. Renoir, 9e (874-40-75). D. à Mar.
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
BILITIS (Fr.) (**) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
CABARET (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39) ; (v.o., v.f.) Escurial, 13e (707-28-04)
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LES CLOWNS (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LES CONTES IMMORAUX (Pol., v.o.) (**) : Actua Champo, 5e (033-51-60)
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) Luxembourg, 6e (633-97-77) ; (v.f.) Hausmann, 9e (770-47-55).
LA GIFLE (Fr.), Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e *(828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e* (522-37-41) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29)
GO WEST (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

(Lire la suite des programmes cinéma page 24.)

STUDIO des URSULINES 10 rue des Ursulines 033.39.19
(1re et 2e parties : Jours impairs • 3e et 4e parties : Jours pairs)



U.G.C. ERMITAGE - HELDER - BIENVENUE MONTPARNASSE
U.G.C. DANTON - GOBELINS MISTRAL - 3 SECRÉTAN - MAGIC CONVENTION - U.G.C. GARE DE LYON - CYRANO *Versailles* - ARTEL *Créteil* - ARTEL *Nogent* - MÉLIÈS *Montreuil* - CARREFOUR *Pantin* ARGENTEUIL - ARINOR *Aulnay-sous-Bois*

Un film gai, gai, gai... le pied.
Robert Chazal France Soir.
Bernadette Lafont.
Michel Galabru.
Claude Piéplu.
Anna Karina.
Rufus.
Bernard Haller.
Christine Pascal.
Bernard Lecoq.
un film de Jean-François Davy qui amusera autant les enfants que les parents.

CAUSSETTE SURPRISE

"Une récréation... On y va gaiement..."
Michel Delain. L'Express

"Une comédie dont le ton est tout à fait inattendu dans le morne océan du cinéma Français". "Un film enjoué, jamais vulgaire et quelquefois désopilant".
Guy Teisseire. L'Aurore

"Fou et nonchalant, le film déborde d'idées extravagantes et charmantes... d'une maturité cinématographique en tout point remarquable".
Michel Marmin. Figaro

"Un divertissement qu'animent avec une bonne humeur exemplaire, quelques-uns de nos meilleurs comédiens".
Jean de Baroncelli. Le Monde

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL
UN FILM d'EMILE LOTIANOU
70 m/m VO-ST STEREO

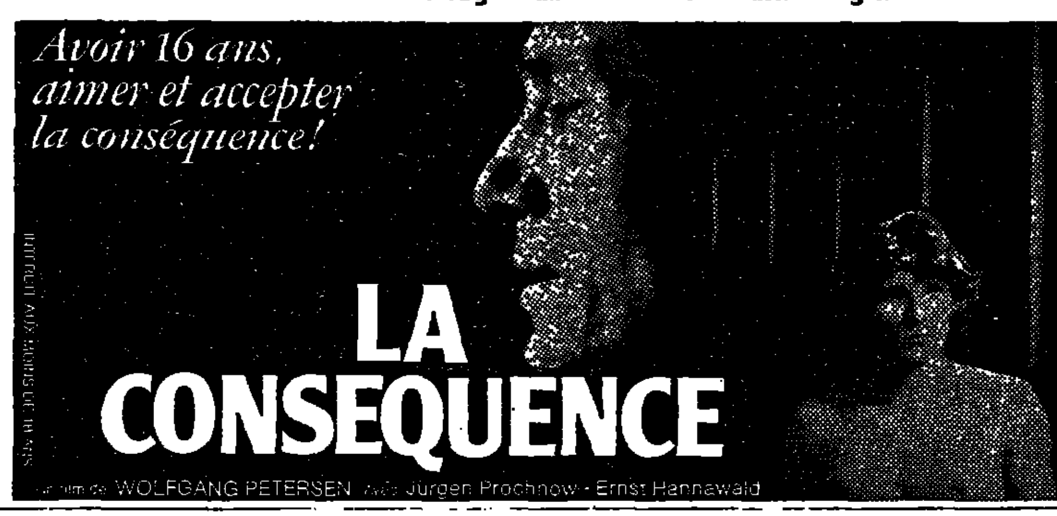
GAUMONT CHAMPS-ÉLYSÉES en Dolby Stéréo, v.o.
A.B.C., v.o. - HAUTEFEUILLE, v.o.
MONTPARNASSE 83, v.o.
OLYMPIC ENTREPOT, v.o.

Il faut aller le voir et l'entendre... LAST WALTZ s'adresse à tous les publics.
FRANCE-SOIR • Robert Chazal
Le plus étonnant et le plus réussi des films consacrés à la musique pop.
R.T.L. • Remo Forlani
Un sommet de la musique pop, rock, folk et country.
L'AURORE • Norbert Lemaire
LAST WALTZ fera tourner les têtes et chavirer les cœurs.
L'EXPRESS • Philippe Adler
Un Film de Martin Scorsese
LAST WALTZ
United Artists

LE PARIS - IMPÉRIAL PATHÉ - CLICHY PATHÉ - MONTPARNASSE-83
GAUMONT CONVENTION - QUINTETTE - LES NATION

LINO VENTURA • ANNIE GIRARDOT
ISABELLE ADJANI
PRIX LOUIS-DELLUC
la gifle
un film de CLAUDE PINOTEAU
Scénario JEAN-LOUP DABADIE • CLAUDE PINOTEAU Dialogues JEAN-LOUP DABADIE
Une coproduction GAUMONT-INTERNATIONAL PRODUCTIONS 2000 Producteur délégué ALAIN POIRÉ

UGC BIARRITZ vo - UGC DANTON vo - 3 MURAT vo - UGC OPERA vf - UGC GARE DE LYON vf
MISTRAL vf - ALPHA Argenteuil - PARLY 2 - ARTEL Nogent



Géraldine Chaplin José Luis Gomez André Falcon
LES YEUX BANDES
LOS OJOS VENDADOS
Carlos Saura
MERCREDI 28 JUIN

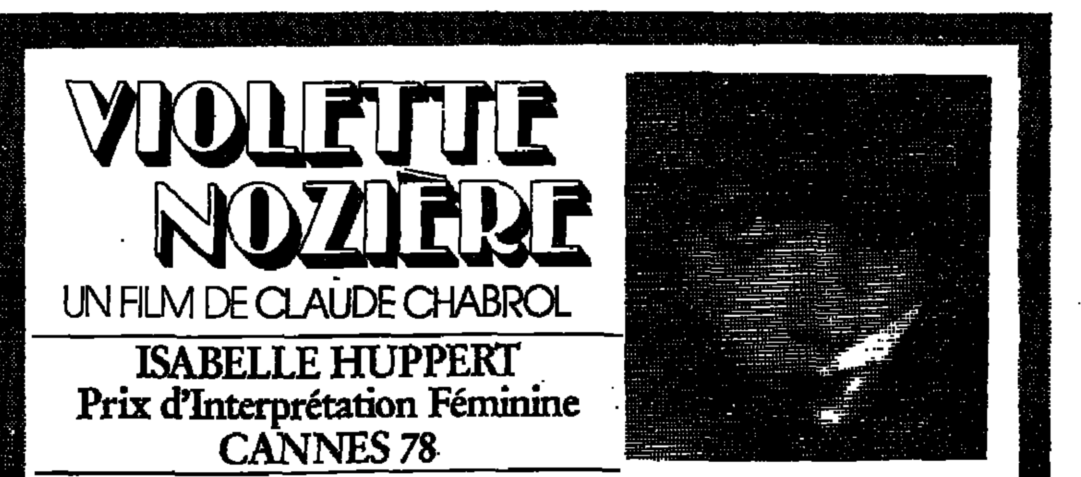
La version française supervisée par Carlos Saura est interprétée par Geraldine Chaplin et José Luis Gomez.

PUBLICIS ÉLYSÉES - PUBLICIS MATIGNON - PARAMOUNT OPÉRA - PUBLICIS SAINT-GERMAIN - PARAMOUNT MONTMARTRE
PARAMOUNT MONTPARNASSE - MAX LINDER - BOUL'MICH - PARAMOUNT GAITÉ - PARAMOUNT MAILLOT - PASSY
CONVENTION ST-CHARLES - PARAMOUNT GOBELINS - PARAMOUNT GALAXIE - PARAMOUNT BASTILLE - PARAMOUNT ORLEANS
Périphérie : PARAMOUNT ELYSEES II La Celle St-Cloud - PARAMOUNT La Varenne - PARAMOUNT Orly - BOXY Boussy St-Antoine
CYRANO Versailles - MELIES Montreuil - ARTEL Rosny - CARREFOUR Pantin - ARTEL Villeneuve St-Georges - ALPHA Argenteuil
FRANÇAIS Enghien - C2L St-Germain - ULIS Orsay - FLANADES Sarcelles



SYLVIA KRISTEL
UMBERTO ORSINI
dans un film de FRANÇOIS LETERRIER
Goodbye Emmanuelle
avec ALEXANDRA STEWART - OLGA GEORGES-PICOT - JEAN-PIERRE BOUVIER
SYLVIE FENNEC - RADIAH FRYE - CAROLINE LAURENCE - JACK ALLEN
ERIK COLIN - JACQUES DONIOL-VALCROZE - CHARLOTTE ALEXANDRA
INTERDIT AUX MOINS DE 18 ANS

CONCORDE PATHÉ - GAUMONT LUMIÈRE - CLICHY PATHÉ - SAINT-LAZARE PASQUIER - FAUVETTE - MONTPARNASSE-83 - GAUMONT SUD - CAMBRONNE PATHÉ - ATHÉNA - QUINTETTE - BOSQUET - STUDIO LOGOS - BELLE-ÉPINE
PATHÉ Thiais - GAUMONT Évry - PATHÉ Champigny - VÉLIZY
CYRANO Versailles - FLANADES Sarcelles - MARLY Enghien - TRICYCLE Asnières
C 2 L Saint-Germain



(Interdit aux moins de 13 ans.)

SPECTACLES

(Suite des programmes cinéma de la page 23.)

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
LE JARDIN DES FINZI-CONTINI (It., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).

Les films nouveaux

DE LA NEIGE SUR LES TULIPES, film américain de R. Clouse (v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
LA CONSEQUENCE, film allemand de Wolfgang Petersen (**) (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-33) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75).
GOOD BYE EMMANUELLE, film français de F. Leterrier (**) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'HOROSCOPE, film français de J. Girault : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (523-37-41).

L'ESPION AUX PATTES DE VELOURS (A., v.o.) : Marignan, 8e 359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'ILE NUE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MEAN STREETS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Marbeuf, 8e (225-47-19)
MON NOM EST PERSONNE (It., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
NIAGARA (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
ORFEU NEGRO (Brés.-Fr.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sauf mard.) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
PANIQUE A NEEDLE PARK (A., v.o.) (**) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mar.).
PHARAON (Pol., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
SCHMOCK (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
SOLEIL VERT (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Grands-Augustins 6e (633-22-13).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o./v.f.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
UN ETE 42 (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-13) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
VICES CACHES, VERTUS PUBLIQUES (Youg., v.o./v.f.) (**) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
VIOL ET CHATIMENT (A., v.f.) (**) : Club, 9e (770-81-47).
ZARDOZ (Ang., v.o.) : J.-Renoir, 9e (874-40-75) (Mer. à Sam.).

RADIO-TÉLÉVISION

VU

LA NOUVELLE ESPAGNE À TF 1

Très plaisants et instructifs carnets de route espagnols que ceux de Jacques Grignon-Dumoulin, présentés jeudi soir 22 juin à TF 1 dans le cadre de l'Evénement. *Un commentaire solide, des images spectaculaires et contrastées, des personnages choisis : quelques-uns des problèmes de la nouvelle Espagne démocratique ont ainsi été sobrement, mais clairement, exposés.*

La libération des femmes est encore une longue lutte. L'Eglise se met à jour avec difficultés. Les légionnaires du troisième tercio de la Bandera, basés aux Canaries, ce souci numéro 1 de Madrid, regrettent les sables du Sahara. Le chômage grandit, particulièrement en Andalousie : Le Pays basque, à la fois traditionaliste et révolté, lance de multiples défis au pouvoir central. — M. N.

ANTIBROUILLE A YERRES LES 1er ET 2 JUILLET

Le collectif de soutien aux radios libres annonce que la fête Antibrouille 78 a changé de lieu et de date. Elle se tiendra les 1er et 2 juillet à Yerres (Essonne), dans le parc de Caillebotte, et non à Massy, le week-end prochain, comme il était prévu (*le Monde* du 23 juin). Renseignements : tél. 805-07-65.

● *Une nouvelle radio libre, Radio Atol 103,* émet depuis le 15 juin à Toulon. Affiliée à l'Association pour la libération des ondes, la station propose, tous les jours, sauf le dimanche, entre 22 heures et 1 heure, de la musique, des informations locales et des nouvelles des autres radios libres (avec, le mardi, à 20 h. 30, une émission pour les enfants). L'équipe est composée de journalistes, d'universitaires et d'étudiants.

UNE SÉLECTION POUR LE WEEK-END

● **Karajan au « Grand Echiquier ».**

Le grand maître se prête au jeu du « Grand Echiquier » (au programme : Wagner, Offenbach, Sibelius, Johann Strauss) avec une exigence à laquelle il est resté fidèle malgré son immense succès. (Samedi, A 2, 20 h. 45.)

● **Fabre-Luce en question.**

L'auteur des *Cent premiers Jours de Giscard* et des *Cent Jours de Mitterrand,* pamphlétaire touché par le giscardisme, face à Alexandre Sanguinetti. Les deux autres questionneurs sont René Rémond et Marie-Pierre de Brissac. (Dimanche, FR 3, 21 h. 35.)

● **Histoire de sorcières.**

Une femme accusée de sorcellerie. Etonnantes réactions des villageois dans ce psychodrame d'un autre âge. (Dimanche, A 2, 21 h. 50.)

● **Naissance d'un orchestre.**

L'orchestre des jeunes de l'Orchestre de Paris répète sous la direction de J.-C. Casadesus, Daniel Barenboïm, Pierre Boulez. Une véritable initiation au travail d'orchestre. (Dimanche, TF 1, 22 h. 35.)

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 24 JUIN

— *M. Henri Caillavet,* sénateur (gauche dém), participe à l'émission « Les quatre vérités » sur R.M.C., à 13 h. 30.

DIMANCHE 25 JUIN

— *M. Jacques Chirac,* maire de Paris, président du R.P.R., est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.

VENDREDI 23 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Un ménage en or, de J. Valmy et M. Cab, mise en scène : M. Ducasse, avec A.-M. Carrière, H. Palud, M. Perrin, S. Fontaine, Y. Clech, H. Duc, J. Vinci, D. Bourdon.

L'histoire d'un Roméo et d'une Juliette qui arriveraient à leurs fins, malgré M. et Mme Capulet, et M. et Mme Montaigu.

22 h. 40, La musique est à tout le monde : Benjamin Britten, réal. J.-D. Verhaeghe.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h., Journal.

20 h. 30, Spécial Coupe du monde ; 20 h. 40, Série : Docteur Erika Werner (quatrième épisode).

21 h. 40, Emission littéraire : Apostrophes (Génétique et hérédité).

Avec MM. H.-J. Eysenck (l'Inégalité de l'homme) ; *D. Rorvick* (A son image) ; *J.-M. Robert* (l'hérédité racontée aux parents) ; *P. Tolila pour J. Lawler* (Intelligence, Génétique, Racisme).

22 h. 50, Journal.

23 h., Télé-club : Le bon patriote, d'après une pièce de J. Osborne, réal. J. Vergez, avec P. Vaneck, G. Ismaël, M. Derville (redif.).

CHAINE III : FR 3

20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : Les îles aux trésors.

Une enquête de Pierre Ostian et Marie-Hélène Rebois sur les îles Anglo-Normandes : Jersey, Guernesey, Sercq, qui vivent de la pêche, de l'agriculture et du tourisme, ignorent les querelles politiques. Seule la pollution les menace.

21 h. 30, Série : Il était une fois... le pouvoir (III — La Forteresse des intrigues).

Cette série d'émissions traite d'une question peu courante dans le cinéma ethnographique : le rapport de pouvoir entre les gens, les sociétés primitives et traditionnelles.

Ici, celui du cheik Abdallah Ben Hussein Al Ahmar, au cœur du Yémen, qui détient encore tous les attributs des grands seigneurs féodaux.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

[illegible] h., Juliette Récamier, par Anouk Adelmann ; 21 h. 30, Musique de chambre : P. Wismer, A. Tansman (rediffusion) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Le tango, par [illegible]. Meunier.

FRANCE-MUSIQUE

3 h. 30, Grands crus ; 21 h. 30, Cycle d'échanges franco-allemands... Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction G. Amy. Avec E. Krivine, violon : G. Ligeti, Bartok, Stravinski ; 23 h. 15, France-Musique la nuit : grands crus ; 0 h. 5, De la nature de la femme, des voyages, du bonheur, du fantastique, mais aussi de l'humour... Satie, Hahn, Chausson, Dupare, Fauré, Debussy, Ravel.

SAMEDI 24 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 10, Emission régionale ; 12 h. 30, Dis-moi ce que tu mijotes ; 12 h. 45, Jeunes pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 50, La France défigurée ; 14 h. 8, Restez donc avec nous ; 15 h. 5, L'île perdue ; 15 h. 40, Vidocq ; 18 h., Trente millions d'amis : la louve et le chagrin ; 18 h. 35, Magazine auto-moto ; 19 h. 5, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 15, Journal.

19 h. 50, Coupe du monde de football : Brésil-Italie (en direct).

20 h. 45, Eh bien... raconte ! ; 20 h. 55, Coupe du monde de football (deuxième mi-temps) ; 22 h., Série américaine : Starsky et Hutch ; 23 h., Les comiques associés.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, La télévision des téléspectateurs en super-8 ; 12 h. 15, Journal des sourds et des malentendants.

12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 35, Top-club ; 14 h. 35, Les jeux du stade ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes : les phoques ; 18 h., Chronique du temps de l'ombre : 1940-1944, ce jour-là, j'en témoigne ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (avec Charles Aznavour) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Spécial Coupe du monde ; 20 h. 45, Le grand échiquier, de J. Chancel.

Avec Herbert von Karajan et l'Orchestre philharmonique de Berlin ; MM. M. Rostropovitch, A. Weissenberg..., et Mmes A.-M. Mutter, M. Freni.

23 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35 Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30 Téléfilm américain : Un juge pas comme les autres, de D. L. Rich, sur un scénario de D. Shaw, R. Levinson et W. Link. Avec B. Davis, J. Randolph, D. McClure.

Jake Wyler et Quint, deux ex-forçats, ont été confiés à la garde du juge Meredith, qui a ouvert une agence de police privée. Apprenant par Wyler que sa femme le trompe avec le joueur de tennis Frank Morrison, Robert Dodd a un malaise et on le retrouve pendu à l'hôpital. Suicide ou meurtre ?

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, La vie sans voir, par M.-H. Fraissé ; 16 h. 20, Le livre d'or, avec J. Starker, violoncelliste (Bach, Hindemith) ; 17 h. 30, Pour mémoire... Les grandes avenues de la science moderne ; 19 h. 25, Communauté radiophonique ;

20 h., « Les Mauvais Coups », de Roger Vailland, avec R. Rimbaud J. Berto ; 21 h. 55, Ad lib. ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue, mi-raisin.

FRANCE-MUSIQUE

13 h. 30, Chasseurs de son stéréo ; 14 h., Discothèque 78... La critique des auditeurs ; 15 h., Récital des jeunes solistes. 16 h. 30, L'art des bruits par le Groupe de recherches musicales de l'INA ; 17 h. 15, Après-midi lyrique : « les Maîtres chanteurs », (Wagner), deuxième partie, avec D. Fischer-Dieskau, P. Domingo ;

20 h. 5, Musiques oubliées ; 20 h. 30, En liaison avec « Le grand échiquier » sur Antennes 2... Orchestre philharmonique de Berlin, direction H. von Karajan : Verdi, Wagner, Sibelius, Strauss, Moussorgsky, Ravel, Offenbach, Tchaïkovski, Mozart, Leoncavallo, Puccini ; 23 h. 30, France-Musique la nuit : Jazz forum ; 0 h. 5, Concert de minuit ; 1 h., Sept Continents, de Jules Verne.

DIMANCHE 25 JUIN

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Orthodoxie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église Saint-Germain-de-Charonne à Paris, préd. Père Michel Quoist.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, La bonne conduite ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 10, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Les animaux du monde ; 16 h., Série : Section contre-enquête ; 17 h., Sports première (athlétisme).

18 h. 30, Dramatique : Milady, d'après une nouvelle de P. Morand, réal. F. Leterrier. Avec J. Dufilho, Cl. Giraud, J. Martinelli ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : LES INNOCENTS AUX MAINS SALES, de C. Chabrol (1974), avec R. Schneider, R. Steiger, P. Giusti, J. Rochefort, F. Maistre, P. Santini.

A Saint-Tropez, une jeune femme tente de se débarrasser de son mari, très riche et alcoolique, avec le concours de son amant. La machination se retourne contre elle.

Suspense, série noire pour révéler le mystère d'une femme et la tragédie d'un couple. Maîtrise de la thématique et du style. Belle interprétation.

22 h. 30, Emission de l'INA : La leçon de musique. (Naissance d'un orchestre.)

De jeunes musiciens en répétition qui nous offrent une véritable initiation au travail d'orchestre. Faire découvrir également qu'être musicien d'orchestre ce n'est pas nécessairement être un soliste frustré.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 40, Concert : Prélude et mort d'Ysolde, de R. Wagner, par l'Orch. de Strasbourg, dir. A. Lombard ; 12 h., Bon dimanche ; 12 h. 5, Blue jeans ; 13 h., Journal ; 13 h. 25, Grand album ; 14 h., Pom, pom, pom, pom... (reprise à 15 h., 16 h., 17 h. 20 et 18 h.) ; 14 h. 25, Dessins animés ; 14 h. 35, Série : Super Jaimie ; 15 h. 25, La lorgnette et variétés de province ; 16 h. 15, Muppet show ; 16 h. 45, L'école des fans ; 17 h. 25, Monsieur Cinéma ; 18 h. 15, Petit théâtre du dimanche ; 19 h. 30, Journal ; 19 h. 55, Coupe du monde de football : finale : Argentine-Pays-Bas (en direct).

21 h. 50, Série : Les légendaires, de P. Dumayet, Ph. Alfonsi et P. Pesnot (On dit que je suis une sorcière).

22 h. 50, Journal.

CHAINE III : FR 3

16 h. 35, Il était une fois... le pouvoir (la Forteresse des intrigues, reprise de l'émission du 23 juin) ; 17 h. 30, Espace musical ; 18 h. 25, Cheval, mon ami : Des chevaux en or ; 18 h. 50, Plein air ; 19 h. 20, Spécial DOM-TOM ; 19 h. 35, Feuilleton : Deux enfants en Afrique (dernier épisode).

20 h. 5, Histoires de France, d'A. Conte et J.-L. Dejean : « la Belle Sabine », réal. R. Saint-Pierre.

20 h. 30, Emission d'art : Tels qu'en eux-mêmes... Dialogue avec Cézanne, de C. Brabant ; 21 h. 20, Journal.

21 h. 35, L'homme en question : Alfred Fabre-Luce.

Un libéral giscardien qui aimerait que les hommes sachent enfin « se passer d'orthodoxie ».

22 h. 35, FILM (cinéma de minuit, cycle Lon Chaney) : THE BLACK BIRD (L'OISEAU NOIR), de T. Browning (1926), avec L. Chaney, R. Adorée, O. Moore, D. Lloyd. (Muet, N.)

Un apache des bas-fonds londoniens, frère d'un évêque infirme (et dévoué aux malheureux), s'éprend d'une petite artiste dont il veut gagner le cœur.

Encore un drame de la passion pour Lon Chaney, particulièrement étonnant ici dans ses transformations et ses maquillages.

FRANCE-CULTURE

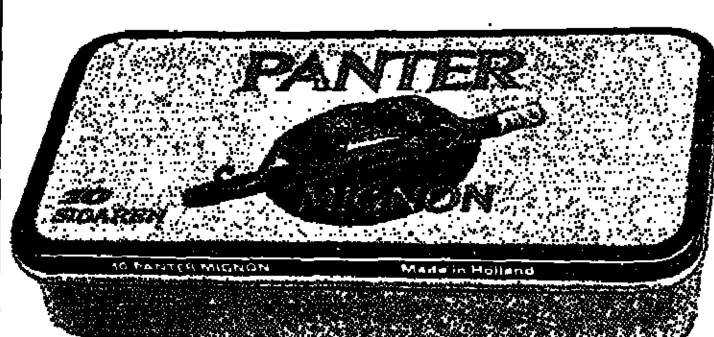
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « le Dibbouk », de An-Ski, avec J. Eyser, J. Toja, C. Winter ; 16 h. 5, Musique de chambre ; 17 h. 30, Rencontre avec... V. Jankelevitch ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h. 5, Poésie... Jean Daive et Pablo Palazuelo ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Mundial », par P. Campo et A. Orr ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie... Daniel Blanchard.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., La tribune des critiques de disques : « Liberkreig » (Schumann) ; 17 h., Le concert égoïste de J.-L. Thamin ; 19 h., Musiques chorales : Pro cantione antiqua de Londres ; 19 h. 35, Jazz vivant : quatre styles de piano ;

20 h. 30, Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, chœurs de Gnebingen et de l'église du Souvenir, direction H. Rilling : Szymanow, Bruckner ; 22 h. 30, France-Musique la nuit ; 23 h., Musique de chambre ; 0 h. 5, Sept Continents, de Jules Verne.



URBANISME

Architecture, année zéro

(Suite de la première page.)

La situation est encore plus inquiétante lorsqu'on passe du plan national au plan local. Supprimera-t-on, comme on a *pensé le faire*, les *conservations* régionales des bâtiments de France et les inspections régionales des sites ? Nous ne le savons pas, mais ce que l'on sait, c'est qu'il est question de créer des commissions départementales des *monuments historiques*, de confier les permis de construire aux collectivités locales, de regrouper l'ensemble des services intéressés (protecteurs et constructeurs) à l'intérieur des directions départementales de *l'équipement*, lesquelles disposent déjà d'un pouvoir exhorbitant, dont personne ne peut dire qu'elles aient *toujours* fait le meilleur usage.

C'est sur ce point que la réforme paraît la plus imprudente. Comment ne pas voir que « départementaliser » la gestion du patrimoine, c'est donner libre cours et nouvel élan à toutes les pressions locales, à toutes les complaisances, électorales ou non ? Comment ne pas voir que les maires, excellents administrateurs, en général, sont souvent des hommes peu « concernés », comme on dit, en *matière* culturelle ? Comment oublier que ce ne sont pas les services de la rue de Valois qui sont responsables des invraisemblables déprédations dont ont été victimes des villes comme Nancy, Metz ou Châlons-sur-Marne ? Que ces services aient plus d'une fois mal résisté, manqué de combativité, *c'est un fait. Mais au moins*, ils disposaient d'un frein. Si ce frein saute, tout est possible, et s'il est une chose que l'histoire nous enseigne, c'est que le patrimoine a été, sinon sauvé, tout au moins protégé dans sa majeure partie, lorsqu'il a été placé, par Guizot, en 1830, sous l'autorité de l'Etat.

On prend aujourd'hui le *chemin contraire. Le ministère de* la culture était un ministère faible (en moyens, en crédits), on l'affaiblit encore, le réduisant à la portion congrue des sous-secrétariats aux beaux-arts de jadis. La direction de l'architecture faible, elle aussi, avait une certaine existence politique : elle pouvait, en cas de conflit, demander à son ministre de l'appuyer, de solliciter l'arbitrage du chef du gouvernement. Elle *ne le pourra plus désormais*, en fait, elle ne pourra plus rien, et il y a dans cette réforme une brutalité, une hâte qui surprennent, et paraissent être l'expression de profonds ressentiments. Préparée en grand secret, et sans *consultation, semble-t-il, des* intéressés (des architectes, en particulier), elle ne peut, en outre, que conduire aux plus redoutables imbroglios administratifs, en plaçant l'ensemble des fonctionnaires concernés sous *l'autorité de deux ministres, dont* l'expérience prouve qu'ils parviennent rarement à accorder leurs violons.

Deux ministres ? Non : un seul, et c'est là qu'il faut dire les choses comme elles sont. Un des arguments avancés en faveur de la réforme est qu'il convient de réconcilier deux types d'hommes, les « protecteurs » et les « constructeurs », dont les rapports ne sont pas *précisément ceux d'Oreste et de* Pylade, mais qui, de toute manière, sont amenés à travailler sur le même *terrain*. Oui, mais au profit de qui ? Etant donnée l'inégalité, en nombre et en moyens, des champions en présence, ce beau mariage de *raison* ne peut qu'aboutir à placer l'architecture (et les îlots protégés du *territoire*) sous l'autorité des ingénieurs des ponts et chaussées, corps d'élite s'il en est, mais dont la philosophie (« tout droit jusqu'à la mer », ainsi que la résument les mauvais esprits) ne paraît pas s'embarrasser outre mesure de préoccupations esthétiques. Préparés par un ingénieur des ponts, la réforme *plonge d'ailleurs dans le* ravissement la corporation tout entière, qui n'en avait jamais tant espéré.

Le pot de terre et le pot de fer

Résumons le problème sous forme d'apologue. C'est l'histoire de *l'hirsute* et du *vétuste*. Soit un couloir. D'un côté X, le constructeur, dans un grand bureau. De l'autre, Y, dans un petit bureau, souffreteux et mal *éclairé*. X et Y *ne s'aiment* pas. Pour X, Y est un empêcheur de danser en rond et de bétonner en cadence, un vétuste, un maniaque de la criaillerie. De son côté, Y ne se prive pas de dénoncer *in petto* X comme un vandale, un hirsute, un assassin de ses chères vieilles pierres.

La réforme survient. X convoque Y, *lui saute au cou* : « Tout est arrangé. Désormais, entre nous, c'est *la mano nella mano*. Et, pour prouver ma bonne volonté, je vous installe chez moi, je vous attribue cette jolie petite table, là-bas, entre le placard et le radiateur, et je vous promets un téléphone personnel dans les meilleurs délais. » Tout cela évoque assez bien l'histoire du pot de terre et du pot de fer ou les propos de Néron de Racine à propos de Britannicus : « J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer. » De toute manière, réforme ou pas, l'équipement en bien et en mal, comme tout le monde, demeurera l'équipement, et ce n'est pas en débaptisant un ministère qu'on change l'état d'esprit d'une administration.

Voilà pour la protection ; passons à la création. Un autre argument des partisans de la réforme est le suivant : notre architecture est *mauvaise*, c'est une honte nationale. Eh bien, en faisant passer la rue de Valois à *l'environnement*, nous *allons* « culturaliser » la construction, injecter du qualitatif dans le quantitatif. Très bien, mais comment ? Et comment espérer que le déplacement de quelques services puisse débloquer une situation qui n'a pas évolué depuis vingt ans, et même depuis quatre ? Les parents pauvres occupent *rarement le haut* de la table, les interventions du Saint Esprit se font de plus en plus rares, et pour que la voix du qualitatif soit entendue, il lui faudrait l'appui d'un organisme indépendant, puissamment opérationnel, du type de cette délégation à l'architecture que l'on envisage aujourd'hui de créer.

De toute manière, protection et création sont deux problèmes distincts, et ce n'est pas en protégeant moins que l'on construira mieux.

Paulo majora canamus. On dit parfois qu'il n'y a pas d'architectes en France. Rien n'est plus faux et sottement désobligeant : il y a en France d'excellents architectes, mais ils sont noyés dans la masse et, s'il y a en France de bons architectes, il n'y a pas de d'architecture, la situation étant d'ailleurs, pour des raisons très complexes, européenne et même mondiale. A cela, nous ne pouvons rien. Mettre en place la réforme de l'architecture, *informer, éclairer* l'opinion au niveau des particuliers, des collectivités locales, des responsables administratifs, est une œuvre de longue haleine dont les résultats ne seront perceptibles que dans de très longues *années*.

Ce qui est en revanche possible, tout de suite, c'est que l'Etat donne le bon *exemple, ce qu'il* n'a pratiquement jamais fait, comme le montrent nos écoles, nos bureaux de poste, nos centres de sécurité sociale et tout ce qui relève de la commande publique. Même si elle intervient bien tard, *la mission confiée à M. Bernard* Tricot est sur ce point une initiative heureuse, mais elle ne peut à elle seule redresser la situation.

Qu'on le veuille ou non, et en attendant que soient réunies les conditions d'une véritable démocratisation du domaine bâti (on attendra longtemps), l'architecture est le fait du prince. Parfois en bien (ce fut en général le cas de la monarchie), parfois en mal, et nous pensons ici au triomphalisme immobilier de l'ère pompidolienne, le plus souvent avec des résultats inégaux — on *n'a pas toujours un Colbert sous* la main. — mais dans l'ensemble positifs, comme le montrent le Paris de Haussmann ou l'énorme effort architectural accompli dans le domaine scolaire par quelques-uns des grands ministres *de la III[e] République*.

Or que constatons-nous aujourd'hui ? Le début du septennat a été marqué par d'heureuses initiatives. Nous avons vu naître depuis une loi sur l'architecture, dont le contenu est assez mince, et nous avons entendu de nombreuses et solennelles déclarations, inspirées par les intentions les plus louables, *mais qui, sur* le terrain, n'ont en rien modifié la situation. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, il y a vingt ans, personne ne protestait contre la mauvaise qualité de l'architecture, alors que, aujourd'hui, *tout le monde protestе* et que la qualité demeure aussi décevante, comme le montre la plus brève promenade dans le centre de Paris, sans parler même de ce que l'on construit encore à la périphérie d'inadmissible et de terrifiant. Alarmé déjà par les projets plus haut évoqués, un esprit chagrin pourrait parler de l'année 1978 comme d'une *sorte* d'année zéro de l'architecture.

L'affaire des Halles

L'échec, provisoire nous l'espérons, de l'intention réformatrice tient au fait que, peut-être par scrupule libéral, l'autorité n'a pas su ou pas voulu s'exercer dans un domaine où, plus que dans *nul* autre, *elle seule* peut discipliner le jeu des intérêts sectoriels et des traditionnelles rivalités administratives. On le voit bien dans l'affaire des Halles. Même si la complexité de l'opération incite à moduler la critique, il y a certaines questions que l'on ne peut pas ne pas poser et que viennent de poser de façon très pertinente deux conseillers de Paris (1).

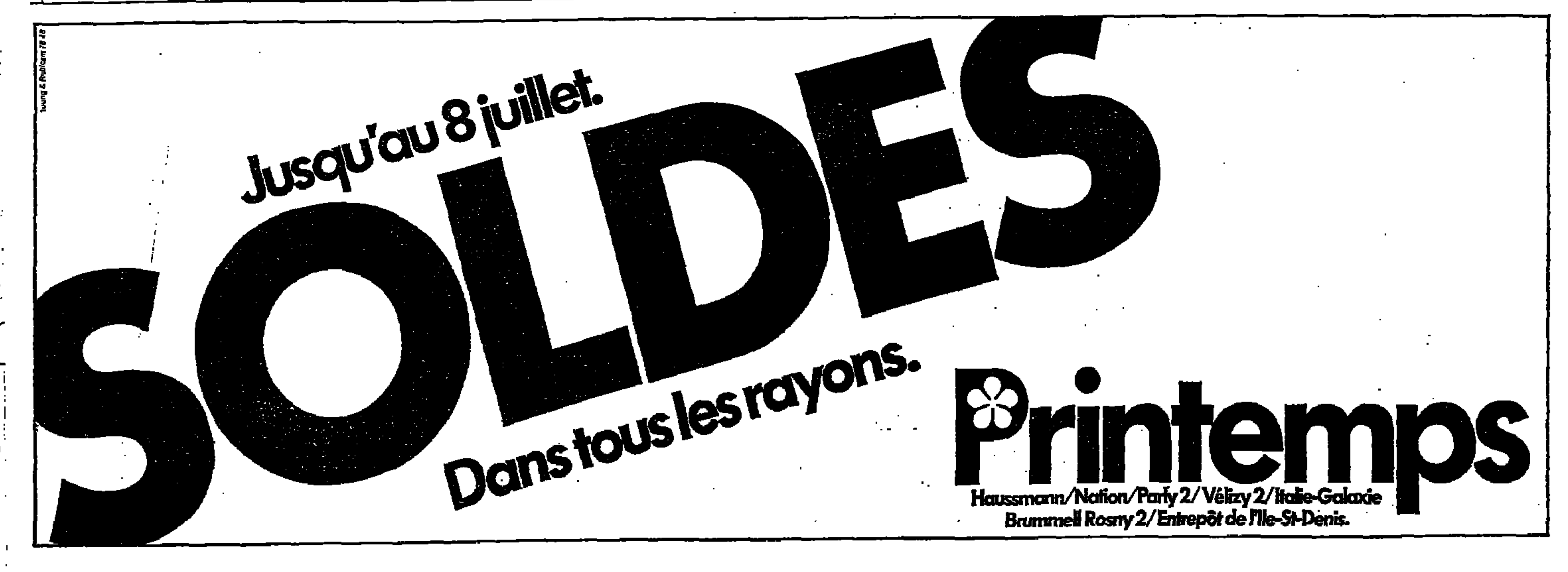
Pour se limiter aux plus urgentes : comment est-il possible que, quatre ans après la décision de créer un jardin, celui-ci n'ait encore fait l'objet d'aucun projet précis ? Comment, quelle que soit la qualité du bâtiment Bofill, décider de ce que l'on construira au nord alors que l'on ne sait pas ce que l'on construira au sud et à peine ce que l'on construira à l'est, où la sagesse serait d'ailleurs de ne rien faire ? Qui a pu avoir l'idée de confier l'ensemble de l'opération à trois personnalités aussi différentes, c'est leur droit respectif, que Ricardo Bofill, Henry Bernard et *Marc Saltet* ? La pire cacophonie n'est-elle pas à craindre et, puisque nous en sommes à la cacophonie, une gare est-elle un sous-sol idéal pour un palais de la musique ? A supposer qu'il faille encore construire des palais : on pouvait espérer que le Palais des congrès serait le dernier *édifice* du genre.

Un dernier mot à propos de ces prises d'air frais, vomitoires d'air vicié, tuyaux d'échappement et sauts d'obstacles divers que Jack Lang et Georges Dayan évoquaient dans leur conférence de presse. La SEMAH assure que tout cela sera *incorporé* dans les immeubles voisins (merci pour eux !) et que l'on verra seulement devant Saint-Eustache deux cheminées de 5 mètres de hauteur traitées comme portique d'entrée au jardin. Vous avez bien lu ! Deux cheminées-colonnes de 5 mètres plantées devant Saint-Eustache. Mais c'est épouvantable ! Mais il faut sonner le tocsin ! Mais il faut décréter l'état d'urgence !

Ce qu'il faut d'abord, c'est éteindre le moteur, se donner le temps de la réflexion, présenter à tous un parti détaillé lisible par tous, qui ne nous mette pas devant le fait ou le méfait accompli pour la désolation de tous, y compris de ceux qui conduisent l'affaire et ne sont pas des monstres. Qu'il s'agisse des extravagants projets initiaux ou du centre de commerce international, à chaque fois qu'il y a eu une pause dans cette histoire, elle a été bénéfique ; cela *aussi, on ne le dira jamais trop*, l'opération étant jalonnée de catastrophes, de justesse évitées. Nous ne prétendons pas à l'infaillibilité, nous souhaitons seulement que l'affaire soit dépolitisée, et nous ne vous demandons qu'une *chose* : c'est de nous dire exactement ce que vous voulez faire.

ANDRÉ FERMIGIER.

(1) Voir *le Monde* du 17 juin et l'article de Michèle Champenois « Jardin de béton ».



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

télétraitement

Vous avez une expérience de plusieurs années du Télétraitement. Vous avez une formation supérieure en informatique, une bonne connaissance du DOS, une pratique de l'analyse et de la programmation (PL1).
La filiale française d'un groupe informatique multinational vous propose de devenir **ANIMATEUR DE FORMATION** en systèmes d'exploitation et télétraitement auprès de ses ingénieurs commerciaux et d'analystes-programmeurs.

Adresser C.V. + photo et prétentions sous référence 6291 à :



BIENS D'ÉQUIPEMENT

C.A. 150 M. par an dont 80 % Export
Siège Paris - Usine Lyonnaise

recherche
pour seconder son Directeur Financier

CONTROLEUR DE GESTION

minimum 32 ans

Connaissant l'industrie mécanique et ayant l'expérience de l'application des coûts directs.

POSTE INTERESSANT dans entreprise dynamique en forte expansion depuis 6 ans.

Ecrire avec C.V., rémunération demandée et date de disponibilité à notre Conseil qui traitera les candidatures en toute discrétion.

Réponse assurée avant fin juin.

Ecrire à N° 185 - PUBLICITES REUNIES 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS, qui transm.

SPIE-BATIGNOLLES

recherche
pour son activité LIGNES T.H.T.

INGÉNIEURS

Formation T.P. ou Electricité. Destinés à la Direction de chantiers de construction de lignes T.H.T. en Afrique, Amérique du Sud et Moyen-Orient. Ils devront être capables d'en assurer les responsabilités administratives et techniques. Anglais indispensable. Autres langues souhaitées.

INGÉNIEUR

Formation mécanique. Il sera chargé de la gestion d'un parc matériel important et des ateliers du Département. Le poste est à pourvoir à VELIZY et de fréquents déplacements sont à prévoir.

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Hommes d'expérience. Ils assisteront les Directeurs de chantiers à l'étranger. Leur mission de commandement et d'organisation comporte des responsabilités techniques nécessitant une bonne expérience des chantiers de lignes T.H.T.

AGENT TECHNIQUE

Chargé de l'établissement de devis et de facturation, il secondera un Ingénieur d'affaire. Le poste est à pourvoir à VELIZY. Méthode et sens des responsabilités sont indispensables.

GÉOMÈTRES

Ils devront avoir l'expérience des études de lignes T.H.T. tant topographiques qu'administratives. Le poste à pourvoir comporte des déplacements en FRANCE et à l'étranger.

Adresser, pour ces différents postes, C.V. et prét. à : M. Benoit FAURE - SPIE-BATIGNOLLES Service Lignes T.H.T. - 4, av. Morane-Saulnier, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY.

IMPORTANTE SOCIETE rech.

UN INGÉNIEUR
TRES EXPERIMENTE
en conception de machines hydrauliques complexes.
Il possédera compétences en MECANIQUE DE PRECISION.
Il aura pour charge l'animation d'une équipe créatrice de produits nouveaux dont la destination est l'automatisation des tâches en milieu industriel. Sa responsabilité s'étendra depuis la définition mécanique et hydraulique jusqu'à la recherche des composants, procédés ou sous-traitants nécessaires à l'exécution du projet.
Adresser lettre manuscrite décrivant l'expérience industrielle et indiquant les prétentions à :
A.O.I.P. B.P. 301, PARIS (13e).

Filiale franç. important groupe américain matériel équipement pétrolier rech. INGENIEUR d'études, diplômé. Conv. à débutant intéressé par analyse informatisée des structures. Conn. anglais scolaire indisp. Lieu de trav. : 60 km. Sud Paris. Libre rapidem. Env. C.V. et prét. à S.M.P., n° 6.043, B.P. 34, 77302 Fontainebleau Cedex, q.t.

Usine 15 km Crépy-en-Valois (60) recherche pour labo
TECHNICIEN BIS
CHIMIE ou PHYSIQUE
ayant pratique industrielle
Env. C.V. et prétent. à RMC - ANTILLY 60620 BETZ.

Importante Sté NEUILLY recherche
STÉNODACTYLO TRADUCTRICE
25 - 30 ans
Pratique confirmée de la langue anglaise
14 mois - Avantages sociaux Restaurant entreprise.
Adresser C.V. manuscrit à : SACEM - Service du Personnel 225, avenue Charles-de-Gaulle, 92521 NEUILLY Cedex.

SOCIETE FINANCIERE AMERICAINE
désireuse de s'installer en France

cherche pour toute région

DES ATTACHÉS COMMERCIAUX

Susceptibles de représenter nos produits défiant toute concurrence. Conviendrait à toute personne sérieuse, désireuse de gagner le maximum de revenu en un minimum de temps, ceci sur la base de commissions primes telles que voyages, voitures et autres. L'expérience dans la vente de services est recommandée pour atteindre un

REVENU MINIMUM DE FF 150.000

Envoyer les documents habitels aujourd'hui encore sous chiffre :

H 18-118182 - PUBLICITAS - CH 1211 GENEVE 3.

Impte entrep. travx électriques ch. CADRE ADMINISTRATIF gest. du person., format sup. + licence droit expér. législat. du travail souhaitée. T. 742-98-39.

QUARTIER MONTREUIL
Important fabricant de quincaillerie pour meubles offre à TECHNICO CCIAL expérimenté dans l'animation d'un réeau de représentants, possibilité d'avenir, France et étranger, niveau DUT, statistiques, gestion, anglais exigé, age minimum 30 ans. Ecrire avec C.V. manuscrit : photo et prétentions à :
SAB 136 bd Diderot, 75012 PARIS.

URGENT ch. serrurier P2, P3, H. Q. vacances possibles août. Se présenter : 25-27, rue Arthur-Rozier, Paris-19e.

Etablissement d'enseignement secondaire et supérieur hors contrat recherche
PROFESSEURS
agrégés ou certifiés sciences physiques, mathématiques, non qualifié s'abstenir. Ecrire Publicité MEESTERS, sous n° 306, 113, rue de Reuilly, PARIS-12e, qui transmettra.

STE EXPERTISE COMPTABLE recherche
ASSISTANT CONFIRMÉ
(HOMME ou FEMME)
assistance responsable portefeuille, expér., cabinet indisp., sé. réf., place stable. Env. C.V. n° T 06 464 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société Presse Démocratique recherche

JEUNES ANALYSTES PROGRAMMEURS

Type MIAGE ou Expertise Informatique - Travail sur projet en Télétraitement - Bases de données.

Envoyer curriculum vitae à LA VIE OUVRIERE Service du Personnel 33, rue Bouret. — 75940 PARIS CEDEX 19



emplois régionaux



Centre d'Études et de Formation Industrielles
Délégation Normandie

recherche
INGÉNIEURS ou ASSIMILÉS
formation technicien

CRITERES DE SÉLECTION : Expérience de 5 à 10 ans à un poste de commandement en entreprise. Connaissances sérieuses des réalités de l'entreprise et des problèmes humains. Homme de contact sachant dialoguer. Analyste de situation. Age de 35 à 40 ans.

MISSION : Responsable du secteur de la Basse-Seine pour contacter les grandes entreprises aux niveaux de la Direction, des responsables de formation ou des chefs de personnel, dans un but d'information et d'action de formation.

ZONE D'ACTION : Secteur de la Basse-Seine. Bureaux à Rouen ou à Évreux.

PRISE DE FONCTION : Dès que possible.

RENSEIGNEMENTS : C.E.F.I. - François LESTEVEN Le Péricentre Est - 151, rue de la Délivrande - 14000 CAEN Adresser C.V. et photo.

LAUTIER AROMATIQUES
recherche
pour renforcer son équipe de créations arômes à GRASSE

AROMATICIEN
— âgé 28 ans minimum,
— connaissance anglais souhaitée.

Ec. Lautier Aromatiques. B.P. 99-06332 Grasse Cedex

Recherchons pour septembre FORMATEURS connaissant installation et exploitation réseau électriq. H.T./B.T. Emploi à temps complet ou partiel possible, candidatures souhaitées rapidement. Ecrire HAVAS CHAMBERY, n° 5.550.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES :
296-15-01

capitaux ou proposit. com.

De retour étranger, dispose CAPITAUX, cherche affaire industrielle, comm. ou prestations services. Tél. SITRUK. 487-84-89.

Administrateur de biens en vue cession cabinet (C.A. H.T. 700.000), étud. ttes propos. par candidat apte, carte professionnelle gestion immobilière. Ecr. à T 06.576 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, PARIS-2e.

demandes d'emploi

DIRECTEUR TECHNIQUE pour direction de productions ou études ou maintenances, rayon de 40 km d'Auneau (28). Ecr. à T 006.558 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2.

J.F., 21 ans, CAP employée de bureau, BEP agent administr., ayt travaillé 1 an assurances, ch. place stable, préfér. dans comptabilité.
Ecr. à 6.058, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LIBRAIRE 46 a., grande expérience en gestion complète : vente, approvisionnement, stock, personnel, secteur librairie et papeterie, rech. poste de resp. Willers, 107, av. Cyrille-Besset, 06100 NICE, ou tél. (93) 84-47-16.

représent. demande

REPRESENTANT 15 ANS D'EXPER.
CHERCHE PLACE STABLE
(Edit. et assur. s'abstenir)
Ecr. n° 6.059 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

travail à domicile

Demande

Rech. transcript. bandes magn. de préfér., textes exigeant culture. Présent. soignée (IBM 82 C). Tél. : 208-97-32.

automobiles

— de 5 C.V.

Vends 2 CV - 500 F
974-51-25, après 20 heures.

PARTICULIER vend 2 CV 4, Spécial 1976, première main, 19.000 km., bon état mécanique et carross. 705-39-10, hres bur., ou 555-12-58, après 18 heures.

8 à 11 C.V.

RENAULT 20 TL, 1977, bleu métal., glaces teintées, 45.000 kilomètres. Téléphoner 903-36-81, h. bur., ou 423-13-18 après 20 h.

Particulier, je vends ma SIMCA 1308 GT, (année 1976, 38 000 km), très, très bon état. Prix Argus. Tél. M. TOUYET : 266-23-89.

PARTICULIER VEND
OPEL CITY 1200 S
1976, moteur 55 000 km, refait, carrosserie neuve, 15 000 F. T. 721-37-13 M. FAYET H. B.

12 à 16 C.V.

THUILLIER
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT
vend prix intéressant
604 exposition, 8 kilomètre.
46, rue de Mouzaïa, Paris (19e).
Téléph. 203-94-42, M. Serrat.

+ de 16 C.V.

Vend JAGUAR XJ6 4,2 litres. Juillet 75, parf. état, 65 000 km. Px 44 000 F. T. 368-14-14 H. B.

R 18 R 5 Estafettes 878-77-05
7, rue Rochechouart, Paris-9e.

divers

104 - 304 - 504 - 604
1977 et 1978, peu roulé, garanties AUTO-PARIS XV, 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris (15e).

CENTRE OCCASIONS HERTZ

DES OCCASIONS RECENTES GARANTIE 24 MOIS OU 24.000 KM., PIECES ET M.O. CREDIT

	Prix à partir de F
FIESTA	
1100 L, 1977	16.300
1100 L, 1978	17.700
GRANADA	
GHIA, 1976	23.900
GHIA, 1977	33.400
MERCEDES	
280 SE AC, 1977	83.000
PEUGEOT	
104 SL, 1977	17.800
104 SL, 1978	20.700
305 GR, 1978	28.000
504 GL, T.O., 1977	22.800
504 GL, T.O., 1978	27.900
504 FAM, 1977	26.500
RENAULT	
5, 1977	14.900
5, 1978	16.700
5 TL, 1978	18.400
5 GTL, 1977	18.500
5 GTL, 1978	21.150
14 TL, 1977	20.500
14 TL, 1978	23.800
30 TS, 1977	34.800
SIMCA	
1307 GLS, 1977	18.900
1307 GLS, 1978	23.000
CITROEN	
LN, 1978	17.590

111, rue du Mont-Cenis, 92, rue Duhesme, 75008 PARIS. Téléphone 269-62-90.

191, avenue Youri-Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine. Téléphone 681-03-76.

deux roues

HONDA - G.B. 125 Parfait état
13.500 km. — Tél. : 027-83-52.

locat.-autos

R 18 - R 5 Estafettes 878-77-05
7, rue Rochechouart, Paris (9e).

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du "Monde Publicité" ou d'une agence.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

A VENDRE CONGELATEUR armoire, 320 l. marque DICAFF de novembre 1977, 1 500 F. Téléphone : 903-07-33 le soir.

Part. vend argenterie, bibelots, meuble Boule, étains, etc. Téléph. : 347-22-36 9-12 h.

Ameublement

Sur TOUT l'ameublement
REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté
literies, salons, toutes marques

MOBILIA
TEL. : 322-56-41.
30, bd de Vaugirard, PARIS-15e (à 60 m. gare Montparnasse).
ou
9, avenue d'Italie, PARIS-13e. TEL. : 535-42-58.

Relations

Le messager de votre bonheur pour une vie à deux.
Alison Clay
CONSEIL MATRIMONIAL
MARIAGES, SOIREES DANS.
35, rue La Boétie, Paris-8e.
Téléph. : 256-04-02 et 256-28-87.

Antiquités

SALLE de VENTE ST-HONORE 214, r. du Fg-St-Honoré, Paris. ACH.-VTE excel. cond. meubles anciens, horloges, bronzes, tablx. Téléph. : 766-43-84 et 027-65-58.

Bijoux

ACHAT COMPTANT, beaux bijoux, même importants, brillants, pierres fines, objets d'art. J. HORSTEN 14, r. Royale, 8e.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Débarras

DÉBARRAS 2000
TEL. : 326-81-35.

Hi-Fi

HAUTE-FIDELITE
ILLEL CENTER
Pendant les travx, profitez des prix EXCEPTIONNELS pour acheter votre chaîne HI-FI. Remises de 10 à 30 % sur le marché d'exposition.
106, av. Félix-Faure 75015 Paris. TEL. : 554-09-22.

Cours

ENGLISH IN LONDON
Cours d'été pr adultes, 4 s. du 3/7 ou 31/7. Rep. et logt ds cité univ. Activ. cult/sport. £ 378 TC. Cambridge School of English, 7 Moor St, London W1. Tél. : 01-734 4203 ou 01-437 5337.

VENCE STATION CLIMATIQUE REPUTEE
9 km mer, et 35 km neige
L'INSTITUTION MONTAIGNE
FONDEE EN 1905
ENSEIGNEMENT PRIVÉ - LAIC
offre aux jnes gens et jnes filles 2 ETABLISSEMENTS
AVEC INTERNAT ET EXTERNAT DE QUALITÉ
école primaire et secondaire. école technique privée cciale. Activités artistiq. et artisanales, stade, piscine et gymnase priv.
Renseign., 6, avenue des Poilus, 06140 VENCE. TEL. : (93) 58-03-01.

Cours d'allem. à HAMBOURG 2/4 semaines juillet/août 1978. Ecrire à LINGUOTHEK 2 Hamburg 13. Schlüterstr. 22.

Instrument de musique

PIANOS neufs et occasions récents, droits et queues. Remises pour légers défauts d'aspect. Location-vente, Location-test. Réparation, entretien, crédit, livraison. 10 ans garantie pièces.
Daniel MAGNE, 50, rue de Rome, Paris. 522-30-90 et 21-74.

Meubles

Une copie de meubles d'époque, en nos ateliers, est un placement. DISSIDI, ébéniste d'art, 16, passage de la Bonne-Graine, PARIS-11e. Téléphone : 700-47-95.

Moquette

MOINS CHER 30 à 60 %
sur 10 000 m2 moquette belles qualités variées laine et synthétique. Téléphone : 757-19-19.

MOQUETTE PURE LAINE
label WOOLMARK, gde largeur T3, coloris divers, 70 F le m2. ATELIER ILLOUZ. Métro Convention. T. : 842-42-62.

Péniche

Vends péniche logement 140 m2 habit., moteur GM 110 CV, bon état, 150 000 F. « HENNY », quai d'Austerlitz face à la gare.

Plongée sous-marine

Montage de verre correcteur SUR MASQUE SOUS-MARIN. ALLENBACH opticien, 73, bd de Strasbourg, Paris-10e. TEL. : 770-20-86.

Rencontres

Mme **DUMONTET**
MARIAGES - discrétion
22 r. du 4 Septembre
PARIS 2e - 742.63.44

RENCONTRES Relations directes
bridge, échecs, scrabble, débats, danse, etc. Téléph. : 222-88-38.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

CANNES Octobre - Gd 2 pièces J. Thomas - Brondeau 15, rue Bouchut, 75015 PARIS.

La Tour de Mare, 83 FREJUS, à louer juillet : 5 500 F et août : 6 500 F mais. provençale 1975, 6 personnes, gar., jardin 1 500 m2. Téléphone : 914-67-42.

GASSIN (village) 7 km St-Tropez ravissant duplex 3 pers. août 3 500. Ecr. Martin, can menor 8 Madrid 30. T. (1) 273-03-40 Mad.

Sept. loue villa bord de mer HAMMAMET TUNISIE Prix intéressant. T. : 567-97-53.

LOCATION CAP-D'AGDE
appts neufs, studios, 2 pièces, 3 pièces. Prix studios en août, 1 050 F, en septembre 500 F, Prix 2 pièces en août 1 550 F, septembre 750 F par semaine tout compris. Prix 3 pièces en août 1 750 F, septembre 900 F par semaine tout compris. Piscine, supermarché, boutique, foyer d'animation.
Renseignements et réservations SAINT-LOUP, avenue des Soldats, 34300 CAP-D'AGDE. TEL. : (67) 94-20-50.

NORMANDIE, 130 km Paris, Deauville 65 km, rég. pittoresq., gde et belle villa, cft exception., meublée richement + mais. ind., pêche truites. Location juill. à sept. 25 000 F, entretien extér. compris. Pptaire : 504-20-03 ou week-end : (32) 44-00-34.

Partic. loue août voilier Kell 8 m., 6 couch., nav. 2e catég., Manche, Atlantiq. T. 672-55-09.

A louer juillet et août à Cap-Breton (40) 50 m. plage appt F4 vue sur mer, gd cft, environnement calme. TEL. : (58) 73-86-34.

SAINT-TROPEZ
quelques appartements entièrem. équipés pour 4 à 6 personnes. Disponibles juillet à septembre
Location à la semaine, renseignem. Mme GAGNEUR, 35, av. de l'Opéra, Paris-2e. Tél. : 261-52-31 (heures bureau).

LACANAU, 7 km de l'OCEAN, DOMAINE PRIVE DE 150 HA.
Forêt et lac, cheval, voile, tennis, restaurants, animation. Maison avec jardin de 1 000 m2, living, 2 chambres, 6 lits, cuisine équipée, meublé neuf, juillet prix : 5 000 F., 227-22-62 ou sur place 56-60-02-91.

A louer août village paisible Loir-et-Cher, maison confort av. jardin, 1 500 F. Tél. : 531-82-63.

B. ppté pr. Corbeil, jdin, cft, s/Seine. Lib. juil. et août. Tél. 783-26-49 mat. av. 9 h. 3.500 F/m.

W.-E. TTES DESTINATIONS. PARTAG FRAIS AV. PILOTE, TRES BON MARCHE, TEL M. GILDER, HRES DE BUR 078-92-60, poste 2238.

Hôtes payants étudiants Américains cherchent à se loger sans repas dans famille française Paris mois de juillet. S'adr. Paris American Academy 9, rue des Ursulines, Paris-5e. TEL. : 325-38-83.

45 km PARIS, sortie OUEST juillet et à l'année, MAISON 6 pièces, tout confort, jardin. Téléph. : 476-60-31 ou 728-43-78.

Fam. Franç. REÇOIT A PARIS famille étrangère 5 personnes. 100 F/personne, petit déjeuner, dîner. 2 chambres + salon. Reste 5 j. juillet, à août, 4 sept. Téléphoner 624-53-25 ou BARON 15, rue Louis-Philippe, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

SOLITAIRES

qui redoutez la bêtise autant que la vulgarité et qui souhaitez communiquer, sortir, voyager, vous lier ou vous marier en des conditions optimales d'entente.

Maître RUCKEBUSCH

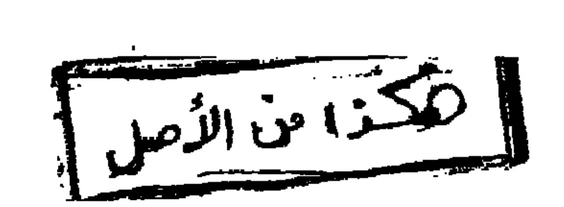
vous recevra sur rendez-vous et vous facilitera, avec le tact et la discrétion qui s'imposent, des rencontres selon vos aspirations.

à PARIS
5, rue du Cirque
(Rond-Point des Champs Elysées)
Tél : 720.02.78/720.02.97

à LILLE
4 & 6
rue Jean Bart
Tél : 54.86.71/54.77.42

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, literie, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,18
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

SACRE-CŒUR Dans imm. rénové : 2 PIECES, vue sur PARIS, verdure, plein sud. Sur place : vendredi, samedi (11 à 17 h.) : 6, rue Maurice-Utrillo, ou tél. : 256-20-33, ou après 20 h. : 261-72-00.

DAUMESNIL Bel immeuble pierre de taille 6e ét. s/rue et cour, ascenseur. chf. cent. individuel, gd liv. + 3 chbres. 450.000 F. - 344-43-87.

MUETTE-SUCHET - Exception. Dernier étage Raviss. II . + 1 chbre + balc. terrasse. Parfl état, 698 000 F. Parking. — « TAC » 329-33-30.

20e, MARAICHERS. Part. vend 3 Pces, 83 m2, loggia de 14 m2, calme, vue, soleil, cave, park., tél. 465.000 F, frais réd. + poss. chbre. Tél., le soir, au 370-23-70

LOUIS-BLANC. Urgt, Part. vd cause départ tr. beau 3 Pièces, 90 m2, tt cft, 5e étg., 300.000 F. Tél. : 607-34-26, après 17 heures.

GARE DE L'EST. Bel imm. P. de T., ascens., chff. cent., v.-o., beau 2 Pces, parf. état, calme : 260.000 F. Téléphone : 200-89-06.

ETOILE. - Propriétaire vend : gd studio, tt confit, 32 m2. Prix : 215.000 F. S/pl., ce jr, 14 h. à 18. h. 30, 16, rue de l'Etoile.

PRES AV. VICTOR-HUGO : GD 2 P., TT CFT, s/rue, balc., GD LIV., 2 CHBRES, 2 bains ; 4 P., TT CFT. S/place, ce jour et demain, 14-18 h., 77, rue des BELLES-FEUILLES. - 870-87-10.

MARAIS. 2 Pièces, cuisine, S. de B., w.-c., calme, clair, caractère, téléphone, cave : 180.000 F. 81, rue du Temple, week-end et soir. apr. 19 h. ou mat. av. 10 h.

ILE SAINT-LOUIS grand studio de charme, 45 m2, poutres apparentes, grande hauteur sous plafond, 5e étage sans ascenseur. Téléphone : 567-22-88.

CHAMPERRET Imm. récent, gd studio, 40 m2, tout confort. — Tél. : 567-22-88.

Me LEDRU-ROLLIN Propriétaire vend directement dans très bel immeuble de caractère, entièrement restauré,
— STUDETTES ;
— STUDIOS ;
— ET 2 PIÈCES.
Tous loués. Prix étudiés pour achat groupé. EXCEPTIONNEL POUR INVESTISSEURS AVERTIS. OFBI : 555-92-72.

SAINT-AUGUSTIN GRAND STANDING Double réception, 3 chambres. 325-32-77 et 707-12-60.

16e NORD **6 P.** 2 bains, serv., impeccable 567-47-47, matin.

20e NATION. Imm. standing 75 Grand 4 pièces 87 m2 + loggia, 7e ét., état neuf, soleil, box. 385.000 F. GIERI, 373-05-81.

127, AV. PHILIPPE-AUGUSTE Bel imm. récent. TRES BEAU **3-4 P.** + très grande terrasse, cave, gd confort, clair, plein soleil, double exposition **340.000 F** poss. av. 70.000 F PROPRIETAIRE Vendredi, samedi, 14 h. à 19 h., ou TEL. 606-00-30

Me GARE-DE-LYON Bon immeuble ravalé, sur rue **2 P.** cuisine installée, téléph., entrée, salle d'eau, w.-c. AGREABLEMENT AMENAGE **3.800 F LE M2** Chauffage central 4, rue d'ALIGRE Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

MONCEAU Part. vend dans imm. gd stand. Face métro Courcelles - Soleil 2e étage sur rue, à neuf - Tél.

STUDIO - DUPLEX 33/48 m2 - Escalier élégant sans ascenseur Entrée, w.-c., lavabo, séjour 20 m2, débarras 3 m2, cuisine neuve, placards. Four Lave-vaisselle. Hotte. Cuisson gaz et électrique. Mezzanine 13 m2 av. s. de bains luxe, chf. individuel, vide-ordures, grenier accessible. Prix 330.000, charges minimes. Tél. : 924-31-30, sauf 17 à 20 h.

Paris Rive gauche

Me ALESIA PIERRE DE TAILLE Imm. récent tt confit, 8e étage. Séjour + chbre, entrée, cuisine. Sur jardin. Salle de bains. Tél. PRIX INTERESSANT - Esc. B 18, rue du Moulin-Vert Sam., dimanche, lundi, 15 à 18 h.

Ds un ENSEMBLE RESTAURE, QUALITE EXCEPTIONN., vds :
— PETIT. MAIS. 5 et 6 PCES ;
— 4-5 PCES, JARD. PRIVAT. ;
— 2 ET 3 PIECES ;
— STUDIOS.
Visite, 14-17 h., 15, r. de la Clef. 707-12-60 et 325-32-77.

CHAMP-DE-MARS (PRES) Imm. P. de T., asc. en cours : 2 P., CFT, vue dégag., 210.000 F. Ce jour et demain, 14 à 19 h., 5, bd de Grenelle. — 870-87-11.

Me ECOLE-MILITAIRE bon imm., asc., vue s/la place, LIV. DBLE + 2 CHAMBRES, entr., cuis., bains, wc, téléph., AGREABLEMENT AMENAGE. Prix intéressant, chauff centr, 129, RUE SAINT - DOMINIQUE. Sam., dim., lundi, de 15 à 18 h.

XVe - TRES BEAUX APPTS STUDIOS, 2, 3 et 4 PIECES : 6.500 francs le m2. Sur place, 7, rue de la Smala, samedi, de 10 à 19 heures. LOYER S.A. : 277-97-26.

131, BD BRANCION, beau 2 Pces, tt cft, décoré + JARDINET. Exceptionnel : 165.000 FRANCS. — Visites : vendredi, samedi, 14 à 18 h. Tél. : 874-43-98 — 206-15-30.

22, BD SAINT-MICHEL étage élevé, S/JARD. CLUNY, 2 PIECES, 66 M2, 3 PIECES, 86 M2, DUPLEX, 88 M2. PARKING. Chambre de service. IMM. STANDING, ASC., BALC. Jeudi, vendr., sam., 14 à 18 h.

VAL-DE-GRACE Sur rue Mo PORT-ROYAL. Bon imm. PETIT STUDIO, entrée, kitchenette, s. de bains, w.-c., chauff AGREABLEMENT AMENAGE PRIX INTERESSANT. Esc. D. 340, rue ST-JACQUES Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

7e Invalides. 2 p. tt cft, 40 m2, 300.000 F. Visite lundi. Tél. 705-09-63, de prét. apr. 18 h.

RUE BARBET-DE-JOUY Prox. ambassades et ministères, dans ravissant hôtel XIXe entièrement remis à neuf et divisé en 3 appartements. Reste disponible : un appartem. de 4 p., 173 m², grand confort, magnifique réception, calme, soleil, parking. Sur place samedi 24, de 10 h. 30 à 15 heures, 26, RUE BARBET-DE-JOUY.

FRANK ARTHUR 134, bd Haussmann. 766 - 01 - 69.

PRES CHAMP-DE-MARS 46, AVENUE BOSQUET Charmant 4 pièces, imm. ancien **82 M2** 2e ét., balcon. 580.000 F. S/place ce jour 14-17 h, ou 574-09-02, APRES 18 H.

15e LOURMEL GRAND PAVOIS Part. vend gd living, 2 chbres, loggia, soleil, bon plan sur jard. 470.000 F. - 554-54-68.

AFFAIRE UNIQUE **LOURMEL** 2 pièces tt confort, tél., cave, 4e étage. Sur place samedi, 13 à 17 h : 31, RUE VASCO-DE-GAMA

QUAI D'ORSAY (prox.) **7 PIECES** 195 M2, immeuble 1930, 3 réceptions, 4 chbres, 2 bains, 3 chbres serv. 1 box. - 076-02-63, matin.

MONTPARNASSE SEJOUR + 2 CHAMBRES Tout confort, livré à neuf, calme, verdure, soleil, 360.000 F. PROPRIETAIRE : 256-30-64.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES **4/5 PCES - GD CONFORT** VUE EXCEPTIONNELLE 325-32-77 ET 707-12-60.

STUDIOS et 2 PIÈCES Tout confort. Ce jour, 14-17 h., 44 bis, rue de la Fédération. 325-32-77 et 707-12-60.

52, RUE DU **MONTPARNASSE** ravissant studio état neuf, calme, soleil, 3e étage. Samedi de 15 à 19 h.

TOLBIAC bel immeuble P. de T., 3e étage sur rue calme, beau 2 Pièces, cuisine, entrée, 155.000 F, avec 70.000 comptant. Tél. : 588-08-56.

Région parisienne

SAINT-MAUR Dans bon imm. Appt 84 m2 Luxueusement décoré Séjour 30 m2. Chambres 21 et 14 m2. Cuis. aménagée entièrem. 2 balcons, - Box. - 400.000 F. Tél. : 282-99-52

SAINT-CLOUD - Près gare DUPLEX 3-4 PCES. 86 m2 + terrasse aménagée 95 m2 600.000 F. — Tél. : 602-16-04.

P. à p., 13 min. AUSTERLITZ **VILLENEUVE-LE-ROI** Appt 4-5 p., gd stand. 300.000 F. Facilité paiement. Tél. 597-39-11.

VERSAILLES 76, avenue de Paris LA SEIGNEURIE 2 pièces et 6 pièces. Sur place, de 14 h. à 19 h.

EXCEPTIONNEL Ds immeuble grand luxe Très GD STUDIO avec jardin QUARTIER ST-JAMES Part. de préférence à Part. **RARE** Prix élevé justifié Visite lundi 26, de 15 à 18 h : 16, RUE DE LA FERME NEUILLY-SUR-SEINE

JOUY-EN-JOSAS Piscine Tennis Résid. 4 P., 96 m2, séjour dble, 2 ch., 2 bains, Except. 330.000 F. Urgent. 956-25-80, soir, week-end.

GENTILLY GRAND 5 P., cuisine, salle de bains, confort, très grand grenier aménageable, box possible. Prix 350.000 F. Visite lundi 26-6, de 13 à 17 h : 26, rue du Président-Wilson Proximité R.E.R.

MASSY Petit immeuble de 3 étages : reste un 4 Pièces au dernier étage, 90 m2, habitable de suite, ascenseur, standing, calme, plein sud, proche de la gare R.E.R. et de toutes les commodités. PRET ANCIEN P.I.C. CONDITIONS EXCEPTIONN.

Sur place, de 14 a 19 heures, sauf mardi et mercredi, 1, allée du Japon, avenue Nationale.

TELEPHONE : 011-48-21.

Province

Vends F 4, TOURS, bord du Cher, 2e étage, bâtiment bas, ascenseur, balcons nord et sud. Téléphone : (47) 61-09-30, heures de repas.

BEZIERS Part. vd F 5 (constr. 71) tres bien expose pt imm. calme, 90 m2, placards loggia, balc., sellier, chff. cent. indiv. gaz. Lib. janv. 205.000 F + garage. - Tél. (67) 76-70-10.

Hauteurs NICE Vue exceptionnelle mer et montagnes RESIDENCE **MIRANDOLE** lancement première tranche Immeuble parasismique **Studio au 5 pièces** avec terrasse et loggia, jardins, piscine, jeux d'enfants. **PRIX FERMES DE LANCEMENT** 2 Pièces, 53 m2 + terrasse de 12 m2, de 273.000 à 341.000 F. Participation Worms-La Hénin. HERMES PROMOTION, 19, avenue Auber. — Nice. Téléphone : (93) 87-50-56 FNPC.

MONTPELLIER, vds, peripher Nord, F 5, 98 m2, loggia, garage, vue except., s/pinède et colline. ts serv. 150.000 F + 40.000 C.F Téléphone : (67) 75-32-29, soir

appartements occupés

5e CARDINAL-LEMOINE APPTS occupés Loi 1948 41-47-51-106 m2, asc. Visite sur rendez-vous 14-18 h - 325-66-72 ou 28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

constructions neuves

POUR VOTRE RETRAITE
dans la véritable Haute-Provence, un site classé à 46 kilomètres d'Avignon

VAISON-LA-ROMAINE
28 VILLAS-APPARTEMENTS
sans vis-à-vis, au milieu des vignes, à cinq minutes du centre ville

Une réalisation avec d'excellentes prestations, chauffage collectif de base et personnel

LIVRAISONS IMMÉDIATES

Renseignements : bureau de vente sur place Me MONTAGARD, notaire — Tél. (90) 36-00-16.

LA VARENNE près R.E.R. 16, AVENUE MICHELET VENTE DIRECTE Dans immeuble neuf standing Profitez des quelques appartements disponibles **STUDIO, 2-3-4 P.** et au 4e et dernier étage 150 M2 + LOGGIA 46 M2 Samedi, lundi, 14 h à 17 h, ou sur rendez-vous : 883-02-28.

Près **GARE DE LYON XIIe** 15-17, rue BECCARIA Immeuble hautes **PRESTATIONS** 3 pièces 82 m2 + balc. + cave 4 pièces 102 m2 + balc. + cave **PRIX FERME** 5.360 F le m2 Bénéficie PRET conventionné VISITE sur place de 15 à 19 h, du mardi au samedi, ou 628-75-48

S.C.I. LES JARDINS DE VOLTAIRE 68-70, boulevard Richard-Lenoir, 11e arrondissement. LIVRAISON IMMEDIATE.

AZED S.A. 25-27, bd Richard-Lenoir (11e). Téléph. 355-35-34 +.

« **RÉSIDENCE AMBROISE** » 16-18, rue de la Folie-Méricourt, PARIS (11e). LIVRAISON ETE 1978.

AZED S.A. 25-27, bd Richard-Lenoir (11e). Téléph. 355-35-34 +.

RESIDENCE **DES PYRÉNÉES** 199-207, rue des Pyrénées, Métro GAMBETTA. DU STUDIO au 6 PIECES Bureau de vente sur place lundi, vendredi. Dimanche : 14 h. à 18 h. Jeudi, samedi : 10 h. à 18 h. S.O.G.E.I. : 321-65-61 +.

S.C.I. RICHARD-LENOIR Sur le boulevard, 51 à 55, PARIS (11e) LIVRAISON EN FIN D'ANNEE

AZED S.A. 25-27, boul. Richard-Lenoir-11e. Tél. : 355-35-34 +

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet (15e) - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Ste recherche appts, même à rénov., secteurs 11e, 12e, 19e, 20e. Pour R.-V., GIERI : 373-05-81.

locations non meublées Offre

Région parisienne

VALLÉE DE CHEVREUSE Sans commission, pavillon neuf, R.E.R., 4/5 Pces, confort, tél., garage 2 voit. sous-sol, jardin, 2.100 francs. - 907-84-53. Vendredi - Samedi - - Dimanche.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Sté européenne cherche : villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

16e, rue du Conseiller-Collignon, somptueux 235 m2, salon, S. à M., 3 chambres, 2 bains, service. — Téléphone : 755-87-86.

VAL-DE-GRACE - 5e arrdt studio, cuis., s. bns, meublé, tél. 1.800 F CC. T. 887-48-17, matin.

Région parisienne

NEUILLY-SUR-SEINE chambres à louer, été, à partir de 90 francs la semaine. Téléphone : 624-53-25.

Immobilier (information)

COTE DE VENDÉE Ag. IMMOB. ds cadre charmant, PRODUIT ANNUEL 250.000 F. PRIX A DEBATTRE. BUCHY, B.P. 143, 85100 LES SABLES-D'OLONNE.

immeubles

LOUVRE. Immeuble à rénover, 16 logements dont 6 libres. Exclusivité - 246-28-68.

LA VARENNE R.E.R. Imm. gd standing, marbre, en cours de livraison, STUDIOS, 2/3/4 PCES. Visite appartem. témoin samedi et dimanche, de 14 h. à 18 h., 120, rue Pierre-Semard.

hôtels-partic.

VILLAGE DE MONTMARTRE dans le calme et la verdure d'une voie privée, BELLE MAISON de 180 m² + terrasses. Tél. : 076-82-63 le matin.

SURESNES VAL D'OR - Hors classe, somptueuse mais. de maître, triple récept., 6 chbres, services, 2.200 m2 de jardin, impeccable. 2.400.000 F. Visite samedi, de 11 h à 19 h : 2, AV. DE LA CRIOLLA

bureaux

Domicil. artis. et commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes. Statuts Informations juridiques secrét., tél., télex, bur. A partir de 100 F/mois. PARIS 11e - 355-70-80. PARIS 17 - 229-18-04. PARIS 10e - 770-16-89.

fonds de commerce

EURE-ET-LOIR Ds bourg, ts commerces, SNCF, vendu pour cause maladie, sur Nationale, bar, tabac, bimbeloterie, jeux, possibil. restaurant. Prix 280.000 F ou 420.000 F avec les murs. Crédit. Téléphone 285-38-96 ou 16 (37) 22-05-00.

BERRY TOURISTIQUE Vends cause retraite MAGASIN TOUS COMMERCES : VOYAGE, CADEAUX, JOUETS, SPORTS, MENAGE... 250 m² + réserves, gros C.A., petit personnel, centre ville, parkings, achats groupés possibles. Sociétaire S.A.J.-U.C.E.F., fonds 250.000 + stock, avec possibilité murs, grand appartement attenant. Ecrire ou téléphoner ROBIN André, « Les Variétés », 36 - LA CHATRE. Téléph. (54) 48-13-78.

maisons individuelles



MARCOUSSIS (91) Vends maison rurale, restaur. 200 m2 habitat. Tt cft. Gar. Jdinet. 380.000 F. Tél. : 901-04-14

Vds ds petit village du Languedoc, 75 km mer, maison anc., bon état, 70 m² surf. habit. av. terras. ombr. 35 m² + droit au bail sur gd immeuble 9 pces. Prix : 180.000 F. Ecr. à 7.521 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

propriétés propriétés

CRENN immobilier
Tél. (16-35) 28-27-40 - 33, Pourtour du Marché 76400 FECAMP
BORD DE MER - Entre Le Havre et Dieppe « Les Petites Dalles ». Très belle villa avec jardin aménagé et planté sur 4 000 m2, vue sur mer imprenable comprenant :
— Rez-de-chaussée, cuisine, salle avec cheminée, salon, chambre, chaufferie, cellier, salle de bains, w.c.
— 1er étage : living avec loggias, cheminée, 5 chambres, salle de bains, 3 salles d'eau, w.c. et un salon d'été.
Possibilité : 136 000 F comptant.

HOUILLES - Résidentiel
(13 minutes Saint-Lazare)
PROPRIÉTÉ DE CARACTÈRE EN MEULIÈRE
12 PIÈCES sur sous-sol
320 m2 HABITABLES - 767 m2 de JARDIN
Prix : 1.300.000 F. — Gros crédit vendeur
S E B A : 968-72-27

135 KM. PARIS S.-E. BELLE PPTE, très beau bord de Seine, 7 p., gd confit + maison d'amis, 2.000 m². — Société R. ROBINET, 23, rue Gambetta, 28200 Châteaudun. (37) 45-17-10.

VILLEMOMBLE. Rés., calme, ppté compr. 1 VILLA meulière r.-de-ch., gd séj., cuis ; 1er : 3 chb., s. de bs, 3 caves + 1 pet. pavill., 2 pces, cuis., s. d'eau, beau jard. 755 m², le tout imp. H. Repas : 738-26-38.

GARD, UZÈS, mas anc., 10 p., cheminée, cour intérieure, dép. Habit. de suite. Prix 500.000 F à déb. T. Gillain (66) 87-42-11.

Vallée de l'Aisne, Saint-Erme 150 km Paris, A VENDRE : MAISON, façade 17 mètres, 10 ares (dont 5 ares de terrain), 5 pces tt conft, chauff. centr. (+ grenier aménagé compr. 1 gde chb. et 1 petite pièce avec chauff. cent., ent. carrelé), belles dép., gar. (pr 2 ou 3 voit), JARDINS (arbres fruit.), toit. refaite, gros-œuvre bon état. Tous commerçants - Ecole, SNCF. Estim. 280.000 F Dom. 905-58-39, apr. 19 heures.

Propriété exceptionnelle Site classé Normandie 2 heures de Paris, mer 40 km., 15 pièces, chauffage central, communs, maison de gardien, 12 ha., prés, bois, roches, rivière, étang. Tél. : 326-44-89.

BOURGES. 12 km. 5.500 m² boisé. Maison rustique 1976, tt conft, étg., ss-sol, poutre, chem. chff. électr. Tél. (36) 26-13-22.

CELLE-SAINT-CLOUD/RUEIL dans domaine privé Part. à part., vd très belle villa, 4 chbr., 2 salles de bs, récept. superbe, grande baie vitrée, tout de plain-pied, sur terrasse, jardin de 2.000 m². Agence s'abstenir. 918-15-66 ou 969-31-09.

120 km Est Paris, maison 5 p., c., w.-c., toil., garage, jdin, pr. rivière, bon état, 140.000 F, avec petit comptant. 808-25-52.

LE VESINET - Belle propté construct. récente de qualité, salon 85 m², salle à manger, cuisine, bur., 4 chbres, 4 bains, 3 w.-c., chbre de bonne, gar. 3 voitures, entièr. clos de murs, terrain 2 900 m2. Renseignem. : H. LE CLAIR - 976-30-02.

TOURAINE 200 km Paris Au CALME Belle DEMEURE caract. 8 P. Cft. Communs. Piscine. Joli jd. clos. CHATET 37150 Francueil.

110 KM AUTOROUTE SUD **MONTARGIS** (LOIRET) SUR PARC **5 ha** dans son cadre élégant, bordée par rivière 1re catég., ancienne demeure du 17e s. en fer à cheval, absolument impeccable, entièrement aménagée. LA SERENITE D'UNE DEMEURE D'AUTREFOIS ET LE CONFORT D'AUJOURD'HUI. Dressing-room, séj., cheminée, vue sur parc, salle à manger, cuisine, 7 chbr., bains, jardin d'hiver, porche pierre, en retour splendides communs, boxes chevaux, belle grange, piscine chauffée, tennis, chauffage central, téléph. AFFAIRE RECOMMANDEE traite avec 200.000 F comptant, long crédit - TURPIN, LES PEUPLIERS, Relais Miel, 5 km. N. 7, MONTARGIS. Tél. 16 (38) 85-22-92, après 19 heures 16 (38) 92-32-33 - 24 heures sur 24.

RARE 20 km Paris Sud Bordure de lac 200 m2 habitables. 3 tennis. Parc 5.000 m2. 900.000 F. - 539-67-52.

MAREIL - MARLY Vue dégagée sur coteau BELLE DEMEURE MODERNE en r.-de-ch., surf. habt. 260 m², tout confort, gd garage, salle de jeux. - JARDIN 5.400 m², AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

châteaux

NANCY En LORRAINE Accessible par autoroute SPLENDIDE **PETIT CHATEAU XVIIIe** Monument historique avec grilles de JEAN LAMOUR PARC 15.000 m2 - Px 1.500.000 HERBETH, 13b et 136 bis, rue Saint-Dizier 54000 Nancy Tél. : (28) 35-54-85

fermettes

Vd fermette 10 ha, site calme, 5 min. Villeneuve-sur-Lot. Tél. (49) 28-35-84 NIORT 79000.

terrains

CRETEIL, 500 m² : 250.000 F.
GIF, 1.000 m² : 260.000 F.
ARGENTEUIL, 400 m² : 160.000.
MAREIL-MARLY, 770 m² : 260.000 F.
Téléph. 584-05-98, 05-99.

BUC, 5 MIN. DE VERSAILLES, exposition plein Sud, entouré de forêt, 2.080 m². Prix 370.000 F. Téléph. 970-21-43, heures repas.

UNIQUE, près CHEVREUSE, clairière 7.500 m², 3 km. R.E.R., eau, électr., tél., permis constr. une maison. T. 033-61-40, 359-89-15.

VALLEE CHEVREUSE Urgent, départ étranger, vend TERRAIN 1.500 M2 divisible 2 lots, 260.000 F chaque. 236-58-60 ou 233-46-87.

DIGNE. Alpes Hte-Provence, terrain à vdre, 2 ha. urbanisé. RIEU. Tél. 16 (61) 51-15-69.

EN ARDECHE Partic. vend 2.025 m² à batir. Tél. : 421-04-80 le soir.

Corse Sud. Entre baie Copabia et golfe Valinco, part. vd sup. parcelles construct. divisibles : 4 ha. 5. Prix : 600.000. F. 9 ha. (partie espace vert). Px 800.000 F. Emplac. except. dom. mer. Criques et calanqu. 400 m. P.O.S. approuvé. Prix à débatt. Ecr. J. Durgueil, 88, rue des Augustins, 46000 CAHORS.

LE PERREUX 800 m2 - 1.100 m2 DEJUST - 883-15-50

GIF - R.E.R. - Vue sud **3.000 m2 - 430.000** Environnement exceptionnel Boisé, en pente - 2 faç. 30 m 266-27-55 ou 907-73-64. soir

pavillons

FONTENAY-SS-BOIS **MAISON BOURGEOISE** TOUT A PROXIMITE Autobus à la porte, RER 10 min. 6-7 Pièces, 155 m2 habitables, PARFAIT ETAT, séjour 43 m2, 4 chambres, tout conft., garage, jard. paysagé donn. sur 2 rues. PRIX : 530.000 F. Vis., s/place, vendr. 23, sam. 24, lundi 26, de 15 à 20 heures, au 185 bis, avenue de la République 94-FONTENAY-SOUS-BOIS SODIM : 343-48-19 ou 49-01.

Bois-Colombes, 300 m. gare, séjour 40 m², 6 chb., 2 bains, garage 2 voit., 480 m² terrain, 700.000 F - 788-49-00.

CHEVREUSE. Les hauts de Chevreuse, s/700 m² terr., lis. forêt, beau pavillon, gd. séj.+5 chb. Px 590.000 F. - T. 953-86-56.

VILLEJUIF PAV. 2 P. Cuis. équipée + 2 petites pces, sous-sol, jardinet, gar., impecc. 270.000 F, avec 150.000 F cpt. Tél. : 580-70-98

ENGHIEN 9, AV. REIZET Coquet pavillon, sous-sol, 4 P., grande cuisine, bains, chauffage mazout, garage. Jardin 260 m2. Impeccable. 400.000 F avec 80.000 F comptant. Vendredi 14 à 19 h. Tél. 989-60-68.

CHOISY-LE-ROI Grand pav. bon état, séj. dble 38 m2 + balcon, 5 chambres, tt conft, gd sous-sol, chauff. cent. neuf. Jardin. 490.000 F. Sur place les 21, 22, 23 et 24 juin, de 14 heures à 18 h. 30, 65, rue Mirabeau - 257-03-03.

BURES - 2' R.E.R. Liv. dble, 3 chbres, terrasse. Gd cft. Reft neuf. Possibilité agrandir. Jdin paysagé 500 m2. Vue imprenable - 495.000 F 53, rue La Hacquinière - 15-18 h. samedi, dimanche, lundi. 266-27-55 ou 907-73-64, soir

NOGENT - Résidentiel 48, rue de Coulmiers, magnifique plain-pied récent, living 40 m² + 3 chbr., cuis., gd conft, jard., garage. Prix : 650.000 F, crédit 80 %. Samedi, dimanche, 10 h.-19 h.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE Vds, raison famill., luxueux PAVILLON NEUF à Domont-Village. Sur sous-sol total, cave, buand., garage, gde entrée, escalier marbre blanc. Séjour double, cheminée, cuis. équipée, w.-c. lavabo, 1 chb. A l'étage : 3 chb., s. de bs, w.-c. tt tapissé et carrelé neuf + poss. 2 pet. pièces, chauff. cent. gaz. Grenier aménageable. Jard. clos. Rosiers, terrasse. A l'orée de la forêt. Prix : 390.000 F. TEL. : 991-56-83.

chasse-pêche

BOIS, 16 ha. bien situé près AUTHON-DU-PERCHE tr. bonne chasse, taillis, clos, URGENT. T. (37) 49-20-45 - (37) 49-00-67

maisons de campagne

"Journées d'information" Montagne et Mer à Paris

Du 27 Mai au 30 Juin, un très important constructeur du Sud-Est vous présente ses réalisations à la Maison du Dauphiné, 2, place du Théâtre-Français à Paris 1er. (Tél. 296.08.43 Métro Palais Royal).

Les Glovettes en Vercors — Boulouris St-Raphaël

• Montagne : Station les Glovettes au cœur du Vercors à 7 kms de Villard-de-Lans. Studio à partir de 70.700 F.

• Mer : Boulouris/St-Raphaël, à 200 m de la mer et du port. Construction provençale dans une pinède. Studio + Jardinet depuis 164.000 F.

A vdre dans village paisible Loir-et-Cher, grande maison bon état, avec jardin, 200.000 F Tél. : 531-82-63.

45 km PARIS Autoroute OUEST SPLENDIDE chalet 80 m2 s/800 m2 terrain. OMNISPORTS Prix 250.000 F. - Tél. 551-65-52.

EURE 130 km PARIS (A 13) Mais. NORMANDE bon état. 5 p. 1.200 m2 terr. 150.000. Tél. : (32) 57-01-14

Part. a part., vend GERS petit hameau, compren. : 2 maisons + ruines, terrain 2.500 m², eau, él., tél Px 150.000 F, ou échange contre voilier. Paris, 343-13-25.

EURE-ET-LOIR 110 km Paris autoroute Parfait pr retraité, ds gr. bourg ts comm., gare. Maison excell. état de gros œuvre, petite cour. Prix total 94.000 F. Crédit 80 %. Tél. : 285-38-96 ou (16-37) 22-05-00

GARD - UZÈS PROX. IMMÉD. MAS DE CARACTÈRE 160 m² restauré, tout confort, 6 pces, dont 4 chb., 1 s. bs, 1 salle d'eau, 2 w.-c., chauff. cent Terrain 2.700 m², pleine nature, site exceptionnel. **400.000 F** Pierre Duplaix, Saint-Maximin 30700 UZES Tel (66) 22-24-92.

V A R Sorties autoroute BRIGNOLES et LE LUC. Altitude 360 m. **BUNGALOW en dur** Constr. soignée et récente. Gd séj., cuis., sal. d'eau, w.-c., ds PARC 1.500 m² majeure partie boisé. VUE IMPRENABLE. Vis. sur place. Ts renseignements : J. PROUCELLE, 2, rue Albert-Dauphin, 80000 AMIENS Téléph. (22) 92-44-10.

Cause départ vend a 125 km de Paris par A-6 jolie maison ancienne rénovée, comprenant : gd séjour, 2 chbres, cuisine, salle d'eau, 2 w.-c., tout confort, grange et grenier Tél., jardin 1 500 m2, grands arbres Prix meublé et équipé : 280 000 F. T. : 504-65-95 et (38) 94-03-27.

villas

LOUVECIENNES, villa s/1.000 m² séj. 50 m², 3-4 chb., 850.000 F. Agence Pont-Chatou - 976-38-98.

LE BRUSC (Var), part. vd pet. maison, belle vue, 1 ch., 1 séj., 1 cuis., w.-c., sal. eau, terrasse, gar., ds 600 m² terr. 360.000 F. Ecrire Havas Marseille, 94.446.

PYLA-SUR-MER, part. vd belle villa sur 1.000 m², jardin, prox. plage, commerces, école, cuis., sal. à mang., séj., chbre, w.-c. Etage : 3 ch., 2 s. de bns, gar. 500.000 F. 705-09-63, de 14 à 17 h.

PORT-MARLY, sur Nat. 13, entre Bougival et Saint-Germain belle construction 1955 sur cave, 175 m² habitables, 5 p., cft, 2 terrasses 100 m², parc 4.200 m², 850.000 F. Facilités. Cremer, 101, route de Guisseray, Breuillet 91650. Tél. : 491-41-25.

BIEVRE Particul. vend VILLA 7 pces, salon, s. à m., cuis. équipée, 5 chbres, 2 bains, 1 cab. toil., s. de jeux, sous-sol, jdin paysagé 900 m2. Ag. s'abst. Prix 850.000 F. - Tél. 941-02-81.

ABBAYE DE **ROYAUMONT** 32 km Paris. Jolie villa plain-pd, ent., dble liv., cheminée, 4 bel. chb., sup. cuis éq., bains, s. eau, chff cl, gar., magnif. terr. clos agrément. 387.000 av. 77.400 F. **ACB** 25, r. Nationale, Beaumont-sur-Oise. 470-20-94/29-10.

D R A V E I L résidentiel, belle VILLA pierre de t., vaste liv., cheminée, terrasse, bur., 3 ch., s. jeux, tt cft, ss-sol total, gar. 3 v., jdin paysagé 3 500 m2 env. A VOIR : 850 000 F 948-70-55.

viagers

Rech. viagers libres ou occupés, appts, pavill. avec compt.+ rente indexée. ACHIN, 14, rue de Turbigo, Paris - 236-76-04.

VENDOME (41) - Loir-et-Cher 230 km de Paris. Maison 5 P. Parc et verger 7.785 m2 75.000 F comptant + 1.500 F mensuel. - Occupé 79/82 ans. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone **du lundi au vendredi** **de 9 heures à 12 h. 30 — de 13 h. 30 à 18 heures** au **296-15-01**

Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

Le Monde

économie-régions

SOCIAL

LE CONFLIT DES ARSENAUX

La combativité légendaire des ouvriers de Brest

Alors que les grèves et occupations se poursuivent dans les arsenaux, les fédérations C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. des travailleurs de l'Etat ont renouvelé, jeudi 22 juin, leur appel au ministère de la défense pour obtenir l'ouverture de discussions. A Brest, « fer de lance de l'action », nous indique notre correspondant, les grévistes déclarent plus que jamais qu'ils ne céderont pas.

De notre correspondant

Brest. — L'heure de la retraite va bientôt sonner pour lui. Il a dépassé la cinquantaine. Comme il a effectué des travaux pénibles dans le fond des navires, il partira en retraite dans deux ou trois ans. L'arsenal de Brest est toute sa vie. C'est aussi son gagne-pain. Sans lui, il aurait été contraint de quitter la Bretagne, comme l'ont fait tant de fils de cultivateurs nés sur une terre ingrate. Il a eu de la chance de trouver un emploi sur les bords dela Penfeld.

Sa casquette défraîchie de marin enfoncée jusqu'aux oreilles, visage rond comme une boule et rougi par la houle de la mer, il prend chaque jour le train de Morlaix pour rejoindre son atelier, au cœur de l'un des méandres de la rivière. Ils sont environ sept mille comme Yffic — c'est le surnom que lui ont donné ses camarades — à vivre de l'arsenal, à ne vivre que pour lui. Tous s'identifient ici à l'établissement militaire. Etre ouvrier à l'arsenal, c'était, autrefois, une référence. Cela l'est beaucoup moins maintenant, mais c'est surtout, quand on bénéficie du statut d'ouvrier de l'Etat, un emploi assuré jusqu'à son départ en retraite. Certes, s'il est courant de dauber sur lui, le travail à l'arsenal n'est pas de tout repos. Maintes fois, le sort du personenl a été remis en question. L'histoire de l'arsenal est jalonnée de luttes incessantes, de défilés, et de victoires parfois difficilement arrachées.

C'est le cas du décret du 23 mai 1951 qui, remis en cause par M. Bourges, est à l'origine du nouveau mouvement qui paralyse les arsenaux de France. Ce décret avait été obtenu au terme d'une grève d'un mois, menée sans fléchir, en mars 1951, par l'arsenal de Brest. Auparavant, « *un afusteur percevait un salaire différent pour un travail identique selon qu'il était employé à Brest, à Lorient, à Cherbourg ou à Paris* », rappelle M. Le Thual, responsable F.O. Avec le décret du 22 mai 1951, les salaires des travailleurs des arsenaux étaient indexés sur ceux des métallos parisiens. Son application se traduisit par des augmentations substantielles.

Puis vint la crise. Le 28 mars 1977, le gouvernement prenait un décret selon lequel les salaires des arsenaux décrochaient pour un an de ces références parisiennes. Il s'agissait, pour les pouvoirs publics, de faire participer les ouvriers d'Etat à l'effort national en vue d'assainir la situation économique.

« *Ce décret du 28 mars 1977 n'a effet qu'à partir du 1er juillet 1977, et pour une période d'une année, au terme de laquelle les dispositions antérieures reprendront leur valeur initiale* », déclarait M. Bourges à l'Assemblée nationale, répondant à une question posée par M. Allainmat, député du Morbihan.

Sans trop maugréer, les personnels des arsenaux acceptèrent l'effort demandé. Or, cette année, le gouvernement est revenu sur sa promesse en décidant de suspendre, une nouvelle fois, le fameux décret. Le projet gouvernemental déclencha une levée immédiate de boucliers. « *C'est un début pour remettre en cause les salaires nationaux. On va revenir aux salaires régionaux* », s'écrièrent les syndicats et les ouvriers de l'arsenal. Ils ajoutaient : « *Le danger est grand non seulement pour les ouvriers d'Etat, mais aussi pour les salaires des personnels des entreprises privées. Car l'arsenal sert de base de référence. Tous les salaires payés à Brest vont être dévalorisés.* »

La riposte ne se fit donc pas attendre. Les quatre syndicats (C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C.) mobilisaient leurs troupes. Ils ont leurs adhérents bien en main et entraînés à la guérilla sociale. Souvent, en bleus de travail, les troupes syndicales font mouvement au centre de la ville. Les colères de l'arsenal sont devenues légendaires. Rares sont les exemples où ces excès de mauvaise humeur n'ont pas abouti à une amélioration du sort des travailleurs. Fer de lance d'un combat syndical mené à bon escient, il n'a jamais reculé. Il ne redoute pas les grèves longues. Les dirigeants syndicaux entrevoient déjà un nouveau mars 1951. « *Le ministre de la défense a fait fausse route*, souligne Yffic. *Il a cru que la proximité des vacances allait annihiler la combativité des travailleurs. Il a eu tort. Nous ne céderons pas. C'est lui qui ira à Canossa.* »

JEAN DE ROSIÈRE.

GRÈVE DES AGENTS COMMUNAUX A NANTERRE

Le personnel ouvrier communal de la ville de Nanterre (Hauts-de-Seine), dont le maire est M. Yves Saudmont (P.C.), est en grève depuis le 7 juin dernier pour obtenir de la municipalité l'application d'un texte paru au *Journal officiel* du 22 octobre 1977 prévoyant le reclassement des ouvriers de la catégorie des O.P. 3 sixième échelon » en maîtres-ouvriers. Cette mesure pourrait concerner quarante-quatre employés à Nanterre.

La grève, qui concerne actuellement quatre-vingt-trois travailleurs, est reconductible de jour en jour « *jusqu'à satisfaction des revendications* », précise le syndicat C.G.T. des communaux de Nanterre. Selon M. Roland Veurier, adjoint (P.C.) au maire, « *il s'agit d'une divergence d'interprétation du texte officiel qui prévoit la possibilité d'une promotion et non un reclassement systématique. La revendication des O.P. 2 est en fait une revendication salariale qui devrait être clairement posée comme telle.* » C'est pourquoi, tout en se disant « *solidaire des travailleurs dans leurs revendications pour un meilleur statut* » (la municipalité de Nanterre entend rester ferme sur sa position.

PÊCHE

L'intransigeance britannique met en péril l'Europe des pêches

Le ministre britannique de l'agriculture, M. John Silkin, a laissé entendre jeudi 22 juin que la Grande-Bretagne pourrait prendre des mesures unilatérales pour défendre son industrie de la pêche.

M. Silkin rendait compte à la Chambre des communes de l'échec des discussions communautaires sur la pêche à Luxembourg, au cours desquelles la Grande-Bretagne avait été vivement attaquée par ses partenaires et par la Commission.

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Les ministres chargés de la politique de la pêche dans les neuf pays de la C.E.E., qui étaient réunis mardi 20 juin à Luxembourg, ont fait une nouvelle tentative pour parvenir à une répartition des droits de pêche dans la zone de 200 milles communautaires. L'échec, une fois de plus, a été complet en raison de l'attitude totalement négative de M. Silkin, le ministre britannique.

M. Gundelach, le commissaire compétent, a exposé les inconvénients grandissants qui résultent de l'absence de politique commune : il devient de plus en plus difficile de négocier avec les pays tiers comme la Norvège ou les îles Féroé et, d'autre part, le risque de voir certains Etats membres, c'est-à-dire en fait surtout la Grande-Bretagne, arrêter des mesures unilatérales de préservation des stocks s'accroît.

A quelques nuances près, les prétentions britanniques, contraires au traité d'adhésion, aboutiraient à expulser les pêcheurs continentaux des eaux britanniques d'ici à 1982.

Il s'agit, pour la commission comme pour les autres Etats membres, d'apporter des arguments utilisables pour la phase contentieuse — devant la cour de justice de Luxembourg — qui pourrait débuter prochainement.

M. Silkin, qui donne l'impression de « promener » ses interlocuteurs comme bon lui semble, s'est une fois de plus dérobé et n'a pas répondu nettement à M. Gundelach. M. Ertl, le ministre allemand, a attaqué très vivement M. Silkin. Les Français se sont exprimés dans le même sens mais avec moins de poids. Le ministre français des transports, M. Joël Le Theule, a cru bon de quitter Luxembourg après deux heures de réunion. Il avait indiqué auparavant que « *la France n'avait plus aucune concession à faire* » et qu'elle n'accepterait « *aucune mesure unilatérale* ».

PHILIPPE LEMAITRE.

Le travail est à peu près normal à l'usine Renault de Flins

Le travail est redevenu en grande partie normal à l'usine de Flins, indique la régie Renault. Dans les ateliers des presses, évacués par la police, des agents de maîtrise et des O.S. non grévistes reconstituent le stock qui, lorsqu'il sera jugé suffisant, devrait permettre aux neuf mille salariés mis en chômage technique de reprendre le chemin de l'usine. Vendredi matin, la direction n'avait encore donné aucune indication sur la date de la reprise.

Selon des rumeurs sérieuses, des matrices de presses seraient évacuées par la Régie vers une usine située à l'étranger (en Roumanie). A la direction, on indique qu'il y a en permanence, grève ou non, des mouvements de matériel de ce genre, comme cela a été le cas, en 1977, pour la R.12 que fabrique l'usine roumaine.

Les discussions sont, elles, toujours suspendues. La direction ignorait, vendredi matin, le contenu du rapport de l'expert désigné par le tribunal de Versailles. Ce rapport, déposé sous forme manuscrite jeudi matin (*le Monde* du 23 juin), ne devrait être officiellement remis au greffe, sous sa forme dactylographiée, que vendredi dans la journée... La veille, la réunion normale du comité central d'entreprise avait été suspendue, les syndicats n'ayant pas obtenu de la direction le retrait des forces de police, toujours présentes vendredi matin.

● *Chez Moulinex*, où désormais huit usines sont occupées, la direction de l'établissement d'Alençon a annoncé, vendredi, que l'entreprise serait rouverte lundi et que le travail pourrait reprendre : estimant que 90 % du personnel désirent travailler, la direction envisagerait de faire intervenir les forces de l'ordre, si nécessaire, comme une ordonnance en référé le lui permet. De leur côté, les syndicats C.F.D.T. des différentes usines « *se déclarent prêts à la levée de l'occupation dès lundi, dans la mesure où durant le week-end des négociations se seront ouvertes* ».

Cette prise de position, jeudi, faisait suite à une manifestation manquée des grévistes ; comme nous l'indique notre correspondant, à peine quatre cents personnes, dont la moitié seulement de Moulinex, ont défilé en ville. Après la rencontre sans résultat de la direction et des syndicats chez le préfet de l'Orne, mercredi, celle de Basse-Normandie devait réunir, vendredi, les deux parties pour tenter de renouer le dialogue.

● *A Air Inter*, la grève de vingt-quatre heures, qui ne concernait que les agents de trafic, s'est traduite, jeudi 22 juin, par des retards de dix minutes, indique la direction.

● *A la Société Dehé* (réfection de voies ferrées), le travail devrait reprendre normalement lundi sur les chantiers de Mâcon et Limoges, après un mois de conflit. Un compromis a été élaboré et accepté sur l'initiative de la commission régionale de conciliation de Limoges (indemnisation des ouvriers licenciés, accroissement de la prime de déplacement et amélioration des logements).

● *A Besançon*, la police a saisi, jeudi 22 juin, 7 200 montres chez un employé de l'ex-société Lip.

PERTURBATIONS A LA S.N.C.F.

Des perturbations sont à prévoir prochainement sur différentes lignes de la S.N.C.F.

● BANLIEUE PARISIENNE : 24 et 25 juin : Seule, la F.G.A.A.C. (autonome) a donné, jusqu'à présent des consignes de grève. Le service, selon la direction de la S.N.C.F., serait assuré entre 50 % et 70 % de la normale, suivant les régions. Les trains rapides et express circuleront comme à l'ordinaire.

● REGION OUEST et CHAMBERY : du 23 juin au 4 juillet. — Les cheminots C.G.T. et C.F.D.T. ont déposé un préavis de grève sans fixer le jour ni la durée des débrayages des agents de conduite.

D'autre part, à la cinquième réunion sur les salaires, tenue le 21 juin, la direction de la S.N.C.F. n'a fait que des propositions qualifiées « d'insuffisantes » ou de « ridicules » par les fédérations C.G.T et C.F.D.T. En revanche, F.O. et la C.F.T.C. jugent que la discussion reste ouverte. La direction des chemins de fer offre une attribution de points aux plus basses rémunérations : 11 points pour le niveau I, 7 pour le niveau II et 3 pour le niveau III (la valeur du point étant de 14.06 F). Mais il s'agirait, d'une augmentation étalée sur trois ans, délai beaucoup trop long déclarent les cheminots chrétiens.

Prochaine réunion le 4 juillet.

Les banques déclarent qu'elles ne sont pas responsables de la situation du groupe Boussac

La situation actuelle du groupe Boussac résulte d'erreurs de gestion et de l'insuffisance ou de l'inadaptation des plans successifs de redressement, ont déclaré, officiellement, jeudi 22 juin, les banques créancières du groupe. Cette prise de position est intervenue au moment où, tant à Epinal qu'à Paris, des employés du groupe ont manifesté pour exiger « *le versement de la paie de juin et des congés payés de juillet* » et pour la défense de l'emploi.

A Epinal, une délégation a été reçue par le préfet des Vosges, ainsi que par les directeurs des succursales des banques créancières, le Crédit lyonnais, la B.N.P. et la Société générale. A Paris, quatre cents manifestants ont investi le siège du Crédit lyonnais, qu'ils ont occupé pendant quatre heures. Quelques-uns d'entre eux transportaient dans trois petites mallettes près de 20 millions de francs d'effets de commerce ! 20 millions d'effets qu'ils n'ont pas hésité à sortir des coffres du siège Boussac pour les déposer à la banque. 20 millions qui suffisent, disent-ils, à éviter la liquidation dont on les menace, mais que les banques refusent depuis des semaines d'accepter à l'escompte.

Rappelant que M. Boussac bénéficie d'un découvert à hauteur de 105 millions de francs et d'un prêt bancaire de 80 millions, qui s'ajoute à celui du F.D.E.S. (35 millions), le comunlqué des banques donne ces précisions : « *Les prêts bancaires, plusieurs fois prorogés, n'ont pas été remboursés à leur dernière échéance. Les banques ne se sont jamais opposées aux apports personnels de M. Boussac, dans la mesure où de tels apports laissaient à l'intéressé la possibilité de respecter les engagements souscrits à leur égard. Tel n'est plus le cas aujourd'hui dès lors que celui-ci subordonne les nouveaux apports qu'il envisage à une renonciation des banques à des garanties antérieures.*

Barrage de la N. 57

Tous les ouvriers des trois usines des Vosges, Vinley, Nomesy, Igney, ont déclenché une nouvelle action, vendredi 23 juin, en barrant la nationale 57. Plusieurs camions des usines et des containers de coton avaient été mis en travers de la route.

Le personnel du groupe de presse « l'Aurore » manifeste son inquiétude à l'Élysée

Les organisations syndicales représentatives du personnel du groupe de presse *l'Aurore* — C.G.C., C.F.D.T., S.N.J., F.O., Livre C.G.T. et cadres techniques C.G.T. — ont décidé d'alerter la présidence de la République et le cabinet du premier ministre sur les résolutions qu'elles ont prises, face à l'incertitude qui pèse depuis six mois sur l'avenir de l'entreprise.

« *Décidés à défendre l'emploi des huit cents personnes de l'entreprise et la continuité des deux grands journaux qui la font vivre*, déclarent un communiqué publié jeudi 22 juin, les responsables syndicaux « *ont pris toutes les dispositions nécessaires dans le cadre de la plate-forme commune adoptée à l'unanimité le 19 juin 1978 et signée par leurs deux comités d'entreprise. Dans un esprit de responsabilité et avec le souci d'assurer la survie de l'entreprise, ils ont décidé de s'adresser dès ce soir à l'Elysée et à Matignon* ».

La plate-forme commune signée par les syndicats du personnel de *l'Aurore* le 19 juin — qui entraîne une solidarité réciproque des signataires en cas de besoin — prévoit notamment diverses clauses de défense pour la garantie de l'emploi, le maintien des effectifs, le non-démantèlement du groupe, ainsi que des assurances spécifiques à certaines catégories : délais d'application de la clause de conscience pour les journalistes, respect de l'accord-cadre de la presse parisienne pour ce qui concerne les ouvriers du Livre.

La transaction pour le rachat du groupe de presse a été confiée à un cabinet d'affaires, agissant pour un groupe financier. Compte tenu de certaines difficultés de trésorerie immédiates, la vente du groupe de presse — si elle doit se faire — devrait intervenir le 28 juin au plus tard

CONJONCTURE

M. Barre s'attend à une « croissance soutenue » et à une « modération » des prix

« *Normalement, d'ici à la fin de l'année, nous devrions enregistrer de nouveau une modération dans l'évolution de nos prix*, a déclaré à Antenne 2, le 22 juin, M. Raymond Barre. *Nous avons absorbé la hausse des prix agricoles liée à la dévaluation du franc vert* (...). *Ce sera utile à l'agriculture et c'est nécessaire pour nos exportations agricoles et notre balance commerciale* (...). *En ce qui concerne les tarifs publics, il ne s'agit pas de revenir, comme on l'a dit, à une vérité absolue des prix. Je le voudrais bien, mais il s'agit simplement de maîtriser la progression des concours budgétaires aux entreprises publiques* (...). *Ce que nous avons entrepris de faire depuis deux ans, c'est d'agir sur les causes profondes de la hausse des prix, et nous réussissons progressivement à modérer ces facteurs, ce qui ne signifie pas que nous en ayons fini avec ces problèmes.* »

« *Par ailleurs*, a souligné M. Barre, *on constate une amélioration de la situation économique. Les résultats de l'enquête faite par l'INSEE, en juin, sur la conjoncture indiquent que la demande des ménages se redresse, que les perspectives de production restent bien orientées, que l'activité économique devrait rester soutenue au moins jusqu'au troisième trimestre. L'on signale également que, dans le secteur des biens d'équipement, il y a une amélioration des carnets de commandes, des perspectives assez favorables. C'est aussi le cas des secteurs produisant des biens de consommation, dont les carnets de commandes se sont vivement redressés. Nous avons, par ailleurs, des exportations qui continuent à croître de façon satisfaisante. Tout ceci me conduit à penser qu'il y aura en France une activité économique relativement satisfaisante. Ce ne sera pas l'expansion brillante et inflationniste des années antérieures à 1974, mais une croissance économique soutenue.*

Cependant, nuançant ses déclarations du matin, sur la relance, au quotidien *Sud-Ouest* (*le Monde* du 23 juin), le premier ministre a précisé : « *Mon sentiment est que les pays européens, en liaison avec le Japon et les Etats-Unis, pourraient procéder à une action concertée en vue de stimuler la conjoncture. Je souhaite que le sommet des pays industrialisés arrive à un consensus sur ce sujet* (...). *Les documents de la Commission des Communautés européennes reconnaissent que la France fait déjà un effort en ce sens. Il ne faut pas croire que nous sommes les derniers en matière d'action de stimulation de la conjoncture.* »

Les pays européens devraien, quant à eux, « *se mettre d'accord pour que leur politique de stabilité monétaire s'appuie sur des politiques économiques convergentes, qui permettent de stimuler la conjoncture et, par là-même, d'aboutir à une réduction progressive du chômage* ».

Enfin, à propos de la réduction des inégalités, M. Barre a déclaré : « *Le gouvernement a indiqué que l'impôt sur les grandes fortunes serait étudié et il le sera. Plus tôt que vous ne le pensez... Un certain nombre de problèmes se posent, en particulier un problème tenant aux procédés par lesquels on va contrôler les déclarations sur les grandes fortunes et qui risque, de certains points de vue, de relever de l'inquisition.* »

AGRICULTURE

LE CONGRÈS DES CÉRÉALIERS FRANÇAIS A BRUXELLES

Haro sur le manioc !

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — Pour montrer leur attachement à la construction européenne, les céréaliers français ont tenu pour la première fois leur congrès annuel à Bruxelles, les 20 et 21 juin, un congrès dominé par la question des produits de substitution des céréales, et parmi ceux-ci essentiellement le manioc. M. Méhaignerie, ministre français de l'agriculture, a demandé à la Commission européenne de proposer une réglementation de ces produits à l'occasion du prochain conseil sur les prix agricoles.

« *La brèche est ouverte. Elle peut s'agrandir. Il y a un danger pour les céréales fourragères de l'Europe qui n'a pourtant pas intérêt à accroître son déficit agro-alimentaire* », a déclaré le ministre, dont le discours clôturait ce congrès.

Après les betteraviers avec l'isoglucose, après les producteurs de lait avec les huiles végétales, la troisième grande famille des paysans français s'inquiète à son tour de voir le produit concurrent, fruit de la division internationale du travail, venir lui [illegible] ses débouchés. L'Association générale des producteurs de blé (A.G.P.B.) a dressé un tableau apocalyptique de l'avenir de l'agriculture française au cas où des mesures ne seraient pas prises pour freiner ces importations.

Les produits de substitution représentent à l'heure actuelle 30 % des céréales fourragères utilisées pour l'alimentation animale. En 1968, la Communauté importait 700 000 tonnes de manioc. En 1978, 4 millions de tonnes en provenance de Thaïlande sont achetées surtout par les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale pour être incorporées dans les aliments du bétail.

Parce qu'il ne subit qu'un prélèvement de 6 %, ce produit revient nettement moins cher que les céréales européennes : la moitié du prix du maïs dans la C.E.E.

« *Nous savons*, dit le président de l'A.G.P.B., M. Neeser, *que la ration alimentaire du porc peut exclure totalement les céréales. A terme, si la courbe actuelle se prolonge, ce sont 15 millions de tonnes de manioc qui entreront en Europe. Pour maintenir la production et nos exportations, il faudrait accroître les ventes aux pays tiers de 20 millions ed tonnes avec les restitutions nécessaires. Coût pour les contribuables européens : 1,5 milliard d'unités de compte.* »

Le manioc est riche en cellulose, pauvre en protéines. Son utilisation débouche donc sur un besoin supplémentaire de tourteaux, évolution contradictoire, disent les céréaliers, avec la volonté du gouvernement français de réduire notre dépendance en produits azotés d'importation.

Sans manioc, la fabrication du kilo de porc revient à 3,24 F ; avec ce produit à 2,88 F. L'intérêt pour les fabricants d'aliments est évident. Il paraît l'être également pour les éleveurs. Ce n'est pas l'avis de l'A.G.P.B., car la distorsion de concurrence profite aux producteurs néerlandais et ouest-allemands qui inondent alors le marché français, distorsion aggravée par l'avantage qu'apportent aux exportateurs les montants compensatoires monétaires.

Que se passera-t-il si les éleveurs français veulent cependant profiter de cet avantage ? L'avertissement des céréaliers est très clair : « *Nous sommes en moyenne des gens qui travaillons sur des surfaces raisonnables*, a déclaré M. Cazalé, président des producteurs de maïs. *Si nous ne trouvons plus de débouchés pour nos produits, nous les transformerons nous-mêmes, et cela bouleversera l'agriculture française.* »

Faut-il pour autant priver les pays à l'économie précaire, la Thaïlande, mais aussi l'Indonésie ou ceux du continent africain, d'un débouché ? « *Nous nous heurtons à de gros intérêts*, dit M. Neeser. *Des sociétés ouest-allemandes et néerlandaises ont investi dans ces pays pour développer cette culture, en l'intégrant à leur circuit de transports et de transformation. Payé 9 F le quintal au producteur, le manioc arrive à 45 F en Europe. Où passe la différence ?* »

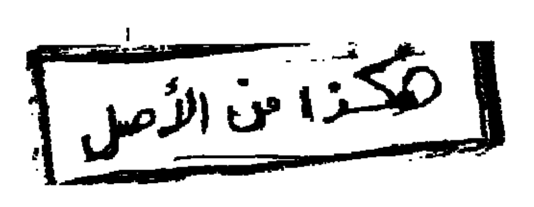
Pour résoudre ces difficultés, l'A.G.P.B. propose de modifier le régime douanier des produits de substitution (dans le cadre des accords tarifaires du GATT (1), et d'assujettir ces produits à un système de prélèvements comparable à celui des autres céréales avec la possibilité de reverser les sommes ainsi prélevées aux pays producteurs, soit sous forme d'aide directe, soit sous forme d'une contrepartie économique de type agricole et industriel.

JACQUES GRALL.

(1) Organisation mondiale pour les droits de douane et le commerce.

LA SEPTIÈME CULTURE DANS LE MONDE

Appelé cassova dans les pays de langue anglaise et en Thaïlande, yucca en Amérique latine, tapioca en Inde et en Malaisie, le manioc est surtout cultivé dans les régions tropicales. En 1976, la production mondiale était de 105 millions de tonnes, sur une superficie de 11,6 millions d'hectares, avec un rendement moyen de 9 tonnes à l'hectare. C'est, par le volume, la septième culture sur le plan mondial.



ÉNERGIE

Les Houillères de Lorraine tablent sur une contribution de l'État pour relancer leur production

De notre correspondant

Metz. — Après des années de morosité, un certain optimisme règne au sein des Houillères du bassin de Lorraine (H.B.L.). Elles espèrent que leur avenir sera conforté par le contrat de programme de trois ans signé le 28 janvier dernier entre l'État et les Charbonnages de France, contrat qui leur accordera une autonomie de gestion à compter du 1er juillet. *« Si on lui laisse le choix des moyens, la profession a tout intérêt à favoriser la production en Lorraine. Cela devrait aboutir au maintien des effectifs ouvriers-fond au niveau d'onze mille deux cents personnes et porter dès 1979 la production entre 10 et 11 millions de tonnes »*, a notamment déclaré M. Robert Coeuillet, directeur général, mercredi 21 juin, à Hombourg, au siège des H.B.L., à l'occasion de la présentation du rapport de gestion.

Malgré des déficits non négligeables ces dernières années (780 millions en 1977), la contribution forfaitaire versée par l'Etat va permettre aux H.B.L. de relancer les investissements. Pour assurer notamment la saturation de la capacité de production des sièges de l'Est, l'ouverture du siège de Sainte-Fontaine et le maintien du siège de La Houve à son niveau de production (7 000 tonnes par jour), les H.B.L. réaliseront en 1978 quelque 450 millions d'investissements contre 400 millions en 1977.

Dans le domaine de l'embauche, les Houillères connaissent curieusement certaines difficultés malgré la crise que traverse aujourd'hui la Moselle. L'objectif est d'atteindre trois mille embauches entre 1977 et 1978 en vue de fournir les *11 millions de tonnes*.

En ce qui concerne l'écoulement, celui de la houille a pratiquement stagné en 1977 (10,22 millions de tonnes contre 10,05 millions en 1976), bien que les livraisons de coke aient baissé d'environ 14 % en raison de l'aggravation de la crise de la sidérurgie. Pour éviter d'être à la merci du fléchissement des enlèvements de coke de la sidérurgie de l'Est, qui n'a honoré qu'à 66 % ses contrats commercieux, les H.B.L. entendent promouvoir d'autres débouchés : un écoulement du coke vers le Luxembourg et la recherche d'autres qualités de coke électro-métallurgique.

D'ici à l'horizon 1980-1985, le problème des cokeries nécessitera selon le président du conseil d'administration, M. Jean Runel, un choix de politique d'indépendance nationale. Les H.B.L. feront à l'automne des propositions au ministère des finances et à celui de l'industrie afin que l'activité de la sidérurgie lorraine ne dépende pas du coke importé.

JEAN-CHARLES BOURDIER.

LA HAUSSE DES PRODUITS PÉTROLIERS EST INTERVENUE LE 23 JUIN

Les prix des produits pétroliers ont été augmentés ce vendredi 23 juin. En région parisienne, le litre d'essence ordinaire est passé *de 2,23 F à 2,48 F*, celui du super de 2,42 F à 2,68 F, le litre de fuel domestique de 0,80 F à 0,89 F et celui du gas-oil de 1,45 F à 1,62 F.

Rappelant que cette hausse fiscale servirait à financer l' « *objectif prioritaire* » qu'est « *le pacte national pour l'emploi des jeunes* », M. Raymond Barre a ajouté, le 22 juin, sur Antenne 2 : *« On aurait pu recourir à l'impôt sur les revenus des personnes mais une telle décision pouvait affecter la consommation qui soutient la croissance de l'économie.*

» On aurait pu aussi recourir à l'impôt sur les sociétés. Mais frapper les sociétés alors que nous souhaitons qu'elles investissent et qu'elles créent des emplois aurait été une politique de gribouille.

» On ne pouvait pas davantage augmenter la taxe sur la valeur ajoutée, qui est déjà élevée en France par rapport à ce qu'elle est dans d'autres pays car il s'en serait suivi immédiatement une répercussion sur les prix.

» Nous avons donc décidé d'augmenter le prix de l'essence, et je ne pense pas que depuis que nous augmentons le prix de l'essence on ait constaté une telle aggravation de la situation des Français. »

● *British Petroleum* a confirmé le 22 juin avoir eu des « *contacts préliminaires* » avec des officiels soviétiques pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures en mer de Barents. Située entre la Norvège et l'extrême nord de la Russie, cette zone stratégique recélerait d'importantes ressources éenrgétiques, mais il faudra près de quinze ans, selon B.P., pour les mettre en production.

● *Nouvelle découverte pétrolière en mer du Nord.* — La British National Oil Corporation (B.N.O.C.) vient de faire une découverte en mer du Nord à près de 320 kilomètres à l'est de Dundee (Ecosse). Les réserves utiles de ce gisement pétrolier seraient de l'ordre de 250 à 500 millions de barils (35 à 70 millions de tonnes).

● *Les Etats-Unis livreraient de l'uranium à l'Inde.* — La commission des affaires étrangères du Sénat américain a décidé de ne pas s'opposer à la vente de 7,4 tonnes d'uranium à l'Inde pour la centrale nucléaire de Tarapur. Elle pourrait toutefois empêcher toute vente ultérieure si l'Inde n'accepte pas la surveillance internationale de ses installations nucléaires. — *(A.F.P.)*

AFFAIRES

RHONE-POULENC VA CRÉER TROIS CENT TRENTE EMPLOIS A BESANÇON

M. Jean Gandois, vice-président directeur général de Rhône-Poulenc, a annoncé que son groupe allait implanter à Besançon une fabrique de fils d'acier pour l'armature des pneumatiques, par le biais de sa filiale SODETAL.

Cette implantation, dont le coût devrait atteindre 200 millions de francs, permettra de créer trois cent trente emplois, pour compenser partiellement les pertes d'emplois résultant de la fermeture, à terme, de l'usine textile du groupe.

La démonstration est ainsi faite que Besançon n'est pas tout à fait la ville repoussoir décrite par certains, après le traumatisme de l'affaire Lip. Il faut toutefois remonter à une quinzaine d'années en arrière pour retrouver la trace d'une installation de quelque importance dans la localité.

Sur un plan plus général, les mesures arrêtées en décembre dernier par Rhône-Poulenc pour stopper l'hémorragie dans le secteur des fibres chimiques commencent à porter leurs fruits. Le déficit de la division textile a déjà sensiblement diminué. *« Nous perdons 20 millions de francs en moins par mois »*, a déclaré M. Gandois. Tout en se félicitant des résultats obtenus, il reconnaît qu'un travail considérable reste encore à faire, avant que Rhône-Poulenc - Textiles n'ait vraiment opéré son redressement. Mais *« le retour à la rentabilité est à l'horizon 1980*, a-t-il ajouté. *D'ici là, nous aurons reconstitué en France une industrie des textiles chimiques capable de tenir la route dans la concurrence mondiale. »*

MATIÈRES PLASTIQUES : MONSANTO VEND UNE PARTIE DE SES ACTIFS EUROPÉENS A B.P.

Après Union Carbide, une autre compagnie américaine, Monsanto, envisage à son tour de céder à B.P. Chemicals, filiale de la British Petroleum, une partie de ses actifs européens dans les plastiques.

Cette fois, ce n'est plus le polyéthylène qui est concerné, mais le polystyrène. Les discussions qui ont été engagées par les deux partis portent sur la cession à B.P. Chemicals de l'usine française de Wingles (Pas-de-Calais), d'une capacité de 130 000 tonnes-an, mais aussi du fonds de commerce et des moyens de support technique associés que Monsanto possède dans le Marché commun. Pour faire bon poids, Monsanto a également décidé de revendre à B.P. Chemicals sa participation de 33 % dans le capital de la firme britannique Forth Chemicals Ltd, gros producteur de styrène monomère, dont B.P. est déjà actionnaire à 66 %, très concurrencé, comme ses grands rivaux européens, par le styrène importé des Etats-Unis à des prix de dumping.

La dépense occasionnée à B.P. Chemicals par ces nouveaux rachats d'actifs atteindrait environ 20 millions de livres sterling (170 millions de francs), ce qui porterait ainsi à près de 1,5 milliard de francs le montant total de ses récentes acquisitions. Bien que Monsanto ait décidé de continuer à fabriquer du polystyrène en Grande-Bretagne « *pour approvisionner B.P. Chemicals* », il est clair désormais que les Américains ne sont plus décidés à maintenir en Europe des activités devenues non rentables.

RHONE-ALPES

VOTEZ-LE VOUS-MÊME...

Les Stéphanois choisissent les grandes orientations de leur budget

De notre correspondant

Saint-Etienne. — « Parce que la démocratie ne saurait être » pour elle « un mot vide de sens », la municipalité de gauche de Saint-Etienne entend procéder « à une expérience absolument nouvelle dans notre pays » en préparant avec les habitants, et non à leur place, le budget de la ville pour 1979. Une consultation populaire est *donc en cours.*

Un questionnaire en double exemplaire, encarté dans le numéro de juin du bulletin municipal d'information *Vivre à Saint-Etienne*, a été distribué systématiquement dans les 98 000 boites à lettres de la ville ; 950 autres exemplaires ont été, en outre, adressés à toutes les associations locales. Le maire communiste, M. Joseph Sanguedolce et son équipe, souhaitent que leurs administrés expriment leur avis en répondant à ces quatre pages de questions, réparties en trois chapitres : Quels besoins ? Quel choix ? A quel prix ?

Il est ainsi demandé à chacun, en cochant les cases correspondantes, d'indiquer la priorité qu'il souhaiterait voir accorder à cinq des vingt activités municipales, de la santé aux affaires économiques, en passant par la circulation, la culture, les personnes âgées, le logement, les écoles, les loisirs, le sport, etc. Quelle priorité aussi méritent les équipements, ceux propres à chaque quartier, comme ceux intéressant toute la ville, quelles seraient les actions nouvelles à développer, soit immédiatement soit dans les cinq années à venir ?

Plus d'un Stéphanois sera peut-être tenté, dans un premier temps, de voir grand ou de vouloir trop. Mais en fonction des options exprimées, il lui est aussi demandé d'être logique en indiquant à combien il pense qu'il serait nécessaire de porter l'an prochain l'augmentation de l'impôt local *« dans la mesure où l'endettement, les dépenses incompressibles et l'inflation prévisible de 12 % entraînent à eux seuls une augmentation de 12 % par rapport à la taxe de 1977 »*. Pour cette augmentation quatre choix sont offerts : 12 %, 15 %, 18 % et 20 %.

Un choix difficile

Si l'augmentation de 12 % correspondant à celle du coût de la vie permettait seulement un maintien des activités municipales actuelles avec peu d'investissements nouveaux, en revanche les trois autres éventualités représenteraient dans l'ordre croissant 5,4 millions, 10,8 millions, 14,4 millions de ressources supplémentaires pour des actions et des équipements nouveaux. Le choix va donc être difficile si les Stéphanois veulent véritablement exprimer un souci *« de recherche d'une meilleure qualité de la vie »* et ainsi que l'écrit M. Sanguedolce, s'il correspond aussi *« à ce qui rassemble notre population — par-delà la diversité légitime de ses opinions — c'est-à-dire la volonté d'arracher Saint-Etienne à la stagnation économique et d'assurer à chacun de ses habitants un avenir heureux »*.

La municipalité souhaite *« recevoir, avant le 3 juillet, des milliers et des milliers de réponses »*. Celles-ci, après avoir été traitées sur ordinateur, seront étudiées, *« avec le plus grand soin »*, par les commissions municipale et extramunicipale, ainsi que par le conseil des adjoints. Les résultats seront en outre discutés par les citoyens des associations au cours de réunions qui seront organisées, à l'automne, dans les vingt-trois quartiers de la ville. Enfin, dans les derniers mois de 1978, au cours d'un « meeting central », la population se verra présenter le projet de budget que le conseil municipal aura à voter pour conclure fin décembre, en séance publique.

PAUL CHAPPEL.

M. MARC BÉCAM : une grande convergence de vues entre le Sénat et le gouvernement.

« Le plan gouvernemental de développement des responsabilités locales sera présenté à la commission des lois de l'Assemblée nationale au cours de la semaine prochaine », a indiqué jeudi 22 juin M. Marc Becam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur. Il a ajouté que le débat qui a eu lieu au Sénat mardi 20 juin avait fait ressortir *« une grande compréhension et une grande convergence de vues entre le gouvernement et les sénateurs sur les objectifs essentiels de la réforme »*. Le projet de loi-cadre sur la réforme sera présenté au Sénat au plus tard le 15 octobre. Selon M. Bécam, *« le temps de la consultation est terminé, nous entrons maintenant dans la phase de concertation »*.

A propos du personnel communal (son statut, sa formation, ses perspectives de carrière), M. Pierre Richard, directeur général des collectivités locales, a précisé qu'il appartenait au gouvernement de faire sur ce point des *« propositions courageuses, car cet aspect de la réforme des collectivités locales est aussi essentiel que son aspect financier »*.

Embûches pour Rhin-Rhône

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AIN DIT NON A UN PROJET DE GRAND CANAL

(De notre correspond. régional.)

Lyon. — Le conseil général de l'Ain présidé par M. Roland Ruet, sénateur (U.D.F. - P.R.) réuni, jeudi 22 juin, en séance extraordinaire, s'est prononcé à une forte majorité contre la construction, dans le cadre de l'aménagement de la liaison Rhin-Rhône, d'un canal de dérivation de 5 kilomètres de long. La construction de ce canal destiné à éviter le pont Saint-Laurent à Mâcon — ouvrage classé, dont le maintien est incompatible avec la navigation à grand gabarit — devrait entraîner la suppression de 80 hectares de terre cultivable et rendre plus difficile l'accès à 170 autres hectares situés entre la Saône et le canal.

La commission économique du conseil général s'était prononcée en faveur du projet (3 voix pour, 2 contre, 2 abstentions), mais l'assemblée plénière a rejeté cet avis par 24 voix contre 5 et 2 abstentions.

Après cette levée de boucliers des élus de l'Ain, le ministre des transports maintiendra-t-il le projet ou envisagera-t-il une autre solution comme par exemple la surélévation du pont Saint-Laurent, modification qui réclamerait sans doute un déclassement de l'ouvrage ?

BERNARD ÉLIE.

TRANSPORTS

CONCORDE BIENTOT A DALLAS ?

Le Bureau de l'aéronautique civile américain (CAB) a approuvé, jeudi 22 juin, le principe du prolongement des lignes Concorde Paris-Washington et Londres-Washington jusqu'à Dallas Forth-Worth, au Texas. Ce prolongement a déjà fait l'objet d'un accord entre Air France et British Airways, d'une part, et la compagnie américaine Braniff International qui doit exploiter l'avion supersonique en location entre Washington et Dallas Forth-Worth.

Les responsables de Braniff International espèrent obtenir les accords gouvernementaux nécessaires pour commencer à desservir Dallas Forth-Worth au mois d'octobre prochain. La principale autorisation nécessaire est le certificat de navigabilité que doit décerner l'Administration fédérale de l'aviation (FAA).

Braniff International envisage d'assurer six vols hebdomadaires entre Dallas Forth-Worth et Washington. L'appareil supersonique devra voler à vitesse subsonique au-dessus du territoire américain, il ne gagnera donc que... douze minutes sur le trajet Washington-Dallas.

Circulation

● *Bouchons à la frontière espagnole.* — La Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.) vient de demander aux autorités françaises d'intervenir auprès du gouvernement espagnol afin que des améliorations soient apportées aux conditions de passage à la frontière Hendaye-Irun, *« où le trafic routier franco-espagnol risque d'être totalement paralysé par le mauvais fonctionnement des douanes espagnoles »*. Ce vendredi 23 juin, une file de quatre cents camions du côté français et de mille véhicules du côté espagol encombraient les postes de douane.

● *Poids lourds volés.* — Sept cent quatre-vingt-deux poids lourds de plus de 3,5 tonnes ont été volés en France au cours du premier trimestre 1978, selon le centre de documentation et d'information de l'assurance. Le nombre total de vols de poids lourds pour l'ensemble de l'année 1977 était de mille sept cent quatre-vingt-neuf.

ILE-DE-FRANCE

Le plan de circulation dans le centre de Paris

• Le parvis de Notre-Dame interdit aux voitures • Inversion du sens unique rues Richelieu et Drouot

Comment rendre plus faciles les accès et les déplacements dans le cœur de Pari ? Pour répondre à cette question, M. Jacques Chirac présentera à la rentrée d'automne au Conseil de Paris un plan de circulation spécifique pour le centre de la capitale.

Adopté au mois de décembre 1976, le plan de circulation est composé de onze zones recouvrant tous les quartiers de Paris, soit 1 200 kilomètres de rues dont 300 absorbent 70 % du trafic automobile et des autobus. La première zone à aménager, selon les propositions du maire, est *délimitée* par la place de la Concorde, le boulevard Saint-Germain, la place de la Bastille et les Grands Boulevards. A l'intérieur de ce vaste *périmètre* se trouvent, notamment, l'Hôtel de Ville, les Halles, le plateau Beaubourg, l'île Saint-Louis et Notre-Dame. Une zone très sensible donc, pour les Parisiens comme pour les touristes. Les mesures que proposera la municipalité constitueront une « petite révolution » et confirmeront, souligne-t-on dans *l'entourage du maire*, que, *« sans nier les besoins économiques de la Cité, on veut y éviter à tout prix le développement de la circulation automobile »*.

Les principales propositions sont les suivantes :

● *Zones piétonnières.* — L'aménagement du quartier Saint-Séverin sera poursuivi et le parvis de Notre-Dame totalement interdit à la circulation, ainsi que la place de l'Hôtel-de-Ville. Dans le quartier des *Halles, entre le Carreau et le centre* Georges-Pompidou, dix hectares seront rendus aux piétons. Ces deux zones communiqueront par un passage protégé large de 15 mètres, traversant le boulevard Sébastopol au débouché de la rue Berger.

Une autre proposition importante concerne la place de l'Opéra. L'aménagement piétonnier couvrirait la portion de *la rue Auber*, située entre la place Garnier et celle de l'Opéra, une partie de la rue Halévy ainsi que toute la moitié nord de la place, formant *le parvis du monument*. Seuls seraient autorisés à circuler dans cette zone les autobus et les taxis, selon le schéma mis au point par l'Atelier parisien d'urbanisme.

Enfin, d'autres opérations d'aménagements piétonniers plus modestes sont prévus, notamment place Saint-André-des-Arts. La place Colette, pour sa part, serait rattachée à la Comédie-Française ; des portions *des rues de* Buci, de Montorgueil, Saint-Honoré seraient interdites aux voitures ainsi que certaines parties de la voirie actuelle devant la gare d'Orsay.

● *Transports en commun :* le programme de création de couloirs d'autobus sera poursuivi. Un couloir à contre-sens sera mis en service boulevard Sébastopol.

● *La voirie :* la municipalité considère qu'il faut, en première urgence, désengorger le quartier Opéra-Chaussée-d'Antin. Pour cela, elle propose une inversion du sens unique, rue de Richelieu et rue Drouot. D'autres sens uniques sont également prévus boulevard Henri-IV (des quais vers la Bastille) et dans différents quartiers où auront été créées des zones piétonnières.

JEAN PERRIN.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Les salaires ont augmenté de 3,6 % en avril

De notre correspondant

Londres. — Selon les dernières statistiques du ministère britannique de l'emploi, les salaires moyens ont augmenté de 3,6 % en avril, ce qui représente un taux annuel de 18,5 % (par rapport à avril 1977, la hausse a été de 15 %). Ces chiffres ne répondent pas aux espoirs des milieux gouvernementaux qui, après avoir imposé une norme de 10 %, s'attendaient en fait à un taux annuel d'environ 14 %.

Néanmoins, le gouvernement comme le patronat estiment qu'il ne faut pas exagérer l'importance de ces résultats. M. Methuen, président de la Confédération de l'industrie (C.B.I.), a déclaré que la dernière hausse — la plus forte depuis décembre 1974 — s'expliquait essentiellement par des rappels de salaires dans les grandes industries (imprimerie, chantiers navals), ainsi que par le paiement d'heures supplémentaires consécutives à la reprise industrielle.

M. Methuen a souligné toutefois que les augmentations de salaires s'établissaient à un haut niveau et que les ouvriers devaient faire preuve de modération dans leurs revendications pour maintenir la compétitivité des exportations britanniques. En fait, l'augmentation moyenne des salaires devrait encore s'accroître d'ici à juillet, après la négociation d'accords dans d'autres grandes industries, comme le bâtiment.

A Whitehall, on note que la hausse de 15 % des salaires, comparée à l'augmentation de 8 % des prix, confirme une nette amélioration du niveau de vie, avant même que les effets de la réduction d'impôts récemment annoncée se fassent sentir. Les autorités ne pensent pas que, pour les prochains mois, et en tout cas d'ici aux élections générales prévues maintenant pour octobre, la hausse des revenus entraîne une augmentation des prix supérieure à la limite actuelle.

Les statistiques vont renforcer la détermination du gouvernement de maintenir une stricte politique des salaires. Le bulletin trimestriel de la Banque d'Angleterre insiste également sur la nécessité de réduire très nettement leur taux d'augmentation. Il indique que la compétitivité de l'industrie britannique ne doit pas être maintenue par une nouvelle dépréciation du taux de la livre, mais par une modération des coûts de production. L'appréciation de la Banque implique que, dans l'avenir, le maintien de l'inflation à son niveau actuel de 8 % ne pourra être obtenu que si l'augmentation des salaires reste dans une limite de 5 à 6 %.

HENRI PIERRE.

● *La balance commerciale britannique* a enregistré en mai un déficit de 169 millions de livres, alors qu'elle était excédentaire de 223 millions (chiffre révisé) en avril. Ces exportations ont diminué de 4,1 % pour revenir à 2 877 millions de livres, tandis que les importations ont augmenté de 9,7 %, se situant à 3 046 millions. Compte tenu d'un surplus des échanges invisibles évalué à 120 millions, la balance des paiements courants a été déficitaire de 49 millions de livres (+ 343 millions en avril). Pour les cinq premiers mois de 1978, le déficit des paiements courants a été de 11 millions de livres.

● RECTIFICATIF. — Contestant un point de l'article « Chinois à Bruxelles » (*le Monde* du 6 juin 1978, « Europa »), M. Thiery, directeur de l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs de Paris, nous écrit : « *Les négociations entre la Chine et la Communauté se sont déroulées du 30 janvier au 3 février 1978, avec le concours de quatre interprètes de conférence, diplômés de l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université de la Sorbonne nouvelle, et recommandés par notre établissement à la Communauté européenne.* »

Aux Etats-Unis

LE DÉFICIT DES PAIEMENTS COURANTS A ATTEINT, AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE, 7 MILLIARDS DE DOLLARS.

Washington (A.F.P.). — Le déficit de la balance américaine des comptes courants a atteint le niveau record de 6 954 millions de dollars pendant le premier trimestre. Ce record n'est toutefois que très légèrement supérieur au précédent, enregistré pendant le quatrième trimestre 1977, avec 6 934 millions de dollars.

Les statistiques du département du commerce tiennent compte pour la première fois des bénéfices réinvestis des filiales à l'étranger des entreprises américaines. Sans ces bénéfices, le déficit se serait élevé, selon l'ancienne base de calcul, à 9,1 milliards de dollars au premier trimestre au lieu de 8,4 milliards au trimestre précédent.

Le déficit commercial s'est élevé à lui seul à 11 201 millions de dollars au lieu de 10 170 millions au quatrième trimestre 1977. En revanche, un ralentissement des sorties de capitaux a été enregistré. Les actifs officiels étrangers aux Etats-Unis, reflétant largement les opérations de soutien du dollar par les banques centrales étrangères, ont augmenté de 14 906 millions au premier trimestre, soit un peu moins rapidement que pendant les trois mois précédents (15 133 millions).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U	4,5750	4,58	— 27	— 3	— 70	— 30	— 185	— 105
$ can ...	4,0710	4,0760	+ 15	+ 20	— 65	— 15	—150	— 65
Yen (100)	2,1860	2,19	+ 85	+ 90	+ 135	+ 165	+ 450	+ 520
D M. ...	2,1960	2,1990	+ 90	+ 100	+ 150	+ 180	+ 510	+ 570
Florin	2,0450	2,0470	+ 70	+ 85	+ 100	+ 130	+ 300	+ 350
F. B. (100)	13,96	13,99	+ 390	+ 410	+ 440	+ 610	+1200	+1670
F. S.	2,4360	2,4410	+ 145	+ 155	+ 240	+ 285	+ 740	+ 820
L. (1 000)..	5,3320	5,3440	— 180	— 160	— 360	— 340	—1550	—1370
£	8,4280	8,4450	— 175	— 155	— 570	— 440	—1560	—1370

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	3 5/16	3 9/16	3 5/16	3 9/16	3 5/16	3 9/16	3 7/16	3 11/16
$ E.-U	7 5/8	7 7/8	8 1/16	8 5/16	8 5/16	8 9/16	9	9 3/16
Florin	3	3 1/2	4 1/16	4 5/16	4 3/8	4 1/2	5 1/8	5 3/8
F. B (100)	3 7/8	5 1/8	4 3/4	5 1/4	5 5/16	5 11/16	6 3/16	6 9/16
F. S.	3/8	3/4	1 1/8	1 1/2	1 5/16	1 9/16	1 7/8	2 1/16
L. (1 000)	8	14	12 1/16	12 7/16	12 3/16	12 9/16	13 5/8	14 1/8
£	10 1/2	11 1/4	11	11 1/2	11 3/16	11 11/16	12	12 1/4
Fr franç..	9 1/2	10 1/8	10	10 3/8	10	10 1/2	10 5/8	11 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SYNTHÉLABO

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 juin 1978 sous la présidence de M. J. Kolb, président du conseil de surveillance, a approuvé les rapports et les résolutions qui lui ont été présentés.

Le mandat de M. P. Meneau, membre du conseil de surveillance, a été renouvelé pour six ans. M. V. Lemoine, membre sortant, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat. M. Ch. Genot, ayant dû quitter, pour raisons de santé, la présidence du conseil de surveillance après l'assemblée générale ordinaire de juin 1977, a été nommé président d'honneur.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé en 1977 à 587 millions de francs en progression de 10 %. Le bénéfice net consolidé s'établit à 27 millions de francs comme l'an dernier, la marge brute d'autofinancement consolidée à 46 millions de francs, contre 48 millions de francs en 1976. Les investissements ont représenté 19 millions de francs et les amortissements, 18 millions de francs.

La Société Synthelabo a réalisé un bénéfice net de 19 millions de francs après dotation de 7 millions de francs aux amortissements et provisions pour impôts sur les sociétés de 8 millions de francs.

Le revenu global par action a été maintenu à 9,75 F dont 3,25 F d'impôt payé au Trésor (avoir fiscal), le dividende distribué étant de 6,50 F. Le coupon n° 22 sera payable le 7 juillet 1978 à la Société Française de Banque, à la Banque Nationale de Paris, à la Société Générale, chez MM. Lazard Frères & Cie et au Crédit Commercial de France.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
En millions de francs

	1973	1974	1975	1976	1977
Ventes	353	421	493	533	587
Marge brûte d'autofinancement	43	45	54	48	46
Bénéfice net	24	34	37	27	27
Dépenses de recherche	20	25	35	48	62

Dans son allocution, M. Guy Villepelet, président du directoire, a indiqué que la progression du chiffre d'affaires du premier semestre devrait atteindre 14 %. Cette progression s'explique notamment par :

● *Le développement des ventes de spécialités pharmaceutiques en France (+ 19 %) grâce au lancement de deux nouveaux produits par les laboratoires Dausse et les laboratoires Robert et Carrière ;*

● *Les bons résultats de la filiale allemande (+ 42 %) qui pourrait équilibrer ses résultats en 1979 ;*

● *Les ventes de ligatures de la filiale à 50 %, Robert et Carrière Léderlé (+ 18 %) en raison du succès de l'Ercedex, première ligature synthétique résorbable, lancée en 1975, qui prend une part de marché de plus en plus considérable.*

La construction du centre de recherche, dont les travaux devaient commencer début 1978, a été retardée par des difficultés administratives. Le choix du terrain n'a pas encore été fixé. Le directoire ne prévoit donc pas d'utiliser, cette année, l'autorisation d'augmenter le capital social. Les charges de recherche continuent à progresser. Elles devraient dépasser 80 millions de francs en 1978, tandis que l'effectif total employé à la recherche, qui est passé de 342 personnes fin 1977 à 380 fin juin, atteindra 400 à l'expiration de cette année.

M. Guy Villepelet a annoncé que Synthelabo avait augmenté de 25 à 50 % sa participation dans le capital de Telectronics, société australienne, l'un des premiers fabricants mondiaux de stimulateurs cardiaques, dont le chiffre d'affaires de l'exercice en cours correspond à environ 110 millions de francs.

Synthelabo entend demeurer dans le secteur de la « santé ». En dépit des hausses de prix très inférieures au rythme accéléré de l'inflation et de la progression des frais de recherche, l'augmentation des ventes et les mesures de gestion qui sont prises devraient permettre de présenter pour 1978 des résultats proches de ceux de 1977, avec un chiffre d'affaires consolidé en progression de plus de 12 %.

LA REDOUTE

Dans sa lettre traditionnelle de mai, le président Henri Pollet a présenté aux actionnaires les résultats de l'exercice 1977-1978 (1er mars-28 février).

Le chiffre d'affaires T.T.C. de La Redoute S.A. s'est élevé à 2 719 millions de francs, soit une progression de 13 % par rapport à 1976-1977.

Le bénéfice d'exploitation a atteint 106,1 millions de francs contre 102,1 millions de francs l'an dernier (+ 3,9 %).

Quant au bénéfice net, après incidence réelle de la participation des salariés, il atteint 44,7 millions de francs contre 43,2 millions de francs (+ 3,4 %), soit par action 48,30 F contre 46,70 F en 1976-1977.

Au niveau des filiales françaises, le chiffre d'affaires T.T.C. de la Société nouvelle d'expansion Redoute a progressé de 43,2 %, atteignant 154,60 millions de francs, et le nombre des magasins s'élève maintenant à seize.

L'exercice se solde par une perte de 793 085 F.

Le bénéfice net de Prémaman a atteint 4,3 millions de francs (+ 16,6 %) pour un chiffre d'affaires de 141,7 millions de francs (+ 18,7 %). Celui de Finaref avec un montant de 2,52 F millions de francs est en progression de 12,5 %.

A l'étranger, la filiale belge Sartha a réalisé un chiffre d'affaires T.T.C. F.B. 392,39 millions (+ 21,5 %), et son bénéfice net, malgré une marge brute d'autofinancement en progression 11,3 %, revient de F.B. 5,22 millions en 1976-1977 à F.B. 4,83 millions en 1977-1978 (— 7,6 %).

La filiale italienne Vestro n'a pas échappé aux effets de la crise italienne et elle enregistre une perte de 1,7 milliard de lires contre une perte de 283 millions de lires l'an dernier.

Au niveau du groupe Redoute, le chiffre d'affaires T.T.C. consolidé s'est élevé à 3 290 millions de francs, en progression de 11,8 % par rapport à 1976, et le bénéfice net consolidé ressort à 41 millions de francs contre 44,3 millions de francs ne 1976-1977 (— 7,6 %) essentiellement en raison de la prise en compte de la perte de Vestro.

L'activité des trois premiers mois de l'exercice 1978-1979 a évolué de façon satisfaisante et marque une progression de l'ordre de 13 % pour La Redoute S.A. et de 16 % pour le groupe.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée de distribuer un dividende net par action de 20 F, auquel s'ajoutera un crédit d'impôt de 10 F, soit un revenu global de 30 F contre 27 F l'an dernier.
mars-9 13]

SILVARENTE

Au cours de sa séance du 22 juin, le conseil d'administration de la société a porté à sa présidence M. Jacques Roche, directeur général du Crédit lyonnais, en remplacement de M. Maurice Schlogel atteint par la limite d'âge. M. Schlogel, qui demeure administrateur de la société, a été élu président d'honneur.

Par ailleurs, M. Jean Cheroux s'est vu confier les fonctions d'administrateur-directeur général.

Il est rappelé que les actifs de Silvarente, qui gère un important portefeuille essentiellement composé d'obligations, atteignaient lors de la tenue de son assemblée générale, le 20 juin 1978, la somme de 2 784 millions 615 011,46 francs.

Son conseil d'administration comprend, outre les trois personnes ci-dessus mentionnées : MM. Dominique Boyer, Gilbert Cazes, Henry de La Tour d'Auvergne, Mario de Luca, Jean Meo, Etienne Moulin, Hubert d'Ornano, Jean Pineau, Jürgen Reimnitz.

EUROPE N° 1

Pour la période de huit mois s'étendant du 1er octobre 1977 au 31 mai 1978, le chiffre d'affaires hors taxes radio du groupe s'élève à 222 180 000 F contre 190 246 000 F pour la même période de l'exercice précédent, soit une progression de 16,78 %.

Au 31 mai 1977, la progression par rapport à la même époque de l'exercice 1975-1976 était de 14,86 %.

BURROUGHS

Le conseil d'administration de Burroughs Corp. a approuvé le versement d'un dividende de 0,35 dollar par action au deuxième trimestre 1978, contre 0,30 dollar par action au deuxième trimestre 1977, soit une augmentation de 75 %.

C'est le trois cent cinquante-quatrième versement consécutif aux actionnaires.

CHAMPAGNE MUMM

— *Première maison de champagne de Reims.*
— *Groupe champenois diversifié dans la distribution de spiritueux de luxe comprenant les sociétés Mumm, Perrier-Jouët et Heidsieck et Cie Monopole : près de 11 millions de bouteilles de champagne vendues en 1977, dont 58 % à l'exportation.*
— *Chiffre d'affaires total consolidé 1977 : F 333 333 000.*

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 21 juin 1978 sous la présidence de M. Alain de Gunzburg, président-directeur général, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1977, qui ont fait apparaître un bénéfice net de 7 682 404.

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 23 073 627 francs après notamment 4 331 835 d'amortissement et 21 696 098 francs de frais financiers.

Le compte de pertes et profits enregistre un abandon de créance de 2 000 000 francs, avec clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune, en faveur de la filiale S.A. Champagne Heidsieck et Cie Monopole. Les titres de cette société font par ailleurs l'objet d'une dépréciation de 1 300 000 francs.

L'assemblée a approuvé la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende de 11,25 francs par action, comprenant l'impôt déjà versé au Trésor, contre 7,50 francs au titre de l'exercice précédent.

A fin mai 1978, le chiffre d'affaires de la société est en progression de 24 %.

Les comptes consolidés font ressortir, pour l'exercice 1977, un bénéfice de 8 159 000 francs contre une perte de 1 198 000 francs pour l'exercice 1976.

Au cours de son allocution, le président a indiqué que le stock de champagne du groupe, réduit en bouteilles, atteignait 40 742 000 bouteilles au 31 décembre 1977 pour une vente de 11 millions de bouteilles au cours du même exercice.

L'assemblée a rendu hommage à M. Marzio G. Snozzi, vice-président-directeur général pour ses trente ans d'activité au sein du groupe.

PIERREFITTE - AUBY

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Pierrefitte-Auby s'est tenue le 21 juin 1978, sous la présidence de M. Louis Marvier, président du conseil d'administration.

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des résolutions qui étaient présentées, et notamment les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1977.

Les comptes de cet exercice font apparaître un bénéfice net, après plus-values et moins-values à long terme, et après impôts, de 20 593 000 francs.

Le dividende net de 6 F par action, formant avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) un revenu global de 9 F, sera mis en paiement le 5 juillet 1978, contre remise du coupon n° 93 des titres au porteur ou production des certificats nominatifs.

Un avis ultérieur aux actionnaires précisera les modalités d'échange des actions au porteur, qui seront démunies de coupons après le détachement du coupon n° 93.

Après affectation des résultats, le report à nouveau s'établit à 20 142 000 F.

M. Marvier a indiqué que les revenus provenant des intérêts des prêts et des placements devraient, en 1978, rester sensiblement égaux au niveau enregistré en 1977.

En ce qui concerne CECA S.A., M. Marvier a précisé que les ventes dans les secteurs où la société occupe les positions les plus favorables poursuivent les progressions escomptées. Le chiffre d'affaires à fin avril 1978 est supérieur de 14 % environ au chiffre d'affaires à fin avril 1977.

Après avoir précisé les facteurs qui caractérisent l'industrie des engrais, notamment en matière de prix, M. Marvier a indiqué que la Compagnie française de l'azote « COFAZ » avait retrouvé une capacité bénéficiaire, encore modeste, toutefois, en regard des pertes antérieures.

MOTEURS LEROY - SOMER

L'assemblée générale ordinaire de la Société des Moteurs Leroy-Somer s'est tenue le 12 juin à Angoulême, sous la présidence de M. Albert-Jean Bertin, président du conseil de surveillance.

M. Georges Chavanes, président du directoire, a d'abord présenté les résultats de l'exercice écoulé : chiffre d'affaires, hors taxes : 711 millions de francs, dont 28 % réalisés à l'exportation ; bénéfice net : 21,4 millions de francs. L'année 1977 a été très dure pour toute la profession des constructeurs de machines électriques tournantes. Si le dumping pratiqué par les pays de l'Est reste le motif principal de cette dégradation, l'augmentation des salaires provoquée par l'inflation, la hausse des charges sociales, ainsi que l'impossibilité d'ajuster les prix de vente, ont eu des conséquences sur les résultats.

Quant à l'avenir de la société, il est maintenant résolument tourné vers les économies d'énergie et les énergies nouvelles. Les pompes à chaleur entrent dans la phase industrielle, les mini-centrales hydrauliques semblent promises à un bel avenir.

Dans le domaine des énergies nouvelles, c'est l'énergie solaire qui a retenu l'attention : la création de la Société France Photon concrétise un accord signé entre Leroy Somer et la Société américaine Solarex, spécialiste de la fabrication des cellules au silicium. Cette société a pour objet, dans un premier temps, la mise en panneaux des cellules et leur commercialisation.

Après deux mois difficiles, il semble se manifester en 1978 une certaine reprise. Si elle se confirme, on peut espérer que le résultat de l'année en cours sera en amélioration sur celui de l'année dernière.

M. Chavanes a conclu son exposé en remerciant le personnel de ses efforts et de son dévouement, et en exprimant sa conviction que le dynamisme que la société porte en elle est le plus sûr garant de son avenir.



BAIL - ÉQUIPEMENT

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie le 20 juin 1978 pour approuver les comptes de l'exercice 1977.

Le montant des achats, hors taxes, s'est élevé pour Bail-Equipement et ses filiales à 937 millions de francs (+ 28 %). Simultanément, l'encours financier a progressé de 22 %.

Après dotation de 15,04 millions de francs à la « réserve latente », le bénéfice net comptable de Bail-Equipement s'élève à 9,62 millions de francs.

L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende net par action de 12 F, complété de 1 20 F correspondant au « report à nouveau » de l'exercice 1976, ce qui assure un revenu global de 19,80 F.

Ce dividende sera mis en paiement le 3 juillet 1978.

Le président François de Dreuzy a notamment déclaré :

« Dans le cadre de notre politique de développement d'activités complémentaires, la Société Auxiliaire de Bail vient de prendre une participation de 28 % dans le capital de Leaseplan France, société au capital de 5 millions de francs, en cours de constitution. Leaseplan offre aux entreprises un service original de gestion contrôlée à livre ouvert de parcs de voitures de société. Bail-Equipement jouera un rôle actif dans la commercialisation de ce service, qui a fait ses preuves au Benelux et en Allemagne.

» Une autre filiale, Technibail, a pris, de même, en avril dernier, une participation de 49 % dans O. & K. Location, S.A. au capital de 1,5 million de francs, créée pour assurer la location des pelles hydrauliques commercialisées par Orenstein & Koppel France. »

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES CHAUSSON

Réunie sous la présidence de M. Paul de Buyer, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1977. Ceux-ci font apparaître, pour un chiffre d'affaires hors taxes de 2 362 917 000 francs, un excédent brut d'exploitation de 101 882 000 contre 89 056 000 francs en 1976.

Après déduction des charges financières pour 51 606 000 F contre 30 903 000 F en 1976, des amortissements et provisions pour 48 068 000 francs contre 41 785 000 F en 1976, ainsi que des pertes et profits divers, le résultat ressort à 2 599 000 F. Ce chiffre ne peut être comparé à celui du précédent exercice (60 millions 441 000 F), celui-ci ayant été influencé par d'importantes plus-values d'apport.

Dans son allocution, M. Paul de Buyer a rendu hommage à ses prédécesseurs.

Il a rappelé les progrès accomplis par la société au cours des dix dernières années, et il a déclaré que les actions qu'il entendait mener avec l'appui de tous visent :

— A maintenir et, chaque fois que cela sera possible, à développer la position de leader de notre groupe dans ses spécialités thermiques et de véhicules de moyenne série ;

— A développer encore la cohésion et l'esprit d'équipe qui anime notre personnel ;

— A assurer à l'ensemble de nos activités une rentabilité convenable permettant notamment la reprise de la distribution de dividende.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
22 JUIN

Effritement général

Contrairement aux prévisions émises par les professionnels peu avant la séance, les valeurs françaises se sont effritées sur un large front ce jeudi à la Bourse de Paris. A l'issue de cotations expédiées au pas de charge tant les ordres étaient peu nombreux, l'indicateur instantané s'était replié d'environ 0,6 %.

Toutefois, d'un mois à l'autre, cet indice a conservé un gain de 3 % en moyenne, et la liquidation des opérations à crédit qui se déroulait ce 22 juin s'est avérée légèrement gagnante (contre — 2,5 % environ au cours des quatre semaines précédentes).

La dernière séance du mois boursier de juin s'est cependant soldée par un repli léger mais général de l'ensemble des compartiments. Les replis les plus sévères ont été enregistrés par Marine Wendel, Comptoir des entrepreneurs, Prénatal et Raffineries de Saint-Louis (— 5 % en moyenne).

Les investisseurs institutionnels ont-ils décidé de garder des « munitions » pour la nouvelle liquidation qui débute vendredi ? C'est la question que l'on se posait autour de la corbeille où l'absence quasi totale des fameux « gendarmes » n'est pas passée inaperçue. Au moment où les députés débattent de la loi sur l'orientation de l'épargne, tandis que les sénateurs s'apprêtent à voter (sauf coup de théâtre improbable) la nouvelle législation taxant les plus-values mobilières, le marché s'est retrouvé livré à lui-même. Chacun a pu alors constater qu'il n'envisage guère le proche avenir de façon optimiste...

Sur le marché de l'or, le lingot a reculé, revenant de 27 690 F à 27 570 F, puis à 27 510 F au dernier cours. Le napoléon a mieux résisté, s'inscrivant à 258,80 F contre 259,20 F. Le volume des transactions est resté peu important à 7,18 millions de francs contre 6,18 millions.

LONDRES

Non parvenu

Or (ouverture) (dollars) 185 20 contre 185 30

VALEURS	CLOTURE 22 6	COURS 23 6
Beecham	633 ..	635 ...
British Petroleum	846 ...	850 ...
Courtaulds	116 ...	115 ...
De Beers	384 ...	393 ...
Imperial Chemical	368 ...	378 ...
Rio Tinto Zinc Corp	220 ...	218 ...
Shell	530 ...	537 ...
Vickers	185 .	166 ...
War Loan 3 1/2 %	29 5/8	29 7/8
*West Driefontein	27 1/4	27 1/4
*Western Holdings	23 ...	23 3/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 6	23/6
1 dollar (en yens)	210 55	209 55

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

THOMSON-C.S.F. — Le président a laissé entendre que le chiffre d'affaires pourrait augmenter de 20 % en 1978, le carnet de commandes dépassant 15 milliards de francs, dont 71 % à l'exportation.

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS. — L'année 1978 se présente relativement favorablement pour la société et il est permis d'espérer un accroissement du produit brut d'exportation qui, contrairement à 1977, pourrait s'accompagner d'une augmentation du bénéfice à répartir.

MICHELIN. — Les résultats consolidés du groupe s'élèvent à 675 millions de francs en 1978, avec un chiffre d'affaires de 18,1 milliards de francs contre 16,2 milliards de francs. Le groupe a mis en service sa troisième usine en Caroline du Sud, aux *Etats-Unis*, consacrée à la fabrication de pneus pour poids lourds.

WATERMAN. — Le bénéfice net a atteint 19,4 millions de francs en 1977 contre 16,5 millions de francs en 1976. Le dividende global passe de 12 F à 12,75 F.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc 1977.)

	21 juin	22 juin
Valeurs françaises	135,7	134,4
Valeurs étrangères	100,5	100

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc 1961.)

Indice général	76,4	76

NEW-YORK

Légère reprise

Une légère reprise a été enregistrée jeudi à Wall Street, où l'indice Dow Jones a récupéré 2,77 points à 827,70, après en avoir perdu 32 en six séances.

Cette reprise a revêtu un caractère purement technique, estiment les spécialistes. Les craintes d'une nouvelle tension des taux d'intérêt sont toujours vives : malgré une diminution de la masse monétaire cette semaine, les crédits bancaires continuent à augmenter et les autorités monétaires semblent décidées à durcir à nouveau leur politique.

Quelques nouvelles « favorables » ont étés prises en compte par les opérateurs : menace présidentielle de taxer les importations de pétrole si le Congrès ne vote pas la loi sur l'énergie et diminution de l'importance des rabais d'impôts demandés par ledit Congrès (ce qui permettrait de ne pas trop relancer l'inflation).

VALEURS	COURS 21/6	COURS 22 6
Alcoa	43 ...	43 ...
A.T.T.	60 1/4	60 ...
Boeing	49 7/8	50 1/2
Chase Manhattan Bank	31 1/4	30 3/4
Du Pont de Nemours	114 3/4	115 1/4
Eastman Kodak	53 5/8	54 ...
Exxon	44 5/8	44 1/2
Ford	46 5/8	47 ...
General Electric	50 ...	50 1/2
General Foods	31 3/4	31 1/2
General Motors	59 5/8	60 ...
Goodyear	16 3/4	16 5/8
I.B.M.	257 1/4	258 3/8
I.T.T.	30 1/8	30 1/4
Kennecott	22 1/4	22 7/8
Mobil Oil	65 1/8	65 3/4
Pfizer	32 1/8	33 ...
Schlumberger	78 3/4	80 3/4
Texaco	24 3/4	24 5/8
U.A.L. Inc.	28 1/4	29 3/8
Union Carbide	37 1/4	38 1/2
U.S. Steel	25 7/8	26 3/4
Westinghouse	21 1/2	21 3/8
Xerox	51 3/4	51 7/8

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 3/8 %

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Cie Génér. Electr., c. 38.	1 p. 5	8 80
Longométal-Afrique, c. 32	1 p. 4	16 ..
Finsider, dr.	2 p. 1	... ..
Ralinco, c. 18	1 p. 20	... ..

BOURSE DE PARIS - 22 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	34	2 178	GAN (Sté) Centr.	638	629	Laffitte-Bail	134	c135 ..	Immobvest	93 20	92 20
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Emp. 7 % 1973	3148 .	3147 ..
E.D.F. parts 1958	... ..	535 ..
E.D.F. parts 1959	... ..	509 ..
Ch. France 3 %	170 ..	174 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	375	376 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	1638	1637 ..
Concorde	346	350 ..
Epargne France		301
Financ. Victoire	212 20	212 20
France I.A.R.D.	201	197 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

* Cours précédent		

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

SICAV

23/6	Emission frais incl.	Rachat net
[illegible]		

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
745	4,5 % 1973	745	745	744 50	744 80
2430	C.N.E. 3 %	2429	2428	2430	2428
380	Afrique Occ.	387	381 ..	384 ..	386 ..
290	Air Liquide	288 10	287 50	288	288
62	Als. Part ind	62 50	61 50	61 40	61 70
153	Als. Superm.	152 50	153 .	153	153
73	Alsthom-Atl.	72	72 80	72 80	72 10
365	E. J. Lefebvre	372 ..	367	362 ..	370
77	Esso S.A.F.	77 50	76 50	75 ..	76 50
250	Eurafrance	250	252 ..	251	252 ..
450	Europe n° 1	460	450 ..	463	460 ..
420	Ferodo	420 30	419 30	416 ..	415
465	— obl. conv.	460	465	465	460 30
60	Fin Dev. Ent	59 80	59 50	59 50	59 50
161	Fin Paris PB	160 40	161	160	160 10
21	Nord	20 50	20 80	20 10	20 80
119	Nouvel. Gal.	122	118 50	119 ..	117 ..
154	Olida-Caby	157	154	154 ..	151 ..
91	Opfi-Paribas	90 80	91 ..	91	91 ..
88	Paris-France	88	88	88	86 40
84	Pechelbronn	83 20	84	84	84 ..
90	P.U.K.	91	90	89 10	90 .
125	— (obl.)	124 90	124 50	124 50	125 ..
445	Tél. Ericsson	435 ..	444	440	437 20
73	Terres Roug.	73	73	73	73 90
197	Thomson-Br	192 50	197	198 40	198 ..
235	— (obl.)	234	233	234	233 ..
296	U.I.S.	300 50	295	295 50	295 ..
181	U.C.B.	182	181	181 50	178 ..
275	Un. F. Banq.	274	273 .	275	275 ..
118	U.T.A.	114	110	109	110 ..
22	Usinor	22	21 60	21 50	22
275	Gen. Motors	275 10	274 10	274 ..	277 50
14 50	Goldfields	14 60	14 30	14 35	14 40
28	Harmony	28 30	28	28 ..	28 20
...	Hitachi	...			
290	Hoechst Akt	292 10	288	282	282 50
31	Imp. Chem.	31 25	31 50	31 50	31 20
75	Inco Limited	76 40	74 80	74 80	74 40
1230	I.B.M.	1211	1228	1219	1220
139	I.T.T.	140 20	139 10	139 10	140
[illegible]					
675	Deuts Bank	678	673	673	675
350	Dome Mines	354 ..	352 .	352 50	358 50
530	Du Pont Nem	531	531 ..	531	540
245	East Kodak	252 ..	247	247 80	246 10
16 50	East Rand	16 85	16 40	16 50	16 50
135	Ericsson	138	134 50	137 50	134 50
205	Exxon Corp	206	205 50	205 10	205 50
210	Ford Motor	215 90	211	211	210 .
89	Free State	88 80	89 ..	89 20	88 ..
230	Gen. Electric	234 50	230 ..	230 50	230 ..
35	Sony	35 80	35 75	33 75	35 75
12 50	Tanganyika	12 25	12 50	12 80	12 60
250	Unilever	248 70	248 70	248 70	249 20
15 50	Union Corp.	15 40	15 55	15 40	15 55
99	U. Min. 1/10	100 50	99	100 50	98 10
127	West Drief.	128 60	127	127 50	126 .
46	West Deep.	46 10	45 80	45 80	45 ..
106	West Hold.	105 50	105 90	105 80	105 90
240	Xerox Corp.	243 30	240	240 50	240 90
0 73	Zambia Corp.	0 75	0 73	0 74	0 73

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22 6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 582	4 577	4 615
Allemagne (100 DM)	220 570	220 020	220 .
Belgique (100 F)	14 024	13 993	13 925
Pays-Bas (100 fl.)	205 560	204 750	205 500
Danemark (100 krd)	81 380	81 220	81 500
Suède (100 krs)	99 860	99 600	98 750
Norvège (100 k.)	85 000	84 790	85 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 466	8 453	8 450
Italie (1 000 lires)	5 352	5 343	5 400
Suisse (100 fr.)	244 830	244 550	242 500
Autriche (100 sch.)	30 670	30 583	30 650
Espagne (100 pes.)	5 795	5 790	5 800
Portugal (100 esc.)	10 035	10 025	10 625
Canada ($ can. 1)	4 077	4 065	4 115
Japon (100 yens)	2 178	2 174	2 130

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22 6
Or fin (kilo en barre)	27690	27500
Or fin (en lingot)	27690	27510
Pièce française (20 fr.)	259 20	258 80
Pièce française (10 fr.)	208 50	209 90
Pièce suisse (20 fr.)	240	238 20
Union latine (20 fr.)	235 20	233 .
Souverain	253 50	254 10
Pièce de 20 dollars	1238 .	1249 60
Pièce de 10 dollars	629 .	620
Pièce de 5 dollars	413	416 .
Pièce de 50 pesos	1125 ..	1128 .
Pièce de 10 florins	245 60	247 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

La préparation des élections européennes

Les socialistes français développeront leur propre programme

Le 6 juin 1977 le bureau de l'union des partis socialistes de la Communauté européenne, aujourd'hui présidé par M. Robert Pontillon, sénateur des Hauts-de-Seine, avait adopté un *« projet de programme électoral »* en vue du scrutin du 10 juin 1979. Ce document avait été rapidement examiné, au début du mois de décembre, par le secrétariat du P.S., et M. Mitterrand avait souhaité qu'il ne fût pas trop diffusé : le parti communiste commençait déjà à mettre en opposition ce texte et le programme commun de gouvernement afin d'illustrer sa campagne de dénonciation du *« virage à droite »* du P.S. M. Roland Leroy reprend d'ailleurs cette argumentation dans *l'Humanité* du 23 juin.

Mercredi 21 juin, le bureau exécutif du P.S., plus d'un an après l'élaboration du *« projet de programme »*, en a examiné le contenu. A la quasi-unanimité, il a décidé de ne pas retenir ce document. La délégation du P.S., conduite par M. François Mitterrand et comprenant MM. Mauroy, Pontillon, Delors et Jean-Pierre Cot, qui participe ce vendredi 23 juin à Bruxelles à la rencontre des dirigeants socialistes de la Communauté a, en conséquence, reçu pour mission de refuser le *« projet de programme »* et de proposer un texte plus limité.

D'autres délégations adopteront sans doute une position similaire, et les P.S. de la C.E.E. pourraient, en conséquence, se contenter d'un bref préambule commun, chaque formation conservant la responsabilité de développer son propre programme. Au sein de chaque parti, en effet, l'examen du « projet de programme » a fait naître des demandes de modifications qui accentuaient encore les différences qui existent entre les différents partis. Les contradictions sont particulièrement fortes entre les P.S. qui ont des responsabilités gouvernementales et ceux qui demeurent dans l'opposition. En fait, le *« projet de programme »* représentait pour l'essentiel une synthèse entre le P.S. français et la S.P.D. allemande, les Britanniques n'ayant guère participé aux négociations. Cette synthèse était importante pour le P.S., dans la perspective de son arrivée au pouvoir. Il aurait eu besoin que le gouvernement d'Allemagne fédérale apportât un soutien, notamment monétaire, à son expérience.

Aujourd'hui les perspectives sont évidemment différentes pour les socialistes français. M. Pierre Guidoni, député de l'Aude et membre du CERES, qui, le premier au sein du bureau exécutif, a plaidé le rejet du *« projet de programme »*, a notamment insisté sur le fait qu'en juin 1979 le P.S. doit avoir pour souci d'obtenir *« le plus grand succès possible »*, afin d'améliorer encore le rapport des forces au sein de la gauche. Adopter le document élaboré au niveau de la C.E.E. lui apparaissait à la fois impopulaire et périlleux, même si cela pouvait se justifier *« idéologiquement »*. Encore considère-t-il que le document, dans sa partie économique, *« se situe entièrement dans la logique intellectuelle du capitalisme dont il reprend les théories les plus banales »*, et que le texte consiste en un alignement du P.S. sur les positions de la S.P.D.

Clivages anciens et tensions actuelles

A cette première série d'arguments, M. Guidoni a ajouté que le problème européen est le seul sujet susceptible aujourd'hui de mettre en danger l'unité du P.S. Les socialistes avaient adopté une position unanime sur ce dossier en décembre 1973, lors d'une convention nationale, mais, pour parvenir à ce résultat, M. Mitterrand avait dû brandir la menace de sa démission. L'unanimité obtenue avait été de façade.

Les critiques de M. Guidoni ont été relayées et accentuées par M. Pierre Joxe, député de Saône-et-Loire et proche du premier secrétaire, qui s'est toujours montré fort réservé face au processus d'intégration européenne.

A ces clivages anciens s'ajoutent les tensions actuelles au sein du P.S. Ni M. Mauroy ni M. Rocard n'assistaient à la réunion du bureau exécutif mais la mise en cause du document était aussi, en partie, une mise en cause des négociateurs français : MM. Pontillon, Rocard, Jean-Pierre Cot et Delors. Les deux premiers étant plus directement concernés. M. Guidoni n'a d'ailleurs pas caché cet aspect du problème en soulignant qu'il lui paraissait *« inconcevable »* que des socialistes français aient pu participer à la rédaction d'un tel document, que des membres français du bureau de l'union aient pu l'adopter.

Le P.C.F. va mener une campagne vigoureuse

De leur côté, les communistes français qui siègent à l'Assemblée européenne de Strasbourg ont indiqué, jeudi 22 juin, que le P.C.F. mènera pour le scrutin de juin 1979 une campagne vigoureuse. MM. Gérard Bordu, vice-président du Parlement européen, et Gustave Ansart, membre du bureau politique du P.C.F., ont précisé qu'une réunion du comité central du parti communiste français se réunira en septembre prochain pour évoquer ces élections.

M. Bordu a notamment affirmé que le groupe communiste *« prendra part et toute sa part »* à ce scrutin, et qu'il considère que le traité de Rome doit être appliqué dans son esprit et sa lettre. Il a cependant insisté sur le concept de souveraineté des nations au sein de la Communauté, car, a-t-il déclaré, *« ces notions de souveraineté ont le droit de cité »*.

M. Bordu s'est félicité du mode de scrutin adopté pour ces élections européennes et a ajouté : *« Elles vont permettre à la France de renaître au contact du scrutin proportionnel*, et *nous sommes donc fondés à nous en réjouir »*.

M. Ansart a souligné, de son côté, que le P.C.F. n'avait jamais été hostile au Parlement européen. *« Nous n'irons pas porter là-bas la parole subversive*, a-t-il indiqué. *Nous voulons prendre notre place, et toute notre part, dans ce Parlement, et nous collaborerons avec toutes les forces qui auront des idées identiques sur l'Europe des peuples. »*

THIERRY PFISTER.

● *Le Conseil constitutionnel* a rejeté, mercredi 21 juin, trois recours relatifs aux dernières élections législatives. Ces recours visaient les élections de MM. François Delmas (U.D.R., Hérault, 1re), Jean Laurain (P.S., Moselle, 1re) et Jean-Paul de Rocca-Serra (R.P.R., Corse du Sud, 2e circ.).

Le numéro du « Monde » daté 23 juin 1978 a été tiré à 551 362 exemplaires.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Giscard d'Estaing* s'est entretenu jeudi après-midi 22 juin durant plus d'une heure avec le président de la Commission des communautés européennes, M. Roy Jenkins, des problèmes qui domineront le prochain conseil européen des 6 et 7 juillet à Brême, en Allemagne fédérale. *« Nous avons parlé de l'ordre du jour du conseil et particulièrement des deux problèmes les plus importants : l'accroissement économique et la zone de stabilité européenne monétaire »*, a précisé M. Jenkins à sa sortie de l'Elysée.

● *Le conseil d'administration de l'Alliance française* a élu son bureau le 22 juin. M. Marc Blancpain, secrétaire général depuis 1944, a été élu à l'unanimité président. M. Philippe Greffet, agrégé de l'Université, ancien conseiller culturel, a été élu secrétaire général et M. Roger Gouze nommé délégué général.

● *Interpellations en Corse.* — Trois des personnes interpellées, le mardi 20 juin en Corse, dans le cadre de l'enquête sur les activités du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) viennent d'être transférées à Paris pour y être présentées à la cour de sûreté de l'Etat. Il s'agit de MM. José Galletti, fils du maire de Lucciana, Claude Filippi, adjoint au maire de Lucciana, et Mathieu Finodiri, œnologue à Ghisonaccia. A Ajaccio, trois des personnes gardées à vue — MM. Antoine Facchi, Yves Genna et Joseph Morini — ont été placées sous mandat de dépôt et écrouées.

● *Mme Aïcha M'thakleb* a été condamnée, mardi 20 juin, à trois mois d'emprisonnement et 10 000 francs de dommages-intérêts par le tribunal correctionnel de Lille. Le 13 décembre 1974, Mlle M'thakleb, alors âgée de dix-neuf ans, avait accusé à tort M. Mouloud Akkoutchi, âgé de trente ans, de l'avoir violée. Arrêté le 18 janvier 1975 et libéré trois jours plus tard, M. Akkoutchi avait été reconnu innocent. Une ordonnance de non-lieu avait été rendue le 7 mai 1975. M. Akkoutchi poursuivait son accusatrice, mardi 20 juin, pour *« dénonciation calomnieuse »*.

● *L'un des tableaux* que la police croyait dans le camion volé, mercredi 21 juin, à Marseille, se trouvait en fait à Paris (nos dernières éditions). Ce tableau, une huile sur toile de Paul Guigou intitulée *« les collines d'Allauch »* faisait partie de trois tableaux prêtés par le Musée des beaux-arts de Marseille mais n'avait pas été retenu pour les expositions en Chine et en Corée du Sud. Les voleurs ont donc emporté onze toiles de maîtres dont un Sisley, un Gauguin et un Courbet, une douzième œuvre ayant été retrouvée dans le camion.

M. BEULLAC EN TOURNÉE DANS LE SUD-OUEST

« Nous avons désormais cassé les cloisons »

De notre envoyé spécial

Albi. — M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, a visité le 22 juin les lycées de Carmaux et d'Albi.

Au terme d'une rapide prise de contact pendant laquelle il a notamment rencontré les inspecteurs d'académie des huit départements de Midi-Pyrénées, M. Beullac nous a notamment déclaré, à propos de l'application de la réforme Haby :

« Le vrai problème se pose à la sortie du cours moyen deuxième année. Avec l'ancienne méthode des filières, il était souvent difficile d'établir des passerelles. Nous avons désormais cassé les cloisons et évité qu'il y ait une orientation définitive avant la troisième. (...) Si dans certaines classes l'écart est trop grand entre les bons et les moins bons, il est possible d'apporter un soutien avec les heures de rattrapage. Certains élèves, c'est vrai, trop lourds à traîner », risquent de retarder les meilleurs. C'est pourquoi nous avons dû créer des groupes là où les maîtres ont constaté des retards. Mais jamais nous n'avons voulu enfermer certains élèves dans un ghetto. (...) On va nous accuser de ne pas avoir gagné au premier coup. N'oublions pas que la loi Jules Ferry a mis cinquante ans avant de convaincre. » — L. P.

CINQ « GRÉVISTES DE LA FAIM » A L'UNIVERSITÉ DE PARIS - VII

Des vigiles d'une société de gardiennage employés par l'université Paris-VII (Jussieu) ont délogé, dans la nuit du jeudi au vendredi 23 juin, cinq enseignants vacataires qui avaient commencé une grève de la faim jeudi matin dans un local de la tour centrale de l'université. Ces enseignants entendent protester, avant son examen par l'Assemblée nationale, le 27 juin, contre un texte adopté par le Sénat le 1er juin. Ce texte autoriserait le ministre des universités à fixer par décret les conditions d'emploi des vacataires. Ces derniers craignent qu'on n'aboutisse à des licenciements (« le Monde » du 9 juin). Les cinq grévistes de la faim se sont réinstallés, ce vendredi matin, dans le même local en présence de représentants de l'Association nationale des vacataires de l'enseignement supérieur, du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN - C.F.D.T.) et du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup.).

M. CLAUDE VILLAIN EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE A BRUXELLES

M. Claude Villain, directeur général de la concurrence et des prix au ministère de l'économie, vient d'être nommé directeur général de l'agriculture de la Commission européenne. Il remplace M. Georges Rabot, âgé de soixante-cinq ans, qui occupait ce poste depuis 1958.

[Né le 4 janvier 1935 à Paris, M. Claude Villain est licencié en droit, diplômé d'études supérieures de sciences économiques et ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Entré au ministère de l'économie et des finances en 1964 (direction du budget), il fut chargé de la sous-direction des produits agricoles à la direction générale du commerce intérieur et des prix de 1972 à 1973. Conseiller technique au cabinet de M. Giscard d'Estaing, puis de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre des finances, depuis le 2 mars 1974, il avait été nommé directeur général de la concurrence et des prix le 12 juin 1974.]

L'U.R.S.S. REFUSE DE DISCUTER DU CONTENTIEUX SUR LA PÊCHE AVEC LE JAPON

(De notre correspondant.)

Tokyo. — La proposition adressée à la Chine par le gouvernement japonais de reprendre les négociations sur le traité de paix sino-japonais à partir du 3 juillet n'a pas tardé à provoquer une réaction de la part de l'Union soviétique. Le jour même, jeudi 22 juin, où cette proposition était officiellement notifiée aux autorités chinoises, les Soviétiques informaient Tokyo, par voie diplomatique, qu'ils refusaient d'entamer des négociations sur les droits de pêche avec les Japonais.

Selon le quotidien *Asahi*, citant des sources gouvernementales nippones, les Soviétiques ont clairement indiqué que leur décision était motivée par un réajustement de leur politique à l'égard du Japon alors que ce dernier s'apprête à signer avec la Chine un traité *« hostile à l'U.R.S.S. »*.

Les négociations nippo-soviétiques en matière de pêche étaient prévues depuis avril dernier. Les Japonais demandaient aux Soviétiques de lever l'interdiction faite aux pêcheurs japonais de prendre du poisson autour de l'îlot de Kaigara, à l'extrême sud de l'archipel des Kouriles, au large duquel ont d'ailleurs lieu, depuis deux semaines, des manœuvres militaires soviétiques (*le Monde* du 9 et du 20 juin).

C'est la première fois depuis l'incident du Mig-25 dont le pilote demanda asile au Japon avant de gagner les Etats-Unis, en novembre 1976, que Moscou annule des négociations décidées au niveau gouvernemental, note-t-on du côté japonais. — Ph. P.

● *Le ministre des affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud* a donné, jeudi 22 juin, un déjeuner en l'honneur du bourgmestre et président du Sénat de Brême, Herr Hans Koschnick, qui est, depuis mercredi, l'hôte officiel du gouvernement français.